

# France Forum

## Regards sur le M.R.P.

(Colloque du 10 décembre 1996)

Présentation du colloque

Le personnel politique

Le M.R.P. et les institutions

Le M.R.P. et le gaullisme

La politique européenne et internationale

Le M.R.P. et l'Outre-Mer

La politique sociale

Conclusions

Pierre-Henri Teitgen (1908-1997)

2<sup>e</sup> Trimestre

1997

(N<sup>o</sup> spécial)

Jacques MALLET -

Maurice BLIN - Jean-

Dominique DURAND -

François BAZIN - Pierre

AVRIL - Pierre PFLIMLIN -

Jean-Marie MAYEUR -

Maurice SCHUMANN -

François BAYROU -

Benoît JEANNEAU -

Frédéric TURPIN - Bruno

BETHOUART -

Jean TEITGEN



Note liminaire p. 3

## **REGARDS SUR LE MOUVEMENT REPUBLICAIN POPULAIRE (Colloque du 10 décembre 1996)**

**Présentation du Colloque**  
par Jacques MALLET p. 4

**Ouverture du colloque**  
par Maurice BLIN p. 5

### **SÉANCE DE LA MATINÉE**

**Président de séance :** Jean-Dominique DURAND p. 7

#### **Le personnel politique du M.R.P.**

**Rapport** de François BAZIN p. 9

**Interventions** dans le débat : p. 15

Jean-Marc GUISLAIN - Germaine TOUQUET - Jean-Marie DOMENACH -  
Jacques MALLET - André DILIGENT - Pierre FERREOL - Dominique  
MAGNANT - Jean-Marie MAYEUR - Jean-Marie DAILLET - Xavier  
CORVAL - Charles GAUTIER - Jacques DUBOIS

#### **Le M.R.P. et les institutions**

**Rapport** de Pierre AVRIL p. 21

**Interventions** dans le débat : p. 25

Léon LAFARGE - Pierre PFLIMLIN

#### **Le M.R.P. et le gaullisme**

**Rapport** de Jean-Marie MAYEUR p. 28

**Interventions** dans le débat : p. 34

Pierre KERLEVEO - Jacques PREVOTAT - Jean-Pierre PREVOST - Léon  
LAFARGE - Pierre DHERS - Jean-Marie DOMENACH - Maurice SCHUMANN  
- Jacques MALLET - Pierre PFLIMLIN - François BAYROU

## **SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**Président de séance :** Benoît JEANNEAU p. 47

### **La politique européenne et internationale du M.R.P.**

**Rapport** de Jacques MALLET p. 48

**Interventions** dans le débat : p. 55

Franco NOBILI - Louis-Edmond PETTITI - André CAYEUX -  
André MONTEIL - Pierre PFLIMLIN

### **Le M.R.P. et l'Outre-Mer (1944-1962)**

**Rapport** de Frédéric TURPIN p. 64

**Interventions** dans le débat : p. 76

Jacques AUGARDE - André DILIGENT - André DENIS - Jacques MALLET -  
Frédéric TURPIN - Jacques PARINI

### **Le M.R.P. et la politique sociale**

**Rapport** de Bruno BETHOUART p. 87

**Interventions** dans le débat : p. 102

Jacques PARINI - Henri CATHERIN

**Témoignages :** p. 103

Jacques BARROT - Bernard BOSSON

### **Conclusions du colloque**

par René REMOND p. 106

### **Un grand témoin nous a quittés :**

**Pierre-Henri Teitgen (1908-1997)** p. 110

par Henri BOURBON et Jean AUBRY

**Pierre-Henri Teitgen, mon frère** p. 110

par Jean Teitgen

Comité de Direction : Henri BOURBON - Jean AUBRY

133, bis rue de l'Université - 75007 PARIS

C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 01 53 59 20 60

Abonnement annuel : 120 F - Abonnement de soutien : de 150 F à 200 F

# Un numéro spécial

L'Amicale du M.R.P., présidée par notre ami et collaborateur Jacques Mallet, a souhaité une nouvelle fois, à la faveur d'un colloque, donner à des historiens et politologues la possibilité de dialoguer avec quelques-uns de ceux qui furent témoins ou acteurs de cet épisode peu banal et marquant de l'histoire de la IV<sup>e</sup> République - voire, même si ce fut dans une moindre mesure, des toutes premières années de la V<sup>e</sup> : l'irruption soudaine, suivie de la stagnation et du déclin, d'une force politique nouvelle, le Mouvement Républicain Populaire (1944-1967).

France Forum, à sa demande, s'est bien volontiers associé à la préparation et à l'organisation de cette rencontre qui a eu lieu le 10 décembre dernier, au Palais du Luxembourg, sous le patronage de M. René Monory, président du Sénat. Il s'est surtout engagé à assurer la publication de l'intégralité des actes de ce colloque.

En raison de l'intérêt soulevé par les six rapports présentés et par les débats auxquels ils ont donné lieu, nous avons voulu, au-delà de ceux, en nombre forcément limité, qui ont eu la possibilité d'assister au colloque, mettre cet ensemble de textes, dans des délais plus brefs qu'il n'était prévu à l'origine, à la disposition d'un plus large public. Tel est l'objet de ce numéro spécial. Il suffit d'en consulter le sommaire pour s'assurer des compétences de ceux, universitaires, politologues, journalistes, hommes politiques qui ont ouvert le colloque, présidé ses séances, présenté les six rapports, participé aux débats ou développé les conclusions finales. Nul doute que, sur bien des points, le présent numéro aura valeur de document de référence.

Mais il n'était plus, dès lors, matériellement possible de faire paraître simultanément le numéro de France-Forum du 2<sup>e</sup> trimestre. Que nos abonnés se rassurent. Ils retrouveront dans le numéro du 3<sup>e</sup> trimestre, plus étoffé - ce sera celui du 40<sup>e</sup> anniversaire -, le cours interrompu de nos articles et des rubriques qui leur sont familières. Après avoir porté au 2<sup>e</sup> trimestre ses «regards» sur une période d'histoire révolue, mais que nous avons beaucoup de motifs de chercher à mieux explorer et à mieux comprendre, France-Forum les dirigera au 3<sup>e</sup> - pour y trouver de nouveaux stimulants à sa réflexion continuée sur l'actualité et la prospective - vers les mutations, séismes et bouleversements en tous genres des quarante années (1957-1997) dans lesquelles s'est inscrite sa propre aventure. Peut-être s'apercevra-t-on qu'ils ont «ébranlé le monde» plus profondément et plus durablement encore que ceux survenus au cours de dix journées mémorables d'octobre 1917... au seuil des quarante années précédentes.

France-Forum

# REGARDS SUR LE MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

## PRÉSENTATION DU COLLOQUE

par Jacques Mallet et Maurice Blin

**Jacques MALLET** - Mes chers amis, j'ai plaisir, en tant que président de l'Amicale du MRP, à vous accueillir avant l'arrivée de Maurice Blin, qui ouvrira nos travaux.

L'idée de ce Colloque m'est venue lorsque mon ami Pierre Letamendia m'a annoncé que sa thèse sur le M.R.P. allait paraître bientôt en librairie (vous savez que, malheureusement, Pierre Letamendia n'est plus des nôtres), c'était à la veille du cinquantième anniversaire de sa création et le M.R.P. venait d'entrer dans le temps de l'histoire.

Mais son histoire, finalement peu ou mal connue, déformée parfois par la polémique, «la légende noire», comme a dit Jean-Marie Mayeur, dans laquelle on l'avait ensevelie, était tout de même intéressante et un important colloque organisé par le Centre d'Histoire du XXe siècle et l'Amicale du M.R.P., alors présidée par Robert Prigent, s'était tenu en 1991 sur la politique européenne du M.R.P. : les Actes en ont été publiés sous le titre «*Le MRP et la construction européenne*» aux éditions Complexe.

Cependant, beaucoup de choses restaient dans l'ombre, ce qui me paraissait justifier amplement un autre colloque. Le cinquantième anniversaire du M.R.P. ayant été célébré le 25 novembre 1994, n'était-il pas trop tard ? J'en ai parlé à Henri Bourbon, fidèle ami d'Etienne Borne, et animateur de la revue France-Forum :

il a encouragé mon projet. Jean-Marie Mayeur et René Rémond ont fait de même et m'ont assuré de leurs concours.

L'année 1996 est d'ailleurs elle aussi celle d'un anniversaire remarquable : en 1946 le M.R.P. est devenu, avec 160 députés, le premier parti de France, et pour la première fois dans l'histoire de la République, sauf erreur, un catholique, Georges Bidault, est devenu chef du Gouvernement.

D'où la décision du présent colloque, organisé conjointement par l'Amicale du M.R.P. et par France-Forum qui publiera les actes du Colloque dans sa revue.

Sans prétendre dresser un bilan complet, ni se livrer, bien sûr, à je ne sais quelle hagiographie, des universitaires et un journaliste auxquels j'exprime toute ma gratitude y retraceront avec objectivité divers aspects de la vie et de l'œuvre du M.R.P. et confronteront leurs analyses et leurs jugements avec quelques grands témoins et acteurs de son histoire, qui participeront à cette journée.

La date choisie par le Sénat coïncide malheureusement avec celle du vote final du budget, ce qui pose des problèmes sérieux à nos amis sénateurs et je remercie d'autant plus mon ami Maurice Blin, président du groupe de l'Union Centriste, d'avoir bien voulu ouvrir nos travaux,

mais il aurait souhaité rester parmi nous plus longtemps.

Nous voici donc réunis dans la prestigieuse salle Clemenceau, grâce à l'appui que le président Monory a bien voulu apporter à notre projet. Il nous accueillera à l'issue de nos travaux, au cours d'une réception, et je le remercie très chaleureusement du soutien amical qu'il a donné à ce Colloque.

**Maurice BLIN** - Mes chers amis, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce matin au nom du groupe de l'Union centriste. Particulièrement ému aussi au lendemain de la disparition du président Poher qui fut l'un des meilleurs d'entre nous et a tant fait pour cette Haute Assemblée qui vous reçoit.

De g. à d. : J.-M. Mayeur, M. Blin, J. Mallet, J.-D. Durand, P. Avril, J. Aubry.

J'adresse aussi mes très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce colloque qui va, j'en suis sûr, susciter l'intérêt d'une assistance nombreuse et de haute qualité, mais, ce matin, ma première pensée va au président Poher (1) qui vient de nous quitter, au terme d'une longue vie tout entière dévouée au service de la République et de l'Europe et je pense qu'avant de donner la parole à Maurice Blin, nous pourrions observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Vous avez été avec lui les témoins d'une trop brève mais ardente épopée, celle du Mouvement Républicain Populaire qui a, en d'autres temps, affronté les problèmes et posé les jalons d'une problématique politique qui reste au cœur des débats d'aujourd'hui.

Je voudrais en donner quelques exemples :

- il a défendu le principe et fixé les modalités d'une laïcité vraie, c'est-à-dire ouverte, respectueuse des options de chacun mais attachée aussi au respect de l'ordre républicain ;

- il a compris le premier que la politique n'était pas qu'un métier mais aussi une voca-

---

(1) Cf. «Alain Poher, cet inconnu» par Raymond Legrand-Lane (France-Forum, n° 315 - janvier-mars 1997, pp. 45 et ss).

tion. Elle suppose certes bien des vertus : patience, habileté, écoute,... mais elle a besoin d'un fondement éthique celui qu'au premier chef, la famille assure dans une société civile saine. Il a été à la fois l'artisan et le témoin du formidable réveil démographique de la France ;

- il a compris le premier que son destin se confondait avec celui de l'Europe. Au lendemain d'une guerre civile dont elle sortait déchirée et prostrée il a, avec Robert Schuman, tendu la main à l'adversaire d'hier, ouvrant la voie à la coopération entre la France et l'Allemagne qui reste la clé et la condition de l'unité du vieux continent ;

- il a fait sien le principe d'une *économie sociale de marché* soucieuse de l'homme qui produit avant de consommer. Il a mené de front le combat pour la création et la répartition des richesses. Cette voie est plus que jamais la seule où, ensemble, la France et l'Europe peuvent se reconnaître ;

- enfin, en un temps où le prestige de l'idéologie, c'est-à-dire d'une vue fermée, totalisante, j'allais dire totalitaire, du monde était grand, alors qu'autour de lui l'on rêvait de changer la vie, il a fait le pari du mouvement, de la réforme, ce privilège des peuples forts. Il savait bien, avant qu'on ne le découvre aujourd'hui, que toute révolution détruit autant qu'elle construit, qu'elle coûte beaucoup plus qu'elle n'apporte.

Ces choix étaient, il y a cinquante ans, autant de défis. Ils le sont encore. Certes, le Mouvement Républicain Populaire n'a pas été seul à les affronter et le temps lui a manqué pour les relever tous. Mais ils sont toujours les nôtres. Aujourd'hui des ministres issus de nos rangs les ont précisément en charge et ce n'est pas par hasard. Comme leurs prédécesseurs hier, ils

méritent notre estime et notre appui.

La manifestation qui nous rassemble ce matin est comme un retour à une source qui ne peut, qui ne doit pas se tarir.

Je suis reconnaissant à votre président, Jacques Mallet et à tous ceux d'entre vous qui œuvrent à ses côtés, de nous en avoir donné l'occasion.

**Jacques MALLET** - Je remercie très vivement Maurice Blin. Je rappelle qu'en raison du vote final au budget aujourd'hui, il a de très lourdes obligations et ne pourra pas suivre tous nos travaux, mais il tenait à marquer l'intérêt qu'il porte à ce colloque.

Je vais maintenant ouvrir nos travaux en passant la parole au président de la séance de ce matin, **M. Jean-Dominique Durand**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jean Moulin, de Lyon III, dont vous trouverez un des ouvrages à l'entrée, sur *«L'Europe de la Démocratie chrétienne»* (Ed. Complexe). C'est un ouvrage que je considère comme fondamental, parce qu'il donne une vue d'ensemble de la démocratie chrétienne européenne depuis ses origines jusqu'à nos jours, c'est un livre important.

De plus, il est un ami de France-Forum où il écrit régulièrement et je le remercie d'avoir accepté de présider la séance de ce matin où nous examinerons successivement :

- le rapport de **François Bazin** sur le personnel politique du M.R.P.

- le rapport de **Pierre Avril** sur le M.R.P. et les institutions,

- enfin, le rapport de **Jean-Marie Mayeur**, sur le M.R.P. et le gaullisme, ces deux rapports ayant évidemment des liens étroits entre eux.



# SÉANCE DE LA MATINÉE

(Présidence de Jean-Dominique Durand)

**Jean-Dominique DURAND** - Je suis très honoré et en même temps profondément ému d'avoir reçu la mission de présider la première séance de ce Colloque sur le M.R.P.

Était-il utile de réunir un nouveau colloque sur le M.R.P., alors que vient d'être publiée par Beauchesne la thèse de notre regretté ami Pierre Letamendia, dont il faut souligner encore une fois la qualité et la justesse des points de vue ?

Ce n'est pas la première fois que des historiens et des témoins, anciens responsables et anciens militants du Parti, se rassemblent. Beaucoup, ici présents, ont participé en 1986 au colloque «*La démocratie chrétienne, force internationale*» dirigé par Hugues Portelli et Thomas Jansen (Paris X-Nanterre), et à celui de 1988, ici même, sur «*Les démocrates-chrétiens et l'économie sociale de marché*» (Ed. Economica). Il n'était pas question que du M.R.P., mais ce dernier y occupait évidemment une place de choix. On se souvient, bien sûr, du colloque de 1991, dirigé par Jean-Marie Mayeur et Pierre Milza sur «*Le M.R.P. et la construction européenne*», dont les actes ont été publiés chez Complexe et qui est, en fait, le seul grand colloque centré véritablement sur ce Parti.

Or le livre de Letamendia, publié très récemment, en 1995, est la reprise de sa thèse soutenue il y a vingt ans et, si remarquable que soit ce livre, il n'a pu intégrer les avancées, les connaissances et les problématiques qui se sont dégagées depuis. Les ouvrages d'Émile François Callot (*Le MRP*, Paris, 1978 et *L'action et l'œuvre politique du MRP*, Genève, Champion-Slatkine, 1986) se situent également à la fin des années 1970 et l'ouvrage de l'italienne Maria Grazia Maiorini, qui est une bonne et classique étude de Parti, reste inaccessible en français et il a été lui-même publié en 1983 (Milano, Giuffrè).

Des travaux plus récents ont aidé à renouveler notre approche. Je pense à la thèse de Jean-

Claude Delbreil, sur le P.D.P. qui traite des origines du M.R.P. jusqu'à sa fondation (*Centrisme et Démocratie chrétienne en France - Le Parti Démocrate Populaire des origines au M.R.P., 1919-1944*), et à celle de François Bazin sur les députés du MRP élus en 1945 et 1946 (1981) malheureusement inédite, sans oublier celle, inédite également, de Danièle Zerraffa sur la fin du MRP et la naissance du Centre Démocrate. Des biographies ont été récemment publiées comme celle de Robert Schuman par Raymond Poidevin, d'Edmond Michelet par Jean Charbonnel, de Robert Buron par Marcel Launay, de Jules Catoire par Bruno Béthouart, auteur d'une thèse sur le MRP dans le Nord-Pas-de-Calais, que l'on entendra cet après-midi, sans compter les biographies, de qualités du reste inégales, consacrées à Georges Bidault par Jacques Dalloz en 1993 puis Jean-Claude Demory en 1995, sans compter la thèse de l'historien allemand Reinhard Schreiner sur sa politique allemande en 1944-1948.

Pensons aussi à de nombreux témoignages de plusieurs des plus éminents des protagonistes, de Pierre-Henri Teitgen à Pierre Pflimlin, sans oublier Léo Hamon, Robert Bichet, Fernand Bouxom ni le militant de base qu'était Pierre Louchet.

A cela il convient d'ajouter encore bien des travaux et des thèses qui n'ont pas encore abouti et aussi des recherches inédites, particulièrement sur le plan local, avec des mémoires de maîtrise qui étudient le M.R.P. et son implantation départementale. Il n'est pas possible d'évoquer ici les synthèses sur la Démocratie chrétienne comme celles de Jean-Marie Mayeur, Ronald Irving ou Maurice Vaussard, ni les nombreux articles publiés dans diverses revues. L'historiographie est d'ores et déjà fort riche.

Le moment est donc venu de profiter de ces anniversaires auxquels M. Mallet a fait allusion pour rassembler toutes ces données nouvelles,

pour faire le point sur un certain nombre d'aspects dont on perçoit l'importance, mais qui restent encore assez mal connus.

Ce sont donc quelques regards que l'Amicale du M.R.P. et France-Forum nous invitent à poser sur le mouvement Républicain Populaire, sans avoir l'ambition de l'exhaustivité.

Le personnel politique du M.R.P., le rapport de ce Parti aux institutions, la question centrale du rapport au gaullisme, la politique sociale, la politique à l'égard de l'outre-mer, sont quelques-uns de ces regards que nous porterons aujourd'hui, sans oublier, bien sûr, la politique européenne sur laquelle nous reviendrons.

Avant de donner la parole à François Bazin, je voudrais excuser un certain nombre de personnalités qui n'ont pas pu nous rejoindre aujourd'hui, notamment Pierre de Chevigné, qui est souffrant, Bernard Bosson, qui a été retenu par une importante réunion en Savoie, et Emile Poulat, qui a souhaité faire part de son intérêt pour ce colloque, mais qui n'a pas pu venir.

Je crois savoir, d'autre part, que les ministres en exercice, issus de Force Démocrate, notamment Jacques Barrot et François Bayrou devraient nous rejoindre en fin de matinée et Anne-Marie Idrac en fin d'après-midi.

Enfin, je dois excuser l'absence d'Henri Bourbon, ce qui me donne l'occasion d'évoquer, au seuil de ce colloque le souvenir d'Etienne Borne qui, jusqu'à sa mort en 1993, n'a cessé, à travers livres et articles, notamment ceux de *Terre Humaine* et de *France-Forum*, d'approfondir et d'enrichir au contact des réalités et des vicissitudes du siècle, de maintenir vivante et actuelle, la grande tradition démocrate, humaniste et personnaliste d'inspiration chrétienne. Il a notamment, au service de cette ambition, voulu faire de France-Forum dont il fut l'un des fondateurs, une revue de libre réflexion et de libre dialogue. Et, simultanément, ce qui nous ramène à notre sujet, il a, en maintes occasions, sans jamais ménager sa peine, rappelé aux militants du MRP la nécessité et les exigences d'une solide doctrine.

La salle Clemenceau pendant l'intervention de J. Parini debout. On reconnaît de g. à d., au 1<sup>er</sup> rang : A. Santini, X. Corval

Au 2<sup>e</sup> : A. Diligent ; au 3<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> J. Buchou, P. Dhers ;

au 4<sup>e</sup> : H. Sportès, debout, C. Decamme

# Le personnel politique du M.R.P.

**Jean-Dominique DURAND** - Il me reste donc maintenant à donner la parole à François Bazin, qui est actuellement journaliste à l'hebdomadaire *Le Point*, après avoir travaillé à *La Croix* et au *Nouvel Observateur*, et que nous connaissons bien, notamment pour sa belle thèse de 3e cycle sur «Les députés M.R.P. élus les 21 octobre 1945 et 10 novembre 1946 ; itinéraire politique d'une génération politique» soutenue en 1981 à l'IEP de Paris, dans laquelle il a retracé «l'itinéraire politique d'une génération catholique».

Il est l'auteur de trois livres. 1991 : «*Politique circus*» (en collaboration avec Hippolyte Romain), éd. Plume ; 1993 : «*Les politocrates ; vie, mœurs et coutumes de la classe politique*» (en collaboration avec Joseph Macé-Scaron), éd. Seuil ; 1995 : «*Le rendez-vous manqué ; les fantastiques aventures du candidat Delors*» (en collaboration avec Joseph Macé-Scaron), éd. Grasset.

## Rapport de François BAZIN

Puisqu'il m'appartient de présenter le premier rapport de ce colloque en répondant à la question : qui étaient-ils ?, je voudrais en quelques mots et en une formule dire aussi ce que fut le destin du MRP. Né à la Libération, mort au début de la Cinquième République, ce parti a connu une jeunesse heureuse et une mort rapide. Moins d'un an après sa création, il appartenait déjà au club fermé des «grands» du système politique. Vingt ans plus tard, à peine digérée la divine surprise de l'élection présidentielle de 1965, il se sabordait pour donner naissance au Centre démocrate et entrer du même coup dans l'ère des scissions, de la marginalisation et de la dispersion.

Les hommes du MRP sont le produit de cette histoire. Ils ont, pour l'essentiel, vieilli avec le parti dont ils étaient les fondateurs. Ils ont eu des héritiers mais ils n'ont pas fait beaucoup d'enfants. En 1963, le président du Mouvement était André Colin et son secrétaire général,

Maurice-René Simonnet. Autrement dit, deux hommes qui, vingt ans plus tôt, à la fin de l'Occupation, avaient joué un rôle-clé dans le processus de regroupement de la famille démocrate-chrétienne.

Cette stabilité - au sommet tout au moins - justifie le double cadre de cette étude. Par «personnel politique», j'entends les ministres, les députés et les dirigeants nationaux du MRP. Parce que ce parti a été l'œuvre d'une génération, nous commencerons par en examiner les principales caractéristiques avant d'observer les traces et les causes de sa relative stérilité.

### I - Les caractéristiques de la génération des fondateurs

#### a) Les ministres

C'est la vitrine du MRP. Si l'on examine le cabinet de Gaulle du 10 septembre 1944, le

cabinet de Gaulle du 21 novembre 1945, le cabinet Gouin du 28 janvier 1946 et le cabinet Bidault du 24 juin 1946, on constate que 11 membres du MRP ont siégé dans les premiers gouvernements de la Libération. Leurs noms : Georges Bidault, François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Edmond Michelet, Robert Prigent, Francisque Gay, Pierre Schneider, Jean Letourneau, Pierre Pflimlin, André Colin,

Cette liste des ministres est passionnante parce qu'elle ne rend que plus éclatant un double décalage entre l'apparence et la réalité du MRP, qui explique d'ailleurs beaucoup des difficultés rencontrées ultérieurement par le Mouvement. C'est ce décalage que je voudrais montrer à travers l'examen attentif du profil des dirigeants nationaux du MRP, puis des députés élus à la Libération.

De g. à d. : F. Bazin, J.-M. Mayeur

Robert Schuman. Cette liste est intéressante car elle est à la fois le reflet de ce que le MRP voulait être et de ce que ses partenaires politiques auraient voulu qu'il soit. Bref une synthèse presque chimiquement pure entre grands anciens de la démocratie chrétienne, résistants prestigieux, jeunes cadets formés dans les mouvements spécialisés de l'Action catholique, techniciens, alsaciens, lorrains,...

Je parle d'image et de synthèse car ces hommes ne dirigeront pas collectivement le MRP. Il y a parmi eux des hommes qui sont avant tout ceux du parti, et d'autres qui incarnent une - et une seule - des facettes du Mouvement. Mais je n'insiste pas plus longtemps car l'essentiel, à mon sens, n'est pas là.

#### *b) Les dirigeants nationaux*

L'appareil national du MRP a été pris en main, dès sa création, à la Libération, par les enfants de Charles Flory. Je ne reviendrai pas devant vous sur l'histoire de la génération civique, sur le rôle de celui qui lui servit de mentor, sur les liens d'amitiés et de solidarités qui s'étaient tissés entre ceux qui avaient animé, avant ou pendant la guerre, les différents mouvements de jeunes de l'Action catholique.

Si ces anciens dirigeants de l'ACJF avaient un père, Charles Flory, ils avaient du même coup un grand frère : Georges Bidault. Le MRP est, sinon leur idée, du moins leur œuvre. Pour le vérifier, il suffit d'examiner la composition de la Commission exécutive et du Bureau du MRP en

1945. Sur ses trente membres, vingt viennent de l'ACJF. L'appareil du Mouvement avait une composition encore plus monolithique puisque la délégation générale et les services qui en dépendaient étaient, à une exception près (Robert Bichet, secrétaire général jusqu'en décembre 45), tenus en main par de jeunes militants, tous anciens responsables de l'ACJF.

Permettez-moi de les citer : André Colin (ancien président de l'ACJF, délégué national du MRP), Albert Gortais (ancien secrétaire général de la JEC et de l'ACJF-zone libre, délégué général adjoint du MRP), René Guyomard (ancien secrétaire général de la JIC, responsable des fédérations du MRP), Paul Bacon (ancien secrétaire général adjoint de la JOC, fondateur de la LOC et du MPF, responsable des équipes ouvrières du MRP), Mme Rollin (ancienne responsable de la JOCF et du MPF, responsable des équipes féminines), Broussard (ancien dirigeant de la JAC, responsable des équipes rurales), Jean Gilbert (ancien responsable diocésain de la JEC, responsable des équipes «jeunes»), Fernand Bouxom (ancien secrétaire général de la JOC ; responsable de la propagande du MRP)...

Le MRP, à ce niveau, ce n'est pas, selon la formule, «de Marc Sangnier à Gilbert Dru», mais, «de Charles Flory à André Colin». Pour comprendre cette homogénéité de l'appareil national du MRP, il faut se souvenir qu'à partir de 1943 le processus de rassemblement de la famille démocrate-chrétienne a été scandé par de multiples réunions clandestines auxquelles participaient des personnalités de tous âges, de toutes origines. Mais, dans le même temps, le logiciel du MRP a été conçu en marge du Conseil national clandestin de l'ACJF, à Montmartre, à la Toussaint 43. Là, il fut décidé que M.-R. Simonnet prendrait la responsabilité du mouvement clandestin des chrétiens entrés en Résistance, qu'André Colin se consacrerait aux plus hautes fonctions au CNR aux côtés de Bidault, pendant que Gortais et Guyomard se chargeaient de la liaison permanente entre ce dernier et les responsables des jeunes engagés dans la Résistance.

Cette coalition de responsables de l'ACJF a concrètement permis la marginalisation rapide d'anciens dirigeants du PDP qui, en raison de

leur passé et de leur comportement durant la guerre, pouvaient se croire habilités à prendre en main les destinées d'une démocratie chrétienne rénovée. L'axe Bidault-Colin les en a empêchés. Avec les conséquences concrètes que je viens de décrire.

Permettez-moi à ce sujet de faire une citation et d'évoquer un des prolongements de cette opération.

La citation est de Rémy Montagne : «les liens entre Bidault et Colin étaient très anciens : les deux hommes avaient été très amis avant la guerre. Bidault avait conseillé Colin quand celui-ci était devenu président de l'ACJF. Une solide amitié était née de cette collaboration. En 43, il s'agissait donc plus de retrouvailles que d'une découverte».

Le prolongement que je veux évoquer concerne Paul Bacon. C'est cet ancien dirigeant jociste que Colin contacta, début 44, pour organiser l'engagement politique des jeunes chrétiens venus notamment des milieux ouvriers. Bacon accepta, à une seule condition qui était d'organiser le futur MRP sur le modèle de l'ACJF, c'est-à-dire avec des équipes dites «de milieu» (ouvriers, ruraux, femmes...). A l'occasion de ces contacts, Colin a également accepté de confier des responsabilités dans le domaine de la presse et de la propagande à de jeunes leaders ouvriers dont il appréciait la volonté de rompre avec les méthodes et les hommes du passé. Ainsi, à la Libération, toute la propagande du Mouvement fut-elle confiée à Fernand Bouxom. Quant à Paul Bacon, après des essais infructueux à *L'aube* et de très rudes négociations avec Francisque Gay, il lança début 45, avec Albert Gortais, l'hebdomadaire *Forces nouvelles* qui dépendait, à la différence de *L'aube*, entièrement de la direction du MRP et était dirigé, comme il se doit, par d'anciens de l'ACJF.

Cette hégémonie a été peu commentée par les observateurs politiques dans les années qui suivirent la naissance du MRP. Pour eux, le Mouvement était le rassemblement de tous les démocrates-chrétiens. Ni plus, ni moins. En revanche, elle revient à chaque ligne dans la correspondance privée des dirigeants MRP à cette même époque. Je pense notamment à cette réflexion d'un ancien élu du PDP, Jean-

Raymond Laurent, qui écrivait dans son journal personnel, au lendemain d'un meeting, salle Wagram, en janvier 45 : «ce premier meeting du MRP donnait moins l'impression d'un parti à proprement parler que d'un mouvement de jeunes issus des milieux catholiques». Je pense également à cette lettre adressée en octobre 45 à Maurice Schumann par un des co-fondateurs de *Témoignage Chrétien* et par un des chefs du maquis de l'Oisans, tous deux militants MRP : «Nous sommes nombreux à refuser la projection de l'ACJF sur le plan politique et nous estimons que la présence massive de ses hommes à la tête du MRP ne doit pas durer si vous ne voulez pas voir le MRP faire figure de mouvement confessionnel et réactionnaire».

### c) Les députés

J'ai insisté longuement sur le profil des dirigeants nationaux du MRP car il tranche avec celui des députés MRP qui vinrent peupler les Assemblées constituantes et législatives élues en octobre 45, juin 46 et novembre 46. D'un mot, je dirais que, si l'appareil MRP est ACJF, le groupe parlementaire, lui, est d'origine PDP.

Cette domination PDP se résume d'un chiffre : 96, c'est-à-dire près de 50 % des députés MRP à la Libération, venaient des rangs du PDP, ce petit parti qui, avant guerre, avait voulu, en vain, assurer la représentation politique du monde démocrate-chrétien. 96, dont 23 responsables nationaux, 27 cadres fédéraux et 46 adhérents de base.

C'est beaucoup quand on sait les conditions conflictuelles dans lesquelles le PDP s'est effacé à la Libération devant le MRP. En fait, la création du MRP a été l'occasion d'un renouvellement d'élites au sein de l'ancien PDP. Je ne m'appesantirai pas sur cette question. En fait, les députés MRP, anciens militants PDP, avaient une fraîcheur due en particulier à leur âge au moment de leur élection : 45 ans en moyenne. Cela permettait à de hauts responsables démocrates-populaires, dont Bidault ou Teitgen étaient les prototypes, d'apparaître comme de jeunes loups qui, depuis le milieu des années 30, tentaient de redonner un second souffle au mouvement démocrate-chrétien, malgré le manque de vitalité de ses caciques traditionnels. Comme, de surcroît, ces militants pouvaient se

prévaloir d'un engagement actif dans les combats de la Résistance et d'une participation précocité à la création du MRP, on comprend aisément qu'ils ne soient pas apparus à la Libération, à l'instar de certains de leurs aînés, comme «d'indésirables chevaux de retour». Ce qu'illustre assez bien la position au sein du MRP d'un Robert Lecourt, d'un Louis Beugniez ou d'un Claude Mont.

Lors de la constitution des fédérations MRP, et surtout de ses listes électorales, ces anciens du PDP purent tirer profit de leur expérience de la vie de parti et de ce qui en constitue le point d'orgue : les compétitions électorales. Vis-à-vis des militants venus de l'Action catholique ou du syndicalisme, l'atout était de taille. En effet, mieux ou moins mal qu'eux, les ex-démocrates - populaires savaient organiser une campagne, prononcer un discours électoral, lancer une souscription. Bref ils étaient réputés connaître, plus que tout autre, dans la famille démocrate-chrétienne, le B-A-BA de ce qui fait un bon candidat.

Dans le climat de pénurie qui régnait alors dans les fédérations MRP, il y eut donc toujours un ancien du PDP pour combler, spontanément ou non, les vides apparus sur les listes, à quelque rang que ce soit. En tête, s'imposèrent rapidement les plus chevronnés d'entre eux, tandis que les places subalternes revenaient davantage aux ex-militants de base. Puis, une fois l'élection passée, les effets de cette ambivalence se conjuguèrent dans un groupe MRP où, comme je l'ai dit, un député sur deux venait du PDP.

Les raisons qui expliquent cette domination démocrate-populaire sont, en partie, celles qui expliquent l'apport restreint des branches spécialisées de l'Action catholique. 23 députés issus de la JOC, 12 de la JAC, 17 de la JEC, 4 de la JIC : ce n'est pas énorme vu le poids et l'influence des anciens de l'ACJF dans l'appareil et le processus de création du MRP.

En fait, pour toute une génération de jeunes formés par l'Action catholique dans les années 30, la percée électorale de la démocratie chrétienne est intervenue une décennie trop tôt. Seuls les plus âgés d'entre eux avaient, à la Libération, les épaules assez larges pour sup-

porter la charge d'une candidature à la députation. Sans doute est-ce le drame de ces militants que d'être arrivés à l'âge de la maturité politique en 1951 ou 1956, à une époque où le MRP subissait ses premiers revers, après la vague de l'immédiat après-guerre.

Les atouts des jeunes militants de l'Action catholique, lors de la constitution des listes en 1945 ou 46, étaient en fait très limités. Ils n'avaient pas été mêlés aux combats politiques d'avant-guerre. Certes ! Mais une partie des anciens PDP apparaissaient aussi comme des hommes neufs. Ils pouvaient prétendre représenter sur les listes MRP les milieux ouvriers, les milieux agricoles ou les femmes. Certes également ! Mais, concrètement, ils entrèrent en concurrence avec des militants CFTC ou syndicalistes agricoles dans lesquels l'électorat ouvrier ou rural pouvait tout aussi bien se reconnaître et qui, en plus d'un cas, furent jugés plus mûrs, plus influents, plus représentatifs et donc meilleurs candidats. Dans ce contexte, le cas de M.-R. Simonnet, sorti directement de l'ACJF pour affronter les électeurs de la Drôme doit être considéré comme un phénomène très exceptionnel.

Le résultat de cette concurrence - et je terminerai là la première partie de mon rapport - est enfin la faible représentation, dans le groupe MRP, des non-démocrates-chrétiens. Sur les trois élections de 1945 et 1946, ils ont été à peine une quarantaine. Les non-démocrates-chrétiens, non catholiques de surcroît, se comptent sur les doigts d'une main. Je pense à René Dusseaulx, résistant venu des rangs socialistes, dont la candidature en Seine-Maritime fut plus un alibi que le signe d'une évolution des mentalités au sein du MRP.

Les catholiques, même s'ils n'étaient pas démocrates-chrétiens, furent un peu mieux accueillis. Dans la Haute-Loire ou dans les Pyrénées-Atlantiques, ils profitèrent de la faiblesse des cadres MRP. Mais pas davantage.

Pour expliquer cette ouverture ratée, il suffit à mon sens de lire ces deux extraits du *Pro*, feuille d'information des militants de la Seine. Dans son premier numéro, fin 1944, il demande de «ne jamais mettre «démocrates-chrétiens» sur les affiches car ils ne forment qu'un des élé-

ments du Mouvement». Dans son second numéro, début 1945, il offre quelques conseils pour constituer les fichiers du MRP : «servez-vous des groupements amis, c'est-à-dire PDP, JR, CFTC, JOC, scouts, parents d'élèves de l'école libre, abonnés de *L'aube*...».

## II - Vie et mort du MRP : les raisons d'une relative stérilité

### a) *Le temps du départ*

Voici donc, si j'ose dire, le vivier de départ. Le MRP n'était peut-être pas, à l'origine, un parti démocrate-chrétien. Mais c'était, à coup sûr, un parti de démocrates-chrétiens. Dans sa nature et son type de recrutement, le personnel politique républicain populaire n'évoluera d'ailleurs plus guère jusqu'à la disparition du Mouvement. L'essentiel est donc maintenant de savoir pourquoi la génération des fondateurs a été aussi stérile.

Un constat tout d'abord : sur près de vingt ans, l'histoire du MRP est celle de la fin d'une alchimie électorale. Sur le plan interne, départs et démissions ont scandé la vie du Mouvement. En ce sens, le MRP n'a pas coulé mais il a fui.

La vie de son groupe parlementaire est une suite ininterrompue de micro-scissions. La première démission a eu lieu durant la première Assemblée constituante. Il s'agit de celle de J.-P. Giraudoux, fils de son père, ancien de la France libre et député de l'Allier. Deux autres gaullistes abandonnèrent le groupe sous la deuxième Constituante : Vendroux, beau-frère du général de Gaulle, et Getten. Puis le mouvement s'accéléra durant la première Législative. En 1951, 14 % du groupe élu cinq ans plus tôt avait quitté le MRP. 3 de ces 22 députés (l'abbé Pierre, d'Aragon et Paul Boulet) avaient rejoint les rangs de la Gauche indépendante. 8 avaient adhéré au RPF et 11 à de petites formations de droite.

Il ne faudrait pas que ces démissions politiques masquent d'autres retraits qui me semble tout aussi significatifs en raison de leur nature existentielle. Déception, ennui, démotivation, sentiment d'inutilité ont motivé le départ de députés qui, en choisissant de ne pas se représenter, abandonnèrent le Parlement et donc l'élite du MRP.

22 députés lâchèrent pied avant le renouvellement de juin 46. 5 suivirent une voie identique en novembre 46 et 18 en juin 51. Il y a là un phénomène particulièrement intéressant car il touche un groupe parlementaire dont on ne peut pas dire qu'il était vieillissant puisque sa moyenne d'âge, au moment de son élection, était de 43 ans. L'un de ces députés, Pierre Dumas, seul élu de la Haute-Garonne en 1945, exposa ses motivations dans un livre qui, à l'époque, eut un réel écho et dont le titre se passe de commentaires : «Je ne serai plus député». Bref, au MRP, les députés furent plus nombreux à s'esquiver sur la pointe des pieds qu'à partir en claquant la porte.

L'appareil central du MRP a été, en revanche, d'une remarquable stabilité. J'ai rappelé plus haut qu'en 1963, Colin et Simonnet étaient encore le président et le secrétaire général d'un Mouvement dont ils avaient été les fondateurs. 1963 : c'est également la date où l'un et l'autre laissent leur place à deux quadragénaires : Jean Lecanuet et Joseph Fontanet.

Qui sont-ils ? Quand il devient président du MRP, Lecanuet a 43 ans. C'est un agrégé. On le dit très proche de Colin. Il a commencé sa carrière politique dans les cabinets d'Abelin, de Colin, de Buron et de Letourneau. En 51, il est élu député de Seine-Inférieure. En 55, il est secrétaire d'Etat. Battu en 56, il entre au Conseil d'Etat et fait partie du cabinet de Pflimlin. En 59, il est élu sénateur et préside le groupe MRP dans la Haute Assemblée.

L'itinéraire de Fontanet n'est guère différent. Le secrétaire général du MRP a 42 ans au moment de sa nomination. En 1950, il met le pied à l'étrier dans le cabinet Catrice. Entre 51 et 56, il est secrétaire général adjoint du MRP. En 56, il est élu député de Haute-Savoie. En 58, il est secrétaire d'Etat et en 61, ministre.

Bref, au moment où la génération des fondateurs s'efface, on voit monter au premier plan, dans l'appareil d'un MRP à bout de souffle, des jeunes hommes dont le parcours est naturellement plus diversifié que celui de leurs aînés. Le cabinet ministériel est devenu un élément de promotion et d'apprentissage. Le passage par l'Action catholique ne joue plus un rôle aussi décisif qu'autrefois. Ces militants sont aussi des

techniciens du pouvoir. Ils sont très «Cinquième République».

Tout cela participe d'ailleurs d'une évolution plus profonde et qu'on sent, sur la longue période, dans le recrutement du personnel ministériel MRP. A ce sujet, et pour ne pas être trop long, je me contenterai de deux dates-clés :

- 1947 : Robert Schuman devient président du Conseil. Deux ans plus tôt, lors de l'élection à la première Constituante, cet ancien parlementaire de la Troisième République, qui avait voté les pleins pouvoirs à Pétain, le 10 juillet 40, n'appartenait pas encore au MRP. Son arrivée à la tête du gouvernement est le signe que la mystique de la Résistance, si forte au sein du MRP à la Libération, était en train de s'effacer. Il reviendra d'ailleurs à Schuman d'offrir à son parti une mystique de substitution : la construction européenne.

- L'autre date est celle de 1958. Pierre Pflimlin devient président du Conseil. Catholique rhénan plus que démocrate-chrétien, cousin éloigné du petit groupe des fondateurs du MRP, sans doute plus féru d'ordre que de mouvement, le maire de Strasbourg symbolisait, au travers de sa promotion, que désormais la fidélité n'était rien si elle n'était pas relayée par une vraie compétence technique.

#### *b) Le manque de sang neuf*

On vient de voir comment, dans le recrutement de son personnel de haut niveau, le MRP avait difficilement surmonté la crise d'identité qui l'avait frappé peu de temps après sa naissance. Mais l'histoire du MRP n'est pas seulement scandée par des départs. Le Mouvement s'est progressivement affaibli faute d'avoir, à la tête, été irrigué par un sang neuf.

Pour comprendre ce phénomène, il faut se pencher sur le groupe parlementaire républicain populaire car c'est en son sein qu'auraient dû se produire les renouvellements attendus.

En 56, après les dernières élections législatives de la Quatrième, on ne compte que 18 nouveaux dans un groupe de 74 unités. En revanche, 55 de ces députés avaient siégé dans la précédente Assemblée, 51 dans la première Législative, 50 dans la seconde Constituante et 42 dans la première Constituante.



En 1958, le renouvellement fut un peu plus important. Sur 56 députés, 26 sont de nouveaux venus et 15 ont d'ailleurs moins de 40 ans. Par principe, un parti qui s'affaiblit et perd des sièges a du mal à s'oxygéner. Au début de la Cinquième République, le changement de mode de scrutin a favorisé le dernier petit renouvellement du personnel parlementaire MRP.

Mais - et je voudrais également insister sur ce point - les années 1958-59 sont celles de la courte expérience du Rassemblement des forces démocratiques (RFD). Les maîtres d'œuvre de cette opération lancée aux marges du MRP furent Michel Debatisse et Roger Laval (ex-jacistes) ainsi que Nestor Rombault (ex-JOC) et son compère de Loire-Atlantique, Bernard Lambert.

L'aventure fit long feu. Je ne la détaillerai pas ici. Elle souligne toutefois - et j'en terminerai pas là - le grippage progressif d'un mécanisme qui aurait dû assurer l'injection d'un sang nouveau au MRP, c'est-à-dire la promotion des enfants des mouvements spécialisés de l'Action catholique. Le parcours de Lambert et Rombault symbolise le décrochage d'une génération dont l'œuvre ne sera pas la seconde jeunesse de la démocratie chrétienne en France mais le renouveau de la gauche non communiste dans les années 60-70.

\*  
\*\*

*Les débats qui ont suivi l'exposé de François Bazin ont permis d'apporter quelques précisions et témoignages sur les points suivants :*

**Où se situaient réellement, au sein du MRP, les centres de décision ?**

**Jean-Marc GUISLAIN** (Maître de Conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lille 3) - Je voudrais demander à M. Bazin si, progressivement, au sein du M.R.P. le groupe parlementaire ne l'a pas emporté sur la direction nationale issue des Congrès ?

**François BAZIN** - Je pense que notamment les livres de Callot et de Letamendia répondent bien à cette question. Les statuts du M.R.P. étaient faits d'une façon telle qu'il y avait une apparence et une réalité. L'apparence, c'était la

domination des Fédérations, la réalité, c'était la représentation ou la domination des parlementaires sur la vie du Mouvement.

Ceci dit, je pense que le M.R.P., progressivement, est devenu de plus en plus un parti, j'allais dire, oligarchique, c'est-à-dire dirigé par ses grands anciens. On retrouve dans tous les débats ce type d'accusation, ce type de reproche, je pense que le poids d'hommes comme Bidault, comme Colin,... était tout à fait décisif.

Donc, il y a une sorte de décantation progressive, je pense que les Fédérations jouaient beaucoup moins de rôle que ne le laissaient penser les statuts. Le groupe parlementaire avait une domination qui était réelle et, derrière tout cela, je crois que les ministres et l'appareil central du M.R.P. jouaient un rôle tout à fait décisif.

**Germaine TOUQUET** - J'ai l'honneur d'avoir été une des premières adhérentes du M.R.P. puisque j'ai appartenu à la première section de France du M.R.P. qui s'est fondée à Clichy.

L'exposé que nous venons d'entendre s'est surtout focalisé sur les parlementaires, les ministres et l'appareil central du Mouvement. Or, le M.R.P. c'était avant tout des militants et quand on se souvient de ce qu'était la France à la Libération, du travail qu'il y avait à faire partout, dans tous les départements, on peut supposer que les grands dirigeants n'auraient pu à eux seuls mener à bien cette tâche.

Il y avait des militants partout. Il y en a d'ailleurs qui sont devenus des élus municipaux, car, pour un militant, être élu municipal, c'est quand même le premier pas dans la responsabilité politique.

Par ailleurs, les députés qui ont pu être élus, et c'était une très grande force, l'ont été en grande partie, au départ, grâce aux militants, il ne faut pas l'oublier. Ceux-ci ont incontestablement apporté un « plus » à la vie politique française et fait de la IV<sup>e</sup> République, fort heureusement, quelque chose de très différent de la III<sup>e</sup>. Ces équipes, qu'elles soient ouvrières, jeunes, agricoles ou féminines, ont fait un travail incroyable. Il serait peut-être intéressant de consulter les archives, vous verriez qu'un certain nombre de problèmes ont été ébauchés dans

ces équipes et qu'elles ont pu apporter un enseignement ou des renseignements à ceux qui nous représentaient dans les Assemblées.

Vraiment, je pense qu'il faut insister là-dessus, comme il faut insister sur ce que l'on a appelé les sections d'études, composées de militants, de parlementaires et de personnalités ou d'experts spécialistes des problèmes que l'on examinait. J'ai pu mesurer par exemple, en ce qui concerne les victimes de guerre, et spécialement les veuves de guerre, l'importance des travaux de la section d'études «anciens combattants» que présidait Roger Devemy et des suites pratiques qui lui ont été données grâce notamment à l'action de Marie-Hélène Cardot, vice-présidente du Sénat. J'insiste sur la réalité du travail ainsi accompli en ce domaine comme en bien d'autres et sur l'intérêt de ces rencontres organisées entre militants et personnalités non forcément MRP, mais qui estimaient suffisamment le Mouvement pour collaborer avec ses représentants.

Je suis restée une militante et je crois vraiment que le MRP a tiré une grande partie de sa force d'un réseau de militants actifs et désintéressés, que n'obnubilaient pas les préoccupations de carrière.

**François BAZIN** - Que le MRP ait été un parti disposant de nombreux militants et de militants actifs, c'est un fait et personne ne le nie, surtout pas moi. Que le MRP avec ses militants ait participé à l'œuvre de reconstruction de la France, que son œuvre soit importante, c'est un fait que je ne me permettrai pas de nier. Mais mon enquête, fragmentaire, n'a porté que sur le personnel politique, ministres, dirigeants nationaux et députés.

**Les femmes, les ouvriers, les ruraux, les prêtres**

**Jean-Marie DOMENACH** - Dans votre très intéressant exposé, M. Bazin, j'ai été surpris que vous n'ayez pas esquissé la répartition de ce personnel politique, en particulier parlementaire : selon les âges, vous en avez parlé, mais selon les professions, vous n'en avez pas parlé. Je serais très intéressé, sans que vous alliez trop loin dans l'analyse, de savoir, par exemple, s'il y avait des prêtres parmi les députés à ce moment-là, et combien ?

D'autre part, il y a une question qui est très actuelle, c'est celle de la proportion des femmes. Y en avait-il beaucoup parmi les premiers candidats du MRP ? Vous vous rappelez le propos fameux de Georges Bidault à Charles d'Aragon : «Les femmes voteront et nous aurons cent députés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit».

**François BAZIN** - Il y en a eu 200 !

**Jean-Marie DOMENACH** - Il y en a eu 200, ce qui prouve qu'il a été mauvais prophète. Les femmes ont voté, effectivement, mais est-ce qu'elles ont été élues ?

**Jacques MALLET** - Je crois que Jean-Dominique Durand dans son livre cite ce chiffre : en 1951, 60 % de l'électorat du MRP étaient des femmes et je rappelle au passage que c'est un amendement de Robert Prigent à l'Assemblée Consultative d'Alger qui est à l'origine du droit de vote et de l'éligibilité des femmes.

**François BAZIN** - Les femmes, oui, il y en avait dans le groupe parlementaire ; parmi les ministres, assez peu et dans l'appareil central du MRP, pratiquement pas. Parmi les députés, le chiffre était, sauf erreur, d'environ 15 %, chiffre non exceptionnel pour l'époque, le PC et les Socialistes ayant des représentations féminines à peu près comparables.

Deux raisons, semble-t-il, l'expliquent. Le type d'organisation du MRP, avec des équipes de milieux notamment, a favorisé cette promotion. De même que le scrutin proportionnel : la représentation des femmes a brutalement chuté en 1958, lorsqu'on est passé au scrutin majoritaire.

Quant aux ecclésiastiques il y en a eu 4 ou 5, l'Abbé Pierre étant le plus célèbre.

**Jean-Dominique DURAND** - Sur la présence des prêtres, il faut souligner l'action de l'Abbé Gau qui a été extrêmement importante, notamment concernant la lutte contre la peine de mort. Il y a eu évidemment l'Abbé Pierre, mais dont le passage a été plus marginal et plus fugace, puisqu'il a quitté le MRP rapidement.

**François BAZIN** - En 1951. Sur la représentation socio-professionnelle du groupe MRP, je

pourrais vous donner le détail tout à l'heure, c'est une représentation tout à fait équilibrée, comparable avec celle du groupe SFIO, avec moins de fonctionnaires et plus d'ouvriers et d'agriculteurs. Là aussi, je pense que, comme pour la proportion de femmes, cela tient au type d'organisation du MRP et au mode de scrutin.

Quant aux milieux populaires, je crois avoir dit dans mon exposé que, grâce à l'ACJF, le MRP bénéficiait d'une représentation de milieux aussi diversifiés : ouvriers, ruraux,...

**André DILIGENT** - On n'insistera jamais assez sur l'importance des équipes populaires au sein du MRP, le rôle des Bacon, Bouxom, Prigent, Catoire, Beugnet, Menu, ... pour maintenir le contact avec les milieux populaires et nourrir la vigueur militante du Mouvement.

### **La Jeune République**

**Pierre FEREOLE** (Charente, ancien de la Jeune République) - A l'époque, les instances de la Jeune République s'étaient réunies pour décider si la Jeune République devait se fondre ou non avec le MRP. Une forte proportion dans la salle hésitait à y aller, non par hostilité au MRP, mais par crainte, dans une certaine mesure, de perdre un peu de ce que j'appellerai sa pureté : Au moment du vote, cette crainte a été la plus forte, mais je dois rappeler que cette décision par laquelle la Jeune République a refusé d'adhérer, en tant que telle, au nouveau Mouvement, n'a été acquiescée qu'à une voix de majorité.

Quelques militants, ultérieurement, ont, à des époques différentes, décidé d'adhérer individuellement au MRP. Si un jour, entre autres travaux sur le mouvement démocrate-chrétien, on essaie de revoir cette partie de l'histoire, je serais heureux, pour ma part, d'apporter mon témoignage.

### **Le Sillon, les catholiques**

**Dominique MAGNANT** - Plus ancien dans la carrière que les précédents intervenants, j'étais un ami intime de Marc Sangnier, et malheureusement je dois dire que son entrée dans le MRP a été surtout déterminée par des motivations négatives. Les partis du centre et de droite

s'étaient déconsidérés dans la collaboration ou dans l'inertie. On ne les avait pas vus dans la guerre. Moi, personnellement, au maquis, je ne les avais pas vus.

Que voyait-on ? On voyait les communistes qui, avec leur expérience, leur habileté politique et leurs soutiens, se sont présentés à la Libération comme les champions de la Résistance et en ont capté les mérites.

Le Parti Socialiste ne s'est pas mal débrouillé non plus en ce sens.

Ceux qui ne voulaient pas être communistes ou socialistes, et j'en étais, se demandaient : que faire, maintenant que la bataille contre l'occupant était terminée, et quelle base politique choisir pour mener l'autre bataille, celle de la reconstruction ? Nous étions un certain nombre très embarrassés et Marc Sangnier, au moment des assemblées constitutives, en décembre 1944, janvier 1945, auxquelles j'ai participé en uniforme, m'incitait à venir au MRP. Mais par honnêteté je n'ai pas cru devoir le faire, parce que je n'étais pas catholique. Un autre de nos amis, Claudius-Petit, a eu la même attitude. Malgré toute sa sympathie pour les idées du MRP, il estimait que la politique ne devait pas être mêlée à la religion.

Je pense que la motivation la plus large pour l'adhésion au MRP a été à l'époque l'impossibilité d'aller dans les autres partis. C'est une attitude négative, je m'en excuse auprès des anciens du MRP que j'ai toujours fréquentés avec beaucoup d'amitié, dont Pierre-Henri Teitgen qui, lui, s'est jeté dans le maquis à corps perdu et a été l'un des fondateurs du MRP.

### **P.D.P. et A.C.J.F. en conflit ?**

**Jacques MALLET** - Je voudrais insister sur la diversité d'origine des dirigeants du MRP. Robert Schuman n'appartenait pas à l'équipe qui a formé le Mouvement. Pierre-Henri Teitgen n'était pas de l'ACJF, ni Pierre Pflimlin qui est entré au MRP en 1945.

L'ACJF, à travers l'exposé de François Bazin, apparaît comme une sorte de franc-maçonnerie pour exercer le pouvoir et disposant du grand avantage d'être une courroie de transmission

avec le peuple.

Grâce à elle, le MRP avait constitué des équipes en relation avec tous les milieux sociaux et je crois qu'on ne dira jamais assez que ce Mouvement, à la Libération en tout cas, a permis à des hommes issus vraiment de milieux populaires d'accéder à la vie politique.

Mon prédécesseur à la présidence de l'Amicale, Robert Prigent, était fils d'un matelot et d'une femme de ménage et il a été propulsé dans la politique grâce à la formation reçue par la JOC. La JAC a formé toute une génération de dirigeants, au-delà d'ailleurs du MRP, mais proches du MRP - je pense notamment à Michel Debatisse. Je crois que cela n'a pas été assez souligné.

Il y avait aussi la Jeune République avec Maurice Schumann. Marc Sangnier du Sillon a été Président d'Honneur du MRP. Il y a eu aussi Gaston Tessier qui dirigeait la CFTC.

Reste qu'en France, dans la sphère non communiste, à cause de la Charte d'Amiens en grande partie, des liens étroits ne pouvaient s'établir entre mouvements politiques et syndicats. Un homme comme Gaston Tessier était au MRP, mais disait : «Ah non, le syndicalisme doit garder son autonomie par rapport aux partis politiques». La situation était différente en Italie où dans d'autres pays.

**André DILIGENT** - L'histoire des rapports, à la Libération, entre le PDP et les jeunes issus de l'ACJF a toujours donné lieu à confusions et malentendus.

On fait une grave erreur en croyant que le PDP, dans son ensemble, avait fait preuve de mauvaise humeur. Certes il y avait eu des problèmes, et notamment des problèmes de personnes, mais les anciens du PDP ont toujours tenu leur place. Des amis de Champetier de Ribes, comme Pezet, Raymond-Laurent ont siégé au Parlement jusqu'en 1958. Il n'y a pas eu de vrai clivage ACJF-PDP. Bidault, Teitgen, Lecourt, de Méthon, entre autres, avaient appartenu aux jeunes du PDP. Pendant la guerre le PDP avait des réunions clandestines autour de Bidault, cependant que les anciens de l'ACJF, et notamment le groupe de Lyon, entretenaient avec Bidault et ses amis les relations que l'on

sait. L'osmose s'est donc tout naturellement faite, et il est excessif de prétendre qu'il y avait deux clans. Des anciens, certes, ont eu quelque mal à s'effacer ou à se mettre en retrait, ce qui est humain. Mais il n'y eut jamais de drame et ces problèmes de personnes se sont assez vite résolus. L'amitié, une amitié profonde, a permis d'effacer un certain nombre de difficultés qui, si elle n'avait pas existé, n'auraient peut-être pas été surmontées, comme on l'a vu dans d'autres partis. Elle a permis de réussir ce qui ne pouvait être espéré : le PDP n'avait jamais dépassé 13, voire 19 élus, alors qu'en deux ans le MRP est parvenu à compter 179 députés.

**François BAZIN** - Que les anciens responsables nationaux du PDP aient fini par s'intégrer au MRP, cela me paraît historiquement incontestable. Cependant, lorsqu'on relit la correspondance ou les archives de Raymond-Laurent, Paul Simon, Pezet, Champetier de Ribes,... on découvre qu'à la Libération leur résistance a été tout de même beaucoup plus forte qu'on ne l'a dit. Les comptes rendus des dernières réunions des Commissions exécutives du PDP, fin 1944 et début 1945, font état d'une extrême réticence à l'égard du MRP, considéré comme le mouvement de l'Action catholique. Pour les dirigeants du PDP, les trois forces que constituent le PDP, la Jeune République et le MRP qui est le mouvement de l'Action catholique, doivent créer un nouveau parti. Pour Colin et Bidault au contraire, le MRP doit être le lieu de rassemblement de tous les démocrates-chrétiens. Leur thèse l'emportera in fine mais il est indéniable qu'à ce moment-là il a existé un vrai désaccord politique entre les anciens du PDP et les jeunes du MRP. Bien sûr, par la suite, les choses se sont arrangées, les succès électoraux du MRP ayant aplani la plupart des difficultés. Il n'empêche que ce conflit a eu lieu et je pourrais vous citer des documents d'archives qui montrent bien à l'époque comment des personnalités du PDP qui n'avaient pas démerité, qui avaient participé à la Résistance et à toutes les réunions préparatoires de lancement du MRP ont eu à la Libération le sentiment que les choses leur échappaient.

Que des anciens et des jeunes du PDP aient figuré parmi les dirigeants du MRP, cela me paraît aussi un fait d'histoire. Mais la sorte de

renouvellement de l'élite qui s'est produite à ce moment-là parmi les anciens du PDP n'a pas toujours été bien vécue par les plus âgés d'entre eux.

Quant à la question de savoir si l'ACJF constituait ou non une franc-maçonnerie, je ferai observer que les gens de cette génération avaient pris l'habitude de travailler ensemble et de s'entraider. Ils se connaissaient et s'appréciaient. Ma thèse analyse le processus de création du MRP et les négociations très difficiles qu'ils ont menées avec les anciens du PDP. Le fait pour ceux de l'ACJF de travailler en petites équipes très soudées, d'avoir un projet commun, a été un facteur du succès de cette nouvelle génération. Il reste que le PDP a finalement accepté de s'intégrer au MRP, contrairement à la Jeune République dont le Congrès de 1945 a - de justesse - fait le choix opposé.

**Jean-Marie MAYEUR** - Je voudrais à ce propos signaler que la thèse de M. Dazet-Brun sur Champetier de Ribes, fondée sur les archives de celui-ci, montre bien comment les choses se sont passées et confirme le témoignage que vient de donner François Bazin.

Je saisis aussi cette occasion de déplorer - René Rémond a sans doute le même sentiment que moi - qu'après tant d'années la thèse de François Bazin n'ait toujours pas été publiée. Il a été victime, comme, très longtemps, Pierre Letamendia, d'une excessive discrétion des éditeurs français pour qui les travaux sur le MRP ne suscitent pas, semble-t-il, un intérêt extraordinairement vif. Je souhaite donc très vivement que soit donnée un jour au public la possibilité de prendre connaissance d'une œuvre utile et nécessaire.

### **Les causes du déclin et de la disparition du MRP**

*Le rôle du gaullisme est évoqué, mais il sera examiné dans une autre partie du colloque.*

**Jean-Marie DAILLET** - Lorsque je suis entré au MRP en 1953, le jeune adhérent que j'étais a perçu à ce moment une certaine distance entre les militants et la direction du Mouvement. Les grands anciens me semblaient quelque peu intimidants. A l'exception toutefois

de Robert Schuman qui m'avait conseillé de faire de la politique. Je lui avais alors demandé «Comment ?», et il m'avait répondu : «Il faut entrer dans un Parti - Mais lequel ? - Eh bien ! jeune homme, vous ferez comme moi, vous choisirez celui qui vous déplaîra le moins !».

**François BAZIN** - La nature de l'organisation du MRP, je pense qu'on l'a déjà évoquée, le gaullisme, Jean-Marie Mayeur en parlera. Mais je voudrais évoquer un point qui me paraît important, le très jeune âge - pour des responsables politiques - des dirigeants du MRP à la Libération. Les principaux responsables étaient tous nés entre 1899 et 1913 environ, et avaient donc une petite quarantaine à l'époque de la Libération.

En Italie, comme je l'ai noté dans ma thèse, les contemporains d'André Colin, dont j'ai souligné le rôle clé dans la création du MRP, n'arrivent aux postes de responsabilité que dans les années 1952-53, soit presque dix ans plus tard.

Je pense que ces dix ans d'avance pris en France par les gens de sa génération ont été une des clés de leur succès. Ils expliquent aussi les difficultés qu'ils ont rencontrées en abordant le pouvoir, ce n'est pas une critique à leur égard, mais la tâche était extrêmement lourde à la Libération. C'est un fait important pour expliquer les difficultés qu'a rencontrées le MRP.

J'ajoute que ces gens qui, d'une certaine façon, étaient l'élite du MRP sont restés en place pendant vingt ans, au terme desquels ils étaient encore assez jeunes, 43 ans en moyenne pour les députés. Du fait de cette stabilité, s'est produit, au niveau des élites du MRP, un phénomène «d'embouteillage» ne facilitant pas la percée des générations suivantes de militants formés.

Ainsi, malgré des structures de formation assez performantes, le MRP n'est pas parvenu à leur offrir les postes d'élus qu'elles auraient mérités. Ce qui, peu à peu, a pu affaiblir le Mouvement.

**Xavier CORVAL** - M. le Président, je suis actuellement en thèse de science politique sur «La pensée démocrate-chrétienne» et je salue avec affection tous ceux qui, dans cette salle,

ont connu mon grand-père, Pierre, soit pendant la Résistance, soit à *L'aube*.

M. Bazin, avez-vous des éléments d'information sur l'évolution des structures de formation du personnel politique ? Vous avez beaucoup parlé de l'ACJF, des JAC, JOC, JEC,...

La formation fréquemment reçue dans ces lieux par les militants et les responsables politiques du MRP, complétée en amont par une éducation où l'instruction civique et religieuse avait souvent sa part, était relayée en aval par une formation dispensée par les partis politiques eux-mêmes ainsi que par les syndicats : bibliothèques à la disposition des militants, débats internes importants entre militants, échanges avec les responsables au cours desquels l'approfondissement et la critique horizontale étaient de mise.

Le travail de formation ainsi accompli, l'énergie ainsi déployée, force est de le constater, ont eu des effets : une génération militante et politique imprégnée d'une conscience de l'intérêt général et d'un esprit de service partagés, des amitiés politiques capables de faire prévaloir l'efficacité et les convictions, une incontestable modestie politique et une vitalité se moquant bien des années...

Ces générations de militants qui nous ont précédés dans la longue histoire de notre famille de pensée ont inscrit leur engagement dans un contexte fort différent de celui du nôtre : la guerre et la Résistance, la reconstruction ont défini leur cadre politique, sans même évoquer un cadre de mentalités et de valeurs propre. Ces générations sont les premières à dire qu'elles ne détiennent ni la «vérité» ni la lumière.

Faut-il pourtant envisager de mettre en parallèle l'affaiblissement, voire la disparition des éléments de formation évoqués, avec les dérives que connaît la vie politique depuis plusieurs années et les déceptions qu'elle provoque ? En quoi et comment ces structures de formation politique ont-elles évolué du début à la fin du MRP ?

**Charles GAUTIER** - Je viens de Loire-Atlantique et j'ai participé naguère à la campagne qui a fait élire Bernard Lambert en 1958, sous l'étiquette MRP, ce qui eut alors un certain

retentissement. Mais nous avons été extrêmement déçus de son très rapide départ et de quelques autres, tel celui de Nestor Rombault, député de St-Nazaire. A votre avis quelles ont pu en être les raisons ?

**François BAZIN** - En réalité, ces personnalités avaient un problème avec la notion de démocratie chrétienne, et avec la nature de ce que devait être un parti démocrate-chrétien, qu'au fond ils refusaient.

Ces événements ont été à mon sens très significatifs de la perte d'identité d'une génération issue de l'Action catholique qui, progressivement, a vu disparaître ses cadres et ses repères. Les liens d'amitié ou de solidarité entre toutes ces générations s'étaient un peu distendus à l'épreuve du pouvoir, qui avait déçu pas mal de monde dans ces milieux. Le départ de Lambert, de ce point de vue, est très significatif du mouvement de dispersion qui intervient sous la Cinquième République. En fait, Lambert et ses semblables ont, dans les années 1960-70, plus participé au renouveau de la gauche non communiste que contribué à donner une seconde jeunesse au MRP ou à la démocratie chrétienne en France.

Je pense que le MRP est mort un peu de cela aussi.

**Jacques DUBOIS** - Je suis élu de Boulogne-Billancourt et ancien adhérent du MRP depuis 1953. M. Bazin nous a rappelé que les premiers dirigeants du MRP venaient de l'Action catholique et je me demande si l'absence de renouvellement et même sa perte d'influence n'ont pas été dues en partie à l'attitude de l'Eglise qui n'a pas encouragé, c'est le moins qu'on puisse dire, l'engagement des militants d'Action catholique ou du scoutisme dans le MRP.

**François BAZIN** - A la Libération, ce ne fut pas le cas, semble-t-il. La hiérarchie catholique à l'époque était tout à fait favorable à leur engagement. Que, par la suite, elle ait pris un peu plus de distance, cela me paraît aussi un fait avéré. Ces jeunes gens étaient, il est vrai, assez remuants, ils prenaient parfois des positions ne correspondant pas toujours à celles de l'Eglise, qui s'en est naturellement distanciée.

# Le M.R.P. et les institutions

**Jean-Dominique DURAND** - Je vous propose maintenant d'entendre le Professeur Pierre Avril, professeur de Droit public à l'Université Paris II et à l'Institut d'études politiques de Paris, membre du Conseil national des Universités, qui a été rédacteur en chef des *Cahiers de la République* et qui est l'auteur de nombreux ouvrages sur la Quatrième et la Cinquième Républiques, notamment : «*Le Régime politique de la V<sup>e</sup> République*» (4<sup>e</sup> éd. 1979) ; «*Le Gouvernement de la France*» (1970) ; «*Les Français et leur Parlement*» (1972) ; «*Essais sur les partis*» (1986, nouvelle éd. 1990) ; «*La Ve République. Histoire politique et constitutionnelle*» (1987) ; «*La IV<sup>e</sup> République. Histoire et société*» (en coll. 1988).

Il va nous parler du M.R.P. et des institutions.

## Rapport de Pierre AVRIL

Les organisateurs ont été bien inspirés de placer ce rapport entre celui qui est consacré au personnel politique et celui qui traite des relations du MRP avec le général de Gaulle, parce qu'il commence où s'achève le premier et se terminera au moment où commence celui de Jean-Marie Mayeur. Ce qui rend compte, en effet, de l'importance que le MRP a attachée aux questions institutionnelles résulte de la présence en son sein d'un grand nombre de juristes, et de juristes de qualité. Ils contribuèrent à renouveler la problématique constitutionnelle ; ils apportèrent aux débats une perspective doctrinale et une compétence qui ne se retrouvaient à ce degré dans aucun autre parti à la Libération : pour des motifs idéologiques, les socialistes et les communistes étaient prisonniers de schémas dogmatiques, tandis que les radicaux et la droite restaient fidèles au modèle suranné de la III<sup>e</sup> République. Toutefois, si son intervention fut décisive pour écarter le régime d'assemblée proposé par la première Constituante, elle fut moins convaincante dans l'établissement de la nouvelle République, et, si le bilan est finalement mitigé, la raison n'en est pas sans rapport avec les relations du MRP avec le général de Gaulle et avec les partis qu'il avait choisi de rejoindre. Le

souci de parvenir à un accord avec la SFIO et la volonté de celle-ci de ne pas se séparer du PCF aboutirent au médiocre compromis de 1946, dont le MRP était si conscient qu'il fit de la réforme des institutions sa préoccupation constante tout au long de la IV<sup>e</sup> République, mais sans succès ; les propositions qu'il avait vainement tenté de faire adopter n'aboutirent qu'en 1958, lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution. Il n'accepta pas en revanche la conception que le général de Gaulle imposa dans l'application de celle-ci et il se rangea bientôt parmi les adversaires de la pratique présidentielle, dans laquelle il ne reconnaissait pas le régime que ses dirigeants avaient contribué à mettre en place.

### L'élaboration de la Constitution du 27 octobre 1946

Dès la réunion de l'Assemblée élue le 21 octobre 1945, les représentants du MRP prirent une place importante dans le travail constituant : François de Menthon fut élu rapporteur général de la Commission de la Constitution, et Paul Coste-Floret rapporteur particulier des textes relatifs au travail législatif et au cabinet ; mais les désaccords ne tardèrent pas à se manifester.

A la suite du vote d'une motion par laquelle le groupe, «considérant que l'état actuel de la discussion de la Commission de la Constitution ne lui permet plus de prendre devant l'Assemblée constituante et devant le pays la responsabilité du rapport général de la Constitution, demande à M. François de Menthon d'abandonner les fonctions de rapporteur général de la Constitution», ce dernier démissionna le 3 avril 1946, ainsi que Paul Coste-Floret, en demandant à ses collègues «comment il pourrait défendre en séance publique des textes d'inspiration socialo-communiste ?» (1).

L'opposition du MRP au projet adopté par l'Assemblée fut déterminante dans le rejet de celui-ci par le référendum du 5 mai 1946 (53 % de non), et il devint le premier parti de France, avec 28,2 % des suffrages exprimés, à l'élection de la seconde Constituante le 2 juin 1946.

La préoccupation de donner rapidement une Constitution à la France dissuada la nouvelle commission de tirer toutes les conséquences du refus du peuple français pour s'en tenir à un replâtrage : elle se contenta de reprendre le projet repoussé le 5 mai comme base de discussion en se proposant seulement de corriger les dispositions les plus contestées, de manière à le rendre cette fois acceptable. La logique des partis conduisait donc à rechercher un compromis qui préservât l'alliance des trois grandes formations, la SFIO, le MRP et le PCF.

Elu rapporteur général le 26 juin, Paul Coste-Floret exposa la thèse du MRP en faveur d'un gouvernement parlementaire, qui impliquait :

- le bicamérisme, mais un bicamérisme limité : il ne s'agissait pas de revenir à la conception du Sénat de la III<sup>e</sup> République, condamnée par le référendum du 21 octobre 1945 comme l'assemblée unique l'avait été par celui du 5 mai 1946, mais d'instituer un Conseil de la République à la compétence exclusivement législative et aux pouvoirs limités ;

- la désignation du président du Conseil par le Président de la République, au lieu de son élection par l'Assemblée nationale comme dans le premier projet, le cabinet devant être investi par celle-ci ;

- la dissolution devait pouvoir être effective ;

- un contrôle de la constitutionnalité des lois devait être établi ;

- enfin le préambule devait affirmer les droits et libertés de l'homme et du citoyen «consacrés par les déclarations antérieures et par les lois de la République», formule qui annonce les dispositions que l'on connaît.

Le nouveau projet adopté par la commission ne donnait pas satisfaction au MRP, et, comme les divergences demeuraient fortes entre les groupes, le président de l'Assemblée, Vincent Auriol, intervint pour proposer son arbitrage sur les points de désaccord, qui concernaient le Conseil de la République, le Président de la République, et la dissolution (ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature et l'Union française). L'entreprise se révélant laborieuse, Robert Lecourt demanda le 21 septembre une seconde délibération du projet, dont Paul Coste-Floret précisa dans *L'Aube* du 24 qu'elle ne concernait pas seulement la forme, car le texte adopté par l'Assemblée garde encore certaines traces du projet repoussé par le référendum, et le MRP ne le votera que si ces traces disparaissent : il reste «des séquelles du gouvernement d'assemblée et ce sont elles que nous voulons éliminer» (2).

Les points litigieux portaient sur la participation du Conseil de la République à l'élection du Président de la République, qui est pour le MRP «une affaire essentielle», ainsi que sur le scrutin secret pour cette élection (les communistes voulaient un scrutin public). L'amendement ayant été repoussé, les membres du MRP quittèrent la réunion. Ils y revinrent le 26, après que les présidents de groupes furent convenus des ultimes compromis, notamment sur l'élection du Conseil de la République. Bref, comme devait le constater plus tard le Président Pflimlin, «le MRP ne pouvait guère faire autrement que de soutenir le projet» (3).

---

(1) Assemblée nationale constituante élue le 21 octobre 1945, Séances de la Commission de la Constitution, comptes rendus analytiques imprimés en exécution de la résolution votée par l'Assemblée le 25 avril 1946, p. 642.

(2) Assemblée nationale constituante élue le 2 juin 1946, Séances de la commission de la Constitution, comptes rendus analytiques imprimés en exécution de la résolution votée par l'Assemblée le 2 octobre 1946, p. 698.

(3) Pierre PFLIMLIN, *Mémoires d'un Européen de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Fayard 1991, p. 24.



C'est le résultat de ces laborieuses négociations qui fut adopté par le référendum du 13 octobre 1946 par 53,5 % des suffrages exprimés, mais seulement 36 % des électeurs inscrits, 31 % s'abstenant.

### L'impossible réforme

«Le MRP croyait-il avoir fondé un régime stable, a-t-il sacrifié ses victoires du 5 mai et du 2 juin 1946 sur l'autel du tripartisme ou voulait-il sortir, à quelque prix que ce soit, du provisoire ?» se demandait Pierre Letamendia (4). Il est probable que tous ces ingrédients entrèrent dans la position adoptée, mais au-delà des compromis plus ou moins satisfaisants, le dispositif analysé par le rapport de Paul Coste-Floret (5) reposait sur l'hypothèse politique que l'accord des trois grands partis qui l'avaient voté permettrait de le faire fonctionner. On sait ce qui advint du tripartisme en avril 1947, et comment le nouveau régime en revint irrésistiblement au parlementarisme inorganisé de la Troisième (6), de sorte qu'il est permis de suggérer que la IV<sup>e</sup> République, qui était originellement conçue comme un «régime de partis», a peut-être finalement échoué de ne l'avoir point été.

Attaché malgré tout à l'enfant disgracié qu'il avait porté sur les fonts baptismaux, le MRP s'efforça d'en corriger les défauts, et, de 1950 à 1958, on trouve ses représentants derrière tous les projets de révision. La première révision fut engagée à l'initiative de Paul Coste-Floret, le 29 novembre 1950, sur le rapport de Mme Germaine Peyroles, et elle aboutit à la loi constitutionnelle du 7 décembre 1954 qui modifiait onze articles concernant le régime des sessions (rétablissement du décret de clôture), le rôle du Conseil de la République, l'investiture du Gouvernement et le maintien du Cabinet en cas de dissolution. La seconde, qui débuta le 13 mai 1955 sur le rapport de M. Defos du Rau, concernait la procédure de révision elle-même, mais elle s'enrichit en cours de route et donna lieu à un rapport de Paul Coste-Floret le 26 mars 1957, avant que le projet du gouvernement Gaillard ne la relance le 16 janvier 1958 (adopté par l'Assemblée le 21 mars). Un ultime projet fut déposé par le gouvernement Pflimlin et adopté par l'Assemblée le 27 mai 1958 (7).

A l'évidence, la modeste révision de 1954

restait insuffisante et le MRP joua un rôle particulièrement actif pour maintenir la réforme de l'Etat sur l'agenda politique. N'ayant pas obtenu de Guy Mollet, alors président du Conseil, qu'il prenne les initiatives souhaitées, Pierre Pflimlin invita le congrès de Biarritz à décider que le Mouvement ne participerait à aucun gouvernement qui ne s'engagerait pas sur ce point (le gouvernement Guy Mollet venait de tomber le 21 mai 1957). Il refusa pour cette raison de participer au gouvernement suivant (Bourgès-Maunoury), avant que Robert Lecourt ne devienne garde des Sceaux dans le gouvernement Félix Gaillard qui fit voter son projet par l'Assemblée en mars 1958.

Ce texte comportait une pièce maîtresse qu'avait inspirée l'expérience des questions de confiance : les projets sur lesquels le président du Conseil engageait la responsabilité du Gouvernement seraient adoptés sans vote si une motion de censure ne leur était pas opposée et votée à la majorité absolue. Cet ingénieux dispositif, destiné à discipliner la majorité qui avait investi le Gouvernement et à neutraliser l'effet pervers des abstentions, avait été imaginé par Edouard Moisan en 1953 et développé par Paul Coste-Floret dans la proposition déposée au nom du groupe le 17 janvier 1957, avant que la Constitution de 1958 ne le récupérât (8). Mais, comme le note Pierre Pflimlin (9), il manquait au projet du gouvernement Gaillard deux autres éléments qui figuraient dans la proposition du groupe. Celle-ci, d'une part, prévoyait un contrat de majorité aux termes duquel l'Assemblée pouvait habiliter le Gouvernement à prendre les mesures législatives nécessaires à l'exécution de son programme, et cela pour la durée de la législature (l'article 38 de la Constitution de 1958 a repris cette disposition,

(4) Pierre LETAMENDIA, *Le MRP*, Université de Bordeaux 1975, p. 348.

(5) Assemblée nationale constituante élue le 2 juin 1946, annexé au procès-verbal de la séance du 9 août 1946.

(6) P. AVRIL et J. GICQUEL, *La IV<sup>e</sup> entre deux Républiques*. Pouvoirs, 1996, n° 76, p. 27.

(7) Sur la procédure : Jean LYON, *Nouveaux suppléments au Traité de droit politique, électoral et parlementaire d'Eugène Pierre*, tome 2. La Documentation Française 1990, p. 19.

(8) Robert LECOURT, L'origine mouvementée de l'article 49-3, *France-Forum*, n° 258-259, janvier-mars 1990, p. 25.

(9) Op. cit. p. 101.

mais en lui retirant l'élément contractuel et en n'imposant pas la ratification des décrets-lois). D'autre part, la proposition Coste-Floret s'inspirait de la motion de «censure constructive» qui figure à l'article 67 de la Loi fondamentale de la RFA et qui oblige les signataires de la motion à désigner le successeur du chef de gouvernement censuré.

Le projet élaboré par Robert Lecourt, garde des Sceaux du gouvernement Pflimlin, reprenait ces dispositions que, devenu ministre d'Etat du général de Gaulle, Pierre Pflimlin fit inscrire en partie dans la nouvelle Constitution. J'ajouterai, à propos de ce passage, que c'est parce que la procédure de révision avait été engagée en 1955 sur la base du rapport Defos du Rau que l'actuelle Constitution a pu être adoptée dans un relatif respect des formes et des apparences...

### De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République

On le voit, une part essentielle du «parlementarisme rationalisé» de la V<sup>e</sup> République est directement issue des propositions du MRP, qui visaient à corriger les déficiences révélées par le fonctionnement de la Quatrième et à faire évoluer le régime dans le sens d'une nécessaire modernisation. Mais elles ne remettaient pas en cause le postulat de la souveraineté parlementaire qui avait précisément fait échouer toutes les tentatives, dès lors qu'elles tendaient à conférer au Gouvernement une autorité propre en le libérant de sa subordination à l'égard de l'Assemblée. Comme la réglementation complémentaire imaginée à l'époque par Michel Debré, ces réformes techniques supposaient qu'il suffirait d'inscrire dans la Constitution des procédures et des prérogatives favorables au Gouvernement pour transformer l'équilibre politique de manière décisive ; or l'expérience de l'investiture personnelle du président du Conseil de 1946, immédiatement neutralisée par la pratique des interpellations sur la composition du cabinet, avait révélé la fragilité de barrières de papier élevées en face d'une Assemblée qui représentait, absolument et exclusivement la nation. C'est sans doute que le souci de ne pas se séparer de cette tradition de souveraineté parlementaire, identifiée à la tradition républicaine (10), était le prix à payer pour

maintenir la solidarité et l'entente avec les partis qui y adhéraient. Cette priorité a, dès 1946, paralysé les efforts du MRP en l'incitant à prendre ses distances avec les perspectives de rupture plus radicale incarnées par le général de Gaulle. Le pari, il est vrai, eût été risqué, et le compagnonnage aurait pu être inconfortable.

Intervention de P. Pflimlin.

A sa droite au 1er rang : L. Jung, président de la fondation R. Schuman, M<sup>me</sup> C. Boutin, A. Fosset, A. Diligent  
Au 2<sup>e</sup> : A. Monteil - Au 3<sup>e</sup> rang au fond, R. Rémond

Le paradoxe a voulu que la discipline d'une majorité directement issue du verdict électoral ait finalement engendré une organisation du travail parlementaire répondant, et au-delà, aux velléités des lendemains de la Libération ; mais ce résultat met aussi en évidence la faille d'une conception politique qui, pour favoriser l'insertion du Mouvement dans le système de partis français, s'attachait inconditionnellement au principe de la représentation proportionnelle.

---

(10) En témoigneront plus tard les réserves à l'égard du régime présidentiel, auquel le ralliement de Paul COSTE-FLORET demeurerait très minoritaire : v. le Colloque organisé à Saint-Germain-en-Laye par France-Forum, les 17 et 18 janvier 1962.

**Jean-Dominique DURAND** - Merci, M. le professeur Avril, pour votre exposé extrêmement nuancé qui a montré l'intérêt que le M.R.P. a tout au long de son existence porté aux questions institutionnelles. Vous avez bien montré le paradoxe que représente ce parti que l'on identifie toujours aux faiblesses de la Quatrième République et qui n'a cessé pourtant de combattre ces faiblesses et d'y porter remède. J'ouvre immédiatement le débat sur ce riche exposé.

\*  
\* \*

*Le débat va permettre de préciser et de compléter les indications contenues dans le rapport de Pierre Avril sur :*

**Le rôle du MRP dans l'élaboration des Constitutions de la IV<sup>e</sup> République (en 1945-46) et de la V<sup>e</sup> République (en 1958)**

**Léon LAFARGE** - Militant du MRP depuis 1946, j'ai appartenu deux ans à la rue de Poissy (11), je me demande après coup comment, après l'exemple de la Troisième République qui avait illustré la malfaisance du régime d'Assemblée, nous n'avons pas eu le réflexe de rejeter à tout prix le rétablissement d'un régime d'Assemblée, pire que celui de la Troisième République, puisque, par le jeu du système de l'investiture, on donnait un droit de regard à l'Assemblée sur la composition du Gouvernement. Je me souviens qu'ayant assisté au dernier vote devant l'Assemblée, j'entends encore le président Lecourt, alors président du groupe parlementaire, dire textuellement : « Cette Constitution n'est pas satisfaisante, mais, cette fois, elle est perfectible », et j'avoue qu'à ce moment-là j'ai eu un sentiment de malaise, parce que je sentais qu'on entrait dans une voie pratiquement irréversible.

**Pierre PFLIMLIN** - Chers amis, j'ai écouté, bien sûr, avec le plus grand intérêt le rapport que nous venons d'entendre et je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'il a dit au sujet de la position du M.R.P. dans les deux premières Constituantes.

Si nous nous sommes prononcés pour le « oui » au deuxième référendum, c'était, dans une large mesure, parce que nous estimions qu'il eût été

dangereux pour le pays de prolonger une situation provisoire. Une première Constituante avait échoué ; on en a élu une deuxième ; fallait-il en élire une troisième et avec quelle perspective ?

C'est sans enthousiasme que nous nous sommes ralliés au deuxième projet de Constitution et, dans mon département, le Bas-Rhin, je dois dire que j'ai fait campagne, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles c'est le seul département de l'Est de la France où il y eut une majorité, d'ailleurs faible, de « oui ».

Et, ensuite, nous avons fait l'expérience de cette Constitution. Vous me permettrez de donner ce témoignage que j'ai été pour ma part profondément impressionné par les défauts de la Quatrième République. J'ai appartenu à un grand nombre de Gouvernements, 14 peut-être, parce que la durée moyenne des Gouvernements était de six mois. Il y avait parfois une certaine stabilité pour les ministres ; j'ai été pendant trois ans ministre de l'Agriculture et, pendant ces trois ans, j'ai appartenu à six Gouvernements, cela fait bien la moyenne. Notre ami Jean-Marie Louvel avait, je crois, le record : il a été pendant quatre ans ministre de l'Industrie et il a joué un rôle considérable dans le relèvement économique de la France sous la Quatrième République qui, sur ce point là, peut se prévaloir, je le dis en passant, d'un bilan nettement positif.

Mais j'ai été très frappé par les inconvénients de l'instabilité gouvernementale qui a incontestablement abouti à un discrédit du régime et même à un discrédit de la politique, qui n'est pas sans ressemblance avec celui que nous pouvons observer aujourd'hui. Ma préoccupation dominante dès lors a été la réforme de l'Etat.

Pierre Avril l'a rappelé, il y a eu, en effet, la résolution que nous avons tous signée - le premier des signataires étant Paul Coste-Floret - qui réclamait une réforme de l'Etat. Au Congrès de Biarritz, nous avons décidé que le M.R.P. ne participerait plus à aucun Gouvernement qui n'inscrirait pas en tête de son programme la réforme de l'Etat, et c'est pourquoi nous n'avons pas participé au Gouvernement Bourgès-Maunoury (juin-novembre 1957), alors que, dans le Gouvernement Félix Gaillard

(11) Sièges du M.R.P. à Paris.

(novembre 1957-mai 1958), Robert Lecourt, Garde des Sceaux, a commencé à faire voter une réforme de la Constitution dans le sens notamment du renforcement de la stabilité gouvernementale.

Et puis, sont survenus les événements de 1958 et j'ai été amené à proposer dans cet éphémère Gouvernement une réforme de l'Etat.

Si on voulait relire ma déclaration gouvernementale, on verrait - cela a été occulté, et je le comprends, par les événements d'Algérie - que l'objectif de ce Gouvernement n'était pas, comme on l'a cru, d'infléchir radicalement la politique algérienne, mais de réformer l'Etat. Je suis allé jusqu'à déclarer que ce Gouvernement s'assignait une période de six mois au bout de laquelle il se retirerait dans les deux hypothèses : ou bien, il aurait réussi la réforme de l'Etat et, tout naturellement, un nouveau régime serait mis en place et un nouveau Gouvernement, ou il aurait échoué. Mais les événements ont tourné autrement.

J'ai été amené, comme ministre d'Etat, à faire partie du Comité interministériel que le général de Gaulle présidait, et il a présidé toutes les séances sans aucune exception. Nous y étions quatre ministres d'Etat - Guy Mollet, Louis Jacquinot, Houphouët-Boigny et moi - ainsi que Michel Debré en sa qualité de Garde des Sceaux. Je ne veux pas faire le récit détaillé de ces débats, dont malheureusement il n'existe pas de procès-verbal, ce qui est extrêmement fâcheux. De gros volumes ont été publiés sous les auspices de M. Maus : il y est question, beaucoup, et à juste titre, des travaux préparatoires dirigés par Michel Debré, mais non des délibérations du Comité interministériel où a été élaborée la nouvelle Constitution, sauf en ce qui concerne la toute première séance. J'en ai appris la raison beaucoup plus tard, lors d'un colloque à l'Université d'Aix-en-Provence : il paraît que Guy Mollet avait fait des observations sur le procès-verbal de la première séance et cela a tellement agacé le général de Gaulle qu'il a déclaré qu'il n'y aurait plus de procès-verbal ! Alors, je suis un des seuls témoins qui pourrait raconter ce qui s'est dit dans ces séances, qui étaient extrêmement intéressantes. Contrairement à ce que je prévoyais, le général de Gaulle ne nous a pas proposé, ou moins encore imposé, un texte

tout fait. Il s'est contenté d'un très bref exposé introductif. Les discussions se déroulaient très librement, chacun pouvant s'exprimer comme il l'entendait.

Nous avons été au moins deux, Guy Mollet et moi, à veiller à ce que la nouvelle Constitution maintienne un régime parlementaire. Je ne sais pas si j'ai mal compris le professeur Avril ; il a laissé entendre que la souveraineté nationale s'exprimant par l'élection était peut-être une idée un peu obsolète, mais nous avons eu la faiblesse de nous y attacher.

Michel Debré, qui avait fait le travail préparatoire et qui a présenté des avant-projets, avait proposé entre autres que le pouvoir législatif fût exercé par l'Assemblée Nationale lorsqu'elle serait en session, mais que, dans l'intervalle des sessions, le Gouvernement pourrait par décret modifier même les lois qui venaient d'être votées par l'Assemblée Nationale.

Nous nous sommes opposés à cette disposition et, malgré tout le respect que j'ai pour Michel Debré, qui était un homme de conviction et un grand patriote, je dois dire que cette proposition était absurde. Le général de Gaulle l'a écartée comme nous le proposons.

Nous avons alors proposé ce qui est devenu l'article 20 de la Constitution qui déclare : «le Gouvernement définit et conduit la politique de la Nation. Il est responsable devant l'Assemblée Nationale», ce qui est, me semble-t-il, la définition même du régime parlementaire.

J'ai été amené à entrer en controverse avec d'éminents professeurs de droit constitutionnel, tel Olivier Duhamel qui, dans un certain colloque, au Sénat, ici même, avait affirmé que la Constitution de 1958 avait été faite pour donner la plénitude du pouvoir au Président de la République. J'étais à ce moment-là, avec d'autres, dans une espèce de stalle sur laquelle il y avait l'inscription «témoins». Vous participiez peut-être à ce colloque, M. Avril. Vous vous rappelez que l'on m'a très peu laissé la parole. Lorsque je l'ai demandée une deuxième fois, M. Olivier Duhamel m'a dit : «Oui», et il a ajouté sèchement : «Mais soyez bref», car ce que les professeurs de droit constitutionnel nous ont expliqué à nous, les «témoins», c'est que nous n'avions rien compris à cette Constitution à

l'élaboration de laquelle nous avons participé ; nous n'avions pas compris qu'elle était faite pour donner la plénitude du pouvoir au général de Gaulle et à ses successeurs.

Je crois que l'article 20 a son importance ; c'est lui, d'ailleurs, qui sert de base à ce qu'on a appelé par la suite la cohabitation. Quoi qu'on puisse penser des conditions dans lesquelles la cohabitation a fonctionné jusqu'à présent, notamment avec François Mitterrand, il faut tout de même reconnaître qu'en effet le Gouvernement gouverne. Gouverne-t-il bien ou mal ? C'est une autre question que je me garde-rais d'aborder.

J'avais fait l'expérience pénible de l'instabilité de la Quatrième République. Je pourrais vous en parler longuement : il m'est arrivé d'être ministre de la France d'Outre-Mer, d'entreprendre certaines réformes et de voir tout tomber à l'eau au bout de moins d'un an, parce que mon successeur n'a pas cru devoir reprendre ces efforts. Ma préoccupation était donc d'assurer une plus grande stabilité gouvernementale. C'est là que j'ai commis ce que certains considèrent comme un de mes péchés - j'en ai commis beaucoup d'autres -. J'ai réussi à introduire dans la Constitution l'article 49-3. Si certains d'entre vous maudissent cet article, leur malédiction me frappe et elle est peut-être justifiée. Mais nous avons, en effet, cette hantise de mettre entre les mains du Gouvernement, quel qu'il fût d'ailleurs, les moyens d'assurer sa survie pour ne pas retomber dans ce jeu de massacre qu'a été la Quatrième République.

**Léon LAFARGE** - Comme l'a très bien rappelé le président Pflimlin a prévalu en 1946 le souci de ne pas entrer dans une troisième Assemblée constituante et de sortir du provisoire.

Mais la solution retenue fut un pis-aller, caractérisé non seulement par l'instabilité ministérielle, mais par le harcèlement incessant du Gouvernement, débats et interpellations sans fin à l'Assemblée Nationale se poursuivant, comme l'a noté Edgar Faure, jusqu'à l'épuisement physique du président du Conseil.

Dès lors le régime institué par la Quatrième République a été incapable de faire face à des événements graves, guerre d'Indochine ou guerre d'Algérie.

**Pierre AVRIL** - Je voudrais apporter juste une précision. Je me suis exprimé trop rapidement et sans doute maladroitement à propos de la souveraineté parlementaire. Je voulais simplement dire que, selon la tradition républicaine, les élections avaient pour seul objet de désigner des représentants et qu'elles n'entraînaient aucune conséquence sur le gouvernement. Le peuple n'y était jamais l'arbitre qui décidait qui gouvernerait et pour quelle politique. Cette raison est probablement à l'origine de la paralysie de la IV<sup>e</sup> République comme de la III<sup>e</sup>. A chaque crise, tout se passait entre les partis qui négociaient entre eux, sans que jamais les électeurs fussent appelés à décider. Dès la rupture du tripartisme en avril 1947, le pli a été pris, et Vincent Auriol observait dans son *Journal du septennat* qu'une nouvelle majorité s'était dégagée, avec une nouvelle orientation, qui n'étaient plus celles sur lesquelles les électeurs s'étaient prononcés au mois d'octobre précédent, alors qu'il eût été logique de retourner devant eux.

C'était ce que je visais en parlant de souveraineté parlementaire, reprenant d'ailleurs l'analyse que le maître de Strasbourg, Carré de Malberg, avait développée en qualifiant le régime de la III<sup>e</sup> République de «parlementarisme absolu».

# Le M.R.P. et le gaullisme

**Jean-Dominique DURAND** - Nous allons entendre maintenant le professeur Jean-Marie Mayeur, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris IV-Sorbonne, vice-président du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, membre du Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris et du Conseil d'administration de la Société d'histoire religieuse de la France. Il est bien connu ici pour ses travaux pionniers sur la Démocratie chrétienne. Je me contente de rappeler son article fondamental paru en 1972 dans les *Annales*, intitulé «*Catholicisme intransigeant, Catholicisme social, Démocratie chrétienne*» et son livre bien connu «*Des partis catholiques à la démocratie chrétienne XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*» (1980). Toutes les recherches ultérieures sur le courant politique, démocratique d'inspiration chrétienne lui doivent beaucoup.

## Rapport de Jean-Marie MAYEUR

Les relations entre le Mouvement républicain populaire et le gaullisme sont au cœur de l'histoire de la formation d'inspiration démocrate-chrétienne, au temps du gouvernement provisoire, sous la IV<sup>e</sup> comme sous la V<sup>e</sup> République. C'est une histoire complexe, douloureuse pour ses protagonistes, faite tour à tour de convergences et d'affrontements que celle-ci. Elle a été abordée dans d'excellents ouvrages (1), aussi se bornera-t-on ici à en suivre la trame, en insistant de façon privilégiée sur les deux crises majeures de 1946-1947 et de 1962.

Lors de sa création le MRP semble la formation politique la plus proche du général de Gaulle. Il fait campagne pour le double oui lors du référendum du 21 octobre 1945 : son affiche surmontée de la Croix de Lorraine porte «avec le MRP, votez oui». Le même jour, lors des élections législatives, le MRP s'impose d'emblée comme le second parti de France, avec près d'un quart des suffrages exprimés. Cette percée était sensible depuis un mois dans les sondages, l'électorat marquant son intention de voter pour le parti le plus proche du chef du gouvernement provisoire (2), le «parti de la fidélité».

Lorsque de Gaulle quitte le pouvoir en janvier 1946, le MRP reste au gouvernement, ne souhaitant pas laisser socialistes et communistes en tête-à-tête et faire ce qu'il estime la politique du pire. Mais le fossé entre lui et le général de Gaulle va véritablement se creuser quand ce dernier, après l'échec du premier projet constitutionnel, auquel le MRP avait marqué son hostilité, précise sa conception des institutions lors du discours de Bayeux, et engage la lutte contre le compromis qui mène à l'élaboration de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République. La prise de position du général de Gaulle le 27 août 1946 suscite, au témoignage de son beau-frère, député MRP du Pas-de-Calais, Jacques Vendroux (3), le «désarroi» des députés «de second rang, élus en se recommandant de lui»...

(1) Qu'il suffise de renvoyer à la thèse enfin publiée de Pierre LETA-MENDIA : *Le mouvement républicain populaire. Histoire d'un grand parti français*, Beauchesne, 1995, et à Jean CHARLOT : *Le gaullisme d'opposition, 1946-1958*, Beauchesne, 1983. On se reportera aussi à deux synthèses dues à des politistes, R.E.M. IRVIN : *Christian Democracy in France*, Londres, George Allen & Unwin, 1973, et Maria GRAZIA MAIORINI : *Il movimento repubblicain popolare, Partito della IV Repubblica*, Rome, Giuffrè, 1983, qui a utilisé les archives du MRP.

(2) François GOGUEL : *Chroniques électorales* t. 1.

(3) *Cette chance que j'ai eue* p. 182.

«les plus sensibles à sa mise en garde». La déclaration de De Gaulle du 19 septembre, le discours d'Épinal le 29 conduisent le MRP à justifier son attitude : il accepte le compromis indispensable pour sortir du provisoire, mais il souhaite ensuite une révision. De Gaulle persiste dans son refus et invite le 9 octobre à voter non, s'en prenant à ceux qui «seraient tentés, par scepticisme ou par résignation, d'accepter des institutions mauvaises sous prétexte qu'on pourra les réviser plus tard». Une partie notable des électeurs du MRP s'abstient ou vote contre la Constitution lors du référendum du 13 octobre.

Lorsque quelques mois plus tard le général de Gaulle crée le RPF, le 7 avril 1947, le Comité national du MRP le 27 prend position contre une initiative qui conduit, estime-t-il, à casser la France en deux blocs (4). Il marque sa crainte devant un régime présidentiel qui naîtrait de la révision des institutions. Le général de Gaulle ne cache pas en privé sa déception devant l'attitude du MRP : «Quant au MRP, je lui casserai les reins (...), je lui prendrai ses électeurs» (5). Dans les premières semaines, le conflit ne prend pas un tour dramatique. Le tournant est la formation, le 20 août, de l'Intergroupe d'action pour une vraie démocratie, auquel adhèrent Edmond Michelet, député de la Corrèze (6), et Jacques Furaud, député de la Charente, qui est aux origines de cette initiative (7). Le groupe MRP de l'Assemblée nationale interdit, dès le 21, la double appartenance. Maurice Schumann défend Edmond Michelet, au sein de la commission exécutive, face à la sévérité d'un certain nombre d'intervenants. Au comité national du 13 septembre, en l'absence d'Edmond Michelet, qui adresse une longue lettre, Louis Terrenoire, rédacteur en chef de *L'Aube*, gendre de Francisque Gay, demande que le parti engage un dialogue avec de Gaulle (8).

Le conflit s'exaspère après le raz de marée du RPF aux élections municipales des 19 et 26 octobre, où le MRP est abandonné par une partie de son électorat. Le 27 octobre, une déclaration du général de Gaulle dénonce la combinaison de partis qui «ne représentent ensemble qu'une faible minorité nationale», et demande la dissolution de l'Assemblée après l'adoption d'un scrutin majoritaire. Léo Hamon à la réunion du groupe du Conseil de la République

mentionne le risque de coup de force et de plébiscite, Paul Simon, ancien député du PDP, évoque Waldeck-Rousseau et la «défense républicaine». La majorité des intervenants au Comité national du 27 octobre, dans l'après-midi, sont hostiles à l'idée de contacts avec le chef du RPF, avancée par une minorité, au sein de laquelle figure le président d'honneur du parti Marc Sangnier. Les intervenants voient dans le RPF un mouvement réactionnaire, factieux, franc-maçon, qui remet en selle les radicaux. Georges Bidault dans son discours souhaite certes «ne point fermer la porte», mais ne constate pas d'ouverture possible, il s'inquiète particulièrement de l'hypothèse d'un retour au scrutin majoritaire. Pierre-Henri Teitgen va au fond du débat. Le régime parlementaire et les principes mêmes d'une République «telle que nous la concevons traditionnellement en France» sont en jeu. Il rappelle Mac-Mahon et le 16 mai. Il fait allusion aussi aux affrontements avec le RPF lors des municipales, qui ont conduit à «des injures que nous n'avions plus entendues depuis l'Action française», référence bien propre à émouvoir des démocrates d'inspiration chrétienne et à nourrir la vision d'un de Gaulle maurrassien.

Une motion réitère l'opposition à la présence d'élus MRP au sein de l'intergroupe. Jacques Furaud est exclu pour cette raison. Quelques jours plus tard, après que certains membres (9) du groupe n'aient pas voté, le 30 octobre, la confiance au gouvernement Ramadier remanié, des sanctions sont prises (10). Jean-Paul

(4) Archives nationales, AP. Les mentions, dans le reste du texte, des débats au sein des instances du MRP sont tributaires de la même source.

(5) Cf. Claude MAURIAC : *Un autre de Gaulle*, 1970, p. 277.

(6) Il est l'un des cinq membres du comité d'initiative, aux côtés des députés Giacobbi, Godin, Krieger, Nisse.

(7) P. 6 de la brochure, *Pour votre information*. «Livre blanc» sur la crise du MRP, 1948, 53 p. Cette publication est due à L. TERRENOIRE, à la demande d'Emilien AMAURY, le directeur de Carrefour.

(8) On se reportera à son livre : *De Gaulle 1947-1954. Pourquoi l'échec ? Du R.P.F. à la Traversée du désert*, Plon, collection Espoir, 1981, qui donne des extraits précieux de son journal.

(9) Douze s'abstiennent, dont E. MICHELET, deux votent contre, E. LIQUARD député de la Gironde et Ch. SERRE, député d'Oran.

(10) Cf. *L'Année politique 1947* p. 215. Le «livre blanc», pp. 24-25, et le journal de Louis TERRENOIRE pp. 52-53, évoquent une réunion des principaux protagonistes le 5 novembre au domicile d'Emilien AMAURY. MICHELET et TERRENOIRE s'engagent à se soumettre à la discipline du mouvement, les dirigeants MRP s'engagent d'autre part à désigner une délégation qui serait reçue par de GAULLE. Mais le 12 novembre, la Commission exécutive du MRP, à la majorité d'une voix, refuse tout contact avec de GAULLE.

Palewski, député de Seine et Oise est exclu, puis Edmond Michelet, le 18 novembre. Louis Terrenoire, Henri Lespès (11) démissionnent, le 22 novembre. Emile Liquard, député de la Gironde, un modéré proche de Georges Mandel avant la guerre (12), candidat RPF aux municipales, fait de même. Ces MRP dissidents vont former le 25 novembre, le petit groupe des Républicains populaires indépendants (13) avant de rejoindre le RPF.

Désormais la rupture entre le MRP et le mouvement gaulliste est complète, exaspérée par les polémiques partisans sur le terrain. Certes, de discrètes tentatives de dialogue furent amorcées : en avril 1948 Robert Schuman rencontre le général de Gaulle (14), tout comme Maurice Schumann, puis Georges Bidault en novembre (15). Elles n'eurent pas de suite, non plus que des contacts ultérieurs, mais attestent que certaines personnalités considérables du parti ne veulent pas couper les ponts, ainsi, selon le témoignage de Louis Terrenoire, qu'une trentaine d'élus (16). En revanche, l'appareil, les militants sont foncièrement hostiles au mouvement gaulliste et à son chef. En vue des élections législatives de 1951, les militants reçoivent un argumentaire fort critique : de Gaulle a exercé le pouvoir à la Libération « en maître absolu », le RPF fait la politique du pire, favorisant ainsi le parti communiste, c'est un parti sans unité, Malraux est « venu du communisme », le colonel Rémy de l'Action française, Soustelle est « un franc-maçon » notoire, le RPF a un « caractère totalitaire et exclusif ». Dans les instances nationales du parti, les professeurs de droit, fort influents, s'inquiètent des projets de révision des institutions du général.

Au conflit entre le MRP et le gaullisme sur les institutions et la politique intérieure, s'ajoutent des désaccords croissants sur la politique européenne et atlantique. Critiques du plan Schuman, de la mise en œuvre du Pacte atlantique (17), dénonciation de la Communauté européenne de défense enfin. Le rejet du projet, le 30 août 1954, doit beaucoup à la campagne inlassable des gaullistes, avivant encore le contentieux avec les démocrates chrétiens.

Pourtant, dans la crise nationale de mai 1958, le MRP va se rallier au retour au pouvoir de général de Gaulle, et le président du Conseil,

Pierre Pflimlin va s'efforcer de faire en sorte que celui-ci puisse se faire dans la légalité (18). Seuls trois députés dont François de Menthon qui refuse d'entériner le coup de force d'Alger, vont se prononcer contre l'investiture de De Gaulle. Mais le MRP dans sa grande majorité est favorable à la réforme des institutions, comme aux orientations de la politique algérienne, hormis quelques partisans, derrière Georges Bidault, de l'Algérie française et de l'intégration. Le MRP est présent dans le gouvernement du 1er juin 1958, avec Pierre Pflimlin ministre d'Etat, Paul Bacon au travail, Robert Buron aux Travaux publics, transports et tourisme. Le parti prend position pour le oui au référendum constitutionnel, dès lors que les nouvelles institutions maintiennent le régime parlementaire.

Les élections législatives montrent que l'électorat approuve le soutien apporté par le parti à de Gaulle. Certes, le score en voix est comparable à celui des élections du 2 janvier 1956, mais le MRP n'a pas de candidat, compte tenu du nouveau mode de scrutin, dans près de la moitié des circonscriptions. On est donc fondé à estimer qu'il a connu une certaine progression. Malgré la poussée modérée et gaulliste, et le scrutin majoritaire à deux tours, qui, en fait ne le dessert pas; il obtient 57 sièges. Pierre Pflimlin

(11) Dans sa lettre de démission, le député de Seine-et-Marne, vice-président du groupe parlementaire MRP, regrette que le MRP n'autorise pas « l'existence de «tendances». «*Livre blanc*», pp. 36-38. Cet ingénieur est lié à MICHELET de longue date par les «Equipes sociales» de Robert GARRIC.

(12) Cf. B. LACHAIZE : *le gaullisme en Aquitaine*, inédit.

(13) La déclaration constitutive du groupe est signée d'André GUILLANT, député de l'Eure, LESPES, MICHELET, J.P. PALEWSKI, TERRENOIRE ; se joindront ensuite Roger DUS-SEAULX, député de Seine-inférieure et Albert LÉCRIVAIN-SERVOZ, député du Rhône. *Livre blanc*, p. 41.

(14) Cf. le témoignage de Léon NOEL, qui servit d'intermédiaire. *La traversée du désert*, Plon, 1973, p. 47.

(15) L'intermédiaire est là, Edmond MICHELET, qui assiste à l'entretien, cf. Claude MICHELET : *Mon père Edmond Michelet* d'après ses notes intimes, Presses de la Cité, 1971, p. 189 sq. L'entretien a lieu le 12 novembre à 10 h à l'hôtel Laprouse. Témoignage concordant dans le journal de Louis TERRENOIRE, pp. 65-68, qui reproduit le procès-verbal d'Edmond MICHELET

(16) Derrière Robert SCHUMAN, suivi de près par Pierre PFLIMLIN, journal p. 69.

(17) De GAULLE demande le 25 juin 1950 que la France ait «une part effective de la direction stratégique commune» Discours et messages, t. 2, p. 372. Il observe les «doutes» face au pool charbon acier «quelles que puissent être les intentions de ses promoteurs», du fait de «l'inconsistance de nos pouvoirs publics».

(18) Qu'il suffise de renvoyer à ses *Mémoires d'un Européen*, Fayard, 1991.



pèse en faveur de la participation au gouvernement Debré en janvier 1959, malgré l'opposition de nombre de parlementaires (19). Lui-même quitte le gouvernement, mais Robert Lecourt devient ministre d'Etat aux relations avec la Communauté, Joseph Fontanet secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce. P. Bacon et R. Buron gardent leurs fonctions. Malgré des réticences au sein du groupe parlementaire et du parti, le MRP demeure dans la majorité gouvernementale, et le rôle de Robert Buron dans la négociation qui conduit aux accords d'Evian illustre le soutien du parti à la politique algérienne du chef de l'Etat. Mais tant sur la politique économique et sociale que sur la politique internationale et le style du régime (20), la critique s'affirme. Le 24 octobre 1960, 21 députés (21) du MRP, dont Robert Schuman, s'associent à la motion de censure qui s'en prend à «une conception nouvelle de la politique européenne et atlantique» et souhaite une force commune de dissuasion. En désaccord avec les méthodes de gouvernement du Premier ministre, Robert Lecourt quitte le gouvernement le 25 août 1961. Désormais, une minorité importante du groupe parlementaire MRP marque son hostilité au gouvernement.

Après les accords d'Evian et la démission du gouvernement Debré, le général de Gaulle invite Georges Pompidou à ouvrir le gouvernement aux socialistes, qui refusent, et à donner une place accrue au MRP. Face à cette offre, le parti est divisé. Le 14 avril 1962, la commission exécutive approuve la participation (22) mais dans une motion demande «la construction de l'Europe unie, un meilleur fonctionnement du régime parlementaire» (23). Pierre Pflimlin refuse le portefeuille de la justice, ne voulant pas «assumer la responsabilité des tribunaux d'exception» (24). Il devient ministre d'Etat, chargé de la coopération, Maurice Schumann est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'aménagement du territoire, Paul Bacon et Robert Buron conservent leur portefeuille, Joseph Fontanet devient ministre de la santé publique et de la population.

Dès le scrutin qui suit la déclaration du gouvernement Pompidou le 26 avril, 21 députés MRP s'abstiennent (25). Passée l'affaire algérienne une forte minorité est bien gagnée à l'an-

tigaullisme. Il suffira de la conférence de presse du général de Gaulle du 15 mai 1962 et des propos célèbres qui fustigent les tenants de l'intégration européenne pour conduire à la démission les cinq ministres MRP, solidaires de Pierre Pflimlin, particulièrement affecté par les propos du général (26). Le 13 juin les députés MRP s'associent au manifeste européen lu par Maurice-René Simonnet, approuvé par 293 députés qui quittent l'hémicycle. Le MRP, qui ne souhaite cependant pas une opposition systématique, vote en majorité (27) la motion de censure du 12 juillet, déposée avec le groupe socialiste, l'Entente démocratique, les indépendants, qui dénonce une force de frappe «exclusivement nationale», «condamnée à demeurer militairement illusoire», souhaite une «solution communautaire», en matière de défense nucléaire, regrette l'opposition du gouvernement à l'«hypothèse même d'un pouvoir politique européen». On sait qu'une partie des députés qui avaient signé le manifeste européen ne votèrent pas la censure : elle n'obtient que 206 voix, par crainte de la dissolution.

L'initiative du général de Gaulle engageant la réforme des institutions prit de court l'opposition et mit le MRP dans l'embarras. Il hésite à passer totalement du côté des adversaires du général de Gaulle. Etienne Borne le 6 septembre, dans *Forces nouvelles*, estime que

(19) *Mémoires* p. 169. Lors de la présentation du gouvernement Debré, 9 députés MRP s'abstiennent dont Paul COSTE-FLORET et le syndicaliste agricole Bernard LAMBERT, qui vient d'être élu en Loire-inférieure, cf. R.E.M. IRVING, op. cit. p. 236. Les pages sur le MRP et les débuts de la Ve République sont très précises.

(20) Cf. les propos de P.-H. TEITGEN au congrès d'Evian de 1960, cités par IRVING p. 237-238.

(21) IRVING observe avec raison que des adversaires de la politique algérienne de De GAULLE, comme Christian BONNET, se retrouvent aux côtés de partisans de celle-ci.

(22) M.-R. SIMONNET et P.-H. TEITGEN y sont hostiles : la participation l'emporte, soutenue par P. PFLIMLIN et M. SCHUMANN, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers, IRVING, p. 240.

(23) Cité par l'*Année politique*, 1962, p. 43.

(24) Cf. son témoignage in Marcel LAUNAY, Robert Buron, p. 187.

(25) IRVING note que 17 d'entre eux avaient voté la motion contre la force de frappe du 24 octobre 1960, p. 240.

(26) Celui-ci visait en fait le belge Paul-Henri SPAAK. Sur toute cette crise, les mémoires de Pierre PFLIMLIN donnent un témoignage précis.

(27) Les partisans de la censure sont désormais 32 dont P. COSTE-FLORET, A. DILIGENT, R. SCHUMAN, M.-R. SIMONNET, IRVING. p. 241, donne l'ensemble des noms.

l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel, «outre qu'elle serait un moyen de combattre la dépolitisation de l'opinion publique»... «pourrait mettre la République à l'abri des entreprises extrémistes, accélérer les regroupements nécessaires et donner des chances à une classe politique, libérale et ouverte», à condition qu'elle soit «une pièce importante, mais non la seule de tout un mécanisme de suffrage et de délégation» (28). Il invite à la «souplesse inventive du oui mais». Le 27 septembre encore, Jean-Pierre Prévost estime dans *Forces nouvelles* qu'en dépit «du viol de la procédure», la proposition du général de Gaulle peut conduire à «l'édification d'un nouveau régime adapté à notre époque». Les choses changent début octobre, et le rôle des parlementaires paraît essentiel. Le 4 octobre, ils sont 50 sur 57 à voter la censure, Maurice Schumann ne se joint pas à eux. Un certain nombre de partisans de la censure, comme le constitutionnaliste P. Coste-Floret, condamnent la procédure suivie, le recours à l'article 11, non le contenu de la révision. Certes au Comité national des 6 et 7 octobre, 110 mandats contre 23 condamnent la révision, mais, parmi la minorité figurent outre M. Schumann, P. Pflimlin, P. Bacon, R. Buron (29). La motion «recommande» le non, formule qui va permettre à certains parlementaires de ne pas faire campagne pour celui-ci. Maurice-René Simonnet prend part le 10 à la conférence de presse du «cartel des non», aux côtés de Guy Mollet, Bertrand Motte, Maurice Faure, Claudius-Petit, Jean-Paul David. L'affiche du MRP (30) affirme que le référendum est «contraire à la Constitution et divise inutilement les Français», que le projet «risque de permettre demain à un inconnu de menacer nos libertés et de mener à l'aventure». Rien en revanche n'est dit du général de Gaulle, les termes de pouvoir absolu, de plébiscite ne sont pas employés.

Cette relative modération ne suffit pas à retenuir l'électorat MRP de l'Est et de l'Ouest qui vote oui. A peine 10 % des électeurs MRP de novembre 1958 auraient voté non (31). Aux élections législatives qui suivent, 48 % de l'électorat MRP de 1958 se reporte sur l'UNR. Le MRP obtient 1.665.695 suffrages, soit 6,05 % des inscrits, 9,08 % des exprimés, encore ce chiffre comprend-il les 190.384 suffrages obtenus dans les 11 circonscriptions où le can-

didat MRP est soutenu par l'Association pour la V<sup>e</sup> République, c'est le cas de Maurice Schumann, mais aussi de Joseph Fontanet qui, n'étant pas parlementaire, n'avait pas voté la censure. Sur les 36 députés MRP élus, 7 ont eu le soutien V<sup>e</sup> République. Certains vont se rapprocher de l'UNR. Désormais le MRP est une petite formation parlementaire dans l'opposition centriste. La candidature de Jean Lecanuet à l'élection présidentielle trois ans plus tard

Maurice Schumann

s'inscrit dans cette évolution.

Si on essaie, après ce survol, de dégager la signification des relations entre le MRP et le gaullisme, les raisons de conflit apparaissent clairement. Les dirigeants et les militants du MRP, dans leur majorité attachés au parlementarisme libéral, suspectent en de Gaulle et en ses partisans la démocratie autoritaire, ils se voient comme les héritiers de Montalembert face à Napoléon III. Il ne faut oublier ni le poids,

(28) Cité par Jean CHARLOT, dont on suit l'excellente analyse : *La tactique et la campagne des partis* pp. 58-59 dans F. GOGUEL : *L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965*, FNNSP, 1970.

(29) P. LETAMENDIA, op. cit. p. 134.

(30) Reproduire dans le cahier de la FNNSP publié en 1970.

(31) Cf. l'étude de G. DUPEUX, *ibid* p.

parmi les parlementaires élus à la Libération, des anciens du PDP, la moitié selon François Bazin. Or le parti démocrate populaire était l'héritier de cette tradition libérale modérée qu'avait incarnée au début du siècle l'Action libérale populaire de Jacques Piou. On ne saurait oublier non plus l'importance des professeurs de droit public au sein du MRP, de François de Menthon à Pierre-Henri Teitgen, l'un des adversaires les plus déterminés des gaullistes, et à Maurice-René Simonnet. L'attachement à la tradition libérale va de pair avec l'attachement à la «tradition républicaine». Dans la mesure où le MRP a joué un rôle décisif dans la pleine réintégration des catholiques à la République, il se défie de tout ce qui dans le gaullisme, particulièrement dans les années du RPF, lui paraît menace de néo-boulangisme, de néo-bonapartisme, de césarisme.

Mais il est une autre référence historique qui va hanter les hommes du MRP. A leurs yeux de Gaulle, favorable à l'Europe des Etats, adversaire de la supranationalité, est l'héritier de Richelieu, l'homme de la monarchie nationale face à l'Europe chrétienne et l'homme de la raison d'Etat. De Gaulle est un nationaliste, marqué par Maurras. Ultime accusation, la plus infamante dans la tradition démocratique d'inspiration chrétienne. Adversaire de l'Europe, il est aussi l'adversaire de l'Alliance atlantique, de la défense du monde libre aux côtés des Etats-Unis, n'hésitant pas à se rapprocher de l'Union soviétique, comme François 1<sup>er</sup> des princes protestants et de l'Empire ottoman face aux Habsbourgs.

Que bien souvent l'électorat MRP n'ait pas vu les choses comme les élus et les militants est incontestable. On a dit souvent que les électeurs s'étaient tournés vers le gaullisme en 1947 ou en 1962 parce qu'ils étaient plus à droite que les cadres du parti. Ne peut-on pas dire plutôt que ces électeurs estiment que la politique de De Gaulle est conforme à leurs attentes et aux raisons qui les avaient fait voter pour le MRP ? En juin 1962, 49 % des Français voient en de Gaulle un partisan décidé de l'unification européenne, quand 23 % pensent le contraire, en 1964, 58 % des sympathisants MRP trouvent bonne la politique étrangère du général de Gaulle, quand 18 % y sont hostiles (32). Sans

doute les premiers pensaient-ils que les critiques de la politique de De Gaulle n'étaient pas fondées.

C'est bien ce qu'estimèrent ces personnalités du MRP qui, en un filet continu, le quittèrent pour aller vers le gaullisme politique, Louis Terrenoire, Edmond Michelet, Marcel Prélot en 1947, Léo Hamon, Charles d'Aragon après 1958, puis Maurice Schumann, Marie-Madeleine Dienesch, bien d'autres, moins connus, mais qui ont représenté un appoint au sein du personnel du RPF, puis de l'UNR. Ces évolutions comme celles d'une partie de l'électorat MRP ne tiennent pas d'abord aux souvenirs de la France libre et de la Résistance, ou aux péripéties de la vie politique, elles signifient quelque chose de plus profond : l'existence d'affinités entre la famille démocrate d'inspiration chrétienne et le gaullisme, affinités auxquelles des personnalités restées jusqu'au bout au MRP, comme Joseph Fontanet, étaient sensibles (33). «Je suis un chrétien social» déclara de Gaulle à Bidault, lors de leur rencontre de 1948 (34), il serait facile d'illustrer ce propos, tant l'enseignement moral et social du christianisme a marqué celui qui fut l'un des tout premiers abonnés de l'association capital-travail, de la participation, de la Troisième voie, il ne pouvait qu'être en harmonie avec tous ceux qu'avaient formés le catholicisme social. Il est une autre convergence, au plan proprement politique, les démocrates-chrétiens, de longue date, et particulièrement depuis la crise des années 30, aspiraient à une réforme de l'Etat qui renforcerait l'exécutif, et qui, par le recours au parlementarisme rationalisé, mettrait fin à l'instabilité, ce vice congénital de la République. Mais sans doute, les démocrates chrétiens n'étaient-ils pas prêts à renoncer à la souveraineté parlementaire.

Sans doute y eut-il entre le général de Gaulle et le MRP plus qu'un malentendu ou que des conflits de personne, les oppositions de fond furent bien réelles. Mais elles ne sauraient mas-

(32) P. LETAMENDIA op. cit. p. 133.

(33) Renvoyons à sa réflexion datée de 1976 *Gaullisme et démocratie chrétienne*, publiée dans France-Forum en février-mars 1981.

(34) Cf. Claude MICHELET : *Mon père Edmond Michelet*, 1971, p. 190.

quer des rencontres qui ne furent pas de simple circonstance, et qui traduisaient des accords sur l'essentiel, une vision de l'homme et de la société venue de l'enseignement moral et social du christianisme. On comprend dès lors que, revenant sur cette histoire, tant de témoins aient eu l'impression d'une «chance gâchée», un sentiment de «grande tristesse» (35), et aient estimé que pour la démocratie d'inspiration chrétienne en France le gaullisme était, selon la formule de Joseph Fontanet, un «signe de contradiction».

**Jean-Dominique DURAND** - Je vous remercie. Nous sommes ici vraiment au cœur de l'histoire de la démocratie chrétienne et du gaullisme, et, partant, de notre histoire contemporaine.

Vous avez montré combien cette histoire était à la fois complexe, dramatique, douloureuse pour les protagonistes, une histoire des occasions perdues également et des malentendus.

Il est intéressant, pour prendre la mesure de l'hostilité qui s'est développée à une certaine forme de gaullisme dans les années 1950 au sein du M.R.P., de faire parfois le détour par les partis démocrates-chrétiens européens, car c'est par des militants du M.R.P. que ces partis étaient informés des réalités du gaullisme. Mais celui-ci était interprété par les militants qui le combattaient en France. C'est ainsi qu'un vigoureux anti-gaullisme a pu se développer dans l'ensemble de ces partis en Europe : le général de Gaulle leur apparaissait à la fois comme mystérieux et dangereux. On ne le comprenait pas très bien : on avait l'impression, en Italie, par exemple, d'avoir à faire à une espèce de nouveau Mussolini et l'hostilité de la *Democrazia Cristiana italiana* a été largement influencée par les catholiques français, d'une part, ceux du M.R.P. et d'autre part, les collaborateurs de la revue *Esprit*.

Nous pouvons ouvrir maintenant le débat sur la communication de Jean-Marie Mayeur.

\*  
\* \*

*Le débat donne à plusieurs intervenants l'occasion d'évoquer divers aspects des rapports du MRP avec le gaullisme et quelques-uns des problèmes qui continuent à se poser à leur sujet,*

*ainsi qu'aux dirigeants du MRP que furent Maurice Schumann et Pierre Pflimlin, celle d'apporter leur précieux témoignage sur la manière dont ils les ont vécus.*

**A-t-on des informations sur la rencontre entre le général de Gaulle et Etienne Borne ?**

**Pierre KERLEVEO** - C'est une question pour M. Mayeur : avez-vous des informations sur la rencontre entre le général de Gaulle et Etienne Borne ?

**Jean-Marie MAYEUR** - Je vous remercie d'abord de suggérer ce problème. Je n'ai pas d'informations précises. Peut-être que Jacques Prévotat, qui est dans la salle et qui a travaillé sur les papiers d'Etienne Borne, a quelques lumières ?

**Jacques PREVOTAT** - Non, je ne me souviens pas. Je crois qu'Etienne Borne a donné un témoignage lui-même d'une rencontre à l'Hôtel Lapérouse, avec de Gaulle, et qu'il avait été très frappé du climat...

**Jean-Marie MAYEUR** - Mais à quel moment ? En 1958 ou avant ?

**Jacques PREVOTAT** - Il me semble que ce fut pendant la traversée du désert ou juste avant le retour du général de Gaulle, mais dans les papiers d'Etienne Borne je n'ai trouvé aucun document à cet égard. La correspondance entre Etienne Borne et Edmond Michelet reflète une amitié qui, progressivement, se délite un peu, mais reste tout de même très forte - cette correspondance étant d'ailleurs composée uniquement des lettres d'Edmond Michelet à Etienne Borne - ; les lettres d'Etienne Borne à Edmond Michelet n'ont jamais été en ma possession. En dépit de divergences réelles et fortes, la considération entre les deux hommes ne s'y révèle à aucun moment affectée.

Les Cahiers Edmond Michelet vont publier la communication que j'ai faite sur le sujet, il y a deux ans, aux Amitiés Edmond Michelet.

(35) Selon les mots de Pierre PFLIMLIN dans *Jean-Louis English et Daniel Riot : Entretiens avec Pierre Pflimlin. Itinéraires d'un européen*. Strasbourg, La nuée bleue, 1989, pp. 220-224. Collaborateur et ami de Georges BIDAULT au temps du CNR, fidèle du général de Gaulle, proche du MRP à ses débuts, René BROUILLET nous disait que la rupture entre de Gaulle et le MRP fut «le drame de sa vie».

**Jean-Dominique DURAND** - Je rappelle que la correspondance en cause est inédite.

**Jacques PREVOTAT** - Oui, mais il faut dire que maintenant tous les papiers d'Etienne Borne ont été déposés à Brive et que les historiens pourront consulter ce deuxième volet dans peu de temps.

### **Les relations du général de Gaulle et de Jacques Maritain**

**Jean-Pierre PREVOST** (ancien permanent du M.R.P.) - Je voulais simplement faire une remarque qui n'a rien à voir avec mon expérience du M.R.P., mais qui concerne les rapports du M.R.P. avec le gaullisme, question à laquelle j'ai eu souvent l'occasion de réfléchir, étant parfois tiraillé entre les deux côtés, notamment en 1962, au moment de l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Une des raisons du divorce permanent entre le M.R.P. et le général de Gaulle m'a semblé tenir au fond au domaine des idées, du fait d'intellectuels. On a évoqué tout à l'heure Etienne Borne, mais je voudrais évoquer Jacques Maritain, qui a eu une grande influence aux origines du M.R.P. - même si après il s'en est énormément détaché - et à une époque où, si j'en crois une biographie récente, Maurice Schumann et Georges Bidault le fréquentaient, travaillaient avec lui, rédigeaient même certains textes avec lui.

Or, il est très frappant de voir que Jacques Maritain a toujours résisté aux tentatives du général de Gaulle qui, manifestement, aurait voulu en faire, en quelque sorte, son penseur et son philosophe et qui maintes fois a tenté de le faire revenir de Washington à Londres pour l'avoir avec lui. Le général de Gaulle, semble-t-il, souffrait énormément du petit nombre d'intellectuels français qui l'avaient rejoint : Malraux était à peu près le seul parmi les grands intellectuels français. Il aurait voulu avoir Jacques Maritain qui, lui, a refusé et a pris ses distances vis-à-vis du général de Gaulle tout au long de cette période préliminaire à la naissance du M.R.P.

**Jean-Dominique DURAND** - Il convient tout de même de préciser que Jacques Maritain n'était pas démocrate-chrétien. Il a inspiré les démocrates-chrétiens, cela est incontestable, mais il a toujours pris grand soin de marquer ses distances avec toutes les expériences politiques de la démocratie chrétienne et il disait lui-même que le seul démocrate-chrétien dans lequel il se reconnaissait était Eduardo Frei, le président du Chili.

Quant à ses relations avec le général de Gaulle, je rappelle qu'il a été pratiquement le représentant de la France Libre aux Etats-Unis pendant la guerre et que, à la Libération, il a répondu à l'appel du général de Gaulle (et de Georges Bidault) désireux de l'envoyer comme représentant de la France auprès du Saint-Siège, ce que Maritain ne souhaitait pas pour de multiples raisons, privées y compris. Il a cependant accepté cette ambassade comme une véritable mission à remplir au service de la France, et de la France rénovée par le général et par le M.R.P.

**Jean-Marie MAYER** - Puis-je ajouter un complément à ce que vient de dire mon ami Durand sur Maritain : une correspondance passionnante a été publiée dans les *Cahiers Maritain* sur les relations entre le général de Gaulle et Maritain pendant la guerre. De Gaulle souhaitait vivement que Maritain le rejoigne à Londres, mais finalement Maritain ne le fait pas. Il explique qu'il préfère ne pas s'engager au plan proprement politique sur le moment même, mais on sent véritablement dans cet échange de lettres une harmonie entre les deux hommes. D'autre part, Maritain avait une position un peu complexe dans ces milieux émigrés aux Etats-Unis. Il avait des responsabilités à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, fondée à New-York, qui n'était pas totalement dans la mouvance gaulliste « Français libres », mais le général de Gaulle ne lui en a pas tenu rigueur, puisqu'il a insisté avec une force extraordinaire, et Maritain a dû accepter, pour qu'il soit, après la Libération, le premier ambassadeur de la République française auprès du Saint-Siège. Cela, pour l'histoire, marque la force de l'attachement des liens entre de Gaulle et Maritain. Du reste le Saint-Siège n'était pas enthousiaste de cette nomination. Certains théologiens contestaient Maritain, en Amérique Latine notamment.

## Les relations du général de Gaulle et de Georges Bidault

**Léon LAFARGE** - Les rapports du général de Gaulle avec les dirigeants du M.R.P., et en particulier avec Georges Bidault, étaient exécrables, tous les témoignages l'attestent. C'est notamment l'Ambassadeur Chauvet qui a noté que, lorsque Bidault était ministre des Affaires Étrangères du général de Gaulle, celui-ci ne lui épargnait aucune avanie. Maurice Guérin, député du Rhône, m'avait répété immédiatement avoir entendu de Gaulle parler de « ce petit crétin de Bidault ». Le député MRP des Vosges, sortant d'un entretien avec le général de Gaulle, le traitait de « luciférien ». Il n'est donc pas étonnant que, dans ce climat détestable, le MRP soit alors demeuré imperméable, ce qui peut surprendre aujourd'hui, aux idées du général de Gaulle, et que leurs points de vue respectifs sur la Constitution n'aient pu se concilier.

**Pierre DHERS** (ancien Député) - Cette rencontre entre Georges Bidault et le général de Gaulle avait été organisée par Edmond Michelet. Bidault n'avait jamais eu envie d'en parler devant le groupe parlementaire qui n'en a eu connaissance que par un député de Paris, M. Rigal. Elle a eu lieu après les élections municipales de novembre 1947 qui nous avaient fait perdre énormément d'électeurs, et Michelet aurait voulu que Bidault se mette d'accord avec de Gaulle et essaie de le faire revenir au Gouvernement.

Le général de Gaulle a refusé en donnant des raisons et en posant des conditions assez curieuses :

- Première condition, il fallait que l'Assemblée se dissolve,

- Deuxièmement, il fallait que la Constitution soit abrogée : alors on serait entré dans une situation difficile,

- Et, troisième condition, le général de Gaulle exigeait que l'on définisse à l'avance les frontières occidentales de l'Allemagne, car il tenait beaucoup à amputer l'Allemagne de la Rhénanie.

Poser des conditions pareilles, ce qui ne pouvait pas dépendre de Georges Bidault ou du M.R.P., c'était dire carrément qu'il n'avait abso-

lument aucune envie de reprendre le Gouvernement à ce moment-là, mais il est assez curieux quand même qu'il ait posé des conditions de cette nature.

D'autre part, deuxième observation, j'ai lu ces temps-ci, avec beaucoup d'intérêt, le journal de Claude Guy, officier d'ordonnance du général de Gaulle à partir de janvier 1946, qui, pour des brouilles, s'est fâché avec lui en 1969. Claude Guy notait toutes les conversations qu'il avait eues avec de Gaulle et ce que de Gaulle avait dit devant lui.

De cette lecture, je retire l'impression que de Gaulle, après avoir quitté le pouvoir, s'est retrouvé triste et désemparé. De surcroît, presque chaque fois qu'il parle des hommes du MRP, de Robert Schuman, de Georges Bidault, de Pierre-Henri Teitgen, il est méprisant.

## L'hostilité de certains M.R.P. au général de Gaulle ne remonterait-elle pas à l'époque de la Résistance ?

**Jean-Marie DOMENACH** - Je voudrais poser une question à Jean-Marie Mayeur dans la ligne de ce qui vient d'être dit : faut-il remonter à l'époque 1940-1945 pour trouver certaines raisons d'une hostilité à de Gaulle qui paraissait, chez certains, presque viscérale ou, en tout cas, passionnelle ?

Il existait une tension entre les dirigeants de la Résistance intérieure et les dirigeants de Londres : il est inutile de développer ce point qui est connu, mais je voudrais savoir dans quelle mesure Jean-Marie Mayeur pense qu'on peut trouver son origine dans cette dissonance - et même plus, dans cet agacement qu'un certain nombre de résistants éprouvaient à l'égard de De Gaulle qui, pour des raisons qui ne sont absolument pas méprisables, voulait imposer son propre commandement à ceux qui étaient sur le terrain. Je dois dire que, tout jeune, j'ai appartenu à ceux qui attendaient qu'on parachutât le général de Gaulle dans le Vercors et non pas qu'il revienne comme chef de toute la Résistance, France Libre et Résistance intérieure, et comme chef d'Etat. Y a-t-il eu cette hostilité chez quelques uns ? Y a-t-il eu de la part de Bidault un sentiment de rancœur à l'égard de l'homme qui a voulu s'imposer, a réussi à s'imposer pour des raisons que nous pouvons peut-

être mieux comprendre maintenant ?

De même qu'en Amérique, il y a eu, on vient d'y faire allusion, une tension entre la représentation de la France Libre et des gens comme Paul Vignaud qui était un démocrate-chrétien vraiment consistant et persistant. Vignaud était un adversaire féroce de De Gaulle et du gaullisme. A travers une mentalité quasi «états-unienne», il craignait la destruction de la démocratie par un apprenti dictateur - j'exagère un peu - mais, finalement, il y avait une répugnance chez ces gens-là à l'égard de l'appareil gaulliste, de sa volonté de domination, de son côté un peu militaire.

Quelle importance attribuer à ces facteurs ?

**Jean-Marie MAYEUR** - La question est importante et il n'est pas facile d'y répondre, parce qu'il faudrait connaître les itinéraires individuels d'un certain nombre de personnalités dans une période aussi complexe - et où par définition les gens s'expriment peu - que la guerre.

Ce que vient de dire Jean-Marie Domenach est particulièrement vrai pour Georges Bidault, et probablement dès avant la Libération.

Mais, en revanche, un certain nombre de personnalités venues de la démocratie chrétienne, qui sont au Comité général des Etudes, qui vont être nommées par le général de Gaulle commissaires, puis ministres du Comité Français de la Libération Nationale, ne me paraissent pas partager ce type d'attitude. Au contraire, ces hommes - certains touchent au milieu de *L'aube* - se souviennent, au moins confusément, que le général de Gaulle, anonyme, a donné une contribution à *L'aube*, qu'il a été un des adhérents de *Temps Présent*.

**Maurice SCHUMANN** - J'étais l'abonné n° 7 de *Temps Présent* !

**Jean-Marie MAYEUR** - L'un des derniers numéros de *Temps Présent*, lorsque de Gaulle est nommé sous-secrétaire d'Etat, rappelle qu'il a été à *Temps Présent*. Donc cela se sait confusément et je crois que c'est Jean-Dominique Durand qui citait, voici un an, à un colloque auquel je participais, une phrase de De Menthon qui pourtant, en 1958, votera «non» au retour du Général : «de Gaulle est en harmonie avec nous,

nous avons de Gaulle». Donc dans ces mois-là, un sentiment de véritable connivence prévaut sur les réactions d'hostilité qui ne se développeront que plus tard.

**Les témoignages de Maurice Schumann et Pierre Pflimlin**

**Maurice SCHUMANN** - Moi, ma tendance, c'est de prendre mes responsabilités.

Il est incontestable que j'ai été torturé le 21 janvier 1946, lorsque nous avons eu un choix à faire. Je devais tout au général de Gaulle, je suis inconditionnellement attaché à sa personne et j'avais un devoir en tant que président national du M.R.P. Je me suis prononcé pour le maintien du Mouvement Républicain Populaire au Gouvernement sans y entrer moi-même, le problème d'ailleurs en ce qui me concerne ne s'est pas posé, et je revendique la responsabilité de cette décision, comme je l'ai revendiquée maintes fois par la suite dans des conversations privées avec le Général. Nous n'avons rien à regretter de notre décision, nous n'avons pas à en rougir, nous avons, au contraire, à en être fiers, quoiqu'on en dise aujourd'hui car il est très facile de refaire l'histoire après un demi-siècle !

Où en sommes-nous au moment où le général de Gaulle quitte le pouvoir ? Nous en sommes au moment où le stalinisme déferle sur l'Europe, où le Parti communiste est beaucoup plus puissant que le Parti socialiste et inconditionnellement attaché à Moscou. Fallait-il, à ce moment-là, laisser un Parti socialiste désarmé et faible en tête-à-tête avec le Parti communiste ? C'est ce que nous avons refusé de faire et nous avons, par là, sauvé la démocratie. J'en ai la conviction absolue.

Est-ce à dire que la constitution de 1946 était satisfaisante ? Elle ne l'était à aucun titre. Je n'ai entendu que la fin, d'ailleurs excellente et à laquelle je souscris sans réserve de l'intervention de Pierre Pflimlin, mais il est très probable que ce que je vais dire, il l'a déjà dit sous une autre forme, ou peut-être même sous la même forme. Robert Lecourt a, en effet, dit : «Cette Constitution n'est pas bonne, mais elle est perfectible». Par là même, il prenait l'engagement de tenter, à l'occasion de chaque crise ministérielle ou pour éviter les crises ministérielles, de

demander le renforcement des institutions, de demander en particulier, nous y avons souvent pensé, l'alignement de la Constitution française sur l'excellente disposition de la Constitution de la République fédérale d'Allemagne d'après laquelle on ne pouvait renverser un Gouvernement qu'après avoir désigné le Gouvernement successeur.

Dans chaque crise ministérielle, nous nous y sommes employés, Pierre Pflimlin se le rappelle très certainement. Hélas ! nous ne sommes parvenus à faire voter un texte satisfaisant que quand il était trop tard, c'est-à-dire lorsque Pierre Pflimlin était à la tête du Gouvernement et qu'il avait à faire face aux événements d'Algérie. C'est un drame, je suis le premier à le reconnaître, mais est-ce à dire qu'initialement nous avons fait le mauvais choix ? Je ne le crois pas.

Essayez d'imaginer qu'après le départ du général de Gaulle, les communistes et les socialistes soient restés en tête-à-tête. Le Parti communiste, je vous le rappelle, représentait à ce moment-là 28 %. Les plus anciens d'entre vous se rappellent ce qu'était l'atmosphère des réunions publiques. Président du M.R.P., je parcourais la France, il me fallait souvent une demi-heure pour arriver à placer un mot. Je me rappelle une réunion à Tarbes au cours de laquelle Charles d'Aragon et moi-même avons été physiquement attaqués de façon telle que nous nous sommes demandé, au moment où les bouteilles pleuvaient autour de nous, si nous ne courions pas plus de risques que sur les champs de bataille ?

Quand on est en présence d'une alternative, il faut poser clairement les deux branches et j'estime que c'est un des grands mérites du Mouvement Républicain Populaire d'avoir su, à ce moment-là, préférer l'intérêt national et l'intérêt démocratique à ses propres intérêts électoraux. Je ne renie donc rien et je ne rétracte rien de ce passé.

Mais, puisque j'ai la parole, je ne voudrais fuir aucune difficulté. Je crois que par la suite aucune possibilité ne s'est clairement présentée d'opérer un rapprochement avec le général de Gaulle, tant que le R.P.F. a existé. Dès lors que le R.P.F. avait été créé, la rivalité était totale et je

voudrais dire à mon ami Pierre Dhers que je ne suis pas du tout sûr que, dans sa conversation avec Bidault, le général de Gaulle ait vraiment posé les trois conditions dont il a parlé tout à l'heure. Pour autant que mes souvenirs soient fidèles, il n'a pour ainsi dire été question que des institutions, le général de Gaulle posant comme condition à un rapprochement quelconque la priorité absolue de la révision constitutionnelle.

Sa politique allemande, c'est autre chose. Il croyait, il me l'avait dit dès le 26 août 1944, à la nécessité d'une réconciliation franco-allemande et, pendant une certaine période, il s'est demandé si la condition de cette réconciliation n'était pas le retour à la politique rhénane qui avait été esquissée en 1919, et qui consistait, non pas à détacher la Rhénanie de l'Allemagne, mais à détacher la Rhénanie de la Prusse. L'intérêt majeur de la victoire de 1945, c'est qu'elle avait fait disparaître la Prusse ; il ne s'agissait donc plus de déprussianiser la Rhénanie, nous n'étions plus en 1919. Dès qu'il a eu à prendre ses responsabilités, de Gaulle les a prises et son dialogue avec Adenauer était la suite du dialogue qu'avait engagé Robert Schuman.

Je crois que le M.R.P. a rendu trois énormes services :

Le premier, c'est *d'avoir fait disparaître un certain ostracisme*, et, là encore, cela paraît aujourd'hui extraordinaire aux jeunes. Quand je dis à mes petits-enfants que les catholiques en tant que tels n'avaient pas leur place dans la République, sous la Troisième, et qu'il avait fallu que les Bidault, les Teitgen, et un certain nombre d'autres fussent à la pointe du combat dans la Résistance pour qu'enfin cet ostracisme disparût, ils ont du mal à le croire. En 1945, le problème se posait, et le problème, mon cher Pflimlin, se posait même de savoir si on n'allait pas remettre en cause le régime particulier de l'Alsace et de la Lorraine ! Je me rappelle une de tes interventions, je t'entends encore, au moment où tu t'es dressé pour conjurer cette menace, alors que tu n'avais pas encore acquis l'immense réputation qui a fait de toi un des tout premiers, un des meilleurs d'entre nous, dont je me déclare solidaire dans tous ses actes, jusqu'à la fin de la Quatrième République. Je veux être parfaitement clair.



En deuxième lieu, nous avons rendu un énorme service qui a été *d'introduire la dimension familiale dans la politique sociale*. Je voudrais que le présent ressemblât davantage au passé. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire à la tribune du Sénat, il y a quelques jours à peine.

Enfin, le troisième service que nous avons rendu, et c'est là le point le plus délicat, c'est d'avoir *introduit la dimension européenne dans la politique internationale*. Mais la dimension européenne, qu'est-ce que cela voulait dire pour Robert Schuman ? Essentiellement la réconciliation franco-allemande. A cet égard, il y a une continuité indubitable entre la Quatrième et la Cinquième République. Le dénominateur commun d'ailleurs s'appelle Adenauer.

J'ai rapproché, en 1946, Adenauer de Robert Schuman qu'il ne connaissait pas - il y a des livres où l'on raconte qu'ils étaient ensemble à l'Université, alors qu'il y avait une différence d'âge importante entre eux - Une réunion des partis démocratiques d'inspiration chrétienne avait lieu à Luxembourg. C'est là que j'ai vu Adenauer pour la première fois. Il venait d'être éliminé par les Anglais de son poste de bourgmestre de Cologne, il considérait que sa carrière était terminée - fort heureusement elle commençait à peine - et la conversation est tombée sur Robert Schuman. J'ai eu l'idée d'organiser la première rencontre, après laquelle ils sont devenus des amis intimes pour le grand bien du pays.

Et c'est ici que je voudrais prendre des responsabilités tout à fait contemporaines. J'ai été le seul secrétaire d'Etat de Robert Schuman au Quai d'Orsay. Sa politique était extrêmement claire : il considérait que l'Europe devait être protégée. Combien de fois l'ai-je entendu dire : «Il ne peut y avoir d'Europe qu'à l'abri d'une muraille». Cette muraille, c'était le tarif extérieur commun.

Aujourd'hui, la Commission s'éloigne dangereusement de cette politique et je ne suis pas moins européen, au contraire, quand je dénonce cette dérive qu'à l'époque où j'avais l'honneur de collaborer avec Robert Schuman. Pourquoi ? Je vous cite un tout petit exemple, mais c'est simplement pour fixer les idées : la Commission s'est, en fait, ralliée au mondialisme, c'est-à-

dire qu'elle est prête à sacrifier la défense de l'Europe à l'ouverture sur les marchés extérieurs.

Je ne suis pas du tout hostile à la mondialisation du commerce, à condition qu'il y ait réciprocité. Or, contrairement à ce qui était l'exigence fondamentale de Robert Schuman, les propositions de la Commission ne comportent aucune réciprocité. Je vous cite un exemple : je suis représentant du Nord depuis cinquante ans. Je suis donc obligé de m'intéresser plus particulièrement aux industries textiles ou à ce qu'il en reste. Eh bien ! tout récemment, la Commission proposait de «libérer» le produit sensible que sont les tissus de laine, ce qui voulait dire en langage clair que les tissus de laine, en provenance d'Asie, d'Amérique ou d'ailleurs pourraient pénétrer sur notre marché en acquittant un droit de douane de 11 %, alors que le marché asiatique nous est totalement fermé par un droit de douane de 40 à 45 %, et le marché américain lui-même, par un droit de douane de 35 %.

Mondialisme, oui, mais avec réciprocité, et cela c'est très exactement la pensée de Robert Schuman adaptée à l'époque actuelle, c'est-à-dire qu'il n'y a d'Europe que dans la mesure où il y a protection de l'Europe en tant que telle. Ce n'est pas du protectionnisme, c'est de la réciprocité, et ce n'est pas du tout la même chose.

En deuxième lieu, je sais que des militants M.R.P., des militants européens comprennent mal que l'ancien secrétaire d'Etat de Robert Schuman, l'ancien président national du M.R.P. ait été plus que réticent à l'égard du traité de Maastricht.

Et bien ! là encore, je veux prendre mes responsabilités pour le présent comme je les ai prises pour le passé. Robert Schuman était convaincu, et il avait mille fois raison, qu'il ne pouvait y avoir d'Europe sans qu'il y ait renonciation à une partie, et une partie croissante, de la souveraineté nationale. Je n'ai pas changé d'avis sur ce point, moi non plus. Je suis convaincu que, s'il n'y a pas des limitations de souveraineté nationale, il n'y a pas d'Europe. Mais limitations de souveraineté nationale au bénéfice de qui ? Et c'est là qu'est tout le problème : au bénéfice d'institutions politiques qui émanent du suffrage universel et qui soient res-

ponsables devant lui ou devant ses représentants.

J'ai été un partisan acharné pour ce motif de l'élection du Parlement européen au suffrage universel : je vous signale d'ailleurs en passant que, sur le problème que j'évoquais il y a un moment, le Parlement européen, le 16 juillet dernier, a été amené à s'opposer à la Commission.

Or, la logique du traité de Maastricht nous a hélas conduits, comme il était aisé de le prévoir, à des abandons de souveraineté au bénéfice d'une technocratie irresponsable, au bénéfice d'une Banque centrale européenne dont un ministre allemand est allé jusqu'à dire que ses décisions et les sanctions qu'elle aurait le pouvoir d'infliger devraient l'emporter sur toutes les décisions du Conseil Européen, c'est-à-dire des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Pendant longtemps, le problème européen a été, ou l'Europe des Etats, ou l'Europe supranationale. Je vous rappelle les conditions dans lesquelles nous avons été amenés à quitter le Gouvernement, derrière et avec Pflimlin, en 1962. Ce n'est plus du tout le problème. L'Europe des Etats, d'un côté, l'Europe supranationale, de l'autre, ce n'est plus du tout cela. Le problème est aujourd'hui «Europe démocratique ou Europe technocratique», et je crois qu'on ne pourrait pas compromettre plus dangereusement la politique européenne que de remettre le destin des peuples, et en particulier le destin du peuple français, entre les mains d'une Banque européenne centrale qui, à la faveur d'un pacte de stabilité, se substituerait en fait aux Parlements nationaux, quels qu'ils soient. Un jour ou l'autre, cela provoquerait, et cela commence à provoquer déjà, un sursaut, et un sursaut qui risque d'aller beaucoup trop loin et de balayer, non pas la dérive de l'Europe à laquelle nous assistons maintenant, non pas l'Europe technocratique, mais tout l'idéal européen qui n'a jamais été plus nécessaire.

Si j'ai abordé ce sujet, c'est parce que je sais que beaucoup d'entre vous s'interrogent sur les motifs de l'attitude que j'ai été amené à prendre et parfois même me la reprochent. J'ai, là encore, le sentiment d'une continuité par rapport à un passé dont je suis et reste solidaire.

J'ajoute qu'il reste aussi de notre passé commun, en dehors des trois grands mérites que j'ai évoqués tout à l'heure, une âme commune. Je voudrais en citer un exemple :

Un jour, je me retrouvais dans le Nord, dans le bureau du maire de Tourcoing. Il était socialiste, il avait été secrétaire de la section M.R.P. de Tourcoing et il y avait là Norbert Segard, qui appartenait à l'UDF et qui avait été un adhérent, sinon un militant, du M.R.P. Il y avait moi, qui avais été président national du M.R.P. et dont vous connaissez l'engagement politique. Au bout d'un moment, nous nous sommes regardés et nous nous sommes dit : nous pouvons ne pas être d'accord sur tout, mais nous jugeons de tout par rapport aux mêmes critères, et c'est là ce qui définit le mieux, selon moi, l'âme commune dont parlait Marc Sangnier.

**Jean-Dominique DURAND** - Merci, Monsieur le ministre, pour votre émouvante et riche intervention qui nous a conduits de l'histoire du MRP jusqu'à l'histoire présente.

**Jacques MALLET** - S'il m'est permis d'ajouter un mot, en profitant de la présence de Maurice Schumann, je voudrais lui faire une observation : c'est vrai, je crois, que notre famille d'esprit refuse l'ultra-libéralisme thatchérien, aujourd'hui encore, c'est vrai qu'il y a eu une certaine dérive de l'Europe vers une conception extrêmement libre-échangiste, mais il ne faut pas tout mettre sur le dos de la Commission, M. le Président.

J'étais Président de la Commission des relations extérieures au Parlement. C'est vrai que, sur certains points (les quotas télévisuels par exemple), on s'opposait à la Commission, mais le problème, c'est que la majorité de nos partenaires, et les plus importants (je ne parle pas des Anglais et des Hollandais tournés vers le grand large, mais de l'Allemagne), sont de grands exportateurs, mais nous aussi nous sommes de grands exportateurs qui veulent être présents sur le marché où aujourd'hui la croissance est la plus forte, c'est-à-dire l'Asie.

Le problème est donc d'arriver à une politique commune et, sur ce point, je pense qu'on accable un peu trop la Commission en cette affaire et si, dans les négociations du GATT, on a eu un résultat qui n'a pas été trop mauvais,

c'est parce que, finalement, il y a eu un front commun.

**Jean-Dominique DURAND** - Nous reprendrons, de toute façon, le débat sur les questions européennes cet après-midi, puisque Jacques Mallet nous donnera une communication sur ce thème.

**Pierre PFLIMLIN** - L'excellent exposé de M. Mayeur sur les rapports du MRP avec de Gaulle a été, si je puis dire, une sorte de lune de miel.

Je suis obligé de reconnaître, même en présence de Maurice Schumann que cela ne scandalisera pas, que je garde un excellent souvenir de cette période de 1958 où j'ai eu l'honneur de participer à l'élaboration de la Constitution et je dois dire que dans la plupart des cas les observations que nous avons pu formuler ont été retenues par le général de Gaulle.

Quels qu'aient pu être ses propos ou ses intentions antérieurs, je ne renie en aucune manière cette appartenance à son Gouvernement et je suis reconnaissant au M.R.P. de l'avoir autorisée. Lorsque le général de Gaulle m'a demandé d'entrer dans son Gouvernement, j'ai commencé par lui donner une réponse négative et ce n'est qu'après avoir consulté nos amis, les dirigeants du M.R.P., que j'ai finalement donné une réponse affirmative. Quels qu'aient pu être les événements ultérieurs, sur lesquels on reviendra peut-être plus tard, je ne le regrette pas. Et merci au M.R.P. qui l'a permis.

**Jean-Dominique DURAND** - Je voudrais, puisque l'heure avance maintenant, profiter de la présence de François Bayrou, qui est le Président de Force Démocrate, c'est-à-dire du Parti qui est l'héritier de la tradition démocratique d'inspiration chrétienne dans ce pays, pour lui demander au point où nous en sommes arrivés de ce colloque, de nous faire part de ses réflexions et de nous dire peut-être comment il situe son Parti dans l'histoire qui, depuis ce matin, fait l'objet de nos travaux.

\*  
\*\*

**François BAYROU** - Je voudrais dire merci d'abord à Jean-Dominique Durand et à l'ensemble des organisateurs du Colloque pour

avoir souhaité que cette réflexion ait lieu au moment du cinquantième anniversaire du M.R.P.

Vous me permettez de dire que la disparition, hier, d'Alain Poher rend plus émouvante encore cette rencontre. Il était un homme de notre famille politique. J'ai été son collaborateur quelques mois. Je l'ai vu jouer le rôle de présence constante de la démocratie chrétienne française dans les réseaux démocrates-chrétiens du monde. Il a été un très grand combattant des idées européennes et de l'équilibre démocratique, notamment au travers de son combat sur les institutions.

Je voulais dire, comme président de Force Démocrate, ce que lui devait notre famille politique et le respect, l'hommage, l'émotion qui ont été les nôtres à la nouvelle de sa disparition.

J'ai le sentiment de la pérennité, de la vitalité d'une famille d'esprit. Je le dis devant deux de mes prédécesseurs, Maurice Schumann et Pierre Pflimlin, dans la chaîne de ceux qui ont eu la responsabilité de porter pendant un temps le message et la volonté de notre famille politique. J'ai avec eux deux des liens personnels forts, des liens d'amitié avec Maurice Schumann, des liens plus forts encore d'intimité pour avoir été des siens avec Pierre Pflimlin, d'admiration pour tous les deux. Leur présence de tous les jours est pour moi, président de Force Démocrate, extrêmement précieuse.

Je remercie Jean-Dominique Durand de l'avoir dit : non seulement Force Démocrate se ressent comme héritier du Mouvement républicain Populaire, mais c'est le même élan, le même mouvement, la même aventure, la même entreprise, y compris dans l'ouverture de Force Démocrate à d'autres qu'à des démocrates-chrétiens de stricte obédience.

Je rappelle que les statuts du Mouvement Républicain Populaire prévoyaient cette ouverture et que la revendication constante de ses dirigeants était d'affirmer que le projet de la démocratie chrétienne ne s'arrêtait naturellement pas aux baptisés et qu'on pouvait avoir la même conception de la démocratie au-delà même des frontières de l'Eglise. Dans ses rangs se côtoyaient effectivement des militants de convictions diverses, chrétienne, juive, musul-

mane, laïque.

Ce n'est pas autre chose que cette volonté d'ouverture et de réconciliation qui a fondé Force Démocrate. Si je devais définir ce qu'est cette aventure, il me semble que notre originalité, c'est la volonté d'incarner dans la réalité un

quel point, à l'époque, le P.D.P. était à gauche, car, naturellement, la partie béarnaise n'est pas, comme vous le savez, la partie considérée comme de droite des Pyrénées-Atlantiques.

Donc, l'aventure initiée par le P.D.P. et, auparavant, par les mouvements du *Sillon*, poursui-

De g. à d. : F. Bayrou, J. Mallet, J-D Durand

certain nombre des aspirations les plus hautes - spiritualistes, spirituelles de l'humanité - autrement dit, de considérer le monde, non pas comme un *acquis* qu'il faudrait désormais défendre, mais comme un *projet* au service de l'épanouissement de ce que les êtres humains portent en eux de plus haut.

C'est cela l'aventure du Mouvement Républicain Populaire et de ce qui l'a précédé dans l'histoire de ce mouvement démocrate français.

Vous me permettrez de rappeler que le premier président du groupe du Parti Démocratique Populaire, Auguste Champetier de Ribes, qui a joué chez nous le rôle historique que l'on sait, était député de ma circonscription, exactement aux frontières près, et que, dans ce premier groupe qui comptait 14 députés, il y en avait 2 des Pyrénées-Atlantiques, que l'on appelait alors les Basses-Pyrénées, et 2 de la partie béarnaise des Pyrénées-Atlantiques. C'est dire à

vie par ceux qui étaient de cette famille d'esprit dans la Résistance, continuée par le M.R.P., puis par le Centre Démocrate, puis par le C.D.S., enfin aujourd'hui par Force Démocrate, cette aventure, c'est bien celle-là. Le monde n'est pas un donné qu'il suffirait de défendre ou de mieux gérer. Il est à construire parce qu'aujourd'hui les éléments qui le constituent ne vont pas, par leur propre dynamique, à l'épanouissement de ce que les êtres humains ont en eux de plus haut, de plus rare et de plus précieux. C'est pourquoi l'esprit de résistance est au cœur même de l'inspiration de notre famille d'esprit.

Chaque fois que se déchaînent dans le monde les forces du matérialisme brutal, la résistance prend un tour héroïque. Cela a été l'histoire de six ou sept décennies dans notre siècle. D'abord la résistance la plus haute, celle qui demandait le plus de sacrifices, à l'époque de la domination nazie sur l'Europe et sur la France. Ensuite la résistance au communisme : il a fallu une sin-

gulière constance pour que notre famille d'esprit ne cède jamais à la tentation de la connivence avec cette idéologie qui régnait en maîtresse sur presque l'ensemble de la vie intellectuelle française.

Je suis entré à l'Université au tout début des années 1970, à une époque où on comptait sur les doigts de la main ceux qui n'étaient pas marxistes ou sartriens. Il a fallu un singulier esprit de résistance pour que nous ne cédions jamais, pour que nous ne nous rendions jamais. Je suis très heureux de rencontrer ici les intellectuels, dont Jean-Marie Domenach et René Rémond, qui ont construit et conduit ce combat.

Le monde est à construire, il n'est pas donné. Nous n'en sommes pas seulement les héritiers ou les défenseurs, nous en sommes les promoteurs et les constructeurs, et c'est le seul moyen que nous connaissions de bâtir une société dirigée tout entière vers l'épanouissement de ce que les personnes humaines ont de plus précieux en elles. C'est pourquoi, naturellement, le message du Mouvement Républicain Populaire reste, à l'entrée de ce XXI<sup>e</sup> siècle, le message le plus vigoureux, le plus brûlant qui se puisse imaginer. Je vais essayer de le reprendre très rapidement :

Oui, le Mouvement Républicain Populaire avait raison en conduisant la réflexion institutionnelle.

Oui, le Mouvement Républicain Populaire avait raison en conduisant la réflexion sociale,

Oui, il avait raison en conduisant la réflexion européenne.

Trois grands sujets, que je vais reprendre par ordre d'urgence pour l'opinion aujourd'hui :

- *L'idéal européen* est aujourd'hui un idéal fragile, méprisé et combattu par une partie croissante de l'opinion publique. En présidant avec quelque amusement avant-hier le Conseil du Parti Populaire Européen (P.P.E.), je faisais un tour de table afin de connaître le sentiment européen dans les différents pays représentés. J'ai été stupéfait de constater que la France n'était pas un cas isolé : dans tous les pays d'Europe, le sentiment de doute, les réserves, à l'égard de l'idéal européen sont devenus de plus en plus forts.

Nous avons vécu une longue période pendant laquelle on avait le sentiment inverse. Je me souviens du temps où, au moment de conduire les campagnes pour le Parlement européen, nous nous désolions en disant : «Mais qu'allons-nous pouvoir dire ? Maintenant, tout le monde est devenu européen». Mais ce temps où l'on ne voyait pas de différences entre les européens de stricte obéissance et les ralliés plus récents est fini. Voici revenu le temps du combat européen. Je voudrais dire pourquoi cela me paraît crucial, pourquoi ce qui est en jeu me paraît la clé même de l'avenir dans lequel nous allons entrer, et je voudrais le faire à partir du projet initial, fondateur, du M.R.P. que j'évoquais à l'instant.

Si on laisse les sociétés aller d'elles-mêmes, avec les forces de la production et les forces de l'argent, dans une économie mondialisée, ce qui naîtra de cette économie mondialisée sera une société matérialiste. Les déclarations du président de la Réserve fédérale américaine ont conduit à une chute brutale de la Bourse, «Heureusement, lisait-on, hier, dans *Les Echos*, cette chute a pu être arrêtée par les bonnes nouvelles des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis». Et que sont ces bonnes nouvelles des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis? C'est la hausse du chômage... J'ai décrit dans *«Le droit au sens»* l'autre face de cette médaille : chute extraordinaire de la Bourse, parce que les chiffres du chômage aux Etats-Unis s'étaient réduits de manière inquiétante pour les financiers. On a là, en une seule formule, un raccourci de ce que seront les conséquences mécaniques d'un abandon du projet de société à des forces dont la mission n'est pas de construire une société.

J'accepte que les lois de l'offre et de la demande soient des lois éternelles et même qu'elles soient aussi objectivables que la météorologie, mais c'est la première fois dans l'histoire du monde qu'un certain nombre d'esprits en viennent à accorder aux lois de l'offre et de la demande la mission de construire un projet de société. C'est d'autant plus bouleversant pour des chrétiens qu'une de leurs premières décisions a été la condamnation de l'usure. Nous avons construit notre société en refusant la loi de l'offre et de la demande sur l'argent.

Et si vous ajoutez à la force des puissances

financières un certain nombre d'autres données de la société dans laquelle nous vivons, et notamment les données médiatiques, vous mesurez qu'en effet les forces que j'appelle matérialistes sont situées en position dominante dans la société mondialisée d'aujourd'hui, comme elle est.

L'esprit de résistance ne peut pas être simplement désincarné. La résistance à ces forces-là doit s'incarner dans une construction institutionnelle, capable de donner à ceux qui rêvent d'un autre monde la puissance, la force persuasive, l'autorité à l'échelle de la planète, que ne possèdent plus les Etats-nations. Il suffit pour s'en convaincre de mesurer ce qu'a de dérisoire notre résistance au crime organisé, aux entreprises de blanchiment d'argent sale, à cette extraordinaire capacité que donne aux mafieux le fait d'avoir un compte dans un autre pays, fût-ce à quelques kilomètres de nos frontières nationales, puisque, de commissions rogatoires en appels, toutes les évasions sont possibles. Nos problèmes ont pris aujourd'hui une dimension qui dépasse le cadre de la nation : seule une architecture institutionnelle forte, de même dimension sera désormais capable de les résoudre conformément à notre vision des choses. Le combat français pour l'exception culturelle, c'est-à-dire pour le refus de la monoculture anglo-saxonne, n'avait aucune chance d'être gagné si nous n'avions pas mis en place, en relais des institutions françaises, une architecture institutionnelle de dimension européenne.

Pour réaliser le projet de civilisation qui est le nôtre, et qui est au centre de notre combat, nous avons besoin d'une telle architecture. C'est pourquoi la question du traité de Maastricht, de la monnaie unique, est aujourd'hui devenue la question centrale et, si nous manquions cette échéance, il n'y aurait pas avant longtemps de deuxième chance. Mais on me dit : «Vous commencez par la monnaie, il aurait fallu commencer par la politique». Or nous avons proposé de commencer par la politique : sans succès, en raison de l'opposition rencontrée, de la part, souvent, de ceux-là même qui nous reprochent aujourd'hui de donner la priorité à la monnaie unique. Si nous l'avons fait, contrairement à notre choix initial, c'est que cette aventure éco-

nomique est devenue l'aventure européenne, et que c'est là désormais que les choses vont se jouer. Et nous avons approché, plus près qu'aucun esprit optimiste n'aurait pu l'imaginer, de l'objectif de cette aventure.

Tout le monde voit bien que, dans la compétition mondiale, le dollar offre aux Américains une arme sans concurrence, la seule qui leur permette à la fois d'utiliser au bénéfice de leurs producteurs l'effet de dumping d'une monnaie sous-évaluée, et de conserver des taux d'intérêt très bas. Quand dans une compétition vous découvrez que votre concurrent a une arme absolue, quel est votre devoir ? C'est d'essayer d'acquérir la même arme pour vous-même, et c'est pourquoi la question de la monnaie est aujourd'hui une question centrale. Tout échec risque d'être un échec, sinon définitif, du moins de conséquence très durable. C'est pourquoi il me semble que nous vivons un moment vraiment historique.

Le M.R.P. a eu raison de placer dans la perspective européenne cette aventure qui sera le combat des années à venir. Et je trouve, je l'ai écrit récemment dans *Le Monde*, un peu attristant qu'en France tous ceux qui ont cette conviction soient si indifférents les uns aux autres et continuent à se combattre comme s'ils n'avaient rien en commun, alors que ceux qui sont en situation de réticence à l'égard de l'Europe ne cessent de se donner des coups de main.

En étant ainsi divisés au moment où il faudrait être unis, nous ne nous montrons pas à la hauteur de l'enjeu historique.

- Deuxième point : *le projet social* du Mouvement Républicain Populaire est une des questions majeures du siècle dans lequel nous allons entrer, pour deux raisons :

- d'abord, parce que nous sommes placés devant un rendez-vous historique : il faut désormais que nous arrivions à inventer les processus qui nous permettront de conserver ou d'améliorer le niveau de sécurité, de concitoyenneté qui existe entre les Français sans le faire par la dépense publique :

- ensuite, parce que rien ne me paraît plus urgent que d'avoir à réinventer une société où se recréent des liens entre le décideur et le citoyen

qui n'est trop souvent qu'un consommateur d'institutions ou de services publics.

Cet effacement, au sein de la société, des syndicats, des partis politiques, des associations me paraît un des stigmates de la crise que nous sommes en train de vivre. Nouvelle protection, nouvelle société, expressions nouvelles d'institutions qui permettront à la citoyenneté d'être

guer le pouvoir, mais que son rôle est, au contraire, d'être, d'une certaine manière, acteur de son propre destin et du destin commun. Et là, non seulement il y a tout à faire, mais si nous ne faisons pas tout, nous allons disparaître. Il y a tout à faire, parce que la vision du monde qui est celle des politiques et de l'administration ne laisse place à aucune confiance dans le citoyen de base. Ce qui méconnaît trois phénomènes majeurs :

autre chose que la possibilité de déposer dans une urne, une fois tous les cinq, six ou sept ans, un chèque en blanc au bénéfice de ceux qui gouvernent. Dans ce domaine aussi la réflexion qui était celle du M.R.P., de ses équipes syndicales, est au cœur de nos préoccupations d'aujourd'hui.

- Enfin, dernier point, *la réflexion institutionnelle* est à reprendre. Je le dis, parce qu'il me semble que l'idéal démocratique doit être pour nous l'horizon que nous nous fixons, c'est-à-dire l'idéal de la responsabilité du citoyen de base, l'idée que son rôle ne se limite pas à délè-

- les citoyens sont formés, la majorité d'une classe d'âge va à l'Université ;

- ils sont informés. Or un peuple formé et informé ne se laisse pas gouverner comme des citoyens d'autrefois qui pouvaient avoir le sentiment qu'ils ne savaient pas et n'étaient pas en situation d'articuler une pensée ;

- enfin, les citoyens ont fait l'expérience de l'impuissance des puissants, et cette expérience cruelle les a amenés à considérer qu'après tout, ceux qui, avec assurance, leur promettaient que les lendemains allaient chanter, avaient moins

d'autorité qu'ils ne l'auraient espéré ou imaginé.

Et ces trois ingrédients :

- formation,
  - information,
  - expérience des limites du pouvoir,
- constituent un défi majeur.

Je crois qu'il faut et qu'on peut inventer une nouvelle pratique politique, en essayant de donner quelque consistance au mot «démocratie», en reconnaissant au citoyen d'autres sentiments que ceux que leur prêtent les publicitaires. Les citoyens ne peuvent se réduire à des parts de marché. Cela peut être autre chose et je crois que les institutions de cette démocratie nouvelle sont à inventer.

Le général de Gaulle avait eu sur ce sujet des intuitions qui ont été incomprises de la plupart de ses amis et de la plus grande partie de ses contemporains. Lorsque, après l'extraordinaire secousse morale de 1968, il a essayé de répondre en inventant les institutions de la participation, son intuition était juste et le moment

est venu de reprendre cette réflexion. A notre famille politique d'essayer, à sa modeste mesure, de porter à nouveau cette intuition-là, d'adopter cette approche, profondément juste et réconciliatrice.

La rupture entre le général de Gaulle et notre famille politique a résulté d'une série d'accidents historiques. Elle a été, d'une certaine manière, un malheur pour la France et pour l'Europe. Nous passons aujourd'hui de l'ère de la démocratie de représentation à celle de la démocratie de participation. Il faut porter «aussi loin que possible la conscience et la responsabilité du citoyen» comme l'écrivait Marc Sangnier. C'est la tradition et la vocation de notre famille d'en témoigner aux yeux du monde.

Voilà la déclaration de gratitude que le président de Force Démocrate voulait faire au Mouvement Républicain Populaire, à ceux qui en ont été les inspirateurs, les créateurs et les acteurs. C'est sur la même souche que nous allons essayer de faire éclore des floraisons nouvelles.

## Les livres de nos collaborateurs et amis

**Evelyne SULLEROT**

«Le grand remue-ménage»

*Ed. Fayard*

**Christian SAVÈS**

«Tristes Tropiques du Politique»

*Ed. Ellipses, coll. Polis*

**Jean-Marie DOMENACH**

«Regarder la France»

*Essai sur le malaise français*

*Ed. Perrin*

**Jean ONIMUS**

«Quand le travail disparaît»

*Ed. Desclée de Brouwer*



# SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Présidence de Benoît Jeanneau)

**Benoît JEANNEAU** - Mesdames, Messieurs. En ouvrant cette seconde séance de travail de notre Colloque sur le Mouvement Républicain Populaire, je voudrais d'abord vous dire combien je suis reconnaissant aux organisateurs de ce Colloque de m'avoir fait la confiance et l'amitié de me proposer de présider les débats de cet après-midi.

Car c'est un honneur pour moi d'avoir à diriger une discussion à laquelle sont appelés à participer d'abord des personnalités éminentes qui ont marqué notre vie politique, qui ont entraîné pour certaines d'entre elles mon adhésion et auxquelles j'ai conservé toute mon admiration, mais également des hommes de science, des historiens, des politistes qui ont éclairé par leurs analyses l'histoire de notre temps et dont les ouvrages figurent en bonne place dans ma bibliothèque.

Mais c'est aussi pour moi une grande joie de me trouver ainsi associé à un échange de vues, à une rétrospective qui comblent tout à la fois mes vœux d'ancien militant et d'universitaire.

La satisfaction est pour une bonne part, je dois l'avouer, d'ordre affectif, car tout cela me rappelle des souvenirs très forts de l'époque où, aux côtés de Pierre Abelin, j'animais la fédération de la Vienne, en particulier ce congrès qui s'était tenu à Châtelleraut dans les années 60, sous la présidence de Robert Schuman et auquel avait participé Pierre Pflimlin. Sans oublier non plus cette convention nationale du Centre Démocrate de Lyon où, sous la présidence de Jean Lecanuet, il m'avait été donné de présenter le rapport sur les institutions.

Voilà donc pour les sentiments.

Ils n'ôtent rien au plaisir intellectuel que j'éprouve aussi à poursuivre avec vous ce dialogue sur le rôle et l'influence qu'a exercés le MRP dans la reconstruction de la société française au lendemain de la guerre.

Car il est intéressant de se demander comment une action s'inscrit dans la mémoire collective,

ce que l'opinion en retient et de quelle manière le temps la déforme. Il est tout aussi stimulant de tenter d'en redresser au besoin les erreurs en rappelant les témoins à la barre pour qu'ils puissent restaurer la réalité de façon tout aussi vraie, parce que plus sereine avec le recul des années.

Au premier plan : R. Rémond. Derrière lui, à d., P. Bascoul, qui fut second de la liste de P. Dhers à l'élection législative de 1945.

Or c'est exactement le sens et le mérite de ce colloque que de nous offrir l'occasion de porter un second regard sur l'inspiration et l'œuvre du MRP, de procéder à une relecture de ces événements, comme on dirait aujourd'hui, et une relecture bien utile à en juger par la discussion très passionnante de ce matin.

Un débat qu'il nous faut maintenant poursuivre dans trois domaines où le Mouvement Républicain Populaire a joué un rôle majeur, celui d'abord de la construction européenne dont il a été l'un des grands initiateurs, celui de l'outre-mer où son rôle a été plus ambigu et par conséquent peut-être - sûrement même - moins bien compris, enfin celui de la politique sociale où son impulsion a été plus claire mais appelle aussi une remise en perspective.

# La politique européenne et internationale du M.R.P.

**Benoît JEANNEAU** - Nous savons tous que **Jacques Mallet** a été associé de très près à toutes les étapes de la construction européenne ; d'abord comme responsable des affaires européennes au secrétariat du Mouvement Républicain Populaire ; ensuite, comme directeur adjoint du Bureau d'information des Communautés européennes ; enfin, comme député au Parlement Européen où il a présidé la Commission des Relations économiques extérieures. Et beaucoup d'entre nous ont lu ses chroniques à France-Forum ainsi que ses ouvrages sur l'armée européenne et sur l'Europe en général.

Il était donc tout désigné pour nous faire revivre les efforts que le Mouvement Républicain Populaire a déployés en faveur d'une certaine Europe et qu'il va maintenant nous exposer. Je m'empresse de lui donner la parole.

## Rapport de Jacques MALLET

Les 18 et 19 janvier 1990, le Centre d'Histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> Siècle et l'Amicale du M.R.P. ont organisé un grand colloque sur le M.R.P. et la construction de l'Europe dont les Actes ont été publiés en octobre 1993 dans un ouvrage exhaustif aux Editions «Complexe», dont je ne saurais trop recommander la lecture.

Mais il est apparu que bien peu en avaient eu connaissance, en dehors des milieux universitaires ; c'est pourquoi on a souhaité que le présent colloque comporte un rapport sur la politique européenne et internationale du M.R.P. et on m'a demandé de le présenter en raison des fonctions que j'ai exercées six ans, de 1952 à 1958, au Secrétariat général du M.R.P.

Parlant devant un auditoire de personnalités politiques et d'universitaires éminents, je le ferai avec modestie, en témoin engagé.

«Nous sommes le **parti de l'Europe**» déclarait Etienne Borne, la «conscience du M.R.P.» - je crois que la formule est de François Mauriac -, au Congrès de Lille de 1954 en pleine bataille de la Communauté européenne de défense (C.E.D.).

L'affirmation est exacte car l'Europe a été, avec une grande continuité, au centre des convictions et de l'action politique du M.R.P., devenant en 1951 un élément majeur de son identité, une «identité de substitution», selon Alfred Grosser, au moment où, d'après ce der-

nier, le M.R.P. n'a plus été en mesure d'appliquer sa politique sociale. Je lui laisse la responsabilité de cette appréciation.

Le M.R.P. est ainsi devenu le parti de l'Europe. Il a joué un rôle moteur, un rôle de leader dans la construction de l'Europe unie, à une époque où la France avait un véritable leadership en Europe. La présence continue, pendant près de dix ans, de juin 1944 à juin 1954, d'hommes issus de ses rangs à la tête du Ministère des Affaires Etrangères - Georges Bidault, puis Robert Schuman puis, une fois encore, Georges Bidault - illustre cette affirmation.

Cet engagement remonte plus loin : à Lamennais, à Marc Sangnier, organisateur des Rencontres de Bierville, à la Jeune République, au P.D.P. qui avait créé à Paris avec Don Sturzo un Secrétariat international des Partis démocratiques d'inspiration chrétienne, le SIPDIC. Jean Cayeux, qui est parmi nous ce soir, se souvient de la messe à Notre-Dame-des-Victoires réunissant Champetier de Ribes, Francisque Gay et le Chancelier Brüning.

Il y a eu aussi la Résistance elle-même, en particulier Gilbert Dru, l'un des promoteurs du M.R.P. qui, dans les *Cahiers du Travailisme français*, a, dès 1943, parlé de fédérer l'Europe en dépassant les absolus de la souveraineté nationale. Plus profondément, on pourrait dire que cet engagement européen s'inscrit dans

l'esprit de l'universalisme catholique.

Il faut cependant ajouter trois précisions qui nuancent l'affirmation :

- *Le M.R.P. n'a pas été européen dès sa création*, le 25 novembre 1944. Dans son programme de 1945, il suit la politique qui était alors celle du général de Gaulle : détachement de la Rhénanie, transformée en Etat souverain, internationalisation du bassin industriel de la Ruhr, refus d'un gouvernement central pour l'Allemagne et recherche d'une alliance de revers avec Moscou.

La conversion du M.R.P. à l'Europe, reconnue

pal initiateur de l'Alliance atlantique en lançant le 4 mars 1948 un pressant appel au général Marshall pour que les Etats-Unis apportent, je le cite, «aux pays européens réunis dans le Pacte de Bruxelles ce qui leur manque de force».

Au moment où Robert Schuman proposait la création d'une Communauté Européenne, Georges Bidault envisageait la constitution d'un Haut Conseil Atlantique pour la Paix, réunissant les Etats-Unis et l'Europe autour de la défense, de l'économie et de la politique.

Le professeur Jean-Marie Soutou, qui a consacré à la politique européenne de Georges Bidault un rapport intéressant dans le colloque

De g. à d. : J. Mallet, B. Jeanneau

comme le cadre d'une solution du problème allemand, a commencé, selon Francisque Gay, avec le discours du général Marshall du 5 juin 1947. Elle s'est précisée après la Conférence de Londres, de février à juin 1948, recommandant la création d'un Etat ouest-allemand, fortement contestée par le M.R.P., qui a conduit au remplacement de Georges Bidault par Robert Schuman au mois de juillet. L'engagement total et définitif date du 9 mai 1950, c'est-à-dire du Plan Schuman.

- D'autre part, *les conceptions européennes de Georges Bidault et de Robert Schuman ne sont pas de même nature ni surtout de même intensité*. On a dit de Georges Bidault qu'il était plus atlantiste qu'europpéen. Il a été de fait le princi-

pal initiateur de l'Alliance atlantique en lançant le 4 mars 1948 un pressant appel au général Marshall pour que les Etats-Unis apportent, je le cite, «aux pays européens réunis dans le Pacte de Bruxelles ce qui leur manque de force».

pal initiateur de l'Alliance atlantique en lançant le 4 mars 1948 un pressant appel au général Marshall pour que les Etats-Unis apportent, je le cite, «aux pays européens réunis dans le Pacte de Bruxelles ce qui leur manque de force».

En tout cas, Robert Schuman et Georges Bidault étaient tous deux d'accord pour estimer que l'union de l'Europe exigeait d'abord la réconciliation franco-allemande. Ils étaient tous les deux attachés à l'alliance atlantique. Le Traité de l'Atlantique nord, initié par Georges Bidault, a été signé par Robert Schuman qui l'a fait ratifier, et le M.R.P. souhaitait, je crois devoir le souligner, la construction d'un pilier européen au sein de l'Alliance appelée à devenir un partenariat ; cela a été l'un des thèmes majeurs de la campagne de Jean Lecanuet en 1965.

Georges Bidault et Robert Schuman ont fait preuve tous les deux, comme l'ensemble du M.R.P., d'une grande lucidité et d'une fermeté inébranlable face au communisme totalitaire et à l'impérialisme soviétique. La suite des événements leur a donné raison contre les illusions pacifistes ou neutralistes de la majorité de l'intelligentsia française et des chrétiens de gauche.

- Enfin, *le M.R.P. n'a pas été le seul parti à s'engager dans le combat pour l'Europe unie mais il a été le plus uni et le plus résolu sur l'Europe*, avec tout au plus 4 «dissidents» lors de la bataille de la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.), en particulier Léo Hamon, André Denis, André Monteil qui, je pense, expliquera sur ce point les raisons - parfaitement respectables - de leur attitude. Des libéraux comme René Pleven, René Mayer, Maurice Faure, des indépendants comme Antoine Pinay, se sont engagés aux côtés du M.R.P. pour l'Europe mais, sous la IV<sup>e</sup> République, les progrès de la construction européenne doivent beaucoup à la volonté commune du M.R.P. et de la S.F.I.O., le Parti Socialiste.

Le jour où cette alliance européenne s'est brisée, où, sur l'Europe, le Parti Socialiste s'est cassé en deux alors que les nationalistes de droite et de gauche unissaient leurs forces, l'Europe a reculé. Peut-être y a-t-il aujourd'hui encore une leçon à tirer de cette expérience.

### **Comment s'est élaborée la politique européenne du M.R.P. ?**

Le M.R.P., on l'a dit, était un parti de militants. Ces militants partageaient une sorte de mystique européenne. Ils étaient, sur beaucoup de points, sur l'Europe comme sur la politique sociale, très en avance sur l'électorat.

En matière de politique étrangère, le poids des ministres était prédominant mais on peut à cet égard distinguer deux périodes :

*Dans une première phase, ce sont les ministres appuyés par les dirigeants du Parti, qui ont pris les initiatives.* Les instances du Mouvement leur ont toujours apporté un soutien sans faille, à quelques exceptions près. Par exemple, Georges Bidault a eu beaucoup de peine à faire approuver les Accords de Londres par les responsables du Mouvement, Robert

Schuman allant même jusqu'à dire : «La France n'a pas de politique allemande, elle se met à la traîne des Etats-Unis !». On gardait de l'affection pour Bidault, même quand on n'était pas d'accord avec lui.

Mais Robert Schuman est devenu, après 1950, l'incarnation même de la politique européenne du Parti. Le soutien des militants et des parlementaires était empreint, à son égard, de vénération.

*Dans une deuxième phase, avec l'arrivée à la présidence du M.R.P. de Pierre-Henri Teitgen en 1952, le parti, jusqu'alors suiveur des ministres, se transforme en inspirateur et en animateur de l'action européenne.*

Dans la bataille de la C.E.D., cette nouvelle «Affaire Dreyfus», Pierre-Henri Teitgen était à la fois un chef de guerre en France et un acteur important sur le terrain européen, en particulier en élaborant un «projet de communauté politique», en tant que rapporteur de l'Assemblée dite «ad hoc», chargée par les ministres de cette mission en vertu de l'article 38 du Traité de C.E.D.

Georges Bidault revenu aux Affaires étrangères en janvier 1953 dans le gouvernement de René Mayer l'a accueilli, comme Elisabeth d'Angleterre les fondateurs de l'Empire : «Salut au chercheur d'aventure !».

Pierre Pflimlin qui n'était pas, lui non plus, un homme de l'appareil, sera comme Pierre-Henri Teitgen un président très engagé dans toutes les actions européennes à tous les niveaux.

On a parfois prétendu qu'il y avait derrière le M.R.P., au-dessus de lui, une «Internationale noire», que son Europe était une Europe vaticane. Ayant vécu de l'intérieur, en tant que secrétaire international du M.R.P., les rapports de coopération qu'il a noués avec les partis frères d'Italie, d'Allemagne, de Bénélux, je puis affirmer qu'il s'agit là d'un mythe. A tort ou à raison, les dirigeants du M.R.P. n'ont jamais voulu que le parti devienne membre en tant que tel d'une Internationale démocrate-chrétienne, parce qu'ils ne voulaient pas apparaître comme un parti confessionnel en France et parce qu'ils considéraient certains partis démocrates-chrétiens comme trop conservateurs.

Mais des rencontres et des échanges de vues ont été organisés. La plus importante de ces rencontres, qu'on pourrait même considérer comme providentielle, a été celle, dans les trois principaux pays de la Communauté européenne, à des postes de responsabilité, de trois hommes de la frontière, partageant les mêmes valeurs et la même volonté de rompre avec les erreurs du passé dont ils avaient tous les trois souffert, et qui ont donc pu prendre les décisions qu'il fallait prendre au moment où il fallait les prendre.

Les contacts ont été établis de deux manières : dans le cadre des Entretiens de Genève, organisés discrètement à la demande de Georges Bidault par un journaliste, Victor Koutzine, qui avait de bonnes relations en particulier avec les gens de la C.D.U.

en Belgique et dont le secrétaire général était Robert Bichet, ami de Georges Bidault. Les N.E.I. ont organisé plusieurs Congrès importants auxquels participaient des personnalités issues du M.R.P. mais à titre individuel. On y débattait de tous les grands problèmes européens, on y votait des motions. Les N.E.I. avaient une réelle influence.

A partir de 1956, sous l'impulsion de Fanfani et de Pierre Pflimlin, la coopération avec les N.E.I. s'est renforcée mais il faudra, je crois, attendre 1964 ou 1965 pour que le M.R.P. devienne membre à part entière de «l'Union européenne des Démocrates-chrétiens».

La coopération la plus étroite au départ a été celle qui s'est établie avec la Democrazia

De g. à d. : A. Monteil, P. Pflimlin

C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu, dès 1948, les premières rencontres entre Georges Bidault et Konrad Adenauer. Les Rencontres de Genève s'arrêtent en 1956 si ma mémoire est bonne. Pour avoir participé à plusieurs de ces réunions aux côtés de Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et Joseph Fontanet, et de ministres allemands proches du Chancelier Adenauer, je crois devoir en souligner l'importance. Les participants ne s'exprimaient pas en hommes de parti mais en hommes d'Etat responsables.

Dans le cadre des *Nouvelles Equipes Internationales*, en second lieu, créées en 1947

Cristiana que Georges Bidault connaissait bien parce qu'il aimait l'Italie où il avait fait des études. Robert Schuman était davantage tourné vers l'Allemagne. La C.D.U. était pour lui un partenaire privilégié, Konrad Adenauer un ami personnel. Mais, après la rencontre de Santa Margherita en 1951, il s'est beaucoup rapproché de De Gasperi. C'est Alcide de Gasperi, comme l'a souligné Jean-Dominique Durand, qui a entraîné Robert Schuman vers les conceptions fédéralistes, à l'égard desquelles il était quelque peu réservé, en le persuadant d'introduire dans le Traité de C.E.D. l'article 38 prévoyant «l'éla-

boration par son assemblée d'un projet d'autorité politique européenne fédérale ou confédérale».

**J'en viens aux étapes de la politique européenne du M.R.P. sous la IV<sup>e</sup> République.** Elles se confondent avec celles de la politique européenne de la France. J'irai très vite parce que ce sont des faits bien connus.

Les premiers pas vers l'Europe unie ont été, on le sait, la création de l'OECE en 1948 puis du Conseil de l'Europe ; l'accord est signé par Robert Schuman le 5 mai 1949. Mais les Britanniques ont voulu réduire le Conseil de l'Europe, qui était issu du fameux Congrès de La Haye, premier Congrès du Mouvement européen, à une assemblée consultative, à un forum européen.

La Convention européenne et la Cour européenne des Droits de l'Homme (Maître Pettiti qui est juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme nous en parlera sans doute tout à l'heure) constituent l'apport le plus important du Conseil de l'Europe. Cette convention et cette Cour doivent beaucoup à l'impulsion et à la plume de Pierre-Henri Teitgen.

Pour sortir de l'impasse de notre politique allemande, il fallait une initiative française novatrice qui « crée au lieu de subir ». C'est ce qu'a bien compris Robert Schuman. La déclaration historique du 9 mai 1950, inspirée par Jean Monnet, assumée politiquement par Robert Schuman avec habileté et courage - car il fallait du courage pour proposer une entente sur un pied d'égalité à l'Allemagne cinq ans après la capitulation du III<sup>e</sup> Reich - sous le gouvernement Bidault qui, semble-t-il, n'avait pas eu le temps d'étudier beaucoup ce dossier mais qui laissa faire, a ouvert la voie à la réconciliation franco-allemande. Commencée par Robert Schuman et Adenauer, celle-ci a été achevée par le général de Gaulle avec le Traité de l'Élysée.

C'est la garantie de la paix. Cette même déclaration jette les bases d'une Communauté européenne rassemblant 6 pays et qui devait être, était-il ajouté, la « première étape vers la Fédération européenne ».

La C.E.C.A. - Communauté européenne du charbon et de l'acier - qualifiée par le Général,

avec son talent de pamphlétaire, de « méli-mélo de charbon et d'acier », s'installe. La méthode est originale : il s'agit de réalisations concrètes sous l'égide d'une Haute Autorité supranationale à laquelle sont déléguées des compétences limitées. La C.E.C.A. a servi de laboratoire pour les nouvelles institutions européennes.

Arrive alors un accident historique, qui est venu trop tôt perturber le cours de la politique européenne : c'est l'invasion de la Corée en juin 1950 qui conduit les Etats-Unis à demander de façon pressante le réarmement de l'Allemagne. Hostile à une armée nationale allemande, par crainte de voir se reconstituer un grand état-major allemand - c'est ainsi qu'on voyait les choses à l'époque -, le M.R.P. se rallie au Plan Pleven, intégrant le réarmement allemand dans une armée européenne, comme à un moindre mal.

Ce plan déclenche dans notre pays une énorme bataille politique dont il est difficile aujourd'hui de se faire une idée. L'enterrement du Traité de Communauté européenne de Défense (C.E.D.) par l'Assemblée Nationale, le 30 août 1954, sur l'adoption duquel Pierre Mendès France, alors président du Conseil, n'a pas engagé la responsabilité de son Gouvernement, entraîne celui du projet de Communauté politique dont je vous ai parlé ainsi que du projet de Statut européen de la Sarre sur lequel Pierre-Henri Teitgen avait eu l'accord de Konrad Adenauer.

Et on en vient à une solution de rechange négociée avec l'Angleterre, qui est l'Union de l'Europe occidentale prévoyant la reconstitution d'une armée nationale allemande et l'entrée de l'Allemagne dans le Pacte Atlantique.

L'U.E.O., cet ersatz de C.E.D., a été comparée avec humour par Robert Schuman au mulet, « animal utile mais qui n'a pas de fécondité procréatrice ».

Ce projet de C.E.D., avec le recul du temps, apparaît prématuré. Il poussait trop loin l'intégration par défiance à l'égard de l'Allemagne, ce qui était sa contradiction interne. De plus, il est resté, à cause des péripéties de la politique française, de l'entrée de gaullistes dans le Gouvernement, trop longtemps dans un placard où il a pourri. La C.E.D. a été finalement la vic-

time de la dégradation des institutions de la IV<sup>e</sup> République et surtout des déboires et des drames de la décolonisation.

Je regrette cet échec car, après lui, on n'a plus osé parler de Défense européenne pendant près de 40 ans jusqu'au Traité de Maastricht ; c'était un sujet tabou !

On a perdu beaucoup de temps !

J'ai assisté à la réunion du groupe MRP après le vote, le 30 août 1954, de la question préalable du général Aumeran. C'était un enterrement de première classe, il y avait des gens qui avaient les larmes aux yeux. On croyait que l'Europe était morte. Elle est repartie très vite, mais la relance européenne de Messine, en 1955, se fait par le biais de l'économie. On ne parle plus de l'Europe politique. Elle aboutit à la création de la Communauté Economique européenne et de l'EURATOM. Le Traité de Rome du 25 mars 1957, moins «supranational» que le Traité de Paris instituant la C.E.C.A. est négocié par le Gouvernement Guy Mollet auquel le M.R.P. ne participe pas mais qu'il soutient résolument dans les débats de ratification.

Mais déjà avaient débuté les événements dramatiques d'Algérie qui ont provoqué la chute de la IV<sup>e</sup> République.

Les faits sont connus. Je les rappellerai brièvement.

D'abord les craintes du M.R.P. : le M.R.P. avait soutenu le retour au pouvoir du général de Gaulle mais il éprouvait des craintes en raison du nationalisme et de l'opposition de ce dernier à la C.E.C.A., et plus encore à la C.E.D. «Pourvu qu'il ne casse pas tout», disait Robert Schuman en soupirant.

Puis les débuts prometteurs de la V<sup>e</sup> République. Le M.R.P. participe au Gouvernement du général de Gaulle qui redresse la situation économique et financière et applique le Traité de Rome qu'il n'aurait certainement pas signé, où il ne voit qu'un «traité de commerce».

La rupture du M.R.P. avec de Gaulle a lieu après la conférence de presse du 15 mai 1962, ridiculisant sous le nom de «volapük intégré» l'Europe communautaire chère au Mouvement.

L'expression visait surtout les partenaires de la France, responsables de l'échec du Plan Fouchet. Seulement, entre le général et M. Spaak, il y avait les ministres du M.R.P. et les balles destinées à M. Spaak ont traversé le corps de Pierre Pflimlin ! J'ai eu l'impression, encore que la télévision fût en noir et blanc à l'époque, que Pierre Pflimlin devenait rouge !

Donc les cinq ministres M.R.P. se retirent du Gouvernement, après un appel nocturne du général pour amener Pflimlin à revenir sur sa décision. Le M.R.P. vote «non» au référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel. Mais la rupture n'empêche pas Pierre Pflimlin de saluer le Traité de l'Elysée de 1963 organisant la coopération franco-allemande selon les principes du Plan Fouchet.

Puis, c'est la candidature de Jean Lecanuet à l'élection présidentielle de 1965, en réponse à un appel de Pierre-Henri Teitgen au Comité national : «Jean, sauve notre honneur». Elle était dans une large mesure motivée par la crainte que le général ne brise la Communauté européenne. Celui-ci pratique alors à Bruxelles la politique de la chaise vide, motivée, croyait-on, par le désir de bloquer le passage au vote majoritaire qui était une des règles fondamentales du Traité de Rome. Cette crise grave se terminera par ce que l'on appelle, à tort, le «compromis de Luxembourg».

La campagne de Jean Lecanuet, à forte coloration européenne, met en ballottage le général de Gaulle. Au lendemain de l'élection présidentielle, Jean Lecanuet, dernier président du M.R.P., crée le Centre Démocrate qui continuera la même politique européenne, tout en se déclarant favorable à l'adhésion du Royaume-Uni.

J'ajouterai quelques réflexions personnelles.

Deux conceptions de l'Europe s'opposaient :

- L'Europe communautaire à finalité fédérale du Traité de Rome, transférant des compétences
- je dis des compétences parce que les juristes affirment que la souveraineté ne se délègue pas
- à des institutions communes.

- Et puis l'Europe des Etats, car «l'Europe des patries», en réalité, c'est l'Europe des Etats,

réduite à une coopération organisée entre les gouvernements.

En fait, l'Europe du traité de Rome, telle qu'elle fonctionne, est inclassable dans l'un ou l'autre de ces schémas. Je l'ai vécue de l'intérieur, je peux le dire. L'organe supranational, la Commission Européenne, propose et exécute. C'est le Conseil des Ministres qui décide, de plus en plus à la majorité qualifiée. La Communauté européenne est une création originale, sans précédent ni modèle, plus qu'une Confédération, moins qu'une Fédération.

L'Europe du M.R.P. est, elle aussi, assez différente de l'image que l'on se fait d'elle. «Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais des négateurs de la Patrie oublieux des devoirs que nous avons envers elle» disait Robert Schuman. Il disait aussi : «le supranational reposera sur des assises nationales». Selon Bernard Clapier il n'aimait pas l'expression de «supranationalité». Il était dans sa politique européenne empirique et réaliste.

Le débat institutionnel continue aujourd'hui encore avec certains épigones du gaullisme qui restent enfermés dans une contradiction ontologique : ils veulent une Europe forte avec des institutions faibles.

D'autres gaullistes, instruits par l'expérience, sont devenus des Européens de raison qui ont compris la nécessité d'une Union européenne fondée sur l'entente franco-allemande, du dépassement des égoïsmes nationaux et d'institutions européennes capables de décider et d'agir.

Nul ne peut dire ce que serait aujourd'hui la politique européenne du M.R.P. s'il existait encore. De ses convictions et de son action passée, on peut toutefois déduire certaines probabilités. Refusant l'ultralibéralisme thatchérien, et une mondialisation sans régulation, redoutant qu'un élargissement mal préparé ne réduise l'Europe à une zone de libre-échange accompagnée d'une vague coopération intergouvernementale, il apporterait sans doute son appui au renforcement plus que jamais nécessaire de l'Union Européenne et de ses institutions. Dans cet esprit, il soutiendrait la réalisation de la monnaie unique mais réclamerait sans doute l'instauration d'une autorité politique européen-

ne efficace et démocratique pour harmoniser les politiques économique et sociale et mettre progressivement en œuvre une politique étrangère et de sécurité puis une défense commune. Il demanderait aussi que les pays qui en ont la volonté et la capacité puissent avancer plus vite et plus loin sans être empêchés d'agir par les gouvernements minimalistes.

Je ne m'aventurerai pas à en dire plus.

J'en viens à ma conclusion : le M.R.P. peut être fier de l'œuvre accomplie. Il a bien servi la cause de l'Europe et, par là, servi l'intérêt bien compris de la France. Il lui a aussi payé un lourd tribut. Avec le recul des années, les historiens mesurent mieux la portée de *l'acte fondateur* que fut l'initiative de Robert Schuman du 9 mai 1950. La réconciliation franco-allemande au sein d'une Communauté européenne, fondée sur le partage de la souveraineté : c'est la seule idée neuve inventée par la France depuis la Deuxième Guerre mondiale. Sa remise en cause constituerait une régression de l'Histoire !

Mais, il faut le dire, la priorité absolue que le M.R.P. a donnée à l'Europe dans son action politique l'a amené à des choix qui ont eu pour lui des conséquences graves. Le problème qui se pose à ses héritiers, dans un monde qui a complètement changé, est de choisir la stratégie la plus appropriée pour assurer l'avenir de la construction européenne à laquelle le M.R.P. a si ardemment travaillé et qui est, je crois, son principal héritage.

L'idéal personnaliste et démocratique, l'esprit communautaire qui ont animé son action européenne guideront longtemps encore beaucoup d'entre nous !

**Benoît JEANNEAU** - Je crois que je serai votre interprète à tous en remerciant Jacques Mallet de nous avoir fait revivre toutes les étapes de la construction européenne, de nous avoir montré d'abord comment s'était élaborée, renforcée, la conviction européenne du M.R.P., à quelles difficultés ensuite cette vision était heurtée, quels avaient été ses crises, ses accidents de parcours, non seulement au moment de la Communauté Européenne de Défense mais, par la suite, lorsqu'il a été question de tenter de sauver l'œuvre de la Communauté Economique Européenne, le Marché Commun.



Vous avez même ensuite esquissé une projection d'avenir en imaginant ce qu'aurait pu être la conception, la position actuelle du Mouvement Républicain Populaire dans le sens de sa trajectoire.

Sur tous ces éclairages-là, je crois qu'il va être intéressant maintenant que les principaux témoins, en particulier ceux qui ont été les acteurs de cette construction européenne, et j'en aperçois plusieurs dans la salle, puissent intervenir.

\*  
\*\*

*Le débat s'instaure sur l'exposé de Jacques Mallet*

### **Les liens entre la Democrazia Cristiana et le MRP**

**Jacques MALLET** - Je souhaiterais que l'on puisse donner la parole à M. Franco Nobili, ancien responsable de la Commission des affaires internationales de la Democrazia Cristiana à l'époque de Alcide de Gasperi. Il est venu exprès de Rome pour participer à ce colloque.

**Franco NOBILI** - M. le Président, mes chers amis, lorsque Jacques Mallet m'a téléphoné puis invité à participer à ce colloque, j'ai accepté immédiatement mais je dois avouer que ce matin en arrivant, j'ai ressenti une émotion particulière. Je ne fais plus le décompte de mes visites au Sénat, en qualité d'hôte, que ce soit lors de réunions de démocrates-chrétiens, de mouvements européens, ou bien lors de conversations personnelles avec le président Alain Poher. J'ai le devoir aujourd'hui de lui rendre hommage. En Italie, nous l'avons toujours apprécié pour ses grandes qualités morales, politiques et sociales. J'aurais aimé participer à la commémoration qui aura lieu ici même au Sénat, mais je dois partir dès que possible.

Je crois deviner que mon ami Jacques Mallet m'a ici convié car il se rappelle que mon nom a toujours été associé au sein de la Democrazia Cristiana à l'action politique et étrangère de notre parti. Je suis en effet ravi d'avoir eu entre les mains le livre de Jean-Dominique Durand que j'ai immédiatement acheté. Il y a dans ce livre une phrase qui me semble particulièrement

juste : «Il existait entre le MRP et la DC italienne, un incontestable courant de sympathie».

Je dois vous dire que, sous le régime fasciste en Italie, les fils des membres du Parti Populaire se réunissaient pour écouter les leçons données par des hommes qui s'appelaient De Gasperi, Gronchi, Scelba, Spataro, et bien d'autres. Je ne pourrais oublier ce qui nous a été dit, à savoir que lorsque Sturzo s'est rendu à Paris en 1924, en exil, il a commencé à avoir des rapports très étroits avec les démocrates-chrétiens engagés dans la politique afin de tenter de créer un Secrétariat international des Démocrates Chrétiens. Quittant Paris pour les Etats-Unis, en 1925, il en laissera à Georges Bidault la responsabilité.

Les articles de Georges Bidault dans *L'Aube* figuraient dans les dossiers qui ont servi de support aux leçons données aux fils des membres du Parti Populaire. De ces leçons est née la Democrazia Cristiana au lendemain du régime fasciste. Ainsi donc les affinités entre les hommes du MRP et ceux de la Democrazia Cristiana ne datent pas seulement de l'après-guerre : les relations étaient très étroites dès 1925.

Je voudrais aussi rappeler que Jacques Mallet, dans la lettre qu'il m'a adressée, m'a demandé de faire une brève intervention pour évoquer les relations entre le MRP et la Democrazia Cristiana de De Gasperi, ainsi que les premières liaisons entre les Démocrates-Chrétiens et les Nouvelles Equipes en Europe. Je me suis documenté pour bien répondre à son souhait et j'ai découvert que les *Nouvelles Equipes Françaises* ont été créées à Paris en 1938, suite à l'impact que *L'Aube* exerçait sur l'opinion publique, à l'adhésion des jeunes à ses idées. Les noms sont ceux que Jacques Mallet évoquait aujourd'hui.

**Jacques MALLET** - Je pense qu'il faudrait y ajouter ceux de Lecourt et Michelet.

**Franco NOBILI** - C'est exact. J'ai ici avec moi tous les documents et je suis en mesure de vous confirmer les noms de ceux qui composaient ces équipes.

A la fin de la guerre, au lendemain de la lutte à laquelle j'avais participé contre le nazisme et la République fasciste, la Democrazia Cristiana

est officiellement née. En tant que chef des partisans de la zone dans laquelle se trouvait le siège central, Piazza del Gesu', j'ai eu l'honneur de l'inaugurer le 4 juin 1944, sur ordre du Comité de Libération nationale. J'ai assisté à l'arrivée de De Gasperi et Spataro au Palais. Nous avons immédiatement commencé à bâtir la Democrazia Cristiana, à renouer avec les Equipes, les partis ou les formations d'inspiration chrétienne dans les différents pays.

Bien entendu pendant la guerre de nombreux hommes, surtout français (mis à part De Scryver de nationalité belge), se réfugièrent à Londres où fut créé - et je crois que Maurice Schumann en faisait partie - un Secrétariat du nom de People and freedom group, organisé par la secrétaire de Don Sturzo, Barbara Barclay Carter. Elle fut invitée à notre premier congrès et, même après la mort de Don Sturzo, elle est restée en Italie, pays qu'elle aimait profondément. Au cours de l'hiver 1945, de Gasperi a chargé deux personnes, Vincenzo Cecchini et moi-même d'aller à Londres pour rencontrer Barbara Barclay Carter, et de nous arrêter au retour à Paris pour participer au deuxième congrès national du MRP, qui s'est tenu du 13 au 16 décembre au Parc des expositions.

Les relations se sont multipliées par la suite. Robert Bichet fut le premier à venir nous rencontrer en Italie, immédiatement après la guerre. Nous nous sommes retrouvés à Locarno en 1946, à l'initiative du Parti conservateur chrétien et social suisse, à la réunion des différents partis d'inspiration chrétienne. Genève a été la conséquence de cette réunion de Locarno. M. Andreotti, en tant que président des Jeunes Démocrates-Chrétiens italiens et moi-même, alors secrétaire de la Commission des affaires internationales de la Démocratie Chrétienne, nous avons participé à cette mission, composée également de Piccioni, vice-secrétaire du Parti, et de Giordani directeur du journal «Il Popolo».

A Locarno, nous avons rencontré Sassen, de Hollande, Hourdes, d'Autriche, Rosenberg, de Suisse. Il n'y avait pas d'autres Français, à part Robert Bichet. C'est là que nous avons pris la décision d'organiser à Genève, d'une façon très discrète, une réunion rassemblant des hommes politiques des mouvements les plus importants. Bidault et de Gasperi se sont rencontrés à de

nombreuses reprises, et je dois avouer que nous n'avons jamais bien compris s'il s'agissait d'entrevues d'hommes d'Etat ou d'hommes politiques.

Dans son livre, à propos des différents personnages que son mari a connus, Suzanne Bidault relate l'épisode au cours duquel de Gasperi a rencontré Bidault, alors ministre des Affaires Etrangères, à l'Hôtel Claridge où il fut accueilli par elle-même.

A Genève il fut décidé de constituer de nouvelles Equipes internationales, composées d'hommes issus des Nouvelles Equipes Françaises, afin de permettre l'adhésion de personnalités qui ne souhaitaient pas encore faire partie d'une organisation internationale en tant que représentants de leurs partis. Les réunions ont été nombreuses. La décision d'organiser *Les Nouvelles Equipes* fut prise à Montreux en 1946, après la réunion de Genève. Les Nouvelles Equipes furent créées en juin 1947 au Congrès de Champfontaine. Les Allemands n'en feront partie qu'en 1948. Il existe de nombreux dossiers, très intéressants sur le plan historique, à propos des nombreux congrès des Nouvelles Equipes.

En conclusion, les rencontres entre les personnalités françaises du MRP et les personnalités italiennes furent multiples. Nous avons connu, lors de leurs voyages à Rome, Bichet, Colin, Gortais, Fontanet et même le président Pflimlin qui était présent à Trente lors de l'inauguration du monument à la mémoire d'Alcide de Gasperi. On a alors commencé à parler de l'Europe d'une manière très concrète. Lorsqu'il s'agit de la création de l'Europe, les historiens associent toujours les noms de Konrad Adenauer, d'Alcide de Gasperi et de Robert Schuman. Ils n'étaient bien évidemment pas seuls.

En vérité - je peux l'affirmer - ces trois hommes parlaient la même langue, l'allemand, et se comprenaient mieux que si chacun avait utilisé sa propre langue. Nous, qui étions présents, étions en conséquence complètement exclus de la conversation.

En réalité il s'agissait de trois hommes de la frontière. De Gasperi a toujours soutenu la politique de Schuman. Celui-ci déclarait que «la

coopération des nations européennes exige que l'opposition séculaire entre la France et l'Allemagne soit éliminée». La Democrazia Cristiana était parfaitement d'accord sur ce point.

De Gasperi avait connu Schuman en 1948 à La Haye lors du rassemblement du Mouvement Européen et leur amitié s'était renforcée à Santa Margherita en 1951. Lorsque Schuman quitta le gouvernement en 1953, il écrivit une lettre à De Gasperi où il disait notamment : «On s'est rencontré tard dans notre vie mais notre amitié a été profonde et sans réserve. Evidemment, tous les deux, nous étions d'accord à un moment où une nouvelle politique s'est réalisée dans nos deux pays». Je puis témoigner que les rapports entre eux ont été très amicaux, tout comme ceux de De Gasperi et Adenauer.

La seule chose qui nous a frappés fut le rejet par la France de la Communauté Européenne de Défense le 30 août 1954. De Gasperi y tenait beaucoup et, quand il a compris que l'Assemblée Nationale Française ne suivrait pas, il a été très déçu. C'était peu avant sa mort.

Nous nous sommes battus pour une Europe politique. Tous les démocrates-chrétiens français, allemands et italiens étaient pour une Europe politique. Mais nous nous sommes réjouis à la signature du traité de Rome en 1957. Un mois après la signature de ce traité de Rome, s'est tenu un grand congrès des Nouvelles Equipes présidé par Joseph Fontanet et Robert Schuman. Aujourd'hui nous sommes convaincus que l'Europe n'est pas seulement celle de la monnaie ; l'Europe que nous voulons, c'est l'Europe politique.

Permettez-moi donc de conclure par une phrase que j'ai trouvée dans le Manifeste du Mouvement Républicain Populaire. Je la cite de mémoire : «Notre conviction démocrate-chrétienne fait donc de nous les défenseurs de la liberté, de l'indépendance, de la vraie laïcité de l'Etat, du pluralisme démocratique. Il faut libérer l'homme de toutes les oppressions, de toutes les servitudes qui empêchent son plein développement matériel, spirituel, civil et moral».

Nous avons tous travaillé dans ce sens, dans nos pays respectifs depuis la fin de la guerre. Nous devons appuyer ces principes et continuer

ensemble la lutte pour l'union politique européenne.

**Benoît JEANNEAU** - Un merci assurément très chaleureux à M. Nobili, d'abord pour être venu jusqu'à nous nous délivrer ce message très reconfortant, évoquer aussi le souvenir des figures auxquelles nous sommes attachés et de nous avoir fait revivre certains souvenirs d'une manière si touchante et émouvante.

### **Le rôle du MRP dans l'élaboration du droit européen**

**Benoît JEANNEAU** - La parole est à Me Pettiti, qui a été juge à la Cour de Justice européenne.

**Louis-Edmond PETTITI** - En écho à l'évocation historique de notre ami Jacques Mallet qui a bien voulu me laisser le soin d'évoquer une partie de la période 1950-1953, je veux plus spécialement rappeler que l'inspiration née du M.R.P. s'est exprimée dans la construction européenne en incorporant la protection des droits de l'homme et qu'il s'agit d'une page particulière de l'histoire du M.R.P.

On se souvient qu'en 1948, à la Conférence de La Haye, la naissance de l'idée du Conseil de l'Europe a été aussitôt suivie de la proposition, à l'initiative de Pierre-Henri Teitgen, de construire ce Conseil à partir de la Convention européenne des Droits de l'homme. Il soutenait que, pour bâtir cette Convention européenne, il fallait l'ancrer sur des principes et des valeurs qui étaient ceux du M.R.P.

Pierre-Henri Teitgen, de 1950 à 1953, a dirigé les travaux préparatoires parlementaires qui ont présidé à l'élaboration de cette Convention. Exerçant pratiquement avec le président Rolin le rôle de rapporteur principal, il s'est constamment référé dans cette tâche à la tradition démocrate-chrétienne, qui avait inspiré sa famille et son enfance.

Il a voulu que cette Convention européenne soit l'instrument de protection des démocraties contre la subversion, l'instrument indispensable pour éviter à tout jamais la répétition de ce qui s'était produit pendant la Deuxième guerre mondiale. «Plus jamais cela» était le mot directeur des travaux parlementaires préparatoires. Il lui paraissait nécessaire d'obtenir des Etats

l'abandon d'une parcelle de souveraineté judiciaire et d'instituer un contrôle international en matière de protection des droits de l'homme.

C'était très difficile : les Etats étaient réticents, malgré les efforts des animateurs du M.R.P. et de la Démocratie chrétienne. Pierre-Henri Teitgen a dès lors entrepris de surmonter cette difficulté en partant de ce que l'on appelle maintenant «les notions vagues et floues du Droit international». Il a préféré à une conception purement positiviste de la Convention celle, plus acceptable pour les Gouvernements, d'une Convention se référant à des principes suffisamment généraux pour ouvrir à la jurisprudence la possibilité, au fil du temps, d'élargir les pouvoirs et les compétences de la juridiction en cause.

C'est ainsi que Pierre-Henri Teitgen, imaginant les notions de «sécurité juridique», de «marge d'appréciation», de «procès équitable», a pu désamorcer toutes les oppositions qui auraient pu se produire à l'époque.

Ensuite, il a eu la grande joie, après Cassin, de devenir le juge français de la Cour Européenne des Droits de l'homme et, fort de l'autorité acquise du fait qu'il pouvait revendiquer en quelque sorte un droit d'auteur sur la Convention européenne, il a pu, pendant les années où il a exercé cette mission de magistrat européen, à nouveau faire passer le souffle de la Démocratie chrétienne et des idéaux du M.R.P.

Ayant pendant la période de transition assisté à sa dernière prestation devant la Cour Européenne, j'ai pu observer la manière dont il s'est opposé à l'hégémonie britannique que voulait représenter et imposer Fitzmorice et ce qu'a été, grâce à lui, l'influence des idéaux MRP dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme - et ce, bien avant celle que la France exercera à la Cour de Justice des Communautés. J'ai eu l'honneur de lui succéder.

Nous voyons là comment la tradition qui avait déjà été soutenue lors de la création de l'UNESCO par Maritain et Sturzo avait pu par le relais de Pierre-Henri Teitgen puis, plus tard, du président Pflimlin, maintenir sa forte présence au Conseil de l'Europe. Le président Jung en a été le successeur, de telle sorte qu'on peut dire

qu'encore maintenant, et j'en suis témoin, lorsqu'on parle de la protection européenne des Droits de l'homme, on évoque Pierre-Henri Teitgen et on évoque le M.R.P.

**Benoît JEANNEAU** - Merci à Me Pettiti qui était bien placé pour nous montrer que l'Europe qu'on a voulu ou cru pouvoir faire à un moment par la Défense s'est faite en définitive par l'économie mais aussi très largement par le Droit.

Ces premiers propos nous ont déjà montré que la construction de l'Europe avait connu des crises à plusieurs reprises et que la tension entre le gaullisme et le Mouvement républicain populaire évoquée ce matin sur le plan institutionnel, on l'a retrouvée plus vive et plus profonde sans doute s'agissant de l'Europe.

### La C.E.D.

**André CAYEUX** - Je me souviens avec douleur de ce vote du 30 août 1954 où, tard dans la nuit, la C.E.D. a été repoussée.

Je dois dire que, pour moi, cette non ratification a été essentiellement l'œuvre de Mendès-France et de son Gouvernement et c'est sur ce plan que je veux replacer le problème. Car, lorsqu'un Gouvernement hérite d'un certain nombre de projets de loi, si un projet de loi ne lui convient pas, il a le droit de le retirer et on n'en discutera jamais, au moins sous ce Gouvernement, mais il n'a pas juridiquement le droit de le faire venir pour ne pas le voter et ne pas le défendre !

Or, c'est ce qui s'est passé. On a fait venir à l'ordre du jour le texte sur la C.E.D. et on a tout fait pour le trucider !

Je vous parle comme un témoin qui a vécu cet événement et je parle après Pflimlin qui, lui aussi, en a été le témoin, et combien d'autres ici.

Je ne critique pas telle position personnelle, encore que je la comprenne mal, comme celle de Monteil qui demeure mon ami, mais je dois dire qu'en l'occurrence la faute politique a été commise par le Gouvernement. Quelques anciens M.R.P., en parenthèse du M.R.P., étaient membres de ce gouvernement et, ce jour-là, ils ont dû avoir un peu mauvaise conscience. Moi, je ne l'avais pas mais j'avais l'esprit troublé

parce qu'on avait gâché une chance. On voit maintenant défilier sur les Champs-Élysées des bataillons français et des bataillons allemands côte-à-côte ; il faudra sans doute songer un jour enfin à faire autre chose que de les faire défilier côte-à-côte pour les mettre en mesure de défendre utilement ensemble notre liberté si elle était menacée.

**André MONTEIL** - Je félicite mon ami Jacques Mallet pour l'ensemble de son rapport mais, si j'ai demandé la parole, c'est parce qu'une partie de ce rapport réveille en moi une vieille querelle.

Il m'a demandé d'être un témoin. En effet, je suis un témoin puisque j'ai été élu député républicain populaire à la 1<sup>re</sup> Constituante ; j'ai fait partie du bureau d'âge, étant le troisième plus jeune député de notre pays.

J'ai été ensuite élu, réélu mais je dois dire que, contrairement à beaucoup, je n'ai eu qu'un Parti, je n'ai eu qu'une idée et, même à travers les variations de patronymes - député M.R.P., militant M.R.P., -, j'étais à ma démobilisation en 1945 et je suis toujours membre du Conseil national de Force Démocrate, - après avoir passé par toutes les péripéties de notre mouvement d'idées.

Une partie du rapport de Jacques Mallet, ai-je dit, réveille en moi une vieille querelle et vous ne m'en voudrez pas, mes chers amis, si, après avoir affirmé ma fidélité à nos idées, ma fidélité à notre Mouvement, je fais entendre une voix, sur certains points discordante de la majorité.

En effet, sur la querelle de la C.E.D., je n'ai pas été du côté de l'immense majorité de notre Mouvement. C'est un moment de ma vie publique où - je vous demande de me croire - pour des raisons fondamentales, pour des convictions intimes, j'ai été conduit à me distinguer de la grande majorité du M.R.P. et notamment des deux hommes qui, dans le Mouvement, ont le plus compté pour moi : l'un est mort, c'était Jean Lecanuet, l'autre, Dieu merci ! est devant moi, c'est Pierre Pflimlin.

Parce que j'ai pris parti, dès le début, contre le projet de Communauté européenne de Défense, beaucoup, même parmi nos amis politiques, ont voulu me représenter comme un nationaliste

attardé, un adversaire de la construction européenne. Je récusé cet amalgame ! Je suis un européen convaincu, mais, à l'époque, j'avais la certitude que l'armée européenne qu'on nous proposait n'était européenne qu'en apparence et qu'elle consistait, en réalité, à juxtaposer, sous la direction des Etats-Unis d'Amérique, des contingents nationaux dépourvus des armements majeurs. Les Anglais, qui encourageaient le projet, se gardaient bien d'y participer, préférant, selon leur habitude, être les brillants seconds des Américains !

Quand on constate aujourd'hui, en 1996, plus de quarante ans plus tard, les difficultés soulevées à Bruxelles pour mettre au point de modestes réglementations communautaires, quand on mesure dans les conférences internationales l'énorme pression de la super-puissance américaine, tant sur le plan commercial que sur le plan militaire, on peut imaginer ce qu'aurait été en 1954 une armée dite européenne, alors qu'il n'existait même pas l'esquisse d'une esquisse de pouvoir européen ! Or, la Défense, mes chers amis, est une mission fondamentale qui ne peut être déléguée à autrui ; elle est l'expression même de la politique étrangère soit d'une nation, soit d'une fédération ou tout au moins d'une confédération. Je suis un ami des Américains ; j'appartiens, depuis sa création, à l'Association française pour la Communauté atlantique. Je suis décoré de la Bronze Star Medal ; je fus le frère d'armes des Américains mais je n'accepterai jamais d'être leur valet d'armes !

J'essaie de comprendre la position très engagée des dirigeants nationaux du M.R.P. en faveur de la C.E.D. Elle témoignait d'un idéalisme ardent et sincère. Ils étaient convaincus qu'il s'agissait d'une étape nouvelle et capitale dans la construction d'une Europe unie. Je leur répondais que la C.E.D., au contraire, ferait reculer l'idée européenne dans l'opinion, dans la mesure où les citoyens s'apercevraient rapidement que le pays avait désormais remis sa sécurité et sa défense à la discrétion de nos alliés américains, seuls maîtres en fin de compte de la décision politique et stratégique.

Dans la mesure où toute construction européenne repose fondamentalement sur l'unité du couple franco-allemand, j'estime, en mon âme

et conscience, que l'entrevue de Gaulle-Adenauer du 14 septembre 1958 et les relations intimes qui ont suivi ont fait plus pour l'union de l'Europe que, pour reprendre l'expression de Thierry de Montbrial, «le dogmatisme supranational de Paul-Henri Spaak».

Je sais bien que beaucoup d'esprits brillants ont eu l'illusion que la méthode des petits pas, qui s'était révélée excellente pour la réalisation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et qui, par la suite, se montrera efficace pour bâtir progressivement le Marché commun, était transposable dans le domaine de la Défense. Mais, pour la Communauté européenne du Charbon et de l'acier comme pour le Marché commun, il s'agissait de problèmes concrets, identifiables, quantifiables. On dit communément que la fonction crée l'organe, mais l'inverse n'est pas vrai, l'organe, l'outil ne crée pas la fonction, en particulier en matière de Défense. Les forces armées sont l'instrument d'une stratégie et la stratégie est l'expression d'une politique étrangère. En l'absence d'un pouvoir politique commun définissant une stratégie, je suis convaincu qu'en 1954 les forces armées de la France n'auraient eu d'autres perspectives que d'être des forces auxiliaires au service des Etats-Unis d'Amérique.

J'en ai terminé, mes chers amis. Je vous demande simplement de prendre en considération ma sincérité. Je sais bien qu'en politique, il y a beaucoup d'évolutions. Tels qui me faisaient des reproches vifs au moment de la C.E.D. ne se sont pas privés de prendre position contre le Traité de Maastricht. Pour ma part, j'ai été gaulliste dans la guerre, gaulliste dans la traversée du désert, mais je n'ai jamais eu une connivence quelconque avec le gaullisme politique. Toutefois, je respecte infiniment la pensée du général de Gaulle en ce qui concerne les problèmes de défense et les problèmes liés à la sécurité de la patrie.

C'est pourquoi, bien que nous soyons une assemblée où il y a beaucoup de démocrates-chrétiens, je ne ferai pas acte de contrition. Les convictions que j'avais à l'époque, je les ai toujours aujourd'hui. J'essaie, comme Maurice Schumann, d'être fidèle à la fois au Libérateur de la Patrie et à l'idéal de la Démocratie chrétienne !

**Benoît JEANNEAU** - Je crois qu'on peut rassurer pleinement André Monteil après l'avoir entendu car il avait les accents de la sincérité. Nous ne doutons pas en l'occurrence que le problème de l'armée européenne a été pour lui le drame de conscience qu'il nous a dit. Nous le remercions de son témoignage qui était empreint d'authenticité.

Le président Pflimlin a été au cœur de ce débat entre la pensée gaulliste et les conceptions de la démocratie chrétienne. Il pourrait nous aider à faire le point sur cette controverse, qui fut passionnée..

**Pierre PFLIMLIN** - Monsieur le Président, chers amis, je n'étais pas tellement décidé à prendre à nouveau la parole car je l'ai prise longuement ce matin, mais, après avoir entendu André Monteil, il faut qu'il y ait en quelque sorte un contrepoint.

**Jacques MALLET** - Et un contrepoint de poids !

**Pierre PFLIMLIN** - C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu André Monteil, car il a parlé avec une jeunesse, une conviction qui vraiment m'ont rajeuni de quarante ans.

Je veux donc dire deux mots sur cette affaire de la C.E.D.

Jacques Mallet, dans son très bon exposé, a rappelé qu'il y avait dans le Traité de C.E.D. un certain article 38 qui prévoyait la création d'une Communauté politique européenne. Par conséquent, dans ce projet, il n'y avait pas seulement l'aspect «Défense». Il y avait aussi, je dirais presque surtout, un aspect politique. On peut se demander d'ailleurs si, parmi les adversaires de la C.E.D. - et ils étaient nombreux -, d'aucuns ne l'étaient pas en réalité par hostilité de principe à l'idée d'une union politique.

J'ai, pour ma part, non pas participé mais assisté à la naissance de ce projet, puisque je faisais partie du gouvernement de René Pleven et je garde un souvenir très précis des échanges de vues qui ont eu lieu à l'intérieur de ce gouvernement lorsque Robert Schuman qui était, je crois, à Washington, nous a fait savoir que nos alliés anglais et américains tenaient beaucoup - c'était après le déclenchement de la guerre de Corée - à faire participer les Allemands à la

défense dans l'hypothèse, qu'il fallait bien envisager à l'époque, d'une attaque soviétique qui, au premier chef, pour des raisons évidentes, aurait concerné l'Allemagne. L'argument était le suivant : il faudra bien que nous résistions, nous, les alliés occidentaux, mais il serait paradoxal que nous entrions en guerre pour défendre en premier lieu le territoire de l'Allemagne de l'Ouest sans que les Allemands eux-mêmes participent à cette défense. A ce moment-là, comme on l'a rappelé, a surgi l'idée qu'on pourrait concilier ce qui pouvait paraître inconciliable, c'est-à-dire faire participer les Allemands sans pour autant faire naître une armée nationale allemande.

A certains adversaires du projet, nous ne manquons pas de faire observer que, si nous refusions la C.E.D., ce serait inéluctablement la renaissance de l'armée nationale allemande, ce qui d'ailleurs s'est produit.

Je ne veux pas raconter la conversation que j'ai eue en tête-à-tête avec Pierre Mendès France, car cela me mènerait trop loin. Certains d'entre vous l'ont peut-être lue dans mes «Mémoires», où j'en parle assez longuement. C'était le jour même du débat sur la C.E.D., Mendès France, à titre de solution de rechange, a eu l'idée de négocier à six, mais aussi avec les Anglais, une autre formule qui est devenue l'U.E.O., laquelle existe toujours.

Le M.R.P., à ce moment-là - il est permis, quarante ans après, de dire les choses comme elles se sont passées -, dans sa grande majorité a voté contre le projet Mendès France et il avait de bons arguments. Il disait : Mendès France est responsable de l'échec de la C.E.D., nous n'allons pas maintenant accepter sa solution de rechange qui, entre autres, présente l'inconvénient de la renaissance d'une armée nationale allemande. Avec quelques amis députés MRP, je ne sais plus combien exactement, moins de 10, nous avons voté pour. En ce qui me concerne, je ne voulais pas faire la politique du pire. Je me disais : la France est responsable de l'échec de la C.E.D., ne faisons pas échouer cet autre projet européen.

Il y a eu plusieurs votes et on s'est aperçu qu'il n'y avait qu'une faible majorité pour voter pour. Je vois encore Pierre-Henri Teitgen alors

président du groupe - s'il était ici il ne m'en voudrait pas - venir me trouver dans les couloirs pour me dire : «Continue avec les autres à voter pour». Si le M.R.P., pour des raisons politiques, devait prendre position contre, il ne souhaitait tout de même pas l'échec de ce nouveau projet français.

C'est un petit point d'histoire. Je n'ai pas pu résister à la tentation de répondre à la parole éloquentes d'André Monteil.

**André MONTEIL** - Et nous lui pardonnons !

**Pierre PFLIMLIN** - Pardonnez-moi aussi si je viens d'évoquer une position dissidente que j'ai prise au sein du Groupe M.R.P. Ce n'est pas la seule fois que cela m'est arrivé car je n'étais guère discipliné à l'époque !

Je voudrais encore dire deux mots au sujet du projet de Robert Schuman, qui fut - Jacques Mallet l'a très bien souligné - l'événement capital : la déclaration du 9 mai 1950.

C'était un projet d'apparence technique et économique, puisqu'il s'agissait de charbon et d'acier. Pourquoi de charbon et d'acier ? Parce qu'à l'époque, le charbon et l'acier étaient encore les composantes essentielles du potentiel militaire. Je me rappelle que, dans ma jeunesse, on parlait toujours avec un frémissement d'inquiétude de la Ruhr, du charbon et de l'acier de la Ruhr. L'idée, qui venait de Monnet, c'est vrai, était de mettre sous une autorité européenne ces composantes du potentiel militaire. C'était, selon la formule même de la déclaration du 9 mai, «rendre la guerre entre la France et l'Allemagne non seulement impensable mais matériellement impossible».

Chez Robert Schuman, il y avait essentiellement la volonté de réconcilier la France et l'Allemagne. J'ai bien connu Robert Schuman, je l'ai connu avant la guerre. Il était Lorrain, d'une génération avant la mienne. Comme Lorrain, fils de la Lorraine annexée, il avait beaucoup souffert moralement de l'antagonisme entre la France et l'Allemagne. Ce qui était pour lui capital dans ce projet qu'il a fait sien, c'était de rendre à jamais impossible une guerre franco-allemande dont il voyait surtout, je dois le dire, les incidences dans sa région, dans son propre terroir.

Il y avait aussi autre chose. Permettez-moi de dire que pour moi la Communauté européenne n'est pas seulement une idée technique ni même seulement une idée politique, c'est une idée éthique d'inspiration chrétienne.

Qu'est-ce que la Communauté ? Robert Schuman qui, cependant, n'élevait jamais la voix - tous ceux qui l'ont connu le savent, c'était un homme de comportement et de discours modestes -, dans son livre «Pour l'Europe» publié après sa mort, a dit que l'idée européenne était une idée «révolutionnaire». Une idée qui rompait avec une tradition séculaire.

Auparavant, lorsque des peuples s'étaient combattus et lorsqu'on concluait la paix, on signait des traités dits «de paix». C'était la transcription, dans un document signé par les vaincus sous la contrainte, d'un certain rapport de forces entre vainqueurs et vaincus.

Pour la première fois dans l'histoire, cinq ans seulement après la fin d'une guerre, les vainqueurs, en tout cas les Français, proposaient aux vaincus non pas de signer un traité de paix qui consolide un certain rapport de forces, mais un traité par lequel, ensemble, sur un pied d'égalité, ils construisaient une communauté dotée d'institutions au service d'un bien commun.

C'est là que je vois l'éthique. L'idée chrétienne, c'est le dépassement de l'égoïsme personnel ; la communauté, c'est le dépassement des égoïsmes nationaux.

Jacques Mallet a eu raison de dire qu'il est absurde de soutenir que cette Europe-là était l'Europe vaticane. Je ne sais pas si le Vatican s'en est occupé. Mais ce n'est tout de même pas un hasard si les trois hommes d'Etat qui ont joué un rôle essentiel c'est-à-dire Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi, étaient des chrétiens convaincus.

Quand on lit le livre de Schuman, qu'y trouve-t-on ? C'était un homme de foi profonde. Il s'exprime ainsi : «En face des terribles menaces que font peser sur l'humanité les progrès vertigineux d'une science orgueilleuse, nous voilà donc ramenés à la loi chrétienne d'une noble mais humble fraternité». «Et par un paradoxe qui nous surprendrait si nous n'étions pas chrétiens, inconsciemment chrétiens peut-être, nous

tendons la main à nos ennemis d'hier, non simplement pour pardonner mais pour construire ensemble l'Europe de demain». Voilà la pensée de Robert Schuman.

Je remercie Jacques Mallet d'avoir cité une phrase qu'on oublie souvent de citer. Dans la déclaration Schuman du 9 mai 1950, il est dit : «cette Communauté sera la première étape vers la Fédération européenne».

J'ai assisté il y a quelques années à un anniversaire de la Déclaration Schuman au Quai d'Orsay dans le Salon de l'Horloge. Le ministre des Affaires Etrangères, qui avait fait un discours assez long, d'ailleurs de bonne qualité, a simplement oublié de citer cette phrase. J'avais considéré cet oubli comme significatif, peut-être pas comme volontaire, mais comme révélant un inconscient.

Voyez-vous, si je suis attaché profondément à la construction européenne telle que nous l'avons conçue, qu'accepte lui aussi, à sa manière, André Monteil, et je l'en remercie, c'est pour ces raisons-là.

Il est vrai qu'après l'échec de la C.E.D., la politique d'unification - Jacques Mallet l'a bien montré -, a été transférée sur le plan économique. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'était un pis-aller, mais c'est tout de même parce que la tentative d'union politique était peut-être - André Monteil a raison sur ce point - prématurée, qu'on s'est dit : faisons au moins l'unité économique et on verra de l'unité économique surgir, comme une sorte de génération spontanée, l'unité politique.

Je le croyais aussi, mais cela ne s'est pas réalisé. Il a fallu attendre Maastricht où, pour la première fois, reparait l'idée d'une union politique. Le Traité prévoit une politique étrangère et une politique de défense communes. De façon extrêmement timide. Il y est question d'une politique commune de sécurité qui pourrait, à terme, faire naître une politique commune de défense, laquelle pourrait conduire le moment venu à une défense européenne. Les peuples de l'ex-Yougoslavie auraient eu tort de compter sur une intervention européenne alors que l'Europe n'avait pas juridiquement la possibilité d'intervenir.



Je viens de lire ce matin dans un journal que Jacques Chirac et le Chancelier Kohl, à Nuremberg, capitale du jouet - mais j'espère que ça n'en est pas un... - se sont mis d'accord sur certains éléments d'une possible politique commune de défense. Le Chancelier semble même avoir accepté l'idée essentiellement française d'un «Monsieur Pesc (1)» qui incarnerait cette volonté. Je ne veux pas me prononcer sur ce point. Je me réjouis simplement en passant, là encore, de la coopération franco-allemande, dont André Monteil a dit à juste titre qu'elle dérivait de l'acte fondamental qu'est le Traité franco-allemand de 1963. Il est vrai que je suis monté à la tribune de l'Assemblée nationale en juin de cette année-là, mandaté par le groupe M.R.P., pour recommander la ratification du Traité franco-allemand, tout en faisant d'ailleurs observer que nous avions de l'unité européenne une autre conception. Néanmoins, sur ce point précis, nous étions totalement d'accord avec ce que venait de faire le général de Gaulle.

Je voudrais encore vous dire ceci : nous avons vécu ces dernières années un événement qui n'a pas encore été évoqué.

Voyez-vous, dans ma longue carrière, j'ai vécu deux miracles. Le premier, ce fut précisément, dans les années 50, si peu de temps après la guerre, la naissance d'une volonté de construire l'Europe. Et le deuxième a été dans les années 89/90 l'effondrement du Mur de Berlin, la disparition du rideau de fer et la conquête de la démocratie sans effusion de sang par toute une série de peuples d'Europe centrale et orientale.

Je sais bien que, depuis, la joie a été obscurcie par toutes sortes de problèmes, de tensions, de luttes, mais au fond de moi-même je continue de me réjouir. Je ressens en moi la joie que j'ai ressentie en 1950, je ressens la joie que j'ai ressentie en 1989/90 lorsque l'empire soviétique s'est effondré et que de nouvelles démocraties sont nées, ont été conquises par des moyens pacifiques.

Je sais bien que cela nous crée des problèmes. Je sais bien que l'élargissement, c'est difficile du point de vue économique, c'est difficile du

point de vue institutionnel. Je comprends qu'on dise : «d'abord la réforme des institutions», mais permettez-moi tout de même de rêver. Je ne verrai guère le XXI<sup>e</sup> siècle, mais c'est au cours de ce siècle à venir qu'on verra peut-être une unité européenne couvrant une grande Europe - je ne sais pas où tracer sa frontière orientale - mais une grande Europe. Quand de Gaulle parlait d'une grande Europe «de l'Atlantique à l'Oural», il pouvait passer pour un utopiste ; eh bien ! cette idée, pas moi mais vous qui êtes plus jeunes et les générations suivantes en verrez peut-être la réalisation.

Quel sera le fondement de cette unité ? Ce ne sera pas l'économie. L'économie conduit à opposer les intérêts, légitimement d'ailleurs. Ce ne sera pas non plus la politique étrangère ; nous avons des traditions différentes. Cette unité sera d'ordre spirituel. Ce qui nous est vraiment commun, ce qui fait que les Polonais, les Tchèques, les Hongrois, les Slovènes, les Slovaques et d'autres, je les sens vraiment très proches de moi, c'est qu'ils possèdent le même héritage spirituel. C'est cela, le seul fondement possible de l'unité de l'Europe.

Je souhaite, mes chers amis qui êtes plus jeunes que moi, que les jeunes générations, s'inspirant de l'esprit du M.R.P., construisent dans le siècle à venir le grande Europe unie sous le signe de l'Esprit !

**Benoît JEANNEAU** - Je crois que nous pouvons être reconnaissants au président Pflimlin de sa dernière intervention parce qu'avec l'élévation de pensée que nous lui connaissons, sa grande expérience, il nous a ramenés à l'essentiel et, pour terminer, il nous a donné une leçon d'optimisme. C'est pour nous un très grand réconfort et nous l'en remercions beaucoup en lui exprimant notre respect et notre fidèle attachement.

---

(1) Pesc : «politique étrangère et de sécurité communes»

# Le M.R.P. et l'Outre-mer (1944-1962)

**Benoît JEANNEAU** - Sur ce sujet, je donne la parole à **Frédéric Turpin** qui a accepté de rapporter sur ce thème.

Frédéric Turpin est un universitaire, un historien de métier et il s'est intéressé tout particulièrement dans ses recherches aux relations de la France avec les peuples d'Outre-Mer. Il vient du reste de publier dans la *Revue d'Histoire diplomatique* une étude sur le «*Mouvement Républicain Populaire et la guerre d'Indochine*».

Il va donc pouvoir nous aider à comprendre en toute objectivité ce qu'a été l'action du MRP en ce domaine et à faire la part des choses entre les conceptions qui ont été sans doute très sincèrement celles du M.R.P. à l'égard des peuples d'Outre-Mer, et la force des événements qui l'ont entraîné, je dirai, dans d'autres voies.

## Rapport de Frédéric Turpin

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la domination coloniale est discutée de toute part. Pour durer, elle doit se reconstruire sur de nouvelles bases qui prennent plus en compte les intérêts fondamentaux des populations autochtones tout en assurant la pérennité de l'influence des métropoles.

A la Libération, le jeune Mouvement Républicain Populaire a été très rapidement confronté aux problèmes de la décolonisation. Du fait de sa participation à la naissance de l'Union Française, il a progressivement élaboré sa doctrine en matière d'outre-mer et a tenté, comme toutes les autres formations politiques métropolitaines, de résoudre le dilemme de l'Union Française : rester présent tout en faisant évoluer,

### 1) Le MRP et l'Outre-mer : de l'Empire à l'Union Française (1944-1947)

#### 1.1 Aux origines de la pensée «coloniale» du MRP

Lors de la création du MRP à la Libération, la démocratie chrétienne française avait déjà derrière elle plus de cent ans d'existence, cent ans au cours desquels elle fut à plusieurs reprises à

la limite de l'extinction. Si les idées démocrates-chrétiennes forment un ensemble doctrinal cohérent et global, certains aspects, dont les problèmes coloniaux, furent très peu développés. En effet, peu nombreux furent les penseurs démocrates-chrétiens qui s'y intéressèrent. Cependant, certains traits de ce qui fut la «doctrine coloniale» du MRP apparaissaient très nettement dans leurs réflexions. Ils semblaient se prononcer en faveur «*d'un colonialisme à visage humain, soucieux de progrès économique et humain*» (1). Ils envisageaient ce type de problème essentiellement sous l'angle économique et social. Les articles consacrés par *L'Aube* furent de ce point de vue très révélateurs (2). Cette volonté progressiste dans les domaines économique et social était la conséquence logique de la définition que les démocrates-chrétiens donnaient à la colonisation. Cette dernière était avant tout considérée comme «*un service, animé par un idéal chrétien de justice et d'amour*» (3). «*Coloniser, c'est exercer à l'égard des personnes et des peuples, une tutelle vraiment animée par un esprit de fraternité, et qui n'use du droit d'aïnesse que pour tendre la main aux plus jeunes, les guider dans la voie du progrès, les aider à accomplir une ascension intellectuelle, morale, sociale*», écrit Gaston Tessier dans *L'Aube* du 30 décembre 1933 (4).

Mais, si le droit au progrès économique, social et culturel, ayant pour fin un épanouissement harmonieux des hommes et des peuples colonisés, était clairement proclamé, il n'en allait pas de même des droits politiques.

Dans leur ensemble, les démocrates-chrétiens étaient favorables à un réformisme politique très restreint qui excluait toute idée d'indépendance et même de véritable autonomie, tout du moins à court terme. A leurs yeux, si la France avait des devoirs à l'égard des peuples colonisés (ceux du «service»), elle avait aussi des droits (5), qui s'avéraient inaliénables, étant donné le degré actuel d'évolution des peuples colonisés. Et, lorsque ces populations auraient atteint un niveau suffisant d'émancipation économique, sociale et culturelle, il n'aurait pas été question pour la France d'abandonner son Empire, mais d'en réformer les structures dans le sens de la formule du Gouverneur Robert Delavignette : «Non plus des coloniaux, mais des fédérateurs» (6). Georges Bidault, futur président du MRP, partageait ces vues sur l'impossibilité de l'assimilation (7) et mettait en avant la fédération dans laquelle la France aurait conservé un rôle moteur. Cet avenir fédératif que certains évoquaient, aurait également été d'un grand intérêt culturel car il aurait permis une mise en contact plus fraternelle de cultures différentes.

Le MRP, qui se crée en cet automne 1944, est formé d'éléments venus de la Résistance ; beaucoup de ces résistants ont appartenu à la mouvance démocrate-chrétienne durant l'entre-deux-guerres. Le MRP fut de ce fait très largement influencé par la démocratie-chrétienne d'avant-guerre du point de vue colonial, notamment quant à la volonté d'émancipation et de respect de la personne humaine, de progrès économique et social, mais aussi dans la recherche de structures nouvelles pour l'Empire : le cadre fédéral est mis en avant sans toutefois attenter au rôle directeur de la France. Cette pensée «coloniale», que l'on qualifiera bientôt plus volontiers d'«outre-mer», mettra cependant un certain temps à se structurer et à s'affirmer. Ainsi, en 1944-1945, les idées républicaines populaires en matière «impériale» en resteront au stade de principes philosophiques très généraux. Le premier manifeste du MRP, *Lignes d'action pour la libération*, du 25 août 1944 (8),

n'évoquait que la libération du territoire (et de l'empire) et celle de l'homme sans préciser toutefois si celle-ci s'étendait à l'indigène et dans quelle mesure : «*La liberté de l'homme ne doit pas être mise en cause par une tyrannie quelle qu'elle soit, politique, économique, intellectuelle ou spirituelle. Nous condamnons toute forme d'Etat totalitaire qui porterait à la liberté la plus grave atteinte en voulant s'emparer des consciences (...) Il faut libérer l'homme de toutes les oppressions, de toutes les servitudes qui empêchent son plein développement. Il s'agit essentiellement de libérer l'homme de la tyrannie de l'argent. Il faut une rupture avec le système capitaliste*». De même, le projet constitutionnel du MRP examiné au cours du conseil national des 25 et 26 août 1945 (9), n'évoquait qu'un Conseil de l'Union Française qui «*assumerait la représentation fédérale des divers territoires coloniaux et protectorats selon des formes à déterminer pour chacun selon le degré*

F. Turpin

*d'évolution de ces pays variés rattachés à la souveraineté française. Il serait l'amorce de l'intégration de l'empire dans une Union Française à forme fédérale*». Il faut attendre le programme MRP du 8 novembre 1945 et surtout le IIe congrès national (13-16 décembre 1945) pour que ces problèmes soient traités de manière plus exhaustive (10).

## 1.2. La primauté de l'homme

1.2.1. «L'ère des dominations coloniales est passée» (11)

La Libération est une période de l'histoire de France marquée par le sceau de la réforme, voire de la révolution (12). Le vieil empire colonial français n'échappa pas à cette vague de réformisme, dictée par les impératifs des temps nouveaux. Le MRP, en accord avec son temps dont il fut un des principaux acteurs politiques, développa lui-aussi toute une doctrine sur la réforme nécessaire de l'Empire : «*Les formules anciennes sont dépassées (...) Il n'est plus possible de revenir aux formules coloniales du passé. Nos territoires d'outre-mer ont fourni un effort remarquable pendant cette guerre ; ils sont venus au secours de la métropole, d'où une prise de conscience de leurs possibilités et une certaine tendance à l'émancipation. En dehors même de ces considérations, nous trahirions notre mission si nous limitions notre idéal aux objectifs anciens : désir de positions, fins intéressées d'ordre économique ou stratégique*» (13). Notons bien qu'il s'agit de réformer les structures de l'ancien Empire colonial. La décolonisation n'était pas à l'ordre du jour. Au contraire, la France devait assumer sa «*vocation historique à servir la liberté, la justice et la fraternité*». «*Le lien le plus fort de l'Union Française est et sera une communauté de civilisation dans le cadre de laquelle, guidées par la France de toujours, les populations d'outre-mer s'élèveront dans le progrès matériel comme dans le progrès humain, jusqu'à l'épanouissement de leur personnalité ethnique, économique et politique*» (14).

### 1.2.2. La libération de la personne humaine

«*Le MRP a pour objet de poursuivre dans le cadre des institutions républicaines renouvelées une action politique démocratique, suivant les principes qui ont animé la Résistance*» (15). «*La Résistance, c'est-à-dire le combat contre les régimes totalitaires, le combat pour la libération de la France et la libération de l'homme, confondus dans une même cause. Cette libération pour laquelle nous combattons ne s'arrêtait pas aux frontières du territoire. Elle signifiait pour nous l'engagement formel de lutter contre toutes les formes d'oppression qui pèsent*

sur l'être humain, contre les oppressions passées aussi bien que nouvelles» (16). Comme l'exprimait le docteur Aujoulat dans son rapport sur l'Union Française, lors du III<sup>e</sup> congrès national : «*Outre-mer comme en métropole, toute notre politique doit être axée sur la personne humaine*» (17).

La libération et la défense de la personne humaine passaient par le refus du colonialisme. Ainsi, la fiche du militant n° 9 série I, «Le MRP et l'Union Française» (18), dans son I) intitulé «*Le MRP contre le colonialisme*», s'opposait «*au maintien du travail forcé*», «*à la toute puissance en matière pénale de l'Administration*» et «*à l'impossibilité pour les habitants des pays d'outre-mer de participer réellement au gouvernement de leur propre pays*». Elle fustigeait également les méthodes de mise en valeur «*condamnées par la médiocrité des résultats*» et leurs conséquences démographiques désastreuses. Le «colonialisme de papa» avait vécu. Il fallait «*libérer les hommes de leur état de vie diminué (...) leur rendre la fierté de leur condition (...) jusqu'à la fierté de leur couleur (...)* Cette libération qui nous est demandée s'étend uniquement vis-à-vis de toutes les formes de tyrannie et d'exploitation, vis-à-vis de la misère, vis-à-vis de la maladie, vis-à-vis de l'ignorance. A un moment où les autochtones de partout aspirent à une vie plus libre, moins étouffée, il nous est demandé de les aider à prendre une conscience plus explicite de leur dignité d'homme, de favoriser, dans le cadre de leurs traditions familiales ou sociales, leur épanouissement complet. Mais surtout pas de paternalisme» (19). Il convenait donc de «*conduire les peuples d'outre-mer à une vie supérieure*» (20), considérant qu'il s'agissait là du «*but essentiel de la colonisation*». A cette fin, il fallait promouvoir un «*développement économique des territoires d'Outre-Mer, facilité par un plan d'équipement et par la création d'un fonds colonial (...) en ne perdant jamais de vue l'état social de ces pays*» (21). Les travailleurs indigènes devaient également avoir le droit de constituer des syndicats («*un syndicalisme adapté aux réalités ethniques et sociales de ces régions*»). L'enseignement devait lui aussi être développé de manière plus conséquente afin «*de dégager les nouvelles élites*». Cet enseignement devait être dispensé le plus possible à l'échelle

du village afin de préserver la famille. Il devait être assuré en partie par des missions religieuses du fait de la carence des pouvoirs publics en la matière.

### *1.2.3. Reconnaître la valeur humaine et la personnalité des collectivités d'outre-mer*

La libération de la personne humaine que proposaient les Républicains populaires soulevait également un problème de fond : le dilemme assimilation-association. La tradition démocrate-chrétienne d'avant-guerre était favorable à l'association. Le MRP opta lui aussi, non sans quelques réticences (22), pour cette formule qui lui semblait la plus apte à assurer un développement harmonieux des hommes et des collectivités d'outre-mer. En effet, la libération de l'homme ne devait pas avoir pour résultat de *«s'acharner contre des structures familiales et sociales qui ont fait leurs preuves et qui correspondaient à des nécessités indiscutables»*. Faire progresser ne signifiait donc pas détruire les sociétés autochtones. Il convenait d'agir *«avec une infinie délicatesse»* (23). Il fallait donc reconnaître la personnalité ethnique, sociale et culturelle de chacun de ces peuples. L'assimilation n'était pas pour autant totalement exclue. Elle devait simplement résulter d'un libre choix des populations concernées : *«L'essentiel est qu'elle ne soit pas imposée ; qu'elle soit pour eux comme une possibilité qui est à leur disposition mais dont ils ne sont pas obligés de faire usage»* (24). Le rapport de politique coloniale du II<sup>e</sup> congrès national affirmait clairement ce principe de *«l'abandon, sauf pour les anciennes colonies, de la politique d'assimilation ; les autres territoires veulent se hausser à notre niveau, mais en restant eux-mêmes. En ce sens la politique d'association paraît plus heureuse»* (25).

Le MRP se proposait, selon les degrés d'évolution, de préparer les populations indigènes à la vie politique en les faisant participer à la gestion de leurs affaires : *«Tout le monde est d'accord pour que les autochtones soient appelés à participer à l'administration de leur pays grâce à l'institution d'assemblées représentatives»* (26). Mais, ces assemblées devaient disposer de pouvoirs limités qui ne mettraient pas en cause la souveraineté de la métropole : *«Les assemblées locales ne sont pas de petits parlements. Elles*

*laissent aux représentants du pouvoir central d'énormes possibilités d'action, mais elles organisent un sérieux contrôle de leur activité ; elles nécessiteront de leur part un esprit nouveau qui substituera la collaboration au commandement»* (27). Cet apprentissage politique était également nuancé par la composition du corps électoral : *«C'est seulement dans quelques années que le droit de suffrage sera étendu à la grande masse de la population»* (28). L'égalité absolue des droits, en matière politique, entre les métropolitains et les ressortissants de l'Union Française n'était pas encore à l'ordre du jour même si Louis Aujoulat, au II<sup>e</sup> congrès national (29), en réclamait *«la réalisation progressive»* dans son rapport.

Le MRP mettait en avant une *«méthode souple»* d'apprentissage qui prévoyait d'amener les populations d'outre-mer, *«par étapes, en tenant compte du degré d'évolution et de la maturité politique de chaque colonie», à «des niveaux de vie économique, sociale, culturelle très élevée»* (30).

### *1.3. L'Union Française : un réformisme limité*

#### *1.3.1. L'impératif du rang*

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la France est à la recherche de sa puissance. Pour bon nombre de Français et d'hommes politiques, celle-ci ne peut se concevoir sans l'Empire (31) : *«La représentation de l'empire (32) et l'élaboration de la Constitution française sont des questions vitales, des questions d'une profonde importance qui sont dominées par la considération suivante : nous sentons bien que la France ne retrouvera pas son rang dans le monde dans la mesure où elle restera une petite puissance européenne, une petite puissance située, comme le disait Paul Valéry, à l'extrémité de ce cap de l'Asie qu'est l'Europe. Il importe pour nous que nous retrouvions notre rang, que nous associions étroitement l'ensemble des terres impériales à l'avenir de la vie française»* (33). Jean-Jacques Juglas, un des spécialistes des questions coloniales au MRP, soulignait lui aussi cette nécessité de conserver nos possessions outre-mer : *«La France ne serait plus une puissance de premier plan si notre drapeau ne flottait plus sur toutes les*

terres du monde. Il n'y va pas seulement de notre intérêt : notre pays a une mission grandiose à remplir, car nul ne peut mieux que lui conduire les peuples d'outre-mer vers la réalisation de leur vocation d'hommes» (34). Le rang de la France et sa «vocation historique» de messianisme justifiaient la pérennité de sa présence. La France devait en outre «protéger» ces territoires et leurs populations contre les appétits intéressés d'autres pays : «Nul ne doute qu'une fois rompus les liens avec la France, chacun de ces territoires tomberait inexorablement sous le joug de telle ou telle puissance étrangère (...) et dont le désintéressement est pour le moins sujet à caution» (35). L'Union Française était le seul cadre susceptible d'abriter et d'aider au développement harmonieux de ces populations et de ces jeunes Etats (36). Par conséquent, «en associant ces peuples à son destin, la France a contracté envers eux un devoir qui exclut l'égoïsme autant que la lâcheté».

### 1.3.2. Un cadre évolutif mais français

Le programme du MRP du 8 novembre 1945 (37) proposait l'«acheminement vers une Union fédérative» des territoires d'outre-mer et de la métropole «par la création immédiate d'un Conseil de l'Union Française et par la participation des habitants aux affaires politiques de leur territoire». On retrouve cette idée chère au MRP d'évolution et de progression (38). Mais cette évolution vers un véritable fédéralisme excluait toute idée d'indépendance (39). Il s'agissait de substituer à «la notion de tutelle» celle de «communauté française». Or «réaliser la communauté française, c'est-à-dire cet ensemble de cent millions d'hommes et de territoires différents» impliquait «le resserrement des liens unissant les territoires d'Outre-Mer à la Métropole dans le respect de leur personnalité ethnique, culturelle et économique» (40).

Au cours de la première Assemblée Nationale Constituante (41), le MRP, par la voix du député d'Alger Paul Viard, proposa un projet de Constitution (42) «qui soit à la taille de l'Union Française». Ce projet, outre le respect de la personnalité de chaque homme ainsi que celui des différentes civilisations, se plaçait résolument dans la thèse «unitaire» (par opposition à la thèse «fédérale» (43)). Il prévoyait d'organiser

«un pouvoir central fort» (44) qui aurait assuré, en toutes circonstances, la nécessaire souveraineté française. Il était également envisagé de créer des «assemblées locales» qui seraient uniquement «chargées de mettre au point les textes intéressant les territoires d'outre-mer» (mais la loi resterait souveraine). Il se proposait en outre de mettre en place un Conseil de l'Union Française (45), sorte de chambre de réflexion émettant des avis. Si les trois grands partis de la Constituante s'accordaient sur le caractère consultatif de ce Conseil, les Républicains populaires réclamèrent avec l'amendement de Paul Coste-Floret (46) que «le Parlement se compose : 1° de l'Assemblée Nationale, 2° du Conseil de l'Union Française». Le MRP entendait par ce biais s'opposer au «gouvernement d'Assemblée» du projet socialo-communiste, en réintroduisant officiellement un timide bicaméralisme. Cet amendement fut repoussé (47). Mais, «dans l'ensemble, le Mouvement républicain populaire donne son approbation à la Constitution de l'Union Française même si certaines formules appellent, à notre avis, des retouches ou des précisions» (48).

Avec la deuxième Assemblée Nationale Constituante, les idées chères au Mouvement furent plus largement écoutées. «Le MRP proposait essentiellement : 1° Un Président de l'Union Française qui, de droit, était le Président de la République, et qui était assisté d'un Ministre de l'Union, responsable devant l'Assemblée et l'Union ; 2° Une Assemblée de l'Union groupant des représentants des Etats ou Fédérations d'Etats, de la France métropolitaine, de départements (Algérie) et des territoires d'outre-mer» (49). Ce projet, malgré sa prise en considération initiale par la Commission de la Constitution, fut vidé de ses principales orientations, en particulier par l'action de l'intergroupe des élus d'outre-mer. Le premier projet soumis à la Constituante fut ainsi vigoureusement combattu par le MRP car «il constituonnalisait la possibilité de sécession» (50). L'intervention déterminante d'Edouard Herriot, le 27 août, permit au Gouvernement de Georges Bidault (51) de disjoindre les textes concernant l'Union Française. Le texte soumis par le ministre de la France d'Outre-Mer, le socialiste Marius Moutet, le 11 septembre, à la Commission était en fait celui élaboré par le Gouvernement (52).

Le MRP, par la voix de Jean-Jacques Juglas, le 18 septembre (53), apporta son soutien au texte «gouvernemental» car il définissait clairement l'Union Française (composition, organes centraux) et réservait «les droits de la France» (54). Bref, ce projet préservait la pérennité de la souveraineté française tout en permettant une certaine évolution des territoires d'outre-mer (55). En outre, il posait avec prudence les bases d'une future Constitution fédérale lorsque les territoires d'outre-mer auraient atteint une maturité politique suffisante : *«Nous tenons à coller à la réalité, à laisser des possibilités d'évolution, mais en partant de la situation actuelle. A vouloir aller trop vite, on risque de ne point bâtir solide. Nous ne sommes point opposés à une évolution vers le fédéralisme, mais parce que nous sommes réalistes, nous estimons que le projet qui vous est proposé, projet souple, projet nuancé, projet qui dans le respect des droits de tous les membres de l'Union Française, sauvegarde ce qui doit être sauvegardé des droits de la France peut être accepté»*. Le titre VIII de la Constitution du 27 octobre 1946, bien qu'il comporte de nombreuses différences avec le projet initial du MRP, n'en reste pas moins largement influencé par les idées du Mouvement (56). Le Mouvement ne fit d'ailleurs jamais mystère de son rôle (57).

Une fois approuvés la Constitution et son titre VIII, il restait aux membres du MRP à le mettre en application, notamment en donnant une réalité aux organismes centraux de l'Union (Assemblée de l'Union Française et Haut Conseil de l'Union Française). Cette Union sortie des décombres de l'Empire avait également besoin d'être acceptée par tous. Le MRP s'efforça de développer une mystique de l'Union Française qui la présentait comme une «association exemplaire» (58). Le Mouvement voyait là des tâches qui lui incombaient tout particulièrement : *«Sans doute faut-il éviter les sécessions (Indochine, Madagascar), mais ce n'est là que l'aspect négatif du problème. Le véritable problème consiste à donner à chaque territoire le maximum d'autonomie compatible avec ses aspirations propres, son degré d'évolution, le maintien de la présence et de la souveraineté française, et à organiser les nouvelles liaisons entre chaque territoire d'outre-mer et la France dans le cadre de l'Union Française. Le MRP,*

*parce que Mouvement de défense du droit de la personne et Mouvement passionnément français, a une vocation particulière à édifier l'Union Française»* (59).

## **2) Gérer l'Union Française : le MRP face à la décolonisation (1947-1958)**

### **2.1. Empêcher les sécessions**

#### *2.1.1. Madagascar*

La gestion (60) de l'Outre-mer par le MRP fut très critiquée par ses adversaires politiques notamment par les mendésistes (*L'Express* ne fut pas des plus tendres). L'action du républicain populaire Pierre de Chevigné, haut-commissaire de France à Madagascar de janvier 1948 au début de 1950, fut particulièrement visée (61).

Le Mouvement, en application de sa doctrine qui se refusait à toute «sécession», soutient, dès 1947, *«tous les efforts du Gouvernement pour faire régner la paix dans l'Union»* : *«La défense de l'intégrité de l'Union Française est indissociable du maintien de la paix. Le MRP, on l'a dit, n'a pas une conception si pauvre de la communauté française au-delà des mers qu'il considère comme suffisant à soi-même le maintien par la force de la présence française en Indochine ou à Madagascar. L'Union Française est une réalité autrement vivante que celle qui résulterait de la conjonction forcée de peuples subjugués. Mais cette réalité doit être édifiée : il faut lui donner le temps de s'éprouver et de vivre»* (62). Le groupe MRP à l'Assemblée nationale soutint la politique du ministre socialiste de la France d'Outre-Mer, Marius Moutet (63), et vota la levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches. Seul le député MRP du Cameroun, l'abbé Boganda, s'y opposa fermement (64).

Pierre de Chevigné, envoyé sur place par le président du conseil Robert Schuman (65), mena à son terme la pacification ; ce qui lui valut de vifs reproches par la suite (66). La politique du haut-commissaire ne se borna pas à cet aspect uniquement répressif. Il mit également en place, une fois «l'ordre rétabli», un certain nombre de réformes dans les domaines économique et social (inspection du travail, lutte contre le paludisme...). Il engagea en outre une

réforme municipale tendant à augmenter les responsabilités des collectivités autochtones dans la gestion de leurs propres affaires (67).

Le MRP ne rougit donc pas, à ses yeux, de son rôle à Madagascar : «*Par une politique de sagesse, où la fermeté nécessaire au rétablissement de la paix s'alliait aux mesures de progrès et d'évolution, un homme MRP, envoyé par un président du conseil MRP, soutenu par deux ministres MRP de la France d'Outre-Mer, Coste-Floret et Letourneau, a épargné durablement à un territoire les déchirements que nous déplorons, hélas, aujourd'hui ailleurs*» (68).

### 2.1.2. L'Indochine

Dès 1945, le MRP a soutenu et a participé à la politique de rétablissement de la souveraineté française en Indochine (69). L'avenir politique de la péninsule indochinoise envisagé par le Mouvement (70) se refusait à toute idée d'indépendance et même à celle d'une autonomie complète des Etats indochinois dans le cadre de la Fédération indochinoise. Le Cochinchine, si elle le souhaitait (à la suite d'une consultation populaire), pouvait former un Etat distinct du reste de l'Annam. La conférence de Fontainebleau, où le président du GPRF, Georges Bidault, avait donné des consignes de fermeté au chef de la délégation française, le MRP Max André, fut un échec que l'on imputa à l'intransigeance vietnamienne (71).

Après le coup de force Viet-Minh du 19 décembre 1946, le Mouvement choisit, à l'instar de la classe politique française, la solution de force. La conviction que le Viet-Minh pouvait être vaincu rapidement était alors très largement partagée. La politique du MRP, en ce premier semestre 1947, se résumait en quelques grands axes : plus de négociation officielle avec Hô Chi Minh (72), écrasement *manu militari* de la rébellion et recherche de nouveaux interlocuteurs qui acceptent la pérennité de la présence française. Cette politique reçut l'approbation massive des militants lors du IIIe congrès national (mars 1947).

Avec le gouvernement Schuman (du 24/11/1947 au 19/07/1948) et l'arrivée de Paul Coste-Floret à la France d'Outre-Mer, s'inaugure une période durant laquelle le MRP prend en main la direction de la question indochinoise. Il

ne la lâchera vraiment qu'en juin 1953. La politique de Coste-Floret s'inscrit dans la continuité. Il mit définitivement en place la «solution Bao Dai» (73), ce qui ne suscita guère l'enthousiasme du Mouvement.

L'accession au pouvoir de Mao en Chine changea les données du conflit. D'un conflit colonial, où la France motivait son engagement par la sauvegarde de l'Union Française naissante, l'Indochine devint un point chaud de la guerre froide en Asie (74). Le thème de la défense d'une partie du monde libre menacée par l'agression communiste passa au premier plan de l'argumentation du MRP (qui justifiait ainsi la poursuite de la guerre). La politique de Jean Letourneau, ministre des Etats associés (de juillet 1950 à juin 1953) se déclinait alors en trois axes : «*renforcer nos troupes, obtenir une aide alliée accrue et développer l'armée nationale vietnamienne*» (75). Mais la guerre de Corée et le désastre de la RC4 semèrent un peu plus encore le doute et l'inquiétude auprès de bon nombre de Républicains populaires quant à la justesse de l'engagement français. «L'épopée de Lattre» calma, pour un temps, les esprits.

La mort du maréchal ainsi que la détérioration rapide de la situation militaire en 1952 firent renaître les doutes au sein du Mouvement. Le vent de la contestation s'enfla considérablement. Un nombre croissant de militants et de leaders, comme Robert Schuman, souhaitaient que l'on posât véritablement le problème quitte à y apporter de nouvelles solutions si cela s'imposait. Au cours de l'année 1953, une véritable opposition se fit entendre. Le IXe congrès national (mai 1953) fut marqué par des interventions contraires à la politique des ministres, comme celles d'André Denis ou de Henri Bouret (76). Nombre d'orateurs, en réclamant que soit vraiment débattue la question indochinoise et plus généralement celle de l'évolution de l'Union Française, firent nettement entendre aux ministres MRP que l'ère du ministériat ne pouvait plus être tolérée (77).

Avec la chute du gouvernement Mayer, le MRP perdit la barre de l'Indochine. Le Mouvement n'avait plus alors vraiment d'unité d'idées ni de discipline de vote quant à l'affaire indochinoise (78). Si tous s'accordaient sur la nécessité de négocier, les modalités de la négoc-



ciation divisaient. Certains, comme André Denis, Henri Bouret ou Robert Buron, penchaient en faveur d'une négociation directe avec le Viet-Minh. D'autres, à l'instar de Georges Bidault, de Jean Letourneau ou de Paul Coste-Floret, voulaient négocier dans le cadre d'une conférence internationale. La discussion du problème indochinois à la conférence de Genève, obtenue par Georges Bidault, fut cependant largement approuvée par le Mouvement, qui y voyait l'espoir d'une paix tant attendue. Dans son ensemble, le MRP, pour ne pas nuire à la conférence, soutint le gouvernement Laniel. Il est vrai que certains soutiens n'étaient que circonstanciels. Les opposants ne désarmaient pas, mais du fait de l'extrême gravité de la situation militaire au Tonkin et de la faiblesse du gouvernement, ils ne concrétisaient plus leurs opinions par des votes-sanction.

L'investiture de Pierre Mendès France fut une nouvelle occasion pour le MRP de se diviser (79). Il demeura, par la suite, dans l'expectative, se déclarant surveiller Mendès France «avec sérénité mais vigilance» (80). Le MRP accueillit avec prudence les accords de Genève. Pierre Pflimlin, lors de la commission exécutive du 22 juillet (81), mit en avant la «fragilité des accords» qui manquaient de garanties sérieuses. Il souligna également, à l'instar de Robert Schuman, le problème de la neutralisation des Etats associés ainsi que, par conséquent, celui du devenir de l'Union Française. Les députés républicains populaires allèrent en ordre dispersé au scrutin approuvant l'action du gouvernement : 70 s'abstinrent volontairement alors que 15 votèrent pour (82). Au cours des mois suivants, le MRP, qui ne portait pas dans son cœur le liquidateur de la CED, s'en prit à la politique indochinoise de Mendès France qui «conduisait à l'immobilisme le plus total» (83).

Le Mouvement dut également continuer de se défendre sur son action en Indochine (84). Il est vrai que le MRP avait eu entre ses mains, à plusieurs reprises, l'essentiel de la direction du conflit. C'était sans doute volontairement oublier que cette guerre ne fut jamais du ressort d'un seul ministère (France d'Outre-Mer puis Etats associés) et que l'action du MRP s'inscrivit toujours dans le cadre de gouvernements de coalition (85).

## 2.2. Associer les protectorats d'Afrique du nord à l'Union Française

### 2.2.1. La Tunisie

Deux Républicains populaires, Georges Bidault et Robert Schuman, ont détenu, de 1945 à 1954, le portefeuille des Affaires étrangères dont dépendaient les protectorats d'Afrique du nord. Le MRP a donc joué un rôle important dans les affaires tunisiennes et marocaines.

Le Mouvement, qui avait comme ambition de faire de l'Union Française une réalité vivante, a, dès sa mise en place, souhaité que la Tunisie et le Maroc y adhèrent en tant qu'Etat associé (86). La Tunisie devait accéder progressivement, «par étapes», à l'autonomie interne au sein de cet ensemble français (87). L'idée d'indépendance était, pour le moment, exclue car «l'Union Française, bien loin de porter atteinte à l'indépendance des peuples, n'a été conçue que pour la réaliser en association avec la France» (88). Comme le rappelait Alfred Coste-Floret dans son rapport de politique extérieure lors du VIII<sup>e</sup> congrès national (mai 1952) : «Il faut mener la Tunisie comme le Maroc vers l'émancipation promise, mais il est nécessaire de sauvegarder l'œuvre immense accomplie par la France dans ces territoires» (89). Il ne fallait pas «confondre générosité et faiblesse» (90). L'action du MRP fut donc double :

«1° Amener le Destour à modérer ses exigences et à admettre des étapes dans la voie des réformes,

2° Demander au gouvernement de ne pas décevoir les aspirations de la Tunisie à l'autonomie interne, tout en prenant les garanties nécessaires» (91).

Si le MRP se refusait à la cosouveraineté telle qu'avait pu le laisser entendre la note gouvernementale du 15 décembre 1951 (92), il souhaitait par contre que la représentation tunisienne dans les futures institutions politiques tienne compte des Français de Tunisie.

Le Mouvement s'éleva contre toutes les tentatives de politique de force en Tunisie, même s'il soutint la répression contre le terrorisme. Il s'indigna tout particulièrement contre l'arrestation du premier ministre tunisien Chenik et de trois de ses ministres en mars 1952, sur l'initiative du

résident général de Hauteclouque (93). La politique des ministres républicains populaires, qui furent mis à plusieurs reprises devant le «fait accompli» (94), fut souvent très critiquée au sein du Mouvement. Par exemple, André-François Monteil affirmait au cours du Xe congrès national (mai 1954) : *«C'est très bien d'avoir des rapports où l'on décrit devant nous cet avenir merveilleux de l'Union Française, association de peuples libres, ces peuples que notre mission est de conduire vers la plénitude de leur personnalité et de leur liberté. Mais que voyons-nous au Maroc ? Que voyons-nous en Tunisie ? Je n'excuse pas le terrorisme, mais j'excuse encore moins la politique qui a provoqué le terrorisme dans ces pays»* (95). En 1953-1954, c'était toute la politique outre-mer des ministres MRP qui se voyait de plus en plus contestée à l'instar de Robert Buron : *«La seule question qui se pose pour nous tous, c'est de savoir si vraiment dans les problèmes de l'Afrique du nord, dans les problèmes d'Indochine, dans les problèmes de l'Union Française, nous avons suffisamment rendu hommage à nos propres principes ou si parfois nous avons laissé les principes chrétiens de côté pour des raisons moins valables et moins grandes»* (96).

Avec la chute du gouvernement Laniel et la fin des responsabilités gouvernementales de Georges Bidault (en voie de marginalisation au sein du Mouvement), le MRP perdit la direction des affaires tunisiennes et marocaines. La majorité des Républicains populaires, favorables à une politique libérale en Tunisie, put s'exprimer plus complètement et surtout s'imposer. Ainsi, si le MRP fit *«des réserves sur certaines méthodes utilisées dans les négociations franco-tunisiennes»* par Mendès France, il approuva *«les objectifs poursuivis par le gouvernement»* (97). Le MRP ratifia le 8 juillet 1955, à l'unanimité, les accords concédant l'autonomie interne à la Tunisie car ils renouvelaient et affermissaient *«nos liens avec la Tunisie»* (98). De même, il accepta l'indépendance de la Tunisie en 1956.

### 2.2.2. Le Maroc

Le MRP manifesta également à l'égard du Maroc des volontés libérales et évolutives. Il s'agissait de transformer le protectorat marocain

en un Etat associé au sein de l'Union Française (99). L'Etat chérifien devait très progressivement recouvrer sa souveraineté interne tout en garantissant les droits des Français du Maroc (100) et de la France : *«La France a réalisé au Maroc une œuvre admirable qu'il faut vigoureusement continuer (...) Nul ne songerait à reprocher à l'élite marocaine de manifester, sur le plan politique, ses légitimes aspirations et d'avoir l'ambition de jouer un rôle digne de son histoire et de ses aptitudes (...) Des étapes sont indispensables dans l'intérêt même des Marocains»* (101).

Le MRP, à l'instar de Robert Schuman, ne fut jamais partisan d'une politique de force au Maroc (102). Ainsi, en février 1951, Robert Schuman s'opposa à une première tentative de déposition du Sultan (103). De nombreux Républicains populaires manifestèrent à plusieurs reprises leur impatience devant la lenteur des négociations. Ainsi, Daniel Boisdon, ancien président de l'Assemblée de l'Union Française, craignait que *«nous ne laissions actuellement passer l'heure où des traités de protectorats pourraient être transformés en contrats d'association»* (104). Surtout, le Mouvement s'indigna vivement de la déposition du Sultan, couverte par Georges Bidault. Le poids de Bidault au sein du MRP ne réussit qu'à modérer les critiques souvent très dures de la majorité du Mouvement (105). Robert Schuman, dans un article de *L'Express* du 20 mars 1954, contesta publiquement le bien-fondé de cette déposition ainsi que la politique suivie depuis lors : *«La déposition du Sultan a été une mesure grave, entraînant des complications intérieures et internationales dont la portée ne peut encore être mesurée. Cette erreur initiale s'est aggravée du fait qu'on n'a pas su, ni peut-être voulu, mettre à profit la situation ainsi créée pour appliquer sans délai des réformes hardies qui auraient pu atténuer partiellement les critiques qu'on nous adresse»* (106). En 1954-1955, les motions sur le Maroc des différentes instances du MRP insistèrent beaucoup sur la nécessité des réformes politiques, économiques et sociales, tout en éludant le plus possible le problème dynastique (107). Cette question se reposa néanmoins très rapidement et avec acuité. Le Mouvement, sur ce point, mit un certain temps à admettre le retour de Ben Youssef. Mais,

devant la carence de Ben Arafa et l'impossibilité d'une autre solution (108), il se rallia finalement au retour du Sultan exilé à Madagascar (109). Seul Georges Bidault se singularisa par une attitude négative de plus en plus en porte-à-faux avec le Mouvement (110).

### 2.3. *L'exemple d'une évolution contrôlée : l'Afrique noire.*

En Afrique noire, la doctrine libérale du MRP trouva un champ privilégié d'application. «*Depuis son origine, mais plus particulièrement depuis le vote de la Constitution, le MRP n'a pas cessé, dans ses congrès nationaux, d'affirmer chaque année sa volonté de faire passer l'Union Française des textes dans les faits*» (111). Cette ferme intention se traduit par la volonté proclamée de renforcer les pouvoirs de l'Assemblée de l'Union Française, afin que celle-ci soit autre chose qu'une simple chambre consultative (112). Le MRP réclama également la mise en place rapide du Haut Conseil de l'Union Française, et par la suite, l'extension de ses prérogatives (113). Mais il n'était pas encore envisagé, du moins jusqu'en 1953-1954, une véritable réforme de fond (un système fédéral) : «*Le Guénédal précise qu'il ne s'agit pas pour l'instant de réaliser une réforme constitutionnelle mais de dégager le sens d'une évolution qui ne pourra s'effectuer que lentement. Max André est d'accord avec lui, la réforme de l'Etat français peut et doit intervenir rapidement, il ne faut pas précipiter les choses pour l'Union Française*» (114). Cependant, quelles que soient les réformes à réaliser, la France devait toujours rester présente au sein de l'Union (115).

Le MRP eut également une attitude libérale quant aux structures politiques locales. Le Mouvement se proposait d'amener progressivement les autochtones à se gérer eux-mêmes (l'apprentissage politique cher au Mouvement) : «*Notre programme se résume en ceci (...) Instaurer dans les territoires d'outre-mer, toujours plus, la démocratie véritable. Instaurer d'une part la démocratie politique, réaliser d'autre part la démocratie sociale et économique*» (116). Dans cette optique, le MRP proposa d'élargir le rôle des assemblées locales, qui seraient désormais élues au «*suffrage universel à deux degrés au scrutin uninominal appliqué à un collège électoral unique*» (117). En 1955, le

MRP se prononça en faveur de l'extension du régime des municipalités de plein exercice en Afrique noire (118). Le Mouvement souhaite, dès 1954-1955, que soit renforcée la décentralisation politique et administrative (119). *La loi-cadre Defferre, mise en chantier par Pierre-Henri Teitgen (120), fut unanimement approuvée au sein du Mouvement.*

Le libéralisme du MRP s'appliqua également aux hommes (121). Le Mouvement, en particulier Joseph Dumas, eut un rôle prépondérant dans l'élaboration et l'application du Code du Travail Outre-Mer (122). Il s'agissait de protéger les travailleurs africains contre les risques inhérents à la vie professionnelle et contre toute forme d'exploitation capitaliste. Le MRP fut en outre un fervent partisan du développement économique, sous l'égide de la métropole, des territoires d'outre-mer, mais pas à n'importe quel prix : «*Notre Mouvement ne saurait reconnaître le primat de l'économie sur le social*» (123).

Avec la construction européenne s'est posée la question des rapports entre l'Europe et l'Union Française. Le MRP y vit très tôt «*un idéal double et non contradictoire*» (124), mais à certaines conditions : «*Union Européenne et Union Française sont bien des objectifs complémentaires et conciliables, l'Europe peut apporter beaucoup à l'Union Française, mais sous la condition expresse que soient maintenus l'autorité et le contrôle des métropoles*» (125). Le Mouvement soutint, par la voix de Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'Outre-Mer, l'adhésion en bloc de l'Union Française à l'Union Européenne (126).

### 2.4. *L'Algérie (1947-1958)*

Le statut de l'Algérie de 1947 fut une œuvre laborieuse de compromis. Le MRP joua de nouveau un rôle important. Il approuva et fit voter le projet gouvernemental, qui n'était finalement pas très éloigné de ses vœux : libéralisme politique (restreint (127)), économique et social dans le cadre intangible de la souveraineté française (128). Ce statut, soutenu officiellement par le Mouvement, ne fut pas du goût de la fédération de Constantine et du comité directeur de celle d'Alger qui quittèrent le MRP en l'accusant de faiblesse (129).

De 1947 à 1954, le MRP dénonça périodiquement la non-observation du Statut et les fraudes électorales orchestrées par l'administration française : *«Prolongement de la France métropolitaine, constituée en départements français - aucun autre statut ne peut être délibérément envisagé - L'Algérie est française. Il n'en reste pas moins que les méthodes d'administration ont besoin d'être aménagées, la politique sociale et économique ne doit plus être discriminatoire : le statut des différentes collectivités doit être égalisé s'il ne peut être uniformisé»* (130). Le Mouvement remit même un rapport (de Reille-Soult) sur les réformes nécessaires au président du conseil Henri Queuille, le 30 juin 1950 (131). Notons cependant que les Républicains populaires insistèrent surtout sur les aspects sociaux et économiques plutôt que politiques.

La Toussaint rouge fut une surprise pour tous y compris le MRP. Le Mouvement prôna une politique ambivalente. D'une part, la France se devait de *«rétablir l'ordre»* (132). D'autre part, *«convaincu que les difficultés graves surgies en Algérie ne sauraient être résolues par l'emploi, même strictement contrôlé, des moyens de répression»* (133), le Mouvement réclama *«une politique de réformes hardies»* (134) : élévation du niveau de vie des Algériens, effort de scolarisation (pour une assimilation progressive), égalité politique et respect des droits des autochtones inclus dans le Statut. Au fur et à mesure que la guerre s'intensifia, l'aspect politique prit le dessus et dans un sens de plus en plus libéral, à l'instar de Pierre Pflimlin (135). Mais toute perspective d'indépendance était encore résolument écartée (136). Cette volonté et cette urgence de réformes (*«Sauver l'Algérie française et bâtir l'Algérie nouvelle»*) (137) amenèrent le MRP à soutenir, non sans difficultés (138), les projets gouvernementaux de loi-cadre pour l'Algérie.

A la fin de la IV<sup>e</sup> République, Pierre Pflimlin symbolisait certainement le mieux les aspirations du MRP en matière de politique algérienne. Dans sa déclaration d'investiture, le 13 mai 1958, il se refusait à abandonner l'Algérie. A cette fin, il fallait *«renforcer notre position sur le terrain»*. Mais il se proposait surtout de conquérir les cœurs et les esprits en faisant *«de*

*la loi-cadre l'application la plus large et la plus libérale»* (139). Enfin, des pourparlers sur un éventuel cessez-le-feu devaient être engagés dès que la rébellion aurait été suffisamment affaiblie. Des élections seraient organisées avec le retour au calme. Le discours très *«Algérie française»* de Georges Bidault ne recueillait plus alors que de maigres suffrages auprès des Républicains populaires (140).

### 3) De la Communauté à la coopération internationale (1958-1962)

#### 3.1. L'Algérie (1958-1962)

En 1958, le MRP et le général de Gaulle avaient deux préoccupations communes : réformer l'Etat et régler le problème algérien. Le Mouvement soutint, non sans quelques réticences initiales, la politique du général de Gaulle en la matière. Il appela à voter en faveur de la Constitution de la Ve République (141). De 1958 à 1962, le MRP se fit l'un des plus fidèles soutiens de la politique algérienne du général (142). En 1959, les objectifs du Mouvement se résumaient en deux grands axes : poursuivre l'effort militaire (et condamner l'usage de la torture), faire des Algériens des citoyens à part entière (tout en conservant leur originalité) et mener une politique économique et sociale de *«déclochardisation»* (143). Les Républicains populaires se prononcèrent en faveur de la politique d'autodétermination du général. Ils souhaitaient que tous les Algériens s'expriment librement (et pas seulement le GPRA). Ils condamnaient également les Français qui aidaient le FLN (144). A partir de 1960 et jusqu'à la fin de la guerre, bien que la tentation de l'opposition fût grande (145), le MRP continua d'apporter son aide au général de Gaulle. En particulier, il approuva l'ouverture des pourparlers avec le FLN en vue d'aboutir à un cessez-le-feu (146). Il condamna de manière catégorique le putsch des généraux et en appela à l'union de tous les républicains autour du chef de l'Etat (147). C'est sans surprise que le MRP approuva les accords d'Evian (148) dont Robert Buron avait été l'un des négociateurs. Il souhaitait qu'une véritable coopération s'établisse entre la France et l'Algérie nouvelle (149). Il condamna la politique de la terre brûlée pratiquée par l'OAS et demanda aux Français d'Algérie de ne pas la suivre dans ses *«criminels*

agissements» (150) qui compromettaient les chances d'une fructueuse coopération. Malgré ce tragique épilogue, le MRP resta fidèle à sa volonté d'établir de solides liens avec le nouvel Etat algérien : *«La charte d'Evian vaut certes par son contenu, mais elle vaut plus encore parce qu'elle est invention d'un dialogue, création d'un lien, accord sur un propos d'action et une représentation de l'avenir»* (151).

### 3.2. La Communauté : une évolution souhaitée et approuvée

A partir de 1954-1955, il est manifeste pour le MRP (ainsi que pour la très grande majorité de la classe politique française) qu'il faut réformer les structures institutionnelles de l'Union Française dans un sens plus libéral. Le Mouvement réclama dès cette époque une refonte du système (152). Cette réforme de l'Union, et de la IV<sup>e</sup> République en premier lieu, devint même une condition à son entrée dans les gouvernements de la République finissante : *«La réforme de l'Etat républicain doit constituer l'objectif essentiel du prochain gouvernement. Elle peut seule assurer la stabilité du pouvoir central, permettre de réaliser, dans le cadre d'une communauté franco-africaine les réformes répondant aux aspirations légitimes des populations d'outre-mer»* (153). Le MRP se proposait d'aller au-delà de la loi-cadre de 1956 : *«Il faut en venir à une autonomie interne totale»* (154). Dans ces conditions, l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir et la mise en place de la Communauté furent approuvées par les Républicains populaires (155), qui firent leur cette formule : *«Quand ton fils a grandi, fais de lui ton frère»* (156).

En 1959-1960, le MRP soutint la politique du Général en la matière (157). Il ne trancha pas dans le débat entre fédéralisme et confédéralisme, bien qu'il ait certainement eu une préférence pour la première solution (158). Une fois les indépendances acquises, le MRP fit sienne la politique de coopération du Gouvernement. Mais, fidèle à sa tradition européenne, il souhaita que *«la construction d'une Europe unie et l'association de l'Europe et de l'Afrique constituent les objectifs fondamentaux de la politique étrangère de la France»* (159).

## Conclusion

Le MRP, dont la doctrine outre-mer se plaçait surtout au niveau de la défense et du progrès de la personne humaine, fut favorable à une évolution politique progressive, sans heurts, des peuples d'outre-mer : *«Il s'agit de procéder par étapes et donc de s'opposer à une émancipation qui serait prématurée et désordonnée. S'il convient d'acheminer les peuples d'outre-mer vers la gestion de leurs propres affaires, il convient de le faire par étapes, après une préparation technique et morale, œuvre qui doit être entreprise et poursuivie consciencieusement sans atermoiements injustifiables»* (160). L'accélération de la décolonisation dans les années cinquante prit de court le Mouvement et mit en évidence les différents points de vue quant au rythme et aux méthodes d'évolution. L'action de certains leaders républicains populaires ne fut pas toujours en adéquation avec la doctrine du MRP. Mais, à partir de 1954-1955, le Mouvement sut mieux prendre le train en marche de la décolonisation. A ses yeux, la mission de la France dans le monde, une fois les formules «coloniales» dépassées, trouvait désormais parfaitement sa place dans le cadre de la coopération internationale.

\*  
\*\*

**Benoît JEANNEAU** - Je voudrais remercier tout particulièrement M. Frédéric Turpin pour son exposé qui avait le mérite de la clarté et de l'objectivité, parce qu'après l'avoir entendu, on est persuadé de deux choses :

- D'abord, des bons sentiments du Mouvement Républicain Populaire concernant les peuples d'Outre-Mer et le processus de la décolonisation, même si ces bons sentiments ont été à l'éclipse pour redevenir sur la fin plus vigoureux.

- Ensuite du fait que des erreurs et des mal-adresses ont été commises ; certains gestes n'ont pas été faits au moment utile, de sorte qu'on le sait bien, on l'a ressenti pour certains d'entre nous douloureusement, dans le domaine de l'Outre-Mer le M.R.P. ne s'est pas fait une bonne presse, ne s'est pas donné une bonne image.

Il y a sans doute là-dessus un mauvais procès ou un procès abusif fait au Mouvement Républicain Populaire. Le rapporteur, parfaitement dans son rôle, mais avec discrétion, nous a laissé entendre tout de même sur quels points il y avait peut-être eu dérive. Il y a dans l'assistance des personnes qui ont été non seulement témoins mais aussi un peu acteurs de cette histoire : elles pourraient compléter notre information et nous éclairer.

\*  
\* \*

### Complexités du problème algérien

**Benoît JEANNEAU** - Je donne la parole à M. Jacques Augarde qui a exercé des responsabilités à l'époque : peut-être veut-il prendre la parole.

**Jacques AUGARDE** - M. le président, mes chers amis, je voudrais dire quelques mots, très simples d'ailleurs, sur ce problème de la décolonisation, et particulièrement dans le pays que j'ai connu, c'est-à-dire l'Algérie, où il s'est posé avec le plus de difficultés.

Je sais que chaque fois que l'on aborde ce problème, on est torturé et, tout à l'heure, notre président, M. Benoît Jeanneau, disait justement qu'il y avait eu quelque ambiguïté. Or, cette ambiguïté ne dépendait pas de nous ; elle dépendait des circonstances, elle dépendait des hommes que nous avons rencontrés et avec lesquels nous devions établir un avenir.

Napoléon III avait une idée qui, à mon avis, était excellente, celle de créer le Royaume arabe, et d'organiser un Etat fédéral. C'était le moment où l'Autriche-Hongrie venait de s'unir, où s'imposait l'Etat fédéral américain. Il y avait vraiment, à ce moment-là, une idée fédérale à laquelle nous aurions pu nous raccrocher.

Certes la situation des Algériens n'était pas toujours très favorable. Il faut néanmoins reconnaître que la France avait accompli en Algérie une œuvre considérable dans tous les domaines, industriel, agricole surtout, scolaire (j'ai appartenu à une région, la petite Kabylie où l'enseignement était remarquable : la France y avait

fait un très gros effort et les jeunes Kabyles, garçons et filles, se précipitaient à l'école), et aussi médical.

Nous n'avons donc pas à rougir de notre présence en Afrique du Nord. Aujourd'hui, certes, on peut estimer qu'il aurait mieux valu suivre telle ou telle autre politique. A l'époque, avec les éléments dont nous disposions, nous avons fait ce que nous avons pu. Je crois que cette affaire algérienne, qui, il faut le reconnaître, ne s'est pas très bien terminée, aurait pu s'achever dans des conditions peut-être différentes.

Je ne porte pas de jugement sur ce qui a suivi mais vous avez parlé tout à l'heure d'ambiguïté, mon cher président ; je voudrais à ce propos raconter une anecdote que je trouve très émouvante.

Un jeune garçon algérien, venu de la montagne, avait tiré un coup de revolver sur un garde-champêtre, l'avait blessé, et celui-ci à son tour avait très grièvement blessé le jeune Kabyle. Je suis allé voir ce garçon à l'hôpital : il était mourant. Je lui ai demandé : «mais enfin, qui vous a indiqué qu'il fallait tuer cet homme qui ne vous avait rien fait ?». Il m'a répondu : «On est venu, on a exigé». Et ce garçon kabyle qui venait de tirer sur un agent de l'autorité française a ajouté - phrase surprenante et merveilleuse - : «Monsieur, quand je serai guéri, j'irai en France.»

J'ai trouvé cela extraordinaire - pour ces hommes qui nous combattaient, au-delà des querelles et des affrontements, au-delà de la haine et de la rancune, il y avait la France et tout ce qu'elle représentait à leurs yeux.

Enfin, il ne faut pas oublier les rapatriés. Ayant appartenu toute ma vie en Algérie à l'aile libérale - elle n'était pas spécialement importante, croyez-moi - je voudrais vous rappeler que des hommes ont travaillé, que des hommes ont souffert, que des hommes ont été exclus de leur terre natale et vous n'empêchez pas que, de temps à autre, ils regardent avec émotion cette côte algérienne à laquelle s'attachent désespérément leurs souvenirs !

**Benoît JEANNEAU** - Je vous remercie Monsieur et je voudrais vous dire que nous

mesurons bien quel drame pour beaucoup, et plus particulièrement pour vous-même, ont représenté la crise et la guerre d'Algérie.

Je voudrais vous rassurer sur un point : quand j'ai parlé tout à l'heure d'ambiguïté, ce n'est pas tellement à l'Algérie que je pensais parce que là, on peut dire que c'est une affaire nationale où les erreurs, s'il en a été commis, l'ont été collectivement, par l'ensemble du pays, jusqu'au dernier moment, et on ne s'est rallié - le général de Gaulle lui-même - au processus de décolonisation que très tardivement.

#### A. Diligent

**André DILIGENT** - Il est toujours facile, avec du recul, de refaire l'histoire, de dénoncer, de condamner et d'approuver. Il n'empêche que j'ai deux remarques à faire.

- La première, c'est que vu de loin, pour le petit militant, je pensais que nous étions très timides, très en retard, en matière de décolonisation. Je pense à ce qu'ont fait l'Angleterre et la Hollande, et, par contraste, à la lenteur de l'évolution en quinze ans (de 1945 à 1960) de nos positions en ce domaine.

- Il y avait chez nous un conformisme évident en la matière. On devait partager les vues du gouvernement où se trouvaient des radicaux très à droite, et où tout a toujours été ambigu. A tel

point que j'ai eu l'impression que nous avons tous été véritablement piégés.

On parlait en effet d'ambiguïté tout-à-l'heure. N'oubliez pas qu'en 1954, Mitterrand à propos des événements d'Algérie, disait : «Notre réponse, c'est la guerre». Aucun ministre de la Justice, si je ne me trompe, n'a été plus impitoyable que lui en 1957, car c'est sous son autorité que le plus grand nombre de condamnés ont été guillotins. On oublie tout cela !

L'un des maires les plus exemplaires que j'ai connus en Algérie a été Augarde. Il y avait deux autres maires libéraux : c'était un bien petit groupe par rapport à tous les autres. A ce sujet j'ai vécu une aventure assez curieuse : j'ai dû aller à l'improviste faire une conférence qu'Augarde, toujours merveilleusement optimiste, avait organisée en 1960, si je me souviens bien. Il s'agissait d'un colloque international où étaient invités des Américains et des citoyens de différents pays européens. Je devais intervenir le soir, mais, outre les congressistes, la population avait été invitée. Si bien que tout le premier étage se trouvait occupé par les sympathisants du F.L.N., et le rez-de-chaussée par les partisans de l'Algérie française. Faire une conférence dans ce climat-là, il fallait le vouloir ! J'ai été très prudent. J'ai commencé par déclarer : «Je vais d'abord parler avec mon cœur». J'avais été frappé par ces propos tenus un jour, par P. Pflimlin : «Pour comprendre le drame de l'Algérie il faut tenir compte de l'armée et des militaires qui disent : «Nous en avons assez de replier notre drapeau et de nous retirer comme nous l'avons fait en Indochine, au Maroc, en Tunisie».

«Il faut tenir compte des pieds-noirs qui disent : «Ce village est mon village, c'est là que mes parents sont enterrés, c'est là que mes grands-parents ont vécu, c'est là que nous avons nos racines».

«Il faut tenir compte, enfin du Maghrébin qui dit : «J'en ai assez dans un statut d'humiliation, de ne pouvoir exercer un certain nombre de droits et d'être toujours un citoyen de deuxième zone.»

Bref, chacun avait son message. Chacun portait sa souffrance. Je leur ai dit : «Je vais vous parler très franchement, d'abord parce que je

pars demain matin, donc il n'y aura pas de représailles... deuxièmement, parce que, ce que je vais vous dire, j'aurai beaucoup de mal à l'exprimer mais je l'exprimerai quand même... Voyez-vous, l'Algérie est un problème complexe et je vais vous en donner deux témoignages. Je demanderai aux uns comme aux autres de ne pas manifester».

M'adressant à la fois aux auditeurs rassemblés à l'étage, sympathisants de l'indépendance, et à ceux du parterre, partisans de l'Algérie française, je leur dis : «Je vais vous lire deux citations, extraites des discours de deux personnalités représentatives de l'état d'esprit du pays. La première sera une phrase de Mendès France, la seconde de Soustelle».

Je lis alors un extrait d'un discours de Mendès France sur la situation impossible dans laquelle se trouvaient les jeunes musulmans à qui toute promotion était interdite. Il concluait son propos par la phrase : «Et voici comment naissent les idées d'indépendance». Tonnerre d'applaudissements au premier étage malgré les recommandations que j'avais faites.

Puis je cite Soustelle, dans une phrase très musclée, exposant que l'Algérie c'était la France, un département français, que la Constitution ne permettait pas d'y toucher, que depuis plus d'un siècle son histoire s'était mêlée à l'histoire de France, et que les liens qui nous unissaient ne pouvaient plus être tranchés et seraient de plus en plus étroits. Tonnerre d'applaudissements au rez-de-chaussée.

A ce moment, prenant un air contrit, j'avouais : «Excusez-moi, je me suis trompé de papier». M'adressant à ceux du haut, je leur dis qu'ils avaient applaudi Soustelle, et à ceux du bas, qu'ils avaient applaudi Mendès France. En effet, avant d'être nommé gouverneur de l'Algérie, Soustelle avait une réputation de libéral, d'où ses propos de l'époque. Quant aux dires que j'avais prêtés à Soustelle, ils avaient été prononcés par Mendès France après les Vêpres rouges de la Toussaint 1954. Si j'évoque cette anecdote c'est pour démontrer avec quelle rapidité les points de vue évoluent et évoluaient.

Il n'empêche, je regrette que sur les affaires d'outre-mer, en général, le MRP, et ce sera ma conclusion, ait été globalement trop discret, trop

timide. Nous avons parfois des positions courageuses et claires, mais nous les réservions discrètement à nos congrès.

D'ailleurs je me souviens de Robert Schuman qui en 1950, à Thionville, faisait déjà état, à propos de nos colonies, de leur ambition et de leur destin qui étaient l'accession à la souveraineté. Cette phrase a été reprochée à Robert Schuman dans les Conseils des Ministres un certain nombre de fois. Car nous étions condamnés à rester mesurés vis-à-vis de nos partenaires, condamnés à aller lentement, si lentement que finalement les événements nous ont dépassés.

Mes prises de position en pointe me permirent de dire à l'Elysée, en 1961 ou 1962, un certain nombre de choses, notamment : «Organisez une table ronde, mais ne signez jamais avec un seul parti, le F.N.L., parce que dans ce cas vous aurez une dictature pendant 30 ans».

J'étais partisan de l'indépendance de l'Algérie, mais il fallait proclamer clairement que, si nous n'acceptons pas l'humiliation à notre tour, si nous n'acceptons pas non plus la politique de repli, l'abandon de nos convictions, nous portons toujours le même message, à savoir : offrir à l'Algérie sa souveraineté et son indépendance dans des liens d'amitié avec la France. Si j'ai défendu Messali Hadj c'est parce que, les dernières années, il jouait la carte de de Gaulle et pensait qu'il donnerait l'indépendance à l'Algérie, au sein d'une sorte de Commonwealth. Nous avons, là, raté le coche. Si on avait pu avoir la chance, le courage, et les moyens peut-être, de faire plus puissamment entendre notre voix, tant en ce qui concerne l'Indochine que l'Algérie, par exemple, il me semble, sans jeter la pierre systématiquement à nos amis, que nous aurions eu un bilan plus positif dans ce domaine.

Le MRP a, pour le reste, joué un rôle irremplaçable dans le redressement du pays. Il a bien servi la République, la Démocratie et l'Europe.

**André DENIS** - Si l'on prétend faire l'histoire sans jouer les accusateurs publics et sans oublier que d'autres que le MRP ont leur part de responsabilités dans les erreurs commises, force est de constater que nous avons eu aussi la nôtre. Nous avons accumulé les erreurs pour une raison extrêmement simple : Paris n'a jamais vrai-



ment gouverné ! C'était des coteries, à Alger et ailleurs, qui tenaient le pouvoir, le vrai pouvoir.

J'ai reproché un jour au directeur de Cabinet de M. Naegelen le rôle de l'administration dans les élections en Algérie. Sa réponse a été, mot pour mot : «Mais cher Monsieur, j'en parle d'autant plus volontiers que c'est moi qui ai truqué les élections». A quoi j'ai répondu : «Cher Monsieur, je crains qu'avant dix ans vous n'ayez fait perdre l'Algérie à la France, au nom de votre patriotisme !».

Si nos amis responsables ont eu des excuses, ce fut l'impréparation à un rôle dans lequel ils ont été précipités à la Libération, surtout cette idée qu'après avoir libéré le territoire national, il leur fallait libérer l'ensemble de l'Empire.

Je voulais rappeler cela pour que notre rapporteur soit un peu moins discret qu'il ne l'a été tout à l'heure.

### **Le drame indochinois**

**André DILIGENT** - Je ne mets pas en cause l'attitude de tel ministre, ni celle de notre presse : mais il faut considérer ce que fut notre position vis-à-vis de l'Indochine par exemple. Pouvait-on soutenir vraiment l'idée de faire une guerre, de gagner cette guerre contre un pays, situé à des milliers de kilomètres de chez nous, soutenu par le géant chinois, en lui opposant une armée de quelques dizaines de milliers de soldats ?

Je me souviens avoir été très déçu au moment de nos débats internes sur l'Indochine. Je ne parle pas de Letourneau qui est resté mon ami. Mais des banquiers notamment nous expliquaient toujours que la victoire était pour demain, que nous étions des défaitistes, de mauvais militants, de mauvais Français, de mauvais chrétiens si l'on n'était pas de cet avis-là.

**Benoît JEANNEAU** - Il faut remercier André Diligent de cette lucidité et de cette simplicité parce qu'il est bon qu'on puisse avoir après coup, avec le recul, suffisamment d'humilité pour reconnaître que, peut-être bien, collectivement et tous ensemble, on n'a pas eu suffisamment tôt le sens de l'avenir.

**André DENIS** - Mes chers amis, ne serait-ce que pour l'amour de l'art, je voudrais féliciter le

rapporteur pour son extrême dextérité. Sans doute a-t-il campé un parfait catalogue des bonnes intentions qui assuraient notre bonne conscience à l'époque, mais l'action n'a pas suivi les intentions et c'est en cela qu'il y a eu des divergences entre nous.

Si nous parlons de l'Indochine, il est bien évident qu'au cours d'une Conférence de Fontainebleau qui était engagée, sinon bien, du moins engagée, et qui permettait progressivement de trouver les bases d'un accord avec des gens qui avaient conscience d'être d'ores et déjà indépendants (car n'oublions pas que l'Indochine avait été occupée par le Japon et qu'avant de partir, celui-ci nous avait fait le cadeau de donner l'indépendance sans nous consulter), il nous appartenait de chercher les voies d'une concorde avec les Vietnamiens.

On a tout à l'heure avoué discrètement quelques erreurs du MRP. Il faut admettre qu'en approuvant un amiral qui mettait le gouvernement devant le fait accompli et faisait ce qu'il fallait pour créer l'état de guerre, il n'a pas rempli le devoir qu'auraient dû lui dicter ses principes.

**Jacques MALLET** - Un amiral gaulliste !

**André DENIS** - J'ai entendu critiquer Pierre Mendès France alors que j'ai été de ceux qui l'avaient depuis longtemps approuvé et qui ont continué. Or, il a tout de même su trouver les voies, bonnes ou mauvaises, de la cessation d'un conflit interminable, ruineux en hommes, en finances et en matériel, et nous aurions pu en faire l'économie si l'on avait négocié plus tôt. Je me souviens avoir entendu Georges Bidault déclarer : «il eût été bon qu'il ne manquât point une voix !». Il regrettait que je n'aie pas alors voté avec le groupe. Je l'avais prévenu en lui disant : si vous êtes disposé à saisir toute occasion de négocier pour mettre un terme à ce conflit, je voterai pour vous. Si vous ne le faites pas, je ne voterai pas pour vous. J'ai tenu parole, je n'ai pas voté pour lui.

**Frédéric TURPIN** - Je vous remercie de votre témoignage. J'aimerais simplement replacer dans le contexte historique de la Libération la Conférence de Fontainebleau pour ce qui concerne l'Indochine et toute la construction de l'Union française. Après, il y a eu un certain

nombre de dérives, mais en 1945-46 c'est une France humiliée qui retrouve sa liberté.

M. Denis a eu tout à fait raison d'insister sur le côté «libération» du territoire métropolitain ainsi que des colonies ; c'est un des grands leit-motiv de la politique gaulliste de l'époque. Le général de Gaulle, ne l'oublions pas, s'était engagé à rendre à la Libération l'intégralité du patrimoine français métropole et d'outre-mer d'où la formule fameuse de «Hanoï, dernière étape de la Libération».

la doctrine ne furent pas exclusivement le fait du M.R.P. En 1945, 1946, 1947 et même jusqu'aux années de la fin de la guerre d'Indochine (1954), c'est un peu tout le monde politique français, mis à part les Communistes, qui renâcle à la décolonisation, ou du moins ne prend pas conscience réellement du phénomène, sauf quelques esprits éclairés. Mais même lorsque cette prise de conscience existe, vous ne constatez pas toujours une action correspondante à cette prise de conscience.

### **Afrique du Nord et Afrique noire**

**André DENIS** - Si je me tourne vers le Maroc où j'ai vécu depuis, je constate qu'un militaire, notre Résident à Rabat, a déposé le Sultan du Maroc et que le même ami dont je parlais tout-à-l'heure, Georges Bidault, investi à l'époque des responsabilités que vous savez, a approuvé cette déposition du Sultan du Maroc qui fut une erreur et une faute grave.

**Jacques PARINI** - J'ai été attaché de presse du groupe M.R.P. de 1947 à 1963. J'ai connu, très amicalement, pratiquement tous les députés M.R.P.

Je voudrais simplement apporter un complément à l'excellent exposé du Professeur Turpin qui a justement noté que le M.R.P. n'a sérieusement pris conscience du problème de la décolonisation qu'en 1954-1955. Il aurait pu rappeler, pour illustrer cette constatation, qu'en 1955 Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'Outre-Mer du gouvernement Edgar Faure, avait déposé deux projets de loi relatifs à une première étape dans l'émancipation des colonies d'Afrique noire. Le premier, déposé au printemps, instituait le collège unique pour l'élection des assemblées territoriales ; le second, déposé en novembre, précisait une nouvelle répartition des compétences entre les assemblées territoriales et la métropole.

Le premier projet est adopté en première lecture, mais il ne va pas au-delà, en raison du changement de gouvernement intervenu début 1956 à la suite des élections. Gaston Defferre devient ministre de la France d'outre-mer. Lorsqu'il a voulu dans la loi-cadre qui porte son nom reprendre les dispositions de ce projet, il s'est heurté, au sein du nouveau gouvernement, présidé par Guy Mollet et composé de ministres

J. Parini

Le monde politique français, en 1946, était-il prêt à la décolonisation ? Le terme même de «décolonisation» était anachronique à l'époque. On voulait tout au plus réformer les structures de l'Empire, donner un aspect plus humain à la domination coloniale, du moins parvenir à un système qui de paternel pourrait devenir fraternel.

Evidemment, cela passe sous silence un certain nombre de faits qui n'interviennent qu'ensuite, notamment la dérive dure de certains membres du M.R.P. par rapport à la décolonisation. Mais ces dérives paradoxales par rapport à

SFIO, gaullistes et radicaux, à la très vive opposition de ces derniers. La majorité du groupe radical de l'Assemblée Nationale refusait en effet l'institution immédiate d'un collège unique, craignant, comme la droite, à l'approche des élections sénatoriales de 1958 que l'institution du collège unique ne leur coûte un certain nombre de sièges de sénateurs.

L'institution du collège unique, adoptée en 1955 à l'initiative du MRP, a donc été dans la loi-cadre Defferre repoussée de deux ans, le nouveau texte précisant curieusement qu'elle n'interviendrait qu'après l'élection des assemblées.

**Frédéric TURPIN** - Le problème du collège unique avait déjà été débattu au sein des commissions M.R.P. dès 1946, notamment à la Commission Exécutive. Or, à l'époque le principal opposant à cette mesure était Georges Bidault : il n'aurait pas été hostile à son application à l'ensemble de l'Afrique noire s'il n'avait craint son extension à l'Afrique du Nord.

**Jacques PARINI** - J'ajoute qu'au lendemain du vote du projet de loi cadre par la Commission des Territoires d'Outre-Mer, le journal de l'époque qui reflétait la pensée gaulliste, *Paris-Presse*, a titré sur 6 ou 8 colonnes qu'à la demande du M.R.P., on allait abandonner les territoires d'Outre-Mer. C'était la pensée gaulliste de l'époque.

**Frédéric TURPIN** - *Paris-Presse* ne représentait qu'une certaine tendance du gaullisme : j'insiste sur ce point.

Je voulais en terminant rappeler que, neuf ans plus tôt, à la Commission exécutive du 31 mai 1947, Bidault s'était opposé à un projet de loi M.R.P. que soutenait Jean-Jacques Juglas tendant à établir le collège unique en A.O.F., car, disait-il, il faudrait l'appliquer partout. Donc, il y avait toujours pour lui en toile de fond le problème de l'Afrique du Nord.

(1) Pierre Letamendia : *Le MRP*. Thèse de Sciences politiques, Université de Bordeaux, 1975, 429 p. ; p. 362.

(2) Françoise Mayeur : *L'Aube. Etude d'un quotidien d'opinion : 1932-1940*. Paris, Armand Colin, 1966, 237 p. ; p. 56 : « Comme la région, les colonies sont traitées par L'aube en termes beaucoup plus économiques et sociaux que politiques ».

(3) Françoise Mayeur *ibidem* p. 57.

(4) Françoise Mayeur *ibidem* p. 57.

(5) Sur les fondements théologiques de cette doctrine, consulter François Borella : *L'évolution politique et juridique de l'Union Française depuis 1945*. (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1958, 499 p.) : L'évolution de l'Union Française-L'influence de l'opinion publique, section I : la politique française et l'outre-mer, § II : les programmes des partis politiques, n° 60 : « La colonisation est un droit pour la métropole car elle est fondée sur le « jus communicationis » défini par Francisco de Vittoria qui permet à tout être humain d'entrer en relation avec d'autres hommes et de s'installer chez eux, à la condition expresse de ne leur causer aucun tort. C'est un devoir également que le cardinal Gerlier définissait ainsi : « La colonisation apparaît, dans le plan providentiel, comme un acte collectif de charité qu'à un moment donné une nation supérieure doit aux rares déshéritées et qui est comme une obligation corollaire de la supériorité de la culture ».

(6) Françoise Mayeur *ibidem* p. 58.

(7) Jacques Dalloz : *Georges Bidault, biographie politique*. Paris, L'Harmattan, 1993, 468 p. ; pp. 45-46.

(8) Albert Gortais : *Démocratie et liberté*. SERP, 1947 ; pp. 8-9. Ouvrage établi à partir du rapport sur la doctrine du Mouvement présenté par Gortais lors du II<sup>e</sup> congrès national (13-16 mars 1947). (Fonds MRP, Archives Nationales, AN : 350AP124).

(9) AN : 350AP55.

(10) Notons qu'en 1945, à la différence de l'année 1946, « les problèmes coloniaux et impériaux étaient restés au second plan des préoccupations de l'opinion publique. Seule une minorité de techniciens et de gens informés s'y intéressaient. Les séances de l'Assemblée Consultative consacrées aux territoires d'outre-mer réunissaient seulement un auditoire restreint » (*L'Année politique*, 1946, p. 45).

(11) Jean-Jacques Juglas : « Casse-cou pour l'Indochine », *L'Aube*, 11 septembre 1945.

(12) Le sous-titre de *L'Aube*, lors de sa reparation, était assez évocateur de ce point de vue : « La révolution par la loi ».

(13) Rapport de politique coloniale du docteur Aujoulat, II<sup>e</sup> congrès national (AN : 350AP14).

Louis Aujoulat : docteur en médecine, fondateur de l'Action catholique du Cameroun (1937), membre des Assemblées Constituantes, membre de la Commission des TOM, député du Cameroun de 1945 à 1956 (il quitte le MRP pour les Indépendants d'Outre-Mer en 1948).

Jean-Jacques Juglas, dans *L'Aube* du 11 septembre 1945 (« Casse-cou pour l'Indochine »), écrivait déjà : « L'ère des dominations coloniales est passée (...) Finies les tergiversations et les demi-mesures. Nous ne sauverons l'Empire qu'en le transformant en une communauté de nations françaises ».

Jean-Jacques Juglas : professeur agrégé, membre des Assemblées Constituantes, membre de la Commission des TOM, député de la Seine en 1946 puis du Lot-et-Garonne en 1951.

(14) Albert Gortais *ibidem* pp. 56-57.

(15) Article 2 des statuts nationaux du MRP.

(16) Albert Gortais *ibidem* pp. 8-9.

(17) Louis Aujoulat : *La vie et l'avenir de l'Union Française*. SERP, 1947 ; p. 16. Ouvrage établi à partir de son rapport sur l'Union Française au congrès de 1947 (AN : 350AP124).

(18) AN : 350AP93.

(19) Louis Aujoulat *ibidem* p. 17.

(20) Motion de politique coloniale du II<sup>e</sup> congrès national, 13-15 décembre 1945 (AN : 350AP12).

(21) « En particulier, le MRP entend que l'industrialisation indispensable, les modalités variant d'un territoire à l'autre, n'aboutisse pas à la constitution d'un prolétariat indigène » (Motion de politique coloniale, II<sup>e</sup> congrès national).

(22) Le député MRP d'Alger, Paul Viard, qui avait activement participé à l'élaboration des projets constitutionnels du Mouvement en matière outre-mer, était pour sa part partisan d'une solution relativement proche de l'assimilation. Le MRP connu de sérieux problèmes avec ses fédérations d'Afrique du Nord, en particulier celle d'Algérie, qui refusait la «tendance fédéraliste» du Mouvement (Note pour les membres de la Commission exécutive sur la situation en Afrique du Nord, 17 juillet 1946 : AN : 350AP45).

Paul Viard : Doyen de la faculté d'Alger, membre de l'Assemblée Consultative Provisoire, membre des Assemblées Constituantes, député d'Alger (non réélu en 1951).

(23) Louis Aujoulat *ibidem* p. 16.

(24) Louis Aujoulat *ibidem* p. 15-16.

(25) AN : 350AP14.

(26) Louis Aujoulat *ibidem* p. 31.

(27) Fiche du militant n° 9, série I, du 1er mai 1946. «Le MRP et l'Union Française» (AN : 350AP93).

Le rôle limité de ces assemblées avait déjà été évoqué par la motion de politique coloniale du II<sup>e</sup> congrès national : «*Estime que par la création ou le rétablissement d'organismes locaux les habitants des territoires d'Outre-Mer devront participer à la gestion des différentes circonscriptions de leur propre pays, faisant ainsi l'apprentissage de leur nouvel état de citoyen. Partout où l'évolution sera suffisamment avancée, des assemblées représentatives devront être constituées au chef-lieu des colonies ou des fédérations*».

(28) Précisons que le Mouvement semblait avoir des difficultés à fixer sa doctrine quant au collège unique. Ainsi, si Aujoulat, au cours de la Commission exécutive du 12 mars 1946, s'exprima en faveur du collège unique en Afrique noire, Bidault proposa de distinguer l'Afrique blanche (pas de collège unique) et l'Afrique noire (collège unique selon les cas). Notons que, lors de la Commission exécutive du 31 mai 1947, Bidault s'opposa à un projet de loi MRP (soutenu par Juglas) tendant à établir le collège unique en AOF, car «*il faudrait l'appliquer partout*» (AN : 350AP45).

(29) Au cours du conseil national des 8-10 mars 1946, des critiques furent exprimées contre une trop grande extension des droits de citoyen aux indigènes. Paul Coste-Floret monta alors au créneau : «*Je dis que nous croyons au contraire que l'octroi de ces droits de citoyenneté à l'ensemble des indigènes vivant sous le drapeau de la France est peut-être un des moyens de conserver et de raffermir l'intégrité de l'Empire (...). Je répons donc très fermement que nous sommes de ceux qui avons voulu et qui avons été les initiateurs de cet octroi des droits de citoyens à tous les indigènes vivant dans l'Union Française*» (AN : 350AP57).

Notons également que les représentants MRP à la Commission de la Constitution se divisèrent, le 6 février 1946, lors du vote du paragraphe suivant : «*Tous les nationaux et ressortissants français de la métropole et des territoires d'outre-mer jouissent des droits politiques attachés par la présente constitution à la qualité de citoyen*» (L'Année politique 1946, p. 28).

(30) Rapport de politique coloniale, II<sup>e</sup> Congrès national.

(31) Sur cette conception géostratégique qui faisait de l'Empire un élément vital de la puissance française et l'adhésion massive qu'elle emportait au sortir de la guerre, consulter Charles-Robert Ageron : «La survivance d'un mythe : la puissance française par l'Empire colonial (1944-1947)» in *La puissance française en question, 1945-1949*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, 471 p.).

(32) Certains membres du Mouvement avaient, au cours du conseil national des 25-26 août 1945, critiqué la présence de représentants d'Outre-Mer à la Constituante, car cette dernière devait avoir pour objet de définir la Constitution de la France (celle de l'empire suivrait ultérieurement) : «*On doit aller loin dans la voie de l'émancipation de nos territoires coloniaux, dans la voie de l'émancipation, j'en suis d'accord ; que l'on donne un nouveau statut aux populations indigènes, j'en suis d'accord ; qu'il y ait un empire français bien articulé, j'en suis d'accord, mais que la question de la*

*liberté de l'enseignement en France soit réglée par les Sénégalais et les Martiniquais, je ne suis pas d'accord !* (Applaudissements)» (intervention de M. Bloquer : AN : 350AP56).

(33) Maurice Schumann, Conseil national des 25-26 août 1945 (AN : 350AP56).

(34) Jean-Jacques Juglas, II<sup>e</sup> congrès national (AN : 350AP14).

(35) Albert Gortais *ibidem* pp. 57-58.

(36) «*Nous rendrons en même temps service à ces populations si nous arrivons à les convaincre que l'heure où nous vivons ne se prête pas à la constitution d'une multitude de petits Etats dont l'indépendance ne peut être qu'un mythe. En face d'Unions politiques et économiques telles que l'URSS, le Commonwealth britannique, les Etats-Unis, les collectivités ou peuples d'outre-mer ne peuvent vraiment trouver le degré de liberté nécessaire à l'expression de leur personnalité qu'au sein d'une vaste communauté : l'Union Française*» (Louis Aujoulat *ibidem* p. 14).

(37) AN : 350AP1.

(38) François de Menthon, au cours du Conseil national des 25-26 août 1945, affirmait notamment : «*Nous voulons nous orienter le plus rapidement possible vers une union fédérative de tous les territoires formant l'Union Française*». (AN : 350AP56).

(39) L'article 41 du projet de Constitution du 19 avril 1946 stipulait : «*La France forme avec les territoires d'Outre-Mer d'une part, et avec les Etats associés (Tunisie, Maroc) d'autre part, une union librement consentie*». La fiche n° 9 série I du 1<sup>er</sup> mai 1946 («Le MRP et l'Union Française») donnait une interprétation très libérale de ce consentement : «*Ce libre consentement sera affirmé par un référendum spécial, dans l'hypothèse où le référendum métropolitain donnerait la majorité aux «oui». Dans le délai d'un mois après la date fixée par la loi du 2 novembre 1945, les électeurs et électrices des territoires de l'Union Française, y compris l'Algérie, et pour tous les collèges électoraux seront consultés par voie de référendum sur la question suivante : «Approuvez-vous la Constitution adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante ?». Notons bien que si ce texte très libéral reconnaissait en théorie la possibilité de dire non, il n'envisageait nullement cela dans une perspective de séparation définitive avec la France. Le cadre français demeurerait intangible malgré ces quelques velléités de choix structurels. Georges Bidault, alors Président du GPRF, avait ainsi donné au président de la délégation française à la conférence de Fontainebleau, le MRP Max André, des consignes de fermeté en excluant l'usage du mot «indépendance» afin de ne pas ouvrir la voie à la désagrégation de l'Union Française (Pierre Letamendia, *ibidem* p. 364).*

(40) Motion de politique coloniale, II<sup>e</sup> congrès national.

(41) Sur le travail constitutionnel en matière outre-mer des deux assemblées constituantes, consulter Paul Isoart : «L'élaboration de la constitution de l'Union Française : les assemblées constituantes et le problème colonial» in *Les chemins de la décolonisation française (1936-1956)*, Paris, CNRS, 1986, 564 p.

(42) *Journal Officiel de la République Française*, Assemblée Nationale Constituante, Paul Viard, 11 avril 1946.

(43) Elle se proposait de mettre en place un véritable système fédéral dans lequel chaque territoire aurait été considéré comme un Etat avec sa propre souveraineté.

(44) Ce pouvoir aurait été largement accepté par des populations d'outre-mer à qui on aurait au préalable concédé la citoyenneté française (avec la possibilité de conserver leurs statuts privés, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux de l'homme). Ces prises de position sur la citoyenneté, comme nous l'avons évoqué précédemment, ont soulevé de sérieuses réserves au sein du Mouvement, en particulier lors du Conseil national des 8-10 mars 1946. D'ailleurs le MRP se ralliera durant la deuxième Constituante à la formule vague de la citoyenneté de l'Union Française.

(45) La composition du Conseil proposé par le MRP était la suivante : un tiers de délégués des familles, un tiers de représentants des territoires d'outre-mer et un tiers de représentants des syndicats. Ce

terme de Conseil de l'Union Française était donc pour le moins impropre.

(46) JOANC, 12 avril 1946.

(47) 288 voix contre l'adoption et 260 pour (JOANC, 15 avril 1946).

(48) JOANC, 11 avril 1946, Paul Viard.

(49) Fiche du militant n° 110, série M-n° 1 bis, octobre 1946, «Le MRP et l'Union Française» (AN : 350AP124).

Le nouveau projet MRP distinguait «la chambre de réflexion, dit «Conseil de la République», de l'Assemblée de l'Union Française, qui légifère pour tout ce qui concerne cette Union». Cette évolution s'expliquait par les inconvénients soulevés par l'ancien Conseil de l'Union Française : les représentants extra-métropolitains appartenant à cette chambre n'avaient pas la possibilité d'exercer leur souveraineté en matière d'Union ; ils devaient en outre émettre bon nombre d'avis concernant des sujets purement métropolitains. (MRP à l'action, n° 2, 15 juillet 1946 : «Nos députés au travail : proposition de loi Coste-Floret n° 68 tendant à établir la constitution de la République» ; AN : 350AP119).

(50) «Le MRP ne pouvait que repousser un tel projet qui représentait tout à la fois la condamnation de l'œuvre accomplie par la France, et l'exaltation des nationalismes locaux» (Fiche du militant n° 79, série M-n° 1, octobre 1946, «Le statut de l'Union Française devant la deuxième Assemblée Constituante» ; An : 350AP124).

(51) Sur cette intervention, consulter Georgette Elgey : *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*. T1 : *La République des illusions (1945-1951)*. Paris, Fayard, 1965, 557 p. : pp. 221-222-223.

(52) Les députés d'outre-mer obtinrent quelques concessions : possibilité d'évolution des statuts au sein de l'Union (article 75) et citoyenneté de l'Union Française qui ne soit que de superposition (article 80). (Paul Isoart *ibidem* pp. 30-31).

(53) JOANC, 18 septembre 1946. Le communiqué de la commission exécutive du 16 septembre 1946 affirmait déjà : «Elle confirme la volonté du MRP de s'opposer à toute modification du projet gouvernemental de Constitution de l'Union Française, qui garantit le maintien de la cohésion entre les territoires de l'Union» (AN : 350AP45).

(54) La fiche du militant n° 79 série M-n° 1 d'octobre 1946 se concluait de manière fort claire : «Ainsi, la souveraineté française reste partout assurée».

(55) Juglas donnait d'ailleurs de cette possibilité d'évolution une vision très limitative : «L'autonomie peut être poussée loin dans le cadre de la République Française (...) Rien ne s'oppose à ce qu'interviennent des modifications telles que, progressivement, avec le développement de l'expérience politique de ces territoires d'outre-mer, une autonomie plus grande soit assurée dans ce cadre de la République Française qui ne semble pas exclure une très large autonomie». (JOANC, 18 septembre 1946).

(56) «Il ne pouvait absolument pas être question d'espérer une majorité même faible sur le projet MRP vis-à-vis duquel socialistes, communistes et députés autochtones se montraient plein de méfiance. Au contraire, il y avait lieu de croire que l'unanimité réalisée au sein du gouvernement et la fermeté catégorique de Georges Bidault détermineraient une adhésion massive de l'Assemblée à un statut qui, en définitive, était reconnu comme acceptable, par nous» (Fiche du militant n° 79, série M-n° 1). Cette fermeté de Georges Bidault est confirmée par Claude Guy (aide de camp du général de Gaulle) qui rapporte d'un entretien avec lui, le 19 septembre 1946, le propos suivant : «Vous avez d'ailleurs devant vous un homme qui, dans quelques instants, déterminé à accomplir un geste probablement désespéré, ira défendre devant la Commission de la Constitution, puis ensuite à l'Assemblée, une position que nous avons décidé de raidir. (Je viens de revoir Moutet et Varenne : j'ai rectifié leur position. Ils sont d'ailleurs toujours prêts à céder...)» (Claude Guy : *En écoutant de Gaulle, Journal 1946-1949*. Paris, Grasset, 1996, 521 p. : p. 122).

Notons cependant que les élus outre-mer du Mouvement, plus libéraux que leurs camarades métropolitains, étaient peu enthousiastes à l'égard du titre VIII «qui ne satisfait pleinement personne» (Louis Aujoulat, 11<sup>e</sup> congrès national).

(57) citons, à titre d'exemple, la fiche du militant d'avril 1951 (série I, fiche technique n° 5), «Le MRP et l'Union Française» : «Soulignons le rôle prépondérant joué par le MRP dans la rédaction de ce titre» (AN : 350AP93).

(58) Jean-Marie Sedes, dans *L'Aube* du 8 février 1947 («L'Union Française, association exemplaire»), la décrivait en termes très irréniques : «L'Union Française est la détentrice d'une certaine conception de l'homme et de la cité, du travail et de la justice sociale ; elle est un exemple de groupement pacifique de cultures diverses et de croyances différentes s'harmonisant dans un respect réciproque et s'enrichissant mutuellement ; elle est le type d'une association d'économies complémentaires : d'où il faut bannir l'égoïsme et l'anonyme exploitation».

(59) Rapport d'activité parlementaire du groupe MRP, novembre 1946-août 1947 (AN : 350AP74).

(60) Il s'agit plus exactement d'une cogestion avec les autres parties de la majorité gouvernementale.

(61) Le MRP dut se défendre. Il diffusa une fiche du militant spécialement consacrée à ce problème, intitulée «Vérités sur Madagascar». Le préambule affirmait notamment : «L'action menée à Madagascar par Pierre de Chevigné, député MRP des Basses Pyrénées, a été fréquemment mise en cause (...) Il s'agit essentiellement de faire porter sur le MRP les effets de la répression et il est de première importance que les militants du Mouvement soient, à nouveau, parfaitement informés des responsabilités qui ont été assumées par l'un des nôtres dans cette affaire». (AN : 350AP124).

Pierre de Chevigné : ancien officier, membre des Assemblées constituantes, député des Basses Pyrénées.

(62) *Ibidem* n° 59. La déclaration du Comité national du MRP du 27 avril 1947 était sans équivoque : «Le Gouvernement, avec l'appui des ministres MRP maintient fermement dans tous les territoires de l'Union Française la présence de la France contre toutes les agressions». (AN : 350AP58).

(63) JOAN, 6-8 et 9 mai 1947.

(64) *L'année politique, 1947*, p. 303.

(65) Robert Schuman aurait demandé à Pierre de Chevigné d'éviter une deuxième guerre d'Indochine et aurait dit : «Faites ce que vous voudrez mais faites vite» (témoignage de Pierre de Chevigné, in Pierre Letamendia *ibidem* p. 371)

(66) Le MRP se justifia en arguant que «toute répression entraîne inévitablement des violences regrettables» mais que «tous les faits rapportés se situent en 1947, sous l'autorité de M. Moutet, socialiste, et de M. Coppet, socialiste, à Tananarive». Quant au nombre de 80.000 victimes, il le contesta en avançant que ce chiffre était bien trop élevé et que, pour la plupart, il s'agissait de victimes de la rébellion. («Vérités sur Madagascar»).

(67) Le rapport sur l'Union Française d'Yvon Razac, sénateur de la Mauritanie, lors du VI<sup>e</sup> congrès national (mai 1950) affirmait : «L'ordre règne (...) Le problème essentiel reste néanmoins d'ordre politique : les Malgaches réclament un statut nouveau, nous devons dès maintenant l'envisager» (AN : 350AP20). Le MRP demeura par la suite fidèle à cette ligne libérale.

(68) «Vérités sur Madagascar». Le spectre indochinois pesa lourdement sur cette affaire.

(69) *L'Aube* du 25 septembre 1945 saluait la reprise en main par les troupes françaises de Saïgon dans un article intitulé «Le Gouvernement provisoire annamite n'existe plus et les trois couleurs flottent à nouveau sur les bâtiments publics de Saïgon».

(70) La fiche du militant n° 5, série I, «L'Indochine», du 1<sup>er</sup> mai 1946 énonçait le principe d'action suivant : «soutenir l'action de la France, qui est celle de nos ministres Bidault et Michelet, à qui nous

devons de pouvoir être encore, à l'heure actuelle, présents en Indochine». (AN : 350AP93).

(71) Dans *L'Aube* des 7-8 juillet 1946, nous pouvons lire : «Regrettons que la bonne volonté montrée par nos négociateurs n'ait pas trouvé en face une égale compréhension». *Le MRP à l'action* (bulletin de liaison intérieure des militants) n° 4, du 15 août, abondait dans le même sens. (AN : 350AP119).

(72) Maurice Schumann, dans *L'Aube* des 5-6 janvier 1947 («Avant toute négociation»), approuvait les positions prises par le ministre de la France d'Outre-Mer, Marius Moutet, et écrivait : «Nous n'avons pas le choix entre la négociation et la force, mais entre le respect imposé des accords librement négociés et l'abdication pure et simple devant la force».

(73) Elle avait pour but de dissocier les nationalistes vietnamiens non-communistes du Viet-Minh.

Paul Coste-Floret : professeur de droit à la faculté d'Alger, membre des Assemblées constituantes, député de l'Hérault.

(74) Léo Hamon, dans *L'Aube* du 3 février 1950, écrivait : «Le conflit d'Indochine n'oppose pas la France au peuple vietnamien : il est un aspect d'un conflit international dans lequel, hélas ! la guerre n'est plus froide».

La *Notes d'information politique* (bulletin à l'intention des responsables locaux), numéro spécial sur l'Indochine, du 10 mai 1950, abondait dans le même sens. (AN : 350AP121).

(75) Discours de Jean Letourneau à l'Assemblée nationale, 22 novembre 1950 (*MRP à l'action*, n° 103, deuxième quinzaine de novembre 1950 ; AN : 350AP119).

Jean Letourneau : administrateur d'une société de charbonnage (Dakar), membre des Assemblées Constituantes, député de la Sarthe.

(76) AN : 350AP26.

(77) «Le MRP a le droit de se poser des questions (...) Ce qui est grave c'est qu'il y a des sujets sur lesquels on jette le voile de la bienséance, tissée par les fils de l'amitié. Un jour l'orage déchire le voile» (Léo Hamon, commission exécutive du 18 mai 1953 ; AN : 350AP50).

(78) André Colin, lors de la commission exécutive du 29 octobre 1953, évoqua, noms sans ironie, cette situation : «Le Mouvement se cache souvent derrière un rideau de fumée des problèmes que nous ne pouvons pas résoudre franchement entre nous et des problèmes les plus essentiels. Heureusement que nous n'avons plus de quotidien, sinon je me demande quelles explications acrobatiques nous pourrions donner des votes divergents». (AN : 350AP51).

(79) 74 députés s'abstinèrent volontairement, mais 10 votèrent l'investiture (*Notes et documents*, série verte, n° 52, 17 juin 1954 ; AN : 350AP82).

(80) Comité national des 9-10 juillet 1954. (AN : 350AP60-61).

(81) AN : 350AP51.

(82) *Notes et documents*, série verte, n° 55, 23 juillet 1954. (AN : 350AP82).

(83) Rapport d'activité parlementaire, mai 1954-mai 1955, deuxième partie : L'Indochine et les établissements français de l'Inde, chapitre 1 : le groupe MRP et les accords de Genève. (AN : 350AP28).

(84) Ces critiques n'étaient pas seulement le fait des adversaires politiques du MRP. Une partie du mouvement chrétien n'était pas non plus très tendre : «Pensée amère, pensée empoisonnée : cette histoire à la fois criminelle et inepte, cette histoire de dix ans écrite à l'encre rouge, l'a été par des chrétiens, par ceux dont l'arrivée au pouvoir, le lendemain de la Libération, m'avait comblé de joie et de fierté. Ayons le courage d'en convenir : à dix ans d'intervalle, la faillite de la démocratie chrétienne répond à la faillite du nationalisme intégral» (François Mauriac : *Bloc-notes, 1952-1957*. Paris, Flammarion, 1958, 410 p. ; p. 85, 7 mai 1954).

(85) Frédéric Turpin : «Le MRP et la guerre d'Indochine (1944-1954)» in *Revue d'histoire diplomatique* n° 2, 1996, pp. 157-190 ; pp. 188-190.

(86) La motion sur l'Union Française du IV<sup>e</sup> congrès national (mai 1948) affirmait notamment : «Le MRP salue la libre adhésion à l'Union Française du Cambodge et du Laos, il souhaite la prochaine adhésion du Maroc, de la Tunisie et du Viet-Nam». (AN : 350AP15).

Item *MRP à l'action* n° 67, deuxième quinzaine d'avril 1949 : «La Tunisie, futur Etat associé». (AN : 350AP119).

(87) La motion sur la Tunisie du VII<sup>e</sup> congrès national (mai 1951) approuvait la politique de réformes de Robert Schuman. En outre, elle demandait «que les gouvernements français et tunisiens recherchent les conditions d'un accord qui substitue le statut d'association au régime de protectorat et prévienne l'adhésion du nouvel Etat associé à l'Union Française» (*MRP à l'action* n° 115, deuxième quinzaine de mai 1951 ; AN : 350AP119).

Robert Schuman symbolisa cette politique libérale et évolutive, par opposition à Georges Bidault, beaucoup plus conservateur et nationaliste («Nationaliste, Georges Bidault l'était dès cette époque pour tout ce qui concernait l'inévitable décolonisation et l'avenir de l'Union Française» Pierre-Henri Teitgen : *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958 : De la Résistance à la V<sup>e</sup> République*. Rennes, Ouest France, 1988, 587 p. ; p. 412). L'affaire du discours de Thionville (9 juin 1950) illustre bien les différences entre les deux hommes (sur ce sujet, consulter Raymond Poidevin : *Robert Schuman, homme d'Etat, 1886-1963*. Paris, Imprimerie nationale, 1986, 520 p. ; p. 346).

(88) Rapport d'Yvon Razac sur l'Union Française lors du VI<sup>e</sup> congrès national, mai 1950 (*MRP à l'action* n° 92, deuxième quinzaine de mai 1950 ; AN : 350AP119).

(89) AN : 350AP23.

(90) Maurice Schumann, comité national du 27 janvier 1952. (AN : 350AP60).

(91) *MRP à l'action* n° 105, deuxième quinzaine de décembre 1950 : «La Tunisie deviendra-t-elle un Etat associé ?». (AN : 350AP119).

(92) Consulter la déclaration de Robert Schuman devant le groupe MRP du 22 janvier 1952 (Rapport d'activité du groupe parlementaire MRP à l'Assemblée nationale, juillet 1951-mai 1952 ; AN : 350AP75) et la commission exécutive du 26 janvier 1952 (AN : 350AP50).

(93) Le groupe parlementaire manifesta, le 26 mars 1952, sa «profonde émotion». François de Menthon, au nom du MRP, demanda des explications à Robert Schuman (Rapport parlementaire, juillet 1951-mai 1952 ; *L'Année politique*, 1952, p. 201).

(94) Robert Schuman dénonça cet état de fait dans un article de *La Nef* de mars 1953.

(95) AN : 350AP27.

(96) X<sup>e</sup> congrès national (mai 1954).

(97) Rapport d'activité parlementaire du groupe MRP à l'Assemblée nationale, mai 1954-mai 1955 (AN : 350AP75). Le MRP avait décidément la dent dure contre Mendès France.

(98) Fiche du militant R14 de novembre 1955. «Afrique du nord». (AN : 350AP124).

(99) Alfred Coste-Floret, dans son rapport de politique extérieure, lors du VIII<sup>e</sup> congrès national (mai 1952), affirmait : «Les nationalismes arabes sont un fait, mais l'interdépendance des intérêts français et tunisiens, français et marocains, est un autre fait. Pour longtemps encore, nos techniciens et nos hommes de science sont nécessaires au Maroc et à la Tunisie. De l'interdépendance des intérêts il est usé de conclure à l'interdépendance des destinées. Et l'aboutissement normal du dialogue entre deux civilisations aux valeurs complémentaires, doit être la libre adhésion du Maroc et de la Tunisie à

*l'Union Française*». (AN : 350AP23).

(100) La motion sur le Maroc du VIII<sup>e</sup> congrès national rappelait cet impératif : «*Fait confiance aux ministres responsables pour que soient définis dans un protocole commun, la politique d'association ainsi que les engagements garantissant la situation juridique des Français du Maroc*». (AN : 350AP22).

(101) Fiche du Militant n° 6, mai 1951. «*Indochine-Tunisie-Maroc*». (AN : 350AP93).

(102) La politique menée sur place par le général Juin ne trouvait pas grâce auprès de bon nombre de Républicains populaires : «*Encore une fois, où veut-on en venir ? (...) Veut-on la guerre sainte au Maroc ? Nous nous refusons à croire que le gouvernement français puisse couvrir de telles aberrations et laisser un fonctionnaire, si haut placé soit-il, compromettre les relations franco-marocaines*» (*L'Aube*, 21 février 1951).

(103) Raymond Poidevin ibidem p. 360 et REM Irving : *Christian democracy in France*. London, George Allen and Unwin, 1973, p. 308 : 210.

(104) *MRP à l'action* n° 92, deuxième quinzaine de mai 1950. (AN : 350AP119).

(105) La fiche du militant n° 3B d'avril 1955. «*Algérie-Tunisie-Maroc*», tentait de justifier l'action du ministre MRP des Affaires étrangères : «*On ne peut dire que le Sultan était un interlocuteur valable puisque depuis deux ans il se refusait à toute conversation. Il n'était plus un interlocuteur de tout (...). Ne pas l'exiler, c'était s'exposer à la guerre civile (...). Le malheur est que nous ayons eu un Résident militaire, réclamé par la droite, qui n'a pas su profiter de ces mois de calme pour apporter au Maroc les réformes sociales et politiques qui s'imposaient*». (AN : 350AP124).

(106) *L'Année politique*, 1954, p. 198. Henri Bouret, lors du X<sup>e</sup> congrès national (mai 1954), rappela les positions antagonistes de Robert Schuman et de Georges Bidault en se demandant lequel des deux avait raison ? Il va de soi que, pour Henri Bouret, Robert Schuman suivait la bonne direction. (AN : 350AP27).

(107) Au cours du débat sur le Maroc, à l'Assemblée nationale, le 27 août 1954, Jean-Raymond Laurent, au nom du MRP, affirmait que «*ce problème ne saurait, selon nous, être considéré comme prioritaire, la prééminence revenant bien plutôt au problème des réformes à accomplir dans les structures et les institutions*» (Rapport d'activité parlementaire, mai 1954-mai 1955 ; AN : 350AP28).

(108) Ces questions furent abordées lors des commissions exécutives des 27 juillet, 4 et 26 août 1955. (AN : 350AP51).

(109) Le groupe MRP, à l'exception de Georges Bidault, approuva la politique gouvernementale d'Edgar Faure (*JOAN*, 8 octobre 1955).

(110) Georges Bidault fut le seul député MRP à voter contre le traité d'alliance avec le Maroc (*JOAN*, 28 mai 1956).

(111) Fiche du militant n° 5 d'avril 1955. «*Le MRP et l'Union Française*» (AN : 350AP93). C'est également ce que réclamait déjà Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union Française, dans un article de *L'Aube* du 24 septembre 1947 («*L'édifice politique de l'Union Française doit être dressé sans retard*»).

(112) *MRP à l'action* n° 35, première quinzaine de décembre 1947, «*Importance de l'Assemblée de l'Union Française*» (AN : 350AP119). *L'Aube*, 5 mai 1948, Pierre Corval : «*Il faut étendre les pouvoirs de l'Assemblée de l'Union Française*». *L'Aube*, 31 janvier 1949, Daniel Boisdon : «*Étendez les pouvoirs de l'Assemblée de l'Union Française*».

(113) Le communiqué sur les problèmes de l'Union Française du comité national de 8-9 mars 1952 demandait le «*renforcement des attributions des organes centraux de l'Union : Haut Conseil et Assemblée*». (AN : 350AP60).

(114) Commission exécutive du 22 avril 1948. (AN : 350AP46).

(115) «*Les institutions peuvent varier, mais aux problèmes posés*

*à la France par la grande fermentation des peuples sous-développés et par l'impérieuse nécessité pour elle comme pour eux qu'entre les peuples de sa mouvance et elle-même une union demeure, il n'est pas d'autres réponses que l'association, une association dont les modalités peuvent varier et évoluer, mais indéfectible quand même*» (Rapport du conseiller de l'Union Française Georges Le Brun Kéris sur l'Union Française, X<sup>e</sup> congrès national, mai 1954 ; AN : 350AP27).

(116) Paul Coste-Floret, IV<sup>e</sup> congrès national, mai 1948 (*MRP à l'action* n° 46), deuxième quinzaine de mai 1948 ; AN : 350AP119).

(117) Rapport sur l'Union Française de Le Guénéchal, IV<sup>e</sup> congrès national.

(118) Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'Outre-Mer, fit voter par l'Assemblée nationale la loi relative à la réorganisation municipale des territoires d'outre-mer (*JOAN*, 18 novembre 1955).

(119) «*La décentralisation peut être accrue à la fois par le renforcement des pouvoirs des diverses Assemblées locales et, sur le plan de l'exécutif, par la création des Conseils de gouvernement et par l'africanisation des fonctions d'autorité*» (Rapport sur l'Union Française de Joseph Dumas, XI<sup>e</sup> congrès national, mai 1955, in *Forces nouvelles*, numéro spécial, juin 1955 ; AN : 350AP28).

(120) Pierre-Henri Teitgen ibidem pp. 462-465.

(121) Le MRP s'intéressa en particulier à la citoyenneté de l'Union Française. Ainsi Daniel Boisdon, au nom du groupe MRP de l'Assemblée de l'Union Française, déposa une proposition de résolution «*tendant à obtenir l'étude, par le Gouvernement, et le vote, par le Parlement, d'une loi définissant le contenu de la citoyenneté de l'Union Française*» (Lettre de Jean Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés à Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, 6 novembre 1950 ; Ministère des Affaires étrangères, série Asie 1944-1955, sous-série Indochine, n° 59).

(122) Rapport d'activité du groupe parlementaire MRP de l'Assemblée nationale, mai 1952-mai 1953. (AN : 350AP75).

Joseph Dumas : ouvrier ajusteur, membre du bureau confédéral de la CFTC, membre de la deuxième Assemblée constituante, député de la Seine.

(123) Rapport sur l'Union Française de Thérémène Thémia, V<sup>e</sup> congrès national, mai 1949 (*MRP à l'action* n° 70, première quinzaine de juin 1949 ; AN : 350AP119). Le rapporteur Thémia affirmait également : «*Le but à atteindre est d'assurer le développement optimum de ces territoires au bénéfice de leurs populations en harmonisant leur économie avec celle de la Métropole dans le cadre général d'une économie d'Union Française*». (AN : 350AP16).

(124) *L'Aube*, 17 août 1950, Georges Le Brun Kéris : «*Union Européenne et Union Française : un idéal double et non contradictoire*».

(125) Rapport sur l'Union Française de Georges Le Brun Kéris, VIII<sup>e</sup> congrès national, mai 1952. (AN : 350AP23).

(126) Comité national des 17-18 octobre 1952 (AN : 350AP60) et commission exécutive du 30 octobre 1952 (AN : 350AP50). Consulter également Pierre Guillen : «*Le MRP et l'union économique de l'Europe, 1947-mai 1950*» in *Le MRP et la construction européenne*. Paris, Complexe, 1993, 366 p. : p. 142.

(127) Le collège unique n'avait pas recueilli les faveurs du Mouvement, à l'exception de François Reille-Soult (Commissions exécutives des 10, 18, 23 et 31 juillet 1947 ; AN : 350AP46).

(128) «*On peut affirmer sans exagération que la part du groupe MRP dans son élaboration a été décisive (...). L'action de Maurice Schumann, de Bouret, d'Augarde et de Fonlupt, rapporteur du projet, a permis de doter l'Algérie d'un statut progressiste et pourtant garant du maintien de la présence française outre-méditerranéenne*» (Rapport d'activité parlementaire du groupe MRP de l'Assemblée nationale, novembre 1946-août 1947 ; AN : 350AP74).

(129) *L'Année politique*, 1947, p. 149. Une note pour les

membres de la commission exécutive sur la situation en Afrique du nord, du 17 juillet 1946, avait déjà signalé « l'attitude résolument hostile de certains membres du Mouvement et des députés MRP d'Algérie » à toute évolution libérale. (AN : 350AP45).

(130) Rapport sur l'Union Française d'Yvon Razac, VI<sup>e</sup> congrès national, mai 1950 (AN : 350AP20). Chaque année les motions sur l'Algérie des différentes instances du MRP réclamaient « le respect des clauses du Statut de l'Algérie » et s'élevaient « contre les atteintes intolérables apportées au libre exercice du droit au suffrage inscrit au Statut » (Motion sur l'Algérie, IX<sup>e</sup> congrès national, mai 1953 ; AN : 350AP26).

(131) Rapport d'activité parlementaire du groupe MRP de l'Assemblée nationale, mai 1950-mai 1951. (AN : 350AP74).

(132) Rapport d'activité parlementaire du groupe MRP de l'Assemblée nationale, mai 1954-mai 1955 ; AN : 350AP28). La motion sur l'Algérie du comité national des 13-14 novembre 1954 abondait dans le même sens (AN : 350AP61).

(133) Motion sur l'Algérie, comité national des 2-3 avril 1955. (AN : 350AP61).

(134) Motion sur l'Algérie, XI<sup>e</sup> congrès national, mai 1955. (AN : 350AP28).

(135) « Il ne pourrait être résolu que par des réformes politiques établissant une complète égalité de droits entre les deux éléments de la population et associant largement des représentants authentiques des populations musulmanes à la gestion des affaires publiques (...) L'objectif doit être de construire une communauté algérienne de structure fédérale au sein d'une République française largement décentralisée » (Déclaration de Pierre Pflimlin devant le comité national du 8 juillet 1956 ; AN : 350AP61).

(136) La commission exécutive du 29 novembre 1956 réaffirmait son soutien à l'effort militaire de la France (« La France ne cédera pas à la violence ») et envisageait le problème politique sous un double aspect : répondre aux aspirations légitimes des Algériens et ne pas abandonner les Français d'Algérie. (AN : 350AP52).

(137) Communiqué du bureau national du 22 mai 1957. (AN : 350AP52).

(138) Les discussions et les tensions au sein du groupe parlementaire furent très vives au sujet du vote des pouvoirs spéciaux (Robert Buron ; *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*. Paris, Plon, 1965, 271 p. ; pp. 58-59) et sur les projets de loi-cadre (Pierre Pflimlin ; *Mémoires d'un Européen. De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*. Paris, Fayard, 1991, 391 p. ; p. 97). Georges Bidault s'y distingua par son opposition. Le MRP la vota finalement (Commission exécutive du 28 novembre 1957 ; AN : 350AP52).

(139) Pierre Pflimlin *ibidem* pp. 115-116.

(140) L'épisode de son investiture ratée, en avril 1958 (Pierre Pflimlin *ibidem* p. 105), l'accueil froid des militants à son discours lors du XIV<sup>e</sup> congrès national, mai 1958 (Pierre-Henri Teitgen *ibidem* p. 470), ainsi que l'échec de sa démocratie chrétienne illustrent bien cet état de fait.

(141) « Le MRP, qui a toujours voulu établir dans la République l'autorité et la stabilité, approuve une Constitution qui institue un Etat républicain fort, capable de ramener la paix en Algérie et de régler la question de son statut dans l'ensemble français, de bâtir la communauté avec les peuples d'outre-mer... » (Déclaration du comité national des 6-7 septembre 1958 ; *L'Année politique*, 1958, p. 111).

(142) On pourrait aisément multiplier les déclarations émanant des instances du MRP approuvant la politique gaullienne.

(143) Rapport de politique générale de Charles Bosson, XVI<sup>e</sup> congrès national, mai 1959. (AN : 350AP35).

(144) Rapport de politique générale de Maurice-René Simonnet, XVII<sup>e</sup> congrès national, mai 1960. (AN : 350AP37).

(145) Au cours du Comité national des 25-26 février 1961, Maurice-René Simonnet rappela que l'approbation actuelle de la politique algérienne du MRP ne signifiait pas un accord sur tous les points de l'action présidentielle et gouvernementale. Le fonctionne-

ment du régime, par trop présidentieliste, n'était pas du goût du Mouvement. (*L'Année politique*, 1961, p. 30).

(146) Comité national des 25-26 février 1961 (AN : 350AP62) et Commission exécutive du 21 mars 1961 (AN : 350AP53).

(147) Commission exécutive du 25 avril 1961 (AN : 350AP53). Le MRP reprocha beaucoup au général une conduite trop personnelle de la guerre qui écartait le Parlement et certaines forces vives de la nation : « La Commission exécutive (...) appelle le pouvoir à comprendre enfin qu'il ne pourra rétablir l'ordre public et réprimer les violences qu'en s'appuyant sur toutes les organisations démocratiques » (Commission exécutive du 9 janvier 1962 ; AN : 350AP53).

(148) *L'Année politique*, 1962, p. 30.

(149) « Les accords doivent établir la coopération entre la France et l'Algérie et prévoir des garanties capables d'assurer la concorde entre les communautés... » (Déclaration du comité national des 3-4 mars 1962 ; AN : 350AP62). La motion de politique générale du XIX<sup>e</sup> congrès national, juin 1962, insistait également sur les liens à préserver entre les deux pays : « Le MRP demande que soient protégés, encouragés, aidés, tous les Français (notamment les techniciens, les cadres, les éducateurs) qui, dans l'esprit des accords d'Evian, veulent demeurer en Algérie, afin d'y assurer une puissance nécessaire au développement de l'Algérie indépendante, dans une collaboration humaine, fraternelle... » (*L'Année politique*, 1962, p. 668).

(150) Commission exécutive du 27 mars 1962. (AN : 350AP53).

(151) *Forces nouvelles*, 22 mars 1962, Etienne Borne : « La fin de la nuit ».

(152) La motion de politique générale du comité national des 15-16 décembre 1956 se prononça en faveur d'une réforme de la Constitution, en particulier du titre VIII. (AN : 350AP61).

(153) Motion du comité national des 5-6 octobre 1957 (AN : 350AP61). Pierre Pflimlin, au cours de sa déclaration d'investiture, le 13 mai 1958, mit en avant cette volonté de réforme de la Constitution et du titre VIII (*JOAN*, 13 mai 1958).

(154) Rapport d'activité du groupe parlementaire MRP de l'Assemblée de l'Union Française, mai 1958. (AN : 350AP75).

(155) Ils s'en attribuaient même une part de paternité : « Incontestablement, pour les problèmes des territoires d'outre-mer, le groupe du MRP a été sous la IV<sup>e</sup> République l'initiateur de l'Assemblée nationale dans la voie qui a conduit, après plusieurs étapes, à la Communauté » (Rapport d'activité du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale, décembre 1958-avril 1959 ; AN : 350AP75).

(156) Rapport d'activité du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale, décembre 1958-avril 1959. La motion du Comité national des 3-4 octobre 1959 se félicitait « de la mise en place des institutions de la Communauté » et décidait « de consacrer ses efforts au développement de l'esprit communautaire et à l'entente entre les peuples d'Afrique et d'Europe ». (AN : 350AP61).

(157) Il soutint le Gouvernement, le 12 mai 1960, lors du vote sur la révision constitutionnelle afin de permettre l'évolution pacifique de la Communauté (*L'Année politique*, 1960, pp. 50-52). Il ratifia (sauf Georges Bidault) les accords franco-maliens et franco-malgaches (9 juin 1960 ; *L'Année politique*, 1960, pp. 63-64).

(158) « Il est nécessaire de faire place aux deux tendances. Il faudrait évidemment des avantages particuliers aux tenants de l'idée fédérale (aide financière gratuite) » (Robert Lecourt, Journée d'études des groupes des républicains populaires et du Centre démocratique de l'Assemblée nationale et du Sénat, 5 octobre 1959 ; AN : 350AP74).

(159) Communiqué du comité national des 25-26 février 1961 (*L'Année politique*, 1961, p. 30).

(160) Conférence de presse de Robert Schuman, 1<sup>er</sup> mars 1954 (Raymond Poidevin *ibidem* p. 399).



# Le M.R.P. et la politique sociale

**Benoît JEANNEAU** - Nous abordons maintenant le troisième volet de notre débat de cet après-midi qui porte sur la politique sociale sur laquelle **M. Bruno Béthouart** va nous éclairer.

M. Bruno Béthouart est également historien de profession. Il est responsable de la Maison de la Recherche en Sciences humaines à Boulogne-sur-Mer et il a consacré plusieurs de ses recherches, non seulement aux sciences sociales mais aussi aux différents problèmes soulevés par les mouvements religieux. Il est l'auteur d'un ouvrage sur le *Mouvement Républicain Populaire dans le Nord et le Pas-de-Calais*, mais aussi l'auteur d'une biographie sur une figure très attachante dont il a été question ce matin : Jules Catoire.

C'est pourquoi M. Bruno Béthouart était le plus à même peut-être de nous faire comprendre le rôle qu'ont joué un grand nombre de syndicalistes chrétiens et de personnalités comme Robert Prigent, Paul Bacon, Germaine Poinso-Chapuis, André Monteil, dans l'essor d'une politique familiale et sociale sous la IV<sup>e</sup> République. Je m'empresse donc de lui donner la parole.

## Rapport de Bruno Béthouart

### Introduction

Le système de protection sociale est aujourd'hui l'objet d'un débat passionné en France. Partisans et adversaires d'une réforme s'affrontent sur la base d'un modèle proposé en grande partie à la Libération. Parmi les projets ambitieux du C.N.R. figure le désir de mettre en place une grande politique de la famille. Lors du débat sur les prestations familiales le 6 août 1946, le ministre de la Population, auteur du projet de loi, est un membre du M.R.P., Robert Prigent. Le président de la Commission du travail et de la sécurité sociale, Henri Meck, lui aussi républicain populaire, intervient à plusieurs reprises pour faire aboutir certains articles. Le rapporteur pour avis de la Commission famille, population et santé publique n'est autre que le député républicain populaire, Fernand Bouxom, acquis à la cause de cette « Révolution par la Loi » (1).

Les démocrates-chrétiens n'ont pas le monopole de cette ambition sociale et familiale. Des membres de la S.F.I.O. comme Albert Gazier, ministre du gouvernement de Guy Mollet en 1955, Daniel Mayer, plusieurs fois titulaire du Travail et de la Sécurité sociale, Pierre Ségelle animateur de la Commission du travail et également ministre, des parlementaires communistes

tels qu'Ambroise Croizat, président de cette même instance en 1945 puis ministre du Travail, Billoux et Arthaud ont joué un rôle déterminant. L'unanimité de la Libération a facilité l'émergence d'une véritable politique sociale audacieuse et ambitieuse. Par la suite la conjoncture politique, les difficultés économiques, les débats idéologiques ont contrecarré la mise en œuvre d'autres projets, freiné les ambitions réformatrices. Chaque parti politique a participé aux ombres et aux lumières de la IV<sup>e</sup> République dans son ambition sociale. Le M.R.P. apporte sa contribution à l'œuvre commune, souvent il se fond dans le moule, quelquefois son ombre se détache en arrière-plan et se prolonge dans la nouvelle République après 1958. Une esquisse de bilan sur le plan national peut mettre en évidence l'activité de certaines personnalités du M.R.P. dans les ministères socio-économiques et dans les instances parlementaires et fournir ainsi une preuve tangible de l'action sociale des Républicains populaires.

### A) La marque démocrate chrétienne dans la législation sociale

#### - Une présence sociale et familiale

La grande « invention » de la Libération, avec le recul du temps, semble être l'instauration de

la Sécurité sociale. Robert Prigent, au nom de l'Assemblée consultative, Henri Meck pour la C.F.T.C. se font remarquer par leur activité dans la commission de 32 membres chargée de préparer les textes pour le futur organisme. Le résistant de l'O.C.M., Robert Prigent, jeune dunkerquois, responsable national de la Ligue Ouvrière Chrétienne puis du Mouvement Populaire des Familles, propose le paiement des prestations à la résidence du travailleur pour qu'il y ait «de bonnes chances que la femme et donc les enfants le reçoivent directement» (2). Il souhaite également que les conseils d'administration soient élus et non désignés : «c'est le seul moyen d'intéresser directement les ouvriers à la gestion» (3), la commission ne le suit pas.

L'existence d'une caisse unique et la généralisation souhaitée de la Sécurité sociale sont l'objet essentiel des débats préparatoires. La S.F.I.O. par la voix d'Albert Gazier, le P.C.F. par l'entremise d'Ambroise Croizat sont favorables à la caisse unique incluant les allocations familiales et à la généralisation du système de protection sociale. Alexandre Parodi, le ministre du Travail et de la Protection sociale nommé par de Gaulle, adhère, à ces deux convictions en s'appuyant sur les arguments du spécialiste Pierre Laroque, membre du conseil d'Etat à 22 ans, radié du conseil d'Etat par les lois racistes du régime de Vichy, chargé de préparer la mise en place du nouveau système de protection sociale (4).

Les représentants du M.R.P. sont farouchement hostiles à la caisse unique : «avoir des enfants, ce n'est pas une maladie ; une femme enceinte est une parturiente et non une malade», rappelle Robert Prigent, défenseur de l'autonomie des caisses d'allocations familiales. Les avis au sein des Républicains populaires sont plus partagés sur la généralisation : Charles Viatte, député du Doubs, professeur de Mathématiques, y est hostile, Robert Prigent se montre assez favorable. Le 29 juin 1945, le rapporteur Georges Buisson annonce à la commission que le Haut comité de la Population est intervenu et que le gouvernement «vient de faire savoir que pour le moment les allocations familiales ne seront pas intégrées dans le projet» (5). Lors de la séance publique le 31 juillet 1945, Robert Prigent affirme que le retour désiré des

caisses d'allocations serait une erreur car «celles-ci seraient sacrifiées par des conseils d'administration composés pour la grande part de célibataires et d'hommes mariés sans enfant» (6). L'administration accepte de céder momentanément sur les allocations familiales pour faire voter le projet. Pierre Laroque prend en charge la direction générale de la Sécurité sociale.

Au début de l'année 1946, Charles Viatte reprend le combat sur le mode de désignation des conseils d'administration et soutient les responsables C.F.T.C. qui refusent de participer à la désignation des conseils d'administration. Il demande le report de l'entrée en application des dispositions prévues le 1er juillet (7). La commission condamne cette proposition par 15 voix contre 14. L'écart se resserre mais les Républicains populaires restent minoritaires. Après les élections de juin 1946, le rapport de

#### B. Béthouart

forces devient favorable aux démocrates-chrétiens : le M.R.P. avec plus de cinq millions et demi de voix, soit 28 % des suffrages exprimés et 169 députés, arrive en tête devant le P.C.F. (8). Henri Meck est président de la Commission du travail, Georges Bidault, Robert Prigent et Maurice Schumann sont au gouvernement. Le 5 juillet 1946, Charles Viatte obtient d'être dési-

gné comme rapporteur sur une proposition de révision de l'application de l'organisation administrative de la Sécurité Sociale. Il est élu contre Pierre Ségelle, le socialiste, par 17 voix contre 16. Il s'attache aussitôt à freiner la généralisation. La loi du 13 juillet 1948 propose la prolifération des caisses professionnelles autonomes d'allocation vieillesse pour les artisans, les professions libérales et agricoles, les industries et commerces.

Le second objectif recherché par Charles Viatte est de procéder à l'élection et non la désignation des membres des conseils d'administration. Le 4 juillet précédent, Henri Meck était passé à l'offensive «sur la façon injuste dont furent composés les comités provisoires des caisses de Sécurité Sociale dans les départements de l'est» (9) qui comptent 108 administrateurs C.G.T. contre 44 C.F.T.C. alors que les forces sont quasi égales. Cette révolte permet d'obtenir la promesse d'une élection avant la fin de l'année.

La séparation définitive des caisses d'allocations familiales, troisième objectif des Républicains populaires, est obtenue dans la loi du 22 août 1946. Celle-ci étend les prestations familiales à l'ensemble des résidents en France et distingue les sommes affectées du complément de salaire : les allocations familiales sont désormais versées à la personne ayant la charge effective des enfants et non plus au chef de famille. Fernand Bouxom, rapporteur pour avis de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique, soutient avec ardeur le projet de loi présenté par Robert Prigent : «le pays est en danger de mort par suite de la dénatalité. Il ne sera sauvé qu'en ayant de nombreux enfants forts et sains. Aussi la nation doit-elle être bienveillante pour les familles nombreuses» (10). En février 1950, cet ancien jociste, député du Nord puis de la Seine, souvent chargé d'exprimer à l'Assemblée les positions du Mouvement sur la politique familiale, fait remarquer que «devant les difficultés qui viennent, dont la famille sera l'une des principales victimes», il est indispensable que «l'on fasse dans ce projet financier la plus grande part possible à ceux qui ont le plus à supporter le choc de la vie» (11).

Pour réaliser cette grande politique familiale

les démocrates-chrétiens interviennent fréquemment. Le 3 avril 1951 Robert Prigent en tant que rapporteur de la commission spéciale obtient une revalorisation des prestations familiales. Le 12 mai 1951 Louis Beugniez fait le bilan de l'action familiale de la législature. Les allocations familiales pour une famille de trois enfants passent de 4.500 Frs en 1946 à 13.650, soit 200 % d'augmentation, en novembre 1950, puis à 17.060 Frs, soit 280 % en plus, en avril 1951 : «Que l'on ne dise pas à l'Assemblée nationale en cette fin de mandat que nous n'avons rien fait. Nous proclamons qu'il faut faire davantage encore mais nous pouvons dire que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour les familles.» (12).

Un effort considérable est donc réalisé dans les premières années pour l'aide aux familles françaises : le budget consacré à la question du renouveau démographique représente 45 % du budget social de la Nation. Par la suite, le succès du baby-boom fait disparaître cette énergie initiale liée au sentiment d'une nécessité vitale. Certains hommes-clés de la défense familiale dans le groupe M.R.P. tels que Robert Prigent sont battus dans les élections de 1951. Cet affaiblissement électoral renforce le sentiment du caractère moins préoccupant de la question démographique à la fin de la IV<sup>e</sup> République.

#### *- Des priorités professionnelles*

*Le manifeste du MRP* annonce «la nationalisation des industries-clés, des monopoles privés, et du crédit». Les députés C.F.T.C. attendent notamment celle des Houillères. Dès le 4 juillet 1944, Marcel Poimboeuf, responsable national de la Centrale chrétienne, apporte l'éclairage des démocrates-chrétiens sur la proposition de Jacques Duclos tendant à demander au gouvernement la nationalisation des grandes entreprises. Les programmes du R.I.C. (Résistants d'inspiration chrétienne) pour le Nord-Pas-de-Calais dès 1943, du M.R.P. à partir de 1944 sont en parfaite concordance avec celui du général de Gaulle : il s'agit de subordonner l'intérêt privé à l'intérêt général. Jules Catoire intervient le 7 février 1946 en faveur d'une «véritable nationalisation» des Houillères (13). Le statut du mineur est lié à cette aspiration.

Les dirigeants nationaux du M.R.P. souhaitent également «une participation des divers syndicats librement organisés à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises». Pour faciliter cette participation ouvrière, certains députés sont chargés de proposer des mesures précises. Francine Lefebvre est nommée rapporteur du projet de loi sur les délégués du personnel le 12 mars 1946. «Nous sommes à l'origine de ce débat» rappelle Louis Beugniez et il se réjouit de voir le Mouvement «à la base de cette montée ouvrière». Le 18 juin 1947 une demande émanant de René Plevin et de 50 autres députés vise à porter en urgence une proposition de loi tendant à réglementer le droit de grève dans les services publics. Louis Beugniez en tant que président de la Commission du travail considère que l'urgence ne s'impose pas : l'Assemblée se range à son avis.

La création des comités d'entreprise est considérée dès le début du nouveau régime comme un signal d'innovation. Un projet est soumis dès la première séance de la Commission du travail le 23 novembre 1944. Gaston Tessier dénonce à la seconde séance la précipitation et demande la représentation proportionnelle alors qu'Albert Gazier y est hostile. Jules Catoire ajoute que «si une minorité se sent brimée, elle ne se dirigera pas vers l'union». La proposition du rapporteur Albert Gazier est adoptée par 11 voix contre 6 et 1 abstention.

Le M.R.P. approuve en séance publique les ordonnances mais conteste le mode d'élection et le peu de pouvoir réel de ces comités. Henri Meck dépose en mai 1947 une demande de discussion pour la représentation proportionnelle dans l'élection des délégués du personnel et Joseph Le Sciellour, son collègue, revendique ce mode de scrutin dans les comités d'entreprise. Charles Viatte fait mettre aux voix le projet du principe de la proportionnelle, qui est accepté par 15 voix contre 13 et 2 abstentions. Le 30 mai 1947 la majorité a changé de camp, les démocrates-chrétiens ont le vent en poupe. Henri Meck devient le nouveau rapporteur et défend le 26 juin 1947 avec succès les deux propositions (14).

Le statut du mineur fait l'objet de l'attention des députés C.F.T.C. En novembre 1948, Louis Beugniez dépose une proposition de loi qui tend

à aligner le régime de Sécurité sociale des mineurs sur le régime général et en janvier 1950, il fait une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à régler de toute urgence la situation du régime des prestations familiales dans les mines. Henri Meck se soucie de la retraite des mineurs en août 1946 et soutient continuellement cette cause jusqu'en 1951. Louis Beugniez réussit à donner un statut «type» fonction publique au personnel enseignant dans les écoles des Houillères. Une proposition de loi datant du 20 mai 1947 valorise pour leur indice et leurs points de retraite les services des ex-enseignants des Houillères. Robert Schuman esquive alors la question en ne faisant pas voter les ministres de son gouvernement.

Après la parenthèse vichyste, le retour à une organisation professionnelle des relations au sein de l'entreprise est réalisé grâce à la loi sur les conventions collectives soumise à la Commission du travail le 21 décembre 1946. Paul Bacon est chargé du rapport après avoir été préféré par 15 voix contre 10 au candidat communiste. Le rapporteur propose un certain nombre de modifications «sur la nécessité de prendre des mesures à la fois conservatoires et novatrices» (15) en définissant «un mode nouveau de discussion et de validation des conventions collectives» avec notamment la création d'une Commission supérieure chargée de donner au ministre un avis motivé sur chaque convention collective nationale. «Ainsi se trouve marquée, nous le pensons tous, notre volonté commune de revenir à cette liberté de discussion qui reste, nous l'affirmons une fois encore, l'une des conquêtes essentielles du syndicalisme et du monde du travail». Paul Bacon trouve dans cette action parlementaire une cohérence totale avec son action précédente de jociste et de lociste.

Louis Beugniez est choisi comme rapporteur de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles le 5 septembre 1946. Un mois plus tard, le projet est soumis au vote de l'Assemblée : «le nouveau texte réalise vraiment une révolution dans la loi (refonte complète de la loi de 1898), il ne faut pas toujours dire qu'on est révolutionnaire mais je pense que, quelquefois, il faut faire cette révolution dans nos textes» affirme Louis Beugniez. Pour le rap-

porteur, la nouveauté consiste à instaurer la prévention des accidents du travail, à rééduquer et à reclasser socialement les victimes. L'adoption du projet se fait à l'unanimité des 445 députés. Ce succès explique en partie la promotion du rapporteur lors de la législature suivante.

Les parlementaires républicains populaires n'hésitent pas à proposer d'explorer des pistes nouvelles. Paul Bacon en février 1945, suggère la création de congés-éducation ouvrière : « ce système existait dans certaines conventions collectives seulement, il fallait le généraliser en augmentant les congés réservés à la formation ». Le 11 juillet 1946 il souhaite la création de sociétés « dites de travail et d'épargne » permettant à l'ouvrier de participer à part égale avec les apporteurs de capitaux à la vie de l'entreprise et facilitant l'intéressement aux bénéficiaires. Le 3 septembre 1946, il défend à la commission du Travail sa proposition d'élection de « délégués-jeunes » et celle « tendant à assurer la protection de la liberté du travail dans la liberté d'opinion ».

Une autre proposition de loi « tendant à lutter contre le chômage en interdisant le cumul d'un emploi à temps complet avec une pension lorsque celle-ci dépasse un certain montant » est faite par Jules Catoire, Henri Meck, Francine Lefebvre et Fouyet coauteurs de ce texte. L'exposé des motifs fait appel à la solidarité des travailleurs, au « droit à l'emploi ». En mars 1956 Jules Duquesne, député ouvrier du Nord, et Jules Catoire proposent l'instauration de comités économiques régionaux et reviennent sur l'interdiction du cumul emploi-retraite en proposant d'exonérer de la surtaxe progressive les personnes âgées de 70 ans et plus qui ont des revenus modestes.

#### *- La participation au relèvement socio-économique de la France*

Les Républicains populaires apportent une contribution importante à la modernisation de l'économie du pays. Un débat s'engage dès le départ entre les partisans d'une approche libérale de l'économie comme Pierre Pflimlin, Robert Schuman, Robert Lecourt, et ceux qui sont favorables à une attitude interventionniste tels que François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen et Maurice Byé. Paul Bacon, proche des milieux

syndicalistes, insiste sur la nécessaire autonomie des acteurs de la vie économique vis-à-vis de l'Etat et rejoint ainsi la tendance minimaliste favorable à une planification stimulatrice et non interventionniste.

Le premier plan conçu par Jean Monnet en février 1946 est assez contraignant : des objectifs précis ont été programmés dans quelques secteurs déterminants comme la production de charbon, d'électricité, les transports publics, le machinisme agricole, l'acier et les matériaux de construction. Le second Plan de 1950 à 1954 ainsi que le troisième de 1954 à 1957 orientés sur la production industrielle manufacturière et les biens de consommation sont moins rigides dans leurs objectifs et leur mise en pratique. Les principes libéraux de Pflimlin sont ainsi réaffirmés : le plan Monnet « peut et doit stimuler et guider la production mais il n'est pas question d'une intervention directe vis-à-vis des industriels » (16). Pierre Pflimlin, rejoint par Paul Bacon et Charles Barangé, souhaite une économie mixte, nettement distincte d'un système contrôlé à caractère bureaucratique ou corporatiste. Ce point de vue a finalement triomphé en France pour chaque plan, sorte de carnet de route, d'indicateur de tendances.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est le fruit d'une association de Jean Monnet, commissaire au Plan, avec Robert Schuman, ministre des Finances. Une voie nouvelle est ainsi tracée dans les relations économiques de l'Europe de l'ouest. Les dirigeants républicains populaires ont donc contribué avec les socialistes acquis aux idées de la planification et de l'intégration européenne à fournir à la France les conditions d'un redressement assez spectaculaire. Ce succès est à mettre au crédit de la Troisième Force.

Jean-Marie Louvel, jeune polytechnicien, député M.R.P., accède à l'Industrie et au Commerce entre 1950 et 1954 dans les ministères Bidault, Queuille, Pleven, Edgar Faure, Pinay, René Mayer et Laniel. Il cherche à développer la modernisation de l'outil industriel et veille notamment par les décrets Mayer-Louvel en mai 1953 à renforcer le contrôle de l'Etat dans les charbonnages malgré l'hostilité syndicale. Il est soutenu à l'Assemblée par Pierre Abelin député de la Vienne, chargé en 1950 de

faire un rapport d'information sur le Plan Marshall. Par la suite comme secrétaire d'Etat aux Finances en 1953 puis en 1955 dans les cabinets Pinay et Faure ou comme président de la Commission des affaires économiques, Pierre Abelin renforce la politique d'investissement dans l'industrie, veille au contrôle des entreprises nationalisées (17).

Dans le domaine agricole, Pierre Pflimlin, député alsacien, est choisi par le démocrate-chrétien lorrain, Robert Schuman pour prendre en charge le ministère de l'Agriculture en 1947 : il est reconduit dans ses fonctions par Marie, Queuille, Bidault et Pleven jusqu'en 1951. Aidé de son collègue Gabriel Valay, le ministre de l'Agriculture met en place dans le cadre du plan Monnet un programme d'équipement agricole qui vise à améliorer la productivité par l'utilisation des engrais, de semences sélectionnés et la motorisation. Pierre Pflimlin propose dès 1950 un projet de pool des principaux produits agricoles. Il est soutenu dans sa politique par René-Léon Charpentier, député de la Marne, vice-président de la Commission de l'agriculture à l'Assemblée nationale mais aussi président du comité agricole de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe dès 1951.

Un autre thème figure en bonne place dans *le manifeste du M.R.P.*, en lien avec la politique familiale. Le jeune parti réclame «des logements sains assurés à l'ensemble des travailleurs de la ville et de la campagne». Georges Coudray, député d'Ille-et-Vilaine de 1945 à 1962, prend en charge le dossier de la reconstruction puis du logement. Membre de la commission dès 1945 il fait une proposition de résolution en décembre sur l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre et le droit à la réparation intégrale. Président de cette instance dès 1946, il intervient devant ses collègues en juillet puis en août. Le total des réparations des dommages de guerre s'élève à plus de 5 milliards de francs de 1949 (18).

Lié au départ à la reconstruction, la politique du logement fait partie selon le M.R.P. de la politique familiale. Très vite, il revendique une véritable politique du logement appuyée sur la construction d'Habitations à Loyer Modéré, d'emprunts pour les jeunes mariés. Dans un rap-

port sur ce thème en 1948 au congrès M.R.P. de Toulouse, Georges Coudray évoque le drame et l'archaïsme des habitations en France avec 20 % des logements disposant de l'eau courante, du gaz ou de l'électricité. Il en appelle à la construction de 240.000 logements par an soit 100.000 de plus que dans la réalité. En septembre 1948, la loi Grimaud, du nom du rapporteur M.R.P., en sus de l'allocation-logement, tente d'apporter une solution courageuse en facilitant l'augmentation graduelle du prix des loyers à condition d'en réserver une partie à l'entretien et à l'amélioration. En 1951, François de Menthon propose d'offrir des facilités d'emprunts à faible taux d'intérêt pour inciter les jeunes couples notamment à construire leur habitation. En 1952, le ministre socialiste Lionel de Tinguy et le groupe M.R.P. obtiennent le vote d'une loi créant l'épargne-logement bénéficiant d'une Caisse propre au sein du Crédit Foncier de France. Lors du congrès de 1952 à Bordeaux, Georges Coudray en appelle alors à «un véritable plan Monnet de la Construction» (19).

L'abbé Henri Groués, élu M.R.P. de Meurthe-et-Moselle en 1946, plus connu sous le nom de l'Abbé Pierre, va se faire remarquer après avoir quitté le Mouvement par des articles dans *le Monde* dès 1951 et surtout durant l'hiver 1954 dans sa défense des sans-logis. Robert Buron apporte le soutien du Mouvement au projet de création des cités d'urgence obtenue par la loi du 31 mars 1954 : le plan prévoit de construire des préfabriqués capables de durer une dizaine d'années. Il faut attendre la loi-cadre de Bernard Chochoy dans le gouvernement de Guy Mollet en 1956 pour envisager une véritable programmation de la construction d'Habitations à Loyer Modéré.

Sous la V<sup>e</sup> République, Georges Coudray continue de promouvoir une rénovation du logement en France en tant que président de la commission spéciale chargée d'examiner un projet de loi relatif au droit de préemption dans les Zones à Urbaniser en Priorité (Z.U.P.) et les Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) en juin 1961. Un autre projet de loi relatif à la construction d'immeubles à usage d'habitation et aux sociétés immobilières d'acquisition ou de construction est examiné en juillet 1962. Alors

que les premiers plans se concentrent sur la production industrielle, les industries de base, puis dans les années cinquante sur les biens de consommation, le 4<sup>e</sup> plan de 1962 à 1965 s'intéresse davantage au logement par l'entremise d'une politique de développement systématique des H.L.M. qui aboutit souvent à une spéculation dénoncée par Georges Coudray (20).

D'autres combats socio-économiques sont menés sous la V<sup>e</sup> République par les républicains populaires. De sérieuses réserves sont faites devant la politique de stabilisation et l'abandon des grandes ambitions du plan dans la conception gaulliste. Pierre Abelin (21) relève de graves faiblesses tant au niveau des fonds alloués à l'organisme proprement dit que de la prise en compte du contexte européen. Il regrette l'absence de politique régionale volontariste en faveur d'un développement des technologies de pointe, du logement et de l'éducation face au monopole parisienniste. S'appuyant sur les modèles britannique et allemand, il dénonce la timidité générale des dispositions. Tous les membres du M.R.P. à l'exception de Pierre Pflimlin, Maurice Schumann, Henri Meck notamment votent en novembre 1965 contre le nouveau plan.

Une opposition démocrate-chrétienne se manifeste devant la politique suivie dans les mines et l'agriculture à la suite de la mise en place d'une commission Rueff dès 1959 à laquelle participe Gaston Tessier au titre de la C.F.T.C. Un plan de rigueur prévoit la suppression de l'indexation chez les mineurs, les agriculteurs et le personnel d'imprimerie. Devant cette remise en cause de la politique contractuelle, les mineurs tentent de négocier devant «l'oukase gouvernemental» et décident ensuite d'accepter l'épreuve de force. La grève des mineurs du Nord-Pas-de-Calais de 1963 démontre la puissance de la centrale chrétienne fortement influencée par la doctrine sociale de l'Eglise et soutenue par les républicains populaires issus de la C.F.T.C. (22).

Le M.R.P. s'oppose également à la politique agricole gaulliste : il a participé sous la IV<sup>e</sup> République à ce que certains appellent «l'âge d'or» de l'agriculture française ; la loi Laborde du 18 mars 1957 a indexé le prix du lait et les décrets Gaillard du 18 septembre suivant ont

étendu cette mesure à tous les produits agricoles. Le général veut casser cette spirale inflationniste : la remise en cause du principe de l'indexation incite le Centre démocratique à déposer avec le groupe socialiste une motion de censure en octobre 1964. Le général de Gaulle reste fidèle à sa ligne directrice : «dans l'affaire des prix agricoles, ce qui domine tout, c'est que la stabilisation ne soit pas entamée» (23). Les députés du Centre démocratique relaient au Parlement les projets du C.N.J.A., créé en 1956 et qui investit sous la V<sup>e</sup> république les instances de la F.N.S.E.A.

Ces critiques n'interdisent pas à René-Léon Charpentier, spécialiste M.R.P. des questions agricoles, de soutenir le ministre Edgar Pisani dans son effort d'adaptation de l'agriculture française à la politique agricole commune proposée dès janvier 1962 par Sicco Mansholt. Cette œuvre, initiée par la loi d'orientation de 1960, aboutit à la loi complémentaire de 1962, la création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.F.E.R.), du Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (F.O.R.M.A.), la mise en place de marchés d'intérêt régional.

#### **B) La présence démocrate-chrétienne dans les ministères sociaux**

##### *- Au ministère de la Population, de la Santé publique sous la IV<sup>e</sup> République*

Sous quatre gouvernements successifs, Robert Prigent occupe des fonctions relevant soit de la population, de la famille, soit de la santé publique. Le 24 novembre 1945, jour de ses 35 ans, il succède à François Billoux et prend possession du grand ministère de la Population et de la Famille souhaité par le général de Gaulle qui voulait le confier à Maurice Schumann au départ. Un coup de téléphone en provenance de la rue St Dominique annonce à Prigent que le général l'attend : «Prigent, vous prenez la Population - Bien, mon général». Durant son court passage jusqu'au 21 janvier 1946, il permet l'insertion de l'ancienne équipe du Commissariat général à la famille avec Desmotte qui devient son chef de cabinet, Perrault, Jean Tirloit, Jean Gosset qui sont réintégrés dans les services d'inspection de la Population et dans les directions de l'action

sociale et de la population. Il met en place une équipe de spécialistes avec le docteur Quéla directeur de la santé à Caen qu'il a connu à la Libération et qui devient ensuite directeur national de l'école de la santé publique à Rennes. Ayant confirmé Cavaillon, fonctionnaire de la Santé publique sous l'Occupation comme secrétaire général, il installe Gaston Monnin, trésorier de l'U.N.A.F. (24).

Un projet de loi émanant de ses services vise à la reconnaissance du statut des assistantes sociales à des militantes qui ont fait fonction pendant l'Occupation. Il dote d'un budget propre l'Institut National d'Etudes Démographiques et crée un Comité de la population auprès du président du Conseil afin de donner une cohérence aux mesures en faveur de la politique familiale. Il obtient la fixation du calcul des cotisations familiales sur la base du salaire minimum du manoeuvre dans la convention collective de la Métallurgie de la région parisienne. Robert Prigent espère ainsi en rattachant le calcul à une convention collective dynamique obtenir le soutien syndical. «Les gens de la rue de Rivoli m'ont eu après 2 ou 3 fois, car on n'a plus modifié le salaire de base du manoeuvre de la convention, il est resté fixe et on tournait la difficulté en accordant des primes mais le salaire de base restait en l'état».

Deux «rapports Prigent» ont permis de faire avancer la proportionnalité de l'allocation familiale avec l'âge des enfants, et la reconnaissance de la valeur économique du travail de la femme au foyer. Un autre texte supprimant les maisons de tolérance a permis d'éliminer la mise en carte des prostituées et de supprimer «ce commerce fait officiellement» en le faisant basculer dans la clandestinité ; «Jamais je n'ai cru que je supprimerais la prostitution». Il regrette seulement que «les peines tout de même sévères pour les proxénètes» n'aient pas été appliquées.

De nouveau ministre de la Santé publique dans le gouvernement de Félix Gouin de janvier à juin 1946, puis de la Population à partir du 24 juin 1946 dans le ministère Bidault, il récupère la Famille sans la Santé publique. Il conserve Henri Pecquignaux qu'il a choisi comme directeur de cabinet précédemment. Un projet de loi fixant le régime des prestations familiales est élaboré avec le soutien de Fernand Bouxom,

rapporteur pour avis de la commission de la Famille, de la Population et de la Santé publique : «le pays est en danger de mort par suite de la dénatalité. Il ne sera sauvé qu'en ayant de nombreux enfants forts et sains. Aussi la nation doit-elle être bienveillante pour les familles nombreuses». La loi du 22 août 1946 permet de mettre en œuvre quatre mesures en faveur des naissances : l'institution des allocations prénatales, le relèvement des primes à la naissance, l'augmentation du taux des allocations familiales et l'accroissement de l'allocation de salaire unique. Le coût de ces diverses prestations passe de 48 millions de francs à près de 70 millions. Le problème essentiel reste la référence pour le calcul à partir du salaire de base qui est celui fixé dans le département de la Seine, supérieur de 20 % au salaire départemental moyen de France.

Appelé dans le ministère Ramadier à succéder à Marrane comme ministre de la Santé publique après le départ des communistes le 9 mai 1947, il doit défendre en juillet un budget réduit de 40 %. A partir du 16 février 1950, Robert Prigent devient secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le cabinet Bidault jusqu'au 29 juin 1950. Il est amené à intervenir sur le projet de loi relatif à la fête des mères le 12 mai 1950, puis il est choisi comme secrétaire d'Etat à l'Intérieur auprès de Henri Queuille du 30 juin au 11 juillet 1950 (25). Robert Prigent prend conscience durant cette législature que les acquis familiaux sont peu à peu remis en cause par les difficultés de la conjoncture économique. La crédibilité de Robert Prigent sur ces questions familiales et sociales l'amène à faire par la suite deux rapports sur le financement des allocations familiales et à présider notamment à la demande de Michel Debré, premier ministre de De Gaulle, deux commissions sur le bilan du financement de la Sécurité sociale.

Après le départ de Robert Prigent, quatre autres députés M.R.P. prennent la direction du ministère de la Santé publique et de la Population entre 1947 et 1955.

Germaine Poinso-Chapuis, originaire de Marseille, docteur en droit, avocat, est la première femme à détenir en France un portefeuille ministériel de novembre 1947 à juillet 1948 dans le cabinet de Robert Schuman. Membre



dès 1945 de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique, elle mène une vigoureuse action en faveur de la lutte anti-alcoolique, propose de faciliter le travail à mi-temps pour les femmes fonctionnaires ayant des enfants, souhaite mettre en place une police féminine spécialisée dans la protection de l'enfance et de l'adolescence et demande d'améliorer la réglementation de certaines professions de santé comme les infirmières. Elle dépose en janvier 1948 un projet de loi tendant à relever le salaire servant de base au calcul des prestations familiales.

Devenue, «célèbre» en juin 1948 avec le décret Poinso-Chapuis qui accorde une allocation à tout parent ayant un enfant en âge scolaire y compris dans l'enseignement privé, elle continue par la suite à faire des propositions notamment pour l'enfance sur le plan du droit, de la formation professionnelle. Après son échec électoral en 1956, elle milite dans le Haut comité d'information sur l'alcoolisme et préside le Centre technique national de l'Enfance inadaptée (26).

Pierre Schneider lui succède en juillet 1948 à la Santé publique et à la Population dans le cabinet Marie. Originaire de Reims, établi comme courtier en vins dans une entreprise familiale, Pierre Schneider s'engage dans la Résistance, devient sous-préfet de son arrondissement à la Libération puis député M.R.P. de la Marne (27). D'abord sollicité comme secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères puis aux Affaires allemandes et autrichiennes, il poursuit la politique familiale et sociale de ses deux prédécesseurs républicains populaires, Robert Prigent et Germaine Poinso-Chapuis. A six reprises jusqu'en 1951, il exerce les mêmes responsabilités avec Jules Catoire comme secrétaire d'Etat notamment dans le premier et le troisième cabinet Queuille et celui de Pleven. Un véritable partage des tâches s'opère : le ministre s'occupe de l'échelon national, le secrétaire d'Etat de l'échelon départemental et local. Pierre Schneider prend en charge la présence dans les grandes assemblées, les deux se partagent les contacts avec les parlementaires, Jules Catoire est chargé de rencontrer les associations familiales, de participer aux réunions et congrès des U.D.A.F., de gérer le fonctionnement interne du

cabinet.

«La France a la meilleure législation familiale» déclare le ministre Pierre Schneider à *La Croix* le 28 octobre 1950. «dans tous les domaines de la santé les bulletins de victoire succèdent aux bulletins de victoire» : le ministre vise à harmoniser les conventions d'assistance sociale et médicale des signataires du Traité de Bruxelles, à organiser des bureaux d'aide sociale, à instituer un laboratoire national de contrôle issu de son Ministère et de l'Académie de médecine. Fidèle à ses convictions, il défend des projets de loi qui participent au renforcement de la lutte contre l'avortement, au contrôle des adoptions d'enfant, à la célébration de la fête des Mères en avril 1950. A sa grande surprise, il est élu président de l'Assemblée nationale le 11 janvier 1955 et doit «gérer» la chute des cabinets Mendès France et Edgar Faure : «Pierre Schneider méritait le respect qui l'entourait. Il combinait la discrétion qui sied à une grande modestie et des qualités fortes telles que courage et détermination : le contraste qui en résultait contribuait beaucoup à l'incontestable et paradoxal charisme qu'il dégagait» (28).

Paul Coste-Floret, député de l'Hérault de 1946 à 1958 dont le frère jumeau est également au M.R.P., devient ministre de la Santé publique et de la Population de juin 1953 à juin 1954 dans le cabinet Laniel. Spécialiste de droit constitutionnel par sa formation à l'Université d'Alger, il est précédemment à plusieurs reprises ministre de la France d'Outre-Mer. Lors de son année à la Santé publique et à la Population il défend un projet de loi tendant à majorer de 10 % des allocations familiales, soutient la mise en place de maisons d'enfants à caractère sanitaire, préconise le maintien des subventions de l'Institut d'études démographiques et la création d'une école d'infirmières auprès de chaque faculté de médecine. En qualité de député, il fait une proposition de loi rappelant les droits imprescriptibles de la famille, évoque l'avènement de la polygamie dans le droit français suite à un débat relatif à la légitimation des enfants adultérins.

André Monteil, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'Université, membre de Libération-Nord, député M.R.P. du Finistère, spécialiste des questions maritimes et militaires

dans les cabinets Pleven et Queuille en 1950 et 1951, accepte contre l'avis du Mouvement, tout comme Robert Buron, de participer à «l'expérience Mendès France». Il passe lors du remaniement du cabinet ministériel de Mendès France de 1954 du secrétariat aux Forces armées (Marine) au ministère de la Santé publique et de la Population. Il défend deux projets de loi relatifs au contrôle et à la réglementation des débits de boisson ainsi que des mesures visant à la protection de la Santé publique. Réélu député M.R.P. en 1956, il préconise une suppression totale des abatements de zone pour le calcul des prestations familiales (29).

Par l'intermédiaire du «décret Poinso-Chapuis» en juin 1948 puis de «la loi Barangé» de septembre 1951 issue d'une proposition faite au nom de l'Association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement par Charles Barangé du M.R.P. conjointement avec Barrachin du R.P.F. et Baudry des Indépendants, les Républicains populaires, veulent satisfaire l'une de leurs revendications fondamentales, «le respect de toutes les forces morales par l'organisation pratique de la liberté de l'enseignement». Pour éviter de faire de cette question une pomme de discorde avec les socialistes attachés à la laïcité de l'école, les dirigeants républicains populaires traitent le problème sous l'angle social : «La liberté scolaire n'est pas toute notre doctrine mais elle en fait partie intégrante. L'essentiel, c'est la justice sociale, mais nous pensons qu'une partie de la justice sociale, c'est la justice scolaire» (30).

#### *- Au ministère du Travail et de la Sécurité sociale sous la IV<sup>e</sup> République*

Paul Bacon devient rapidement au M.R.P. l'homme de la question ouvrière. Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil le 28 octobre 1949 dans le cabinet de Georges Bidault jusqu'au 7 février 1950, il est chargé de suivre les questions relatives au Travail, d'apporter aux parlementaires des réponses, un argumentaire, des objections. Il doit également opérer la liquidation du ministère du Ravitaillement en renvoyant dans les autres ministères les services adéquats. Le poids de Paul Bacon à l'Atelier-

travail, l'amitié et l'estime de François de Menthon ainsi que celle du chef du gouvernement expliquent cette nomination. «Je m'intéressais aux questions du travail parce que j'avais fondé les équipes ouvrières nationales, j'étais autant syndicaliste que M.R.P. car j'étais rédacteur en chef de *Syndicalisme*, donc les travaux de la Commission du travail retenaient à beaucoup de titres mon attention. Je connaissais les problèmes dans leur totalité ou leur généralité. J'avais des relations personnelles avec les techniciens du syndicat, les gens qui rédigent et préparent les textes, comme Delamare de F.O., tout comme Vansielegem de la C.F.T.C. Au M.R.P. comme au gouvernement on avait toujours pensé que les problèmes qui ont trait au travail et à la Sécurité sociale, «automatiquement c'est Bacon» (31).

Le 7 février 1950 il succède comme ministre du Travail et de la Sécurité sociale au socialiste Pierre Ségelle dans le cabinet de Georges Bidault. Les ministres socialistes décident de démissionner pour une question d'indemnités à accorder aux fonctionnaires ; «ils songent à des élections défavorables» selon Paul Bacon. Georges Bidault décide à la surprise générale comme Ramadier en 1947 de se maintenir en remplaçant les ministres démissionnaires. «J'ai besoin de vous, Bacon, vous prenez le Travail. Il n'y a que vous qui pouvez me tirer d'affaire, je n'attends pas votre réponse vous êtes ministre du Travail, alors au boulot». Le lendemain il doit faire voter la loi sur les conventions collectives, la mettre en application immédiatement en calculant «le minimum vital autour duquel tout tournait» c'est-à-dire un salaire minimum interprofessionnel. Il intervient sur le projet de loi relatif à l'élection des organismes de la Sécurité sociale et des allocations familiales, sur un autre projet instituant une majoration familiale de la prime exceptionnelle sur les salaires et sur le développement des crédits de fonctionnement pour les services civils (32).

Pour comprendre la place et le rayonnement de cet homme qui pendant 9 ans, à 12 reprises, est choisi comme ministre du Travail et de la Sécurité sociale, un regard sur son approche ministérielle, sur sa méthode s'impose. Il cherche d'abord à s'entourer d'une équipe de spécialistes, de professionnels. Il choisit comme

chef de cabinet Barjot, conseiller d'Etat ; «c'est un élève de Laroque, politiquement neutre». Le second est le beau-frère de Pierre Abelin, Doublet, conseiller d'Etat qui a succédé à Pierre Laroque à la direction générale de la Sécurité sociale. Watine, le plus sérieux et le plus fidèle, reste en poste avec lui jusqu'en 1962. Ayant une bonne connaissance des milieux industriels et ouvriers du Nord, ce proche collaborateur est marqué par la J.E.C. ; «c'est un analyste parfait, homme de bon sens, d'une solide formation juridique». Il n'hésite pas à faire appel à des hommes d'une autre sensibilité politique mais réputés compétents comme Michel Jobert, de la Cour des Comptes, élève de Doublet, chargé des contacts avec la rue de Rivoli. Il fait appel à des inspecteurs du Travail de la place Fontenoy, tel Duvinage, spécialiste du contentieux et qui a mis au point des statuts pour ce service important au ministère, tel Bing, «rédacteur hors ligne» des projets à débattre en conseil interministériel, Philbert, syndicaliste chrétien qui entre par la suite à la Commission de Bruxelles, Cheylus de la cour des Comptes, Bardeau, spécialiste au ministère de la Sécurité Sociale, futur directeur de l'inspection générale de la Sécurité sociale, Lambert, «socialiste humaniste porté sur les problèmes de l'emploi et de l'enseignement technique», Rozier, spécialiste dès avant guerre de la formation professionnelle, Olga Raffalovich signalée et recommandée par Blocq-Masquart, responsable de l'O.C.M. dans la Résistance (33).

Paul Bacon fait également appel à des démocrates-chrétiens comme la secrétaire de son cabinet, M<sup>me</sup> Tarkov-Pezet, A.F.A.T. de l'épopée de la division Leclerc pendant la guerre. Bénéficiant du prestige de son père Ernest Pezet, un des fondateurs du P.D.P., elle connaît non seulement le milieu démocrate-chrétien de son père mais aussi des syndicalistes et les mutualistes. Maurice Neuville, adjoint au chef de cabinet, est son homme de confiance. Permanent JOC dès 1928, fondateur des *Editions ouvrières* avec Marcel Muller, il anime l'Union départementale C.F.T.C. de Lyon après son mariage. Entré lui aussi dans la résistance, il forme un véritable «duo» avec Bacon qui apprécie sa connaissance syndicale et professionnelle, son jugement sûr. Paul Bacon lui confie le

suivi de la Sécurité sociale.

Le désir de synergie résume le caractère principal de la «méthode Bacon» : «il faut que du cabinet partent un certain nombre de chemins vers les directions et qu'un système mette dans l'obligation les directions de faire rapport au ministre : c'est ce double mouvement qui est le travail principal du ministre : il faut donc mettre tout le monde en accord». Paul Bacon reconnaît cependant que l'activité du ministre dépend de sa capacité à stimuler, d'abord et surtout son cabinet, pour faire apparaître une raison d'agir. Il a souvent recours à des spécialistes extérieurs tel Emile Charvet, ingénieur en aéronautique, un des fondateurs des secrétariats sociaux, Fourastié, Massé «l'homme du plan en France» ou Alfred Sauvy dont il admire surtout la manière d'écrire d'une «grande netteté».

Paul Bacon tente durant toute cette période d'appliquer «la vingtaine de lignes qui ne sont pas tellement précises quand on les relit dans le programme du C.N.R.». L'équilibre financier de la Sécurité Sociale revient constamment dans ses préoccupations. En 1953, le 22 juillet, il présente à la Commission du travail les 4 moyens d'y parvenir : une bonne administration des caisses, une réforme de l'assurance maladie avec la lutte contre les dépenses excessives notamment grâce à la suppression du premier acompte médical, le transfert des charges qui ne relèvent pas du régime général comme les vieux salariés agricoles, des réformes plus profondes touchant à l'hôpital et son prix de journée (34). Dès septembre 1951, le ministère annonce un projet de réforme de la Sécurité sociale mais le gouvernement doit se contenter de gérer. Le déficit selon Paul Bacon vient de «l'accroissement considérable des dépenses de prestations en nature c'est-à-dire des dépenses de soins». Pour réaliser l'extension du régime des assurances sociales aux D.O.M., il cherche d'abord à mettre en place les structures indispensables avant de proposer des financements.

Le développement de la formation professionnelle pour adultes fait partie également de ses objectifs majeurs. Dès mars 1951, à l'Assemblée nationale il souligne que celle-ci «est un instrument essentiel d'une politique de plein emploi». Il se fixe des objectifs précis et chiffrés dans l'industrie du bâtiment et des tra-

vaux publics, dans l'industrie des métaux, et en faveur des résidents nord-africains. «Je compte suivre de très près le fonctionnement et éventuellement la réorganisation de cette institution dont le caractère doit rester essentiellement professionnel». Face à un chômage conjoncturel, il propose une réponse globale. Le 5 juin 1950, Paul Bacon à l'Assemblée rappelle cette approche «grâce à une sorte de prise en charge de toutes les activités qui permettront de développer l'économie et par là même de donner à tous les citoyens le travail auquel ils ont droit et qu'ils sont capables d'effectuer».

Convaincu de l'importance du syndicalisme, il se soucie de la participation des grandes centrales à la gestion des conventions collectives. Il souhaite la fixation d'un salaire minimum garanti avec la nécessité de la négociation à la base ; «il faut que ce soit les gens eux-mêmes qui discutent, qui s'arrangent, qui prennent la décision». Sur le plan national, il obtient l'établissement d'un salaire minimum national interprofessionnel garanti par la Commission supérieure des conventions collectives en août 1950. La réforme de l'entreprise avec la participation des travailleurs est ébauchée dans le cabinet Edgar Faure grâce aux décrets du 20 mai et 17 septembre 1955. Pour encourager l'octroi d'une prime collective, chaque entreprise volontaire bénéficierait d'exonérations de cotisations sociales en gage de sa bonne volonté. Les résultats sont minces (35) : de 1955 à 1958, 160 entreprises seulement s'engagent dans cette voie. «Mon ordonnance apporte quelque chose de nouveau, elle n'a pas été appliquée parce qu'elle ne mettait rien de positif entre les mains de ceux qui auraient eu l'intention de l'appliquer : elle disait : voilà ce que vous pouvez faire, elle n'est pas acceptée par les patrons surtout. Il aurait fallu que le gouvernement apporte, donne de l'argent». Il faut attendre l'avènement de la nouvelle République, avec un exécutif plus fort pour aboutir à des résultats significatifs.

#### *- Les ministres M.R.P. sous la V<sup>e</sup> République gaullienne*

Le drame algérien provoque le retour du général de Gaulle qui, pour son investiture du 1<sup>er</sup> juin, bénéficie de la majorité des voix des députés républicains populaires à l'exception notable

de François de Menthon. Pierre Pflimlin, dernier président du Conseil est ministre d'Etat aux côtés de Guy Mollet qui a facilité le retour du général, Robert Buron prend en charge le ministère des Travaux publics et des transports, Paul Bacon reste au Travail et à la Sécurité sociale. Le général fait appel à Pierre Sudreau, non inscrit mais proche des démocrates-chrétiens, ainsi qu'à Edmond Michelet, catholique convaincu. Le parti républicain populaire bénéficie d'un regain de vigueur en 1958. De Gaulle le «fossoyeur du M.R.P.» en 1946/1947 devient en 1958 «la manne providentielle». L'adjonction des 18 élus sous l'étiquette de la Démocratie Chrétienne de Georges Bidault aux 54 élus du Mouvement permet de créer le «groupe républicain populaire et du centre démocratique» après les législatives de novembre 1958 (36).

Dans le gouvernement de Michel Debré du 9 janvier 1959 figurent des représentants du M.R.P. Robert Buron reste au ministère des Travaux publics et des Transports, Paul Bacon, battu aux élections, est maintenu par de Gaulle à son poste. Robert Lecourt devient ministre d'Etat et Joseph Fontanet, député de Savoie, secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce. Le Mouvement participe encore le 14 avril 1962 au gouvernement Pompidou avec Robert Buron, l'homme des accords d'Evian, Paul Bacon, mais aussi Pierre Pflimlin chargé de la coopération, Maurice Schumann à l'aménagement du territoire et Joseph Fontanet à la Santé publique et à la Population. Le 15 mai, lors d'une conférence de presse de Gaulle ironise sur le «volapük» de l'Europe intégrée et entraîne ainsi la démission des cinq ministres démocrates-chrétiens. Les élections qui suivent en novembre consacrent la défaite du M.R.P. qui perd un million de voix. Jean Lecanuet après avoir tenté une «Fédération des démocrates socialistes» avec Gaston Defferre se présente aux présidentielles de 1965 et fonde «le Centre démocrate social et européen» qui aboutit à la disparition du Mouvement en 1967.

A la suite de «la mise en sommeil» du parti d'inspiration démocrate-chrétienne, des reclassements s'opèrent. Maurice Schumann et Marie-Madeleine Dienesch rallient les gaullistes, Christian Bonnet s'inscrit au Parti républicain, des députés de la gauche du M.R.P.

comme le jeune Bernard Lambert réjoignent le P.S.U. ou le parti socialiste. La majorité des parlementaires élus s'inscrit au Centre Démocrate qui opère un véritable recentrage sur le plan stratégique. Jean Lecanuet en devient le président et Joseph Fontanet le secrétaire général. Les grands axes de la politique des «centristes» restent identiques à ceux du M.R.P. sur le plan de la politique économique et sociale : la recherche de la stabilisation et le souci d'une rigueur dans la gestion s'accompagnent d'une volonté sociale réaliste.

Des Républicains populaires sont présents dans la gestion politique de l'économie. Pierre Sudreau, député du Loir-et-Cher, proche du M.R.P., est le premier ministre de l'Urbanisme de la V<sup>e</sup> République. Il se rallie par la suite au P.D.M. Soucieux d'instaurer une certaine rationalité dans la politique du logement il fait accepter la création des Z.U.P. et des Z.A.D. en répondant aux préoccupations de Georges Coudray dans la lutte contre les spéculateurs. Son successeur, Albin Chalandon, proche des gaullistes de gauche, a une approche plus libérale et l'idée d'une planification de la construction disparaît progressivement. Le vieux rêve de Georges Coudray d'un «Plan Monnet de la construction» est resté à l'état d'esquisse (37).

Robert Buron, ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, soutient les projets d'équipement routier touristique au nom d'un «tourisme de masse», défend la marine marchande et évoque la nécessité d'une adaptation de la pêche française car «non seulement le Marché Commun mais simplement le développement des accords inter-européens ou même un minimum de liberté dans le monde créent des concurrences redoutables pour les pêcheurs», il relance des projets de transports publics. Sensibles à toutes les innovations économiques, il insiste sur la dimension économique des loisirs, réservoir d'emplois pour le futur. Joseph Fontanet, nommé secrétaire d'Etat du Commerce intérieur puis de l'Industrie et du Commerce en 1959 dans le gouvernement Debré, est à l'origine des premières implantations des grandes surfaces au nom de la liberté commerciale en 1960. «N'est-ce donc pas grâce à la libre compétition, à la libre confrontation que le consommateur doit pouvoir choisir libre-

ment celles des différentes combinaisons de prix et de services qu'il préfère ?» (38).

L'examen de la liste des ministres du Travail ou des Affaires sociales est très éclairante sur la proximité du général de Gaulle avec les milieux démocrates-chrétiens. Paul Bacon reste en place dans les gouvernements Debré puis Pompidou entre janvier 1959 et avril 1962. Les deux ministres suivants, Gilbert Grandval et Jean-Marcel Jeanneney sont des gaullistes sociaux attachés à la politique menée précédemment. Un an après la mise en sommeil du M.R.P., en 1968, Georges Pompidou, à la fin du mois de mai, fait appel comme ministre des Affaires sociales à Maurice Schumann assisté d'Yvon Morandat comme secrétaire d'Etat à l'Emploi. Le premier président du M.R.P. conserve son poste ministériel sous le gouvernement de Maurice Couve de Murville à partir de juillet 1968 ; il est secondé par Marie-Madeleine Dienesch, ancien député républicain populaire, et Dumas comme secrétaires d'Etat. La filiation est donc très claire : la politique sociale du général de Gaulle s'inspire davantage d'une continuité que d'une volonté de rupture avec le IV<sup>e</sup> République.

Le choix de Paul Bacon en est la parfaite illustration. Bien que battu aux élections législatives de novembre 1958, le général de Gaulle lui garde sa confiance : «On me dit que vous avez réussi au ministère du Travail ?», Michel Debré apprécie «sa compétence et sa loyauté» (39). Il met en chantier dès le 2 juin 1959 des textes fondamentaux pour établir un nouveau régime de la Sécurité sociale et profite de la renaissance du pouvoir exécutif pour imposer un renforcement de l'Etat dans la responsabilité du financement. Ayant obtenu grâce au soutien décisif du général de Gaulle le principe du conventionnement des médecins avec la Sécurité sociale malgré l'hostilité de l'Ordre des médecins, il met au point dès janvier 1959 les A.S.S.E.D.I.C. (Associations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) et l'U.N.E.D.I.C. (Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce).

Tous ces textes sont l'aboutissement d'un travail mis en chantier à la fin de la IV<sup>e</sup> République de même que le projet de participation des ouvriers à l'entreprise voté en janvier 1959 avec

des exonérations fiscales accordées aux entreprises volontaires. Il satisfait enfin un de ses espoirs les plus chers en faisant voter une loi en juillet 1959 sur la promotion sociale. En décembre de la même année il fait approuver un texte tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales (40). Marie-Madeleine Dienesch, Maurice Schumann continuent dans cette voie d'une préférence systématique donnée à la promotion collective par le canal syndical plutôt qu'à la promotion individuelle.

### Conclusion

La question sociale explique et justifie l'engagement politique de bon nombre de parlementaires M.R.P. issus des milieux d'action catholique ou du syndicalisme chrétien. Ils ne peuvent prétendre et n'ont jamais prétendu au monopole dans ce domaine. D'autres parlementaires socialistes, communistes ont imprimé leur marque. Ambroize Croizat, président de la Commission du travail en 1945 a joué un rôle déterminant. Devenu ministre, il rappelle que la réforme de la Sécurité Sociale est le fruit d'un travail de longue haleine engagé dès l'entre-deux-guerres. D'autre part l'essentiel a été fait à la Libération : le climat d'unanimité nationale a favorisé la réalisation des grandes réformes telles que les nationalisations, la création des comités d'entreprises, l'instauration de la Sécurité sociale. Après la victoire du Front républicain, en 1956, Albert Gazier dans le cabinet Mollet réussit à imposer des mesures importantes. Les Républicains populaires ont apporté leur part dans un labeur commun mais il n'y a pas eu en la matière exclusivité.

Leur présence à des postes de responsabilité est limitée dans le temps, seul Paul Bacon fait exception. L'anonymat relatif de Robert Prigent, celui encore plus marqué de Louis Beugniez pourtant président de la Commission du travail et de la sécurité sociale réélu chaque année de 1946 à 1951 s'expliquent en grande partie par ce déficit de temps. Ils se montrent encore plus discrets à l'avènement de la V<sup>e</sup> République. D'autre part, la «mission» politique des spécia-

listes des questions sociales au sein du M.R.P. n'a pas atteint tous les objectifs fixés notamment en matière de vote familial, de salaire de la mère au foyer. Louis Beugniez reconnaît que les espoirs mis dans la nouvelle législation notamment pour les nationalisations sont infirmés par les pratiques des usagers. Paul Bacon dans la question du déficit de la Sécurité sociale constate l'immobilisme de certaines catégories sociales, le conservatisme de syndicats ouvriers ou patronaux qui se refusent à des réformes significatives, qui ne prennent pas leurs responsabilités d'interlocuteurs dans la négociation des conventions collectives.

Il reste cependant de leur passage une empreinte identifiable et durable. Dans le domaine familial, l'étonnant baby-boom qui se prolonge en France au-delà des années 1950, contrairement à d'autres pays européens, doit incontestablement son épanouissement à la politique de l'immédiat après-guerre orchestrée par Robert Prigent. Dans la gestion du dossier de la Sécurité sociale, résultat d'un désir commun des forces de la Résistance, Robert Prigent et Henri Meck en tant que membres de la commission préparatoire, puis Louis Beugniez et Charles Viatte se chargent d'éviter les dérives étatistes ou monopolistiques qu'ils dénoncent dans le projet initial. Paul Bacon, en tant que rapporteur se fait le promoteur du projet de loi sur les Conventions collectives votée en décembre 1946. Devenu ministre du Travail, son «examen de passage ministériel» se joue le 8 février 1950 sur un projet de loi qui fixe la réglementation de la gestion des conventions collectives avec l'institution d'un salaire minimum interprofessionnel garanti. Les 9 années de présence, rue de Varenne entre 1950 et 1962 offrent une garantie au moins quantitative de sa marque personnelle.

Héritiers d'une tradition sociale chrétienne, portés sur le devant de la scène par la lumière de la Résistance, les républicains populaires bénéficient d'atouts favorables à la Libération telles que la connivence avec le général de Gaulle, l'importance numérique de députés C.F.T.C. dans le Mouvement. *Le Manifeste du M.R.P.* assume l'héritage social de ses prédécesseurs. Imprégnés de l'esprit du C.N.R., ces militants légitimés par leur combat résistant savent trou-

ver à la Libération les instants d'unanimité créatrice autour de grands projets, rêvent à une nouvelle donne politique mais ne parviennent pas à gérer les victoires, à prévenir les désastres électoraux. Lancée avec audace et par le hasard des circonstances dans les combats de sauvegarde des acquis familiaux ou de développement de la participation ouvrière à la République nouvelle, cette génération de militants chrétiens formée par l'Action catholique générale ou spécialisée a inscrit une page de l'histoire du catholicisme français contemporain. La longue présence de Paul Bacon au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, la succession de républicains populaires au ministère de la Population et de la Santé publique sont des révélateurs d'une action en profondeur menée dans l'exécutif, qui ne doivent pas occulter le labeur législatif des spécialistes M.R.P. de la question sociale à l'Assemblée. Une telle fécondité ne s'enracinerait-elle pas dans l'intime double conviction d'une nécessité politique et d'une urgence apostolique ?

(1) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée Nationale*.

(2) Interview de Robert PRIGENT, le 27/12/1991.

(3) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail et de la sécurité sociale du 15/06/1945, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(4) Pierre LAROQUE, *Au service de l'homme et du droit - souvenirs et réflexions*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1993.

(5) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail du 29/06/1945, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(6) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail du 31/07/1945, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(7) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail du 01/07/1946, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(8) Robert BICHET, *La Démocratie Chrétienne en France, le Mouvement Républicain Populaire* et Jacques et Demontrond, Besançon, 1980, p. 101.

(9) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(10) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 5/08/1947.

(11) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 14/02/1950.

(12) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale,

12/05/1951.

(13) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 07/02/1946.

(14) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail du 30/05/1947, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(15) Procès-verbal de la séance de la Commission du travail du 21/12/1946, *Archives de l'Assemblée Nationale*.

(16) R.E.M. IRVING, *Christian democracy in France*, London, George Allen et Unwin LTD, 1973, p. 111.

(17) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(18) *Forces nouvelles*, mai 1951, n° 4 «Oui... La France se relève !», R. LECOURT.

(19) R.E.M. IRVING, *Christian democracy in France*, London, George Allen et Unwin LTD, 1973, p. 129.

(20) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 19/07/1961.

(21) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 04/11/1965 et 13/04/1966.

(22) Interview de Jean BORNARD le 20/03/1995.

(23) Isabel BOUSSARD, «Le Général de Gaulle et les agriculteurs» dans *La politique sociale du Général de Gaulle*, ss dir. de M. SADOUN, J.F. SIRINELLI, R. VANDENBUSSCHE, Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1970, pp. 265-270.

(24) Robert BICHET, *La Démocratie Chrétienne en France, le Mouvement Républicain Populaire*, Ed. Jacques et Demontrond, Besançon, 1980, p. 196.

(25) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(26) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(27) Extrait du *Service de Documentation générale de la Presse*, *Archives de l'Assemblée nationale*.

(28) Philippe SEGUIN, *240 dans un fauteuil, la saga des présidents de l'Assemblée*, Paris, 1995, Seuil, pp. 971-972.

(29) A partir des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(30) Article de Léon Robichez, directeur de *Nord-Eclair*, 5 novembre 1949.

(31) Interview de Paul BACON le 24/04/1992.

(32) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(33) A partir des rencontres et d'un échange de correspondances avec Paul Bacon entre février et octobre 1992.

(34) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 22/07/1953.

(35) Marc SADOUN, Jean-François SIRINELLI, Robert VANDENBUSSCHE (ss dir.), *La politique sociale du général de Gaulle*, Actes du colloque de Lille, 8-9 décembre 1989, Centre d'Histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-ouest, Lille III, 1990, Article d'Alain-René MICHEL sur «Paul Bacon» p. 228.

(36) Robert BICHET, *ibidem*, p. 378.

(37) Extrait des *Tables nominatives des Archives de l'Assemblée nationale*.

(38) Extrait du *Journal Officiel des débats*, Assemblée nationale, 24/06/1960.

(39) Michel DEBRE, *Mémoires*, t. 3, 1958-1962, Albin Michel, 1988, p. 91.

(40) Interview de Paul BACON le 25/07/1992.

**Benoît JEANNEAU** - Je voudrais profiter de cette interruption pour saluer l'arrivée de Mme Idrac qui est Secrétaire d'Etat aux Transports et la remercier tout particulièrement de nous avoir fait l'honneur et l'amitié de sa présence ce soir.

Je tiens à assurer M. Béthouart qu'il nous a vraiment éclairés. Je vous avais indiqué tout à l'heure que c'était un bon connaisseur de la législation sociale mais on s'est aperçu aussi, à l'écouter, que c'était un très bon connaisseur du M.R.P. et de ses différents membres.

Derrière tous les projets sociaux et les réformes qui ont été entreprises sous la IV<sup>e</sup> République mais un peu au-delà, sous la V<sup>e</sup> aussi, on voit maintenant se profiler une personnalité. De sorte qu'en rapprochant à la fois toutes ces stratégies mais également ces inspirations et aussi ces dévouements avec les personnes qui les incarnent, on a maintenant un tableau vivant de l'action et du développement de la politique sociale et familiale sous la IV<sup>e</sup> et au début de la V<sup>e</sup> République, grâce à la présence du M.R.P.

Je crois là-dessus que l'image du M.R.P. est restée bonne. On n'a jamais contesté son rôle dans ces secteurs. Peut-être son œuvre a-t-elle été un peu oubliée parce qu'inachevée du fait des circonstances et du nouveau cours pris par les événements.

\*  
\*\*

*Un débat s'instaure sur l'exposé de Bruno Béthouart.*

**Jacques PARINI** - Je voudrais apporter deux compléments au rapport :

- Je crois qu'on n'a pas cité le *Code du travail d'outre-mer*, initiative du M.R.P. due principalement à Francine Lefebvre, «la petite chocolatière», et à Joseph Dumas, ouvrier mécanicien. Le M.R.P. était un parti populaire, je le rappelle. Ce Code du travail a été très important car il avait pour véritable objectif de mettre fin définitivement au travail forcé.

- Je rappelle que le mot «révolution par la loi» ne figurait pas dans *Le Manifeste du M.R.P.* qui parlait de «révolution». La «révolution par la loi» est un terme postérieur de Georges Bidault.

Pour terminer sur le social, je rappellerai, par comparaison avec l'époque actuelle, deux petits faits, entre mille autres :

Pierre-Henri Teitgen, quand il était Ministre, se rendait dans sa circonscription d'Ille-&-Vilaine en payant lui-même son essence.

Maurice Neuville, que j'ai bien connu et que vous avez cité tout à l'heure, était tellement mal payé, même quand il était chez Bacon, qu'il arrivait à l'Assemblée Nationale en sandales, ce que n'appréciaient guère les huissiers.

**Bruno BÉTHOUART** - Je me permets de compléter ce que vous venez de dire, Monsieur. Paul Bacon avait un fils qui était très malade. Ce fils avait besoin de soins qui n'étaient possibles qu'aux U.S.A. Son enfant n'avait pas le droit de bénéficier de la Sécurité Sociale ; il a refusé un passe-droit et l'a pris entièrement à sa charge.

**Henri CATHERIN** - J'ai écouté avec beaucoup de plaisir cet exposé car cela nous manque d'avoir des repères comme ceux que vous nous donnez.

Il n'y a pas beaucoup d'écrits sur l'action sociale du MRP, donc le travail que vous avez fait est utile.

J'ai vécu cette période car à l'époque j'ai essayé d'assurer la continuité avec Paul Bacon, Francine Lefebvre, Léon Dubois, Albert Genin, tous ces militants que vous avez connus, avec l'aide de Joseph Folliet ou de René Rémond. Ancien permanent de la J.A.C. et du C.M.R. où j'ai fait de la formation civique pendant sept ans avant de devenir responsable des Equipes syndicales de Forces Démocrate, j'ai beaucoup souffert, après la disparition du MRP, de l'exode de militants qui sont allés au Parti Socialiste ou ailleurs, ou surtout nulle part, parce qu'ils ne trouvaient plus l'inspiration qui avait été celle de ce mouvement.

On ne va pas s'attarder trop sur la nostalgie. Je crois que ce qui a été fait à l'époque est aux yeux de nos contemporains proprement révolutionnaire. Nationalisations, planification, toutes ces idées ne sont pas tellement bien perçues par l'opinion, très marquée aujourd'hui par les idées ultra-libérales : mais je crois que cela nous fait du bien d'en entendre parler, même si nous avons conscience que les temps ont changé et



qu'ils appellent de nouvelles méthodes.

Je voudrais simplement citer quelques grands militants de l'époque. François de Menthon : «La véritable charité qui doit se faire technique conduit sans cesse à rechercher plus de justice». Voilà des mots qui sont toujours très actuels. «Il faut être juste avant d'être généreux comme on a des chemises avant d'avoir des dentelles». «Ai-je réglé ce que je dois avant d'offrir des présents à qui je ne dois rien ?» «La charité n'est pas faite pour barrer la route à la justice mais pour faciliter la voie et lui servir de couronnement».

Le Père Lebret, avec qui nous avons aussi beaucoup travaillé, disait toujours que le pire n'est pas la misère des démunis, mais l'inconscience des nantis. Il a été un précurseur en matière de solidarité mondiale dont il est tant question aujourd'hui !

Yvon Chotard disait, quand il est arrivé à la présidence du Bureau international du travail (B.I.T.) : «la question sociale est devenue mondiale». C'est très vrai. Aujourd'hui, les gens ne peuvent plus supporter les injustices dans le monde et ont le désir de changer les choses.

Voilà quand même des signes d'espérance pour l'homme d'aujourd'hui, façonné par tous ces grands anciens. Tel est le témoignage que je voulais apporter et merci de nous avoir fait revivre aujourd'hui ces grands exemples.

\*  
\*\*

*Deux personnalités politiques, - les députés-maires, anciens ministres, Jacques Barrot et Bernard Bosson, dont les pères furent parlementaires MRP, - retenues le 10 décembre par d'autres obligations nous ont fait parvenir les textes du témoignage qu'ils auraient l'un et l'autre souhaité présenter dans le cadre du colloque. Nous les publions ci-après :*

### **Souvenirs du M.R.P**

**Jacques BARROT** - J'avais 13 ans dans les années 50 : l'âge où l'on retient pour le reste de sa vie certains visages. Le M.R.P. ce fut pour moi d'abord des femmes et des hommes très admirés. C'est le souvenir de la manière dont

Noël Barrot parlait de tel ou tel de ses collègues parlementaires ou ministres, avec un enthousiasme, une amitié, qui ne cessent aujourd'hui, après de nombreuses années de vie politique, de m'émouvoir. Il est vrai que, pour avoir entendu Pierre-Henri Teitgen et son père le Bâtonnier Henri évoquer la Résistance et la douloureuse réconciliation qui suivit, pour avoir vu Geneviève Poinso-Chapuis évoquer avec passion les enjeux familiaux et sanitaires du pays, pour avoir écouté le récit des grandes grèves de 47 par ce militant de la CFTC qu'était Jules Catoire, pour avoir entendu parler ces militants venus de la J.A.C., comme Terpent de l'Isère, je reste encore enthousiaste.

Héritiers d'une tradition démocrate et chrétienne, ces responsables avaient manifestement conçu leur engagement politique dans le droit fil de leur engagement chrétien : non pas pour reproduire le cléricanisme d'antan, que l'action catholique avait su mettre en cause et faire reculer, mais pour essayer de relier spirituel et temporel dans une nouvelle dialectique. C'est ainsi que je les ai d'abord connus et c'est ainsi que je rêve encore de ce retour d'une dimension authentiquement spirituelle de l'action politique. Peut-être, sûrement, je les idéalise... Mais c'est bien un souffle qui passait, même si les difficultés de la IV<sup>e</sup> République ont peu à peu dissimulé et freiné cet élan.

Qui peut nier qu'ils ont beaucoup contribué à jeter les bases d'une communauté nationale solidaire, d'une économie française moderne ? Ils ont joué un rôle majeur dans la reconstruction qui, à l'époque, fut sans doute conçue à une échelle plus humaine que par la suite. Par leur présence sur le terrain, par leur courage, ils ont sans doute évité que la France ne soit submergée par un pouvoir communiste qui eût pu s'installer en profondeur si les militants qu'ils étaient n'avaient pas tenu le terrain et évité une captation d'espérance par le marxisme.

Mais deux épreuves les attendaient : la grande épreuve de la décolonisation et le chantier de la construction européenne. Pour la première, le M.R.P. n'a sans doute pas vu venir le problème : il a trop tardé à l'aborder avec une approche qui eût été beaucoup plus conforme à son éthique profonde. Il est vrai que, de l'autre côté de la Méditerranée et même en Indochine, une popu-

lation française éprouvait les plus grandes difficultés à s'adapter à cette nouvelle donne. Toujours est-il que ce conflit auquel n'avaient pas été préparés les hommes du M.R.P. a été une source d'affaiblissement interne.

Et puis, il y a eu cette grande interrogation qui a suivi le retour du général de Gaulle ? Fallait-il accepter ou refuser de temporiser avec les réactions épidermiques du général de Gaulle sur les perspectives européennes ? N'avait-il pas été, par ses amis interposés, l'auteur de l'échec de la C.E.D. ? Et pourtant n'avait-il pas tenu les engagements du Traité de Rome lors de son retour au pouvoir ? Ce fut un difficile cas de conscience. La rupture avec de Gaulle, si courageuse soit-elle, a pesé lourd sur l'avenir de cette famille politique.

Dans les années 62-65, j'avais eu la chance de participer aux nouvelles équipes qui travaillaient à la renaissance du M.R.P. : j'ai gardé de cette période une image très positive, comme si, à la faveur d'une stabilisation institutionnelle, ce parti qui était un parti de convictions et d'idées pouvait renaître et retrouver une grande dimension. Le malentendu entre le M.R.P. et le général de Gaulle sur l'Europe ne permit pas à cet effort de porter tous ses fruits.

Puis ce fut l'élection de 1965, les transformations qui ont suivi avec le Centre Démocrate, issu lui-même d'une coalition, certes européenne, mais où s'étaient rejoints des femmes et des hommes qui n'avaient pas une approche aussi cohérente de la société française.

Cette très belle Histoire aurait mérité d'autres prolongements. Entré en politique en 1967 à cause du décès de Noël Barrot, j'ai, avec tous les amis qui nous ont entourés, essayé de puiser autant que cela pouvait se faire, dans cette grande tradition politique. Joseph Fontanet comme Jean Lecanuet nous y ont aidé, chacun à leur manière. Mais il est vrai qu'entre-temps la sociologie de la France urbanisée et privée d'un certain nombre de repères n'était plus aussi réceptive. Et je voudrais dire à cet égard combien la crise de l'Action Catholique de la Jeunesse Française a pesé lourd. L'action catholique s'est, en quelque sorte, enfermée dans les clivages sociologiques en empruntant les visions fragmentaires de ces milieux et en résis-

tant difficilement aux influences marxistes qui se faisaient sentir en milieu ouvrier et en milieu populaire. L'A.C.J.F. avait permis cette confrontation irremplaçable entre des chrétiens venus de tous les horizons professionnels et sociaux. Elle a fait cruellement défaut au moment où le M.R.P., en s'effaçant, laissait une place inoccupée.

Un parti comme le M.R.P., créé dans le sillage d'un idéal de vie communautaire, avec des convictions fortes, laisse ici et là suffisamment de boutures pour de futurs printemps. Force Démocrate peut s'inspirer de ce militantisme M.R.P. pour jouer les premiers rôles dans le renouveau de notre vie démocratique. Elle doit aussi puiser dans les valeurs du M.R.P. pour forger de nouveaux repères à l'intention des jeunes générations de l'an 2000 et renouer avec le dynamisme, la générosité, que sous-tendait le nom de «Mouvement».

#### «M.R.P. : les chevaliers de l'Europe»

**Bernard BOSSON** - Pour les héritiers de l'œuvre du M.R.P., dont je suis, l'histoire de ce mouvement se conjugue avec la construction européenne.

L'appel de Robert Schuman est l'acte fondateur de la Communauté européenne.

On oublie trop souvent aujourd'hui qu'il sagissait d'un acte politique majeur.

On voit trop souvent dans la première communauté (la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) une Europe économique, alors qu'il s'agissait, avant tout, de mettre en commun le charbon et l'acier, c'est-à-dire les principaux moyens de guerre de l'époque pour rendre tout nouveau conflit impossible entre la France et l'Allemagne.

Le M.R.P. n'a cessé ensuite de se battre pour la Communauté Européenne de Défense qui dotait la Communauté Européenne de sa nécessaire future dimension politique.

Après cet échec, dû à une majorité de rencontre au Parlement Français, le M.R.P. n'a eu de cesse de reprendre la construction européenne sous une autre forme : la Communauté Economique devant déboucher un jour sur l'Europe Politique.

Ce combat a été constant et s'est poursuivi jusqu'à la décision de 1962 préfigurant la fin du M.R.P., qui est mort de la fidélité à son idéal européen, avec le départ volontaire du Gouvernement du général de Gaulle de Pierre Pflimlin et de ses amis M.R.P. après le discours sur le volapük.

C'est dire l'œuvre accomplie par l'ensemble des dirigeants et militants M.R.P. de la grande époque et le respect que nous leur devons. Ils ont été les chevaliers de la construction européenne.

Au moment où la Communauté Economique et Financière est en train de se parachever, c'est à nous, héritiers de l'idéal européen du M.R.P. de rappeler que l'Europe Economique n'est qu'un moyen au service d'une fin : la construction d'une Europe Politique et Humaine.

S'il est souvent question des critères économiques que les Pays d'Europe doivent respecter, il n'est pas assez souvent question des valeurs fondamentales que la *Communauté Européenne* doit servir.

L'Europe doit prendre aux Etats-Unis d'Amérique leur efficacité, leur capacité d'adaptation, leur faculté de remise en cause,

leur confiance en eux, mais elle doit rejeter l'organisation de la société américaine si douce aux riches et si dure pour les autres.

L'Europe doit être la Terre où l'efficacité économique est mise au service d'un projet humain, d'un projet de société.

L'Europe doit être pour ses citoyens comme pour le reste de la planète un modèle : celui de l'économie sociale de marché.

C'est cette dimension humaine, politique et philosophique que nous avons aujourd'hui le devoir de lui donner de toute urgence.

Lors de la cérémonie qui fêtait ses 90 ans, Pierre Pflimlin, dans la Grande Salle du Palais de l'Europe déclarait :

*«Je souhaite éclairer la route de ceux qui sont appelés à construire l'Europe du siècle prochain, une Europe de la prospérité, une Europe de la puissance, mais surtout une Europe qui soit capable de faire valoir face au monde la primauté des valeurs de l'esprit.»*

Et il citait cette formule de Jean Monnet à qui l'on demandait s'il était optimiste ou pessimiste pour l'Europe et qui répondait : *«Je ne suis ni l'un, ni l'autre, je suis déterminé.»*

# CONCLUSIONS DU COLLOQUE

par René Rémond

**Benoît JEANNEAU** - Je n'ai pas à présenter **René Rémond**. Il me permettra tout de même de dire qu'il n'est pas seulement le président de la Fondation nationale des Sciences politiques mais l'un des historiens les plus appréciés de notre temps sur notre siècle, parce qu'il a le don de dégager, dans la mêlée des événements, non seulement les mutations, mais également les continuités et les filiations.

Et puis, il a aussi le mérite auquel les juristes et les politistes sont particulièrement sensibles, d'avoir réintroduit, dans la recherche historique, un paramètre qui avait son importance : celui des facteurs politiques, après une longue période pendant laquelle on avait sans doute exagérément insisté sur les infrastructures économiques.

C'est dire qu'il était l'un des plus éclairés, je dirai même l'un des plus autorisés pour esquisser les conclusions de nos travaux de la journée et nous nous réjouissons vraiment de l'entendre.

**René RÉMOND** - Une conclusion est-elle bien nécessaire au terme de cette journée ? C'est probablement l'attachement à la symétrie qui appelle un pendant au propos d'ouverture. Même si je ne suis pas convaincu de cette nécessité, je ne me déroberai pas à l'honneur que l'on m'a fait en me confiant cette tâche et je vous soumettrai quelques réflexions sans prétention qui me sont venues à mesure du déroulement de nos travaux. Nous avons entendu des communications savantes, des rapports érudits qui ont enrichi notre information. Une large part a été faite aux débats et les témoignages de Pierre Pflimlin et de Maurice Schumann resteront longtemps dans notre mémoire, et je suis certain d'exprimer le sentiment général en les assurant de notre reconnaissance.

Les organisateurs de ce colloque ont voulu faire à la fois œuvre d'historien et de justice. Ils ont pensé, que cinquante ans après la fondation du MRP et trente après son effacement, le temps était venu pour lui d'entrer dans l'histoire et de rectifier la légende noire qui occulte souvent la réalité. Le MRP souffre de l'assimilation avec la IV<sup>e</sup> République, comme avant lui le parti radical avait subi le préjudice de l'identification avec la III<sup>e</sup> République finissante. C'est l'effet ordinaire de la défaveur qu'encourent les partis qui ont été au pouvoir et la rançon des responsabilités qu'ils ont exercées. Je lisais tout à l'heure sur une des premières pages (affichées dans le hall)

R. Rémond

de *Forces Nouvelles* au lendemain des élections de novembre 1946 à l'Assemblée Nationale que le MRP serait l'axe de toute les majorités. Si cette affirmation n'a pas été entièrement confirmée par la suite des événements puisque le MRP a été absent de certains gouvernements, il est vrai qu'il a été de la plupart des majorités et des gouvernements. En raison de cette image déformante s'impose qu'on jette un regard neuf pour tenter d'évaluer ce que le MRP a représenté dans l'histoire générale de notre pays et ce qu'il lui a apporté.

L'identifier trop exclusivement à la IV<sup>e</sup> République, ce serait réduire son existence à un seul moment d'une histoire qui fut plus longue : la famille de pensée dont il a été une expression n'est pas née en 1944. Le MRP s'inscrit dans une tradition qui vient de loin. Symétriquement elle lui a survécu et une postérité l'a prolongée au-delà de sa disparition.

En 1944-45 le MRP se présente comme un rassemblement. Il fédère des courants qui étaient restés jusque là séparés. En regroupant les héritiers du parti démocrate populaire et une fraction de la Jeune République il réalise partiellement le vœu que Francisque Gay avait énoncé avant guerre dans ses *Mémoires confidentiels*. Il rassemble aussi des générations successives et l'on sait combien les fusions de ce genre sont toujours délicates.

La tradition dont il recueille l'héritage s'était constituée dans l'entre deux-guerres sur une double rupture : avec le conservatisme politique et social et avec le refus du nationalisme intégral de l'Action Française. La fidélité à ces choix fondamentaux explique pour partie le dissentiment en 1946-47 avec le général de Gaulle. Le MRP a achevé de réconcilier les catholiques avec la politique et la démocratie. La création du MRP parachève la réintégration des catholiques dans la société politique : l'interdit qui les frappait est levé ; c'est la fin de l'exclusive tacite qui les écartait de toute grande responsabilité dans l'Etat. Leur ralliement à la République est sans réserve : il ne doit rien aux calculs ou à l'opportunisme et leur adhésion à une conception parlementaire de la République se fonde sur une réflexion élaborée.

Le MRP entend faire du neuf. Le choix même de son appellation - mouvement et non parti - signifie le désir de créer une formation dont le fonctionnement soit démocratique. Son activité repose sur des engagements de militants et contribue à démocratiser la vie politique. Dans deux directions au moins le MRP réalise une avancée : il accueille largement des éléments des milieux populaires, ouvrier et agricole ; il fait la part belle aux femmes.

Son entrée dans l'histoire commence par une surprise : celle d'un succès dont l'ampleur étonne et éblouit. Dès la première élection générale

(octobre 1945) il décuple le nombre de ses élus et il sera bientôt la première force politique du pays. Ce succès a des causes circonstancielles - le discrédit de la droite qui laisse un électorat disponible, la réputation d'être la formation la plus proche du général de Gaulle - mais s'explique aussi par des causes plus essentielles qui tiennent à l'état des esprits comme à son programme.

La déception ne tarde guère : un an plus tard, le reflux s'amorce et en 1947 le surgissement du RPF entraîne la perte d'une partie de ses électeurs. Au fil des années ses électeurs le quitteront pour la droite et ses militants pour la gauche. Le MRP s'inscrit dans une configuration politique, il est une pièce dans un système et il entretient avec ses partenaires et ses concurrents des relations complexes. Un moment, on a pu rêver d'un travaillisme à la française qui aurait réuni le MRP avec le parti socialiste. A d'autres moments il s'est trouvé associé à la droite classique. Ses relations avec le gaullisme sont plus complexes. A deux ou trois reprises il est entré en conflit avec le général de Gaulle. On a parlé de rencontres manquées et de fait on aurait pu imaginer que le premier résistant et le mouvement né de la Résistance associent leurs destins. On peut même estimer que leur incompréhension réciproque et leurs ruptures ont fait le malheur de la politique française. Mais il faut voir aussi que le désaccord entre eux était sans doute inévitable car leurs conceptions respectives de la politique étaient par trop dissemblables. Autre malentendu, qui sur le moment apparut inexplicable à certains : avec Pierre Mendès France et le mendèsisme qui a jeté le trouble dans les rangs des militants. C'est de ce moment-là que date le début du malentendu avec les jeunes catholiques : c'est alors que s'est tari le mouvement qui assurait jusque là un passage régulier des mouvements de jeunesse catholiques à l'engagement dans le MRP.

Je ne reprendrai pas l'inventaire de ce qu'a été l'œuvre des ministres et des parlementaires MRP sous la IV<sup>e</sup> République. Je ne dresserai pas le bilan de ce qui s'est fait à son initiative, que ce fût sous sa seule responsabilité ou associé avec ses partenaires politiques. Je me bornerai à mentionner qu'il a contribué à ce que la reconstruction du pays ne se fasse pas à l'identique

comme après la première guerre. Il a apporté un concours appréciable à la modernisation de notre appareil de production, à la rénovation des idées, à la mutation de la société. On ne saurait oublier ce que fut son rôle dans la politique européenne sur laquelle il n'a pas varié et sur laquelle aucun gouvernement ni aucun régime n'est jamais revenu.

Je préfère énoncer quelques caractéristiques de ce qu'il a apporté à la culture politique et à la pratique de la démocratie et qui font aujourd'hui partie intégrante de nos habitudes de pensée et de notre comportement collectif. D'abord le respect du droit : c'était un héritage du catholicisme social et de la pensée de l'Eglise sur la société. Nombre de ses dirigeants étaient de par leur formation et leur profession des juristes attachés à la règle de droit. Cet état d'esprit explique entre autres le refus en 1958 d'un François de Menthon de voter l'investiture du général de Gaulle sous la pression des militaires. Il explique pareillement l'opposition en 1962 à la procédure référendaire choisie par le général de Gaulle pour réviser la Constitution. Est-il déraisonnable de penser que si l'Etat de droit a fait des progrès et si un contrôle de constitutionnalité des lois est aujourd'hui accepté de tous, le MRP n'y a pas été étranger ?

Par son refus en plusieurs circonstances dramatiques - le départ du général de Gaulle en 1946, la crise de 1958 - de la politique du pire, il a sans doute aussi contribué à l'apaisement des passions : si nous vivons aujourd'hui dans le cadre d'une démocratie apaisée, si les alternances successives ont été si facilement acceptées, si le consensus a prévalu sur de nombreux problèmes, je pense que le MRP y est pour quelque chose.

Son rôle me paraît évident encore dans l'évolution de notre idée de la démocratie : jadis, elle s'identifiait à une conception de l'unité qui laissait bien peu de place à la diversité. La famille de pensée dont le MRP a été une expression historique, n'a jamais cessé de combattre pour la reconnaissance du pluralisme. Le MRP a ainsi contribué à ouvrir la République au-delà du cercle relativement étroit de ceux qui entendaient en accaparer la direction. Il a ainsi contribué à réconcilier la société avec la politique, l'Etat avec la société civile, la République et la

démocratie.

Ainsi notre culture politique est largement redevable à la réflexion et à l'action des hommes qui, entre 1944 et 1964, ont été présents dans la vie publique sous les couleurs du Mouvement républicain populaire. Leur apport s'est à ce point fondu et intégré dans la pensée commune qu'il n'est plus guère possible aujourd'hui d'en repérer les traces mais cette dilution n'est-elle pas la preuve la plus démonstrative de leur réussite ?

**Benoît JEANNEAU** - J'hésite à reprendre la parole après le rapporteur général mais qu'il me soit permis tout de même d'ajouter quelques mots de clôture.

D'abord pour remercier le rapporteur général de l'excellence de ses conclusions. Nous nous y attendions. J'avais dit quel don de synthèse possédait René Rémond, mais il vient de nous en donner une magistrale confirmation en nous aidant à nous faire une idée juste de ce que fut réellement le MRP.

Ce qu'il avait représenté pour beaucoup d'entre nous, nous nous le rappelions, mais affectivement. Ce que certains ont voulu y voir ensuite, en l'assimilant abusivement et à des fins polémiques à la IV<sup>e</sup> République, nous le savions aussi pour en avoir souffert.

Mais, en le replaçant dans une perspective historique pour nous montrer tout ce qu'il avait apporté de neuf dans notre vie politique au lendemain de la Libération et les réformes que la société française lui devait, vous nous avez permis, cher Monsieur, de retrouver sa véritable identité et de tout cela nous vous sommes infiniment reconnaissants.

Mais je voudrais aussi remercier tous les participants à cette journée pour les échanges que nous avons pu avoir entre nous et leurs témoignages qui ont enrichi notre connaissance sur une action et l'esprit qui l'animait.

Enfin il faut aussi féliciter les organisateurs de ce colloque et en particulier Jacques Mallet qui en a pris l'heureuse initiative.

Ils nous ont procuré, en effet, la joie des retrouvailles et je crois que je me ferai l'interprète de tout le public en disant que nous repar-

tons, les uns et les autres, avec le sentiment d'être mieux éclairés sur nous-mêmes et réconciliés avec un passé auquel nous avons pris part, mieux éclairés sur le véritable apport du MRP à l'histoire de l'immédiat après-guerre, réconfortés aussi au regard d'une expérience que nous avons vécue. Car nous mesurons bien maintenant que, si le MRP a pu décevoir, il a tout de même aperçu les grands problèmes de la société moderne et leur a apporté un commencement de réponse qui reste toujours aussi vrai parce qu'il repose sur cette conviction que la

société est faite pour l'homme et non l'inverse.

Le président Maurice Blin l'a fort bien souligné au début de cette journée en faisant remarquer qu'aucune des grandes questions auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés ne lui avait finalement échappé.

C'est ce qui explique que son message demeure actuel et vivant. Je souhaite donc qu'il continue de donner un sens à notre réflexion et à notre action.

Conversations à la faveur d'une pause. On reconnaît, à g. J.-M. Vanlerenberghe, maire d'Arras ;  
à d., A.-M. Idrac, alors secrétaire d'État aux Transports.

## Les livres de nos collaborateurs et amis

**Jean-Marie PELT**

«Plantes en péril»

*Ed. Fayard*

**Charles ZORGBIBE**

«La Méditerranée sans les grands»

*Ed. Quadrige/PUF*

# Un grand témoin nous a quittés : Pierre-Henri Teitgen (1908-1997)

En raison de son état de santé, Pierre-Henri Teitgen n'avait pu participer au colloque du 10 décembre. Mais il y fut présent tout au long des rapports et des débats. L'un de ces grands juristes dont le rôle majeur dans la fondation et les premières années du MRP fut justement souligné, il a, presque sans discontinuer, de septembre 1944 à juillet 1950, fait partie des premiers gouvernements d'après la Libération et de la IV<sup>e</sup> République, à la Justice, à la vice-présidence du Conseil, aux Forces armées, à l'Information, puis, de nouveau, en 1955 à la France d'outre-mer. Me Pettiti a par ailleurs rappelé la part prépondérante qu'il a prise plus tard à l'élaboration de la Convention européenne des droits de l'homme et sa carrière de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Fort d'une longue tradition familiale d'appartenance à la démocratie d'inspiration chrétienne, grand orateur - comme l'avait été son père, le bâtonnier Henri Teitgen dont les interventions dans les premières Assemblées de la IV<sup>e</sup> République ne pouvaient laisser personne indifférent -, jouissant de l'autorité indiscutable que lui valaient ses compétences de professeur agré-

gé de droit public (il avait fondé et longtemps dirigé la revue «Droit social») et, son passé de résistant, il a été longtemps l'un des dirigeants les plus influents du MRP. Son livre «*Faites entrer le témoin suivant*» apporte un précieux éclairage sur quelques épisodes marquants d'un cursus exceptionnel, au long duquel il ne se départit jamais d'une grande rigueur morale et d'un total désintéressement.

Faut-il ajouter que, depuis sa création qu'il avait vivement encouragée, il n'a jamais cessé de suivre et soutenir France-Forum.

C'est donc une part très personnelle que nous prenons à la peine de ses proches et de sa famille politique. Et nous nous sommes autorisés de ces liens particuliers pour demander à son frère Jean, notre collaborateur et, lui aussi, ami très proche, de nous livrer avec simplicité quelques souvenirs sur la jeunesse de Pierre-Henri Teitgen et son entrée dans la vie professionnelle.

Ce sera-là notre façon de rendre hommage et de témoigner de notre fidélité à sa mémoire.

Henri Bourbon - Jean Aubry

## Pierre-Henri Teitgen, mon frère

Le moi, dit-on, est haïssable. Je ne courrai pas le risque ou l'odieux de contredire Pascal. Cependant puisqu'il m'a été demandé de dire, non pas ce que j'avais ressenti à l'annonce attendue du décès de mon frère, mais de révéler ce que ma mémoire, proche ou lointaine, pouvait me rappeler, j'éprouve une sorte de malaise. J'ai l'impression de forcer un coffret conte-

nant des souvenirs qu'il est indécent d'étaler. Je m'en tiendrai donc à l'essentiel sans répéter, une fois encore, ce qui a été dit ou écrit plus ou moins officiellement concernant la carrière de Pierre-Henri. Qu'elle ait été, sur les plans professionnel et politique, exceptionnellement brillante m'importe peu. Qu'il l'ait conduite, à ces deux niveaux, avec beaucoup de travail mais



aussi d'habileté et de talent, il est difficile de le contester. Pourtant je voudrais signaler quelques faits importants qui n'ont guère été retenus.

Après des études secondaires d'une honnête moyenne il obtient, à la première session son bachot - section C (latin-sciences) réputée plus «dure». Ce succès, comme l'intérêt qu'il avait

tionnée par un premier prix, il obtenait le grade de docteur en Droit : sa thèse de Droit administratif (2) lui avait valu les félicitations du jury. Je me souviens encore de la dédicace dont il m'avait honoré en m'offrant son ouvrage : «Comme tu finiras bien dans la peau d'un ministre de l'Intérieur je t'offre les pages x et y qui faciliteront ta lutte contre tes «amis», les Jeunesses Patriotes et d'Action française...»

P.-H. Teitgen participant à un débat à France-Forum. A sa dr., J. Fauvet. A sa g., R. Rémond et H. Bourbon.

manifesté pour la philosophie, annonçaient d'autres réussites que l'avenir devait confirmer. J'ajoute que durant la dernière année de ses études secondaires il avait obtenu le prix d'éloquence attribué par la D.R.A.C. (1) au terme d'une compétition étendue à tous les collèges de France. Je me souviens d'une réflexion d'un de ses professeurs : «Il tient de son père !».

Mais passons. Après une licence en Droit dont chacune des années préparatoires avait été sanc-

tionnée par un premier prix, il obtenait le grade de docteur en Droit : sa thèse de Droit administratif (2) lui avait valu les félicitations du jury. Je me souviens encore de la dédicace dont il m'avait honoré en m'offrant son ouvrage : «Comme tu finiras bien dans la peau d'un ministre de l'Intérieur je t'offre les pages x et y qui faciliteront ta lutte contre tes «amis», les Jeunesses Patriotes et d'Action française...»

1933 ! le temps des Ligues, particulièrement virulentes à Nancy, ville conservatrice s'il en fût. A cette époque j'étais en discussion parfois violente avec ces «ennemis de la République !». Mon frère et moi, formés par notre père qui fut l'un des fondateurs du Parti démocrate et populaire, n'avions en effet aucune sympathie pour les groupements d'extrême-droite.

Je précise qu'à la même époque Pierre-Henri était mon professeur à Nancy. J'étais à ses yeux

un étudiant dont il se méfiait, non sans raison. Le Droit, comme les mathématiques, exige une manière de raisonner dont j'étais pour le moins dénué.

Afin d'en finir avec cette parenthèse concernant la jeunesse de Pierre-Henri, j'ajoute qu'il était avant tout animé par la passion d'enseigner, je veux dire de s'attacher à faire comprendre ce qu'il croyait être vrai. Pour le satisfaire, l'agrégation de Droit public s'imposait. A vingt-quatre ans il se présente à son premier concours, encouragé par son maître, le professeur Georges Renard (ancien silloniste) et par notre père. Quel ne fut pas l'étonnement des prophètes de malheur qui le voyaient échouer d'apprendre qu'il était reçu premier, devançant des candidats qui s'étaient déjà présentés une ou même plusieurs fois.

En obtenant ainsi l'estime et j'ose écrire le respect d'un monde - celui des professeurs - qui ne se signale pas toujours pas son indulgence à l'égard de confrères enseignant la même discipline, Pierre-Henri Teitgen acquérait du même coup une réputation qui n'a depuis jamais été entamée et de plus une liberté aussi complète que possible, limitée seulement par sa conscience. L'enseignement était inhérent à sa nature.

On ignore trop souvent qu'il a fallu la Seconde guerre mondiale et son action dans la Résistance pour lui ouvrir une carrière politique. La preuve de ce que trop de monde ignore (sa passion d'enseigner), je la puiserai dans son refus de se présenter au Sénat où il était sûr d'être élu après qu'il eût été battu aux élections législatives. Le lendemain de cet échec électoral il est nommé professeur à Rennes avant de l'être à Paris.

\*  
\* \*

En réalité je n'ai pas éprouvé le besoin de révéler quelque secret important relatif à une vie partagée pendant vingt-trois ans avec Pierre-Henri. Au total cet aîné d'une famille de neuf enfants n'a jamais eu à redouter de faire cavalier seul. *Tous* ses frères et sœurs ont, comme lui, participé à la Résistance, de fait, ou de cœur pour les plus jeunes... et ont milité pour la démocratie. Je ne parle pas de sa femme ! Je n'ai jamais ressenti à son égard le moindre sentiment d'envie ou de jalousie. «Tu as d'autres qualités que je n'ai pas» m'a-t-il déclaré un jour. Était-ce là seulement une prévenance toute fraternelle ? Je ne le pense pas. Malgré sa manière en quelque sorte pédagogique «d'exagérer» pour mieux illustrer son propos - je me souviens encore de certains de ses discours ou conversations publics -, scrupuleux, il ne se laissait jamais entraîner devant le Parlement aux excès que ne savent pas toujours éviter les grands orateurs. Sa sincérité profonde avait tôt fait d'écarteler la moindre suspicion.

\*  
\* \*

Et maintenant... Les morts, dit-on, ne sont pas disparus, ce sont des absents. Ses proches, ses parents, ses amis - pourquoi pas ses adversaires d'hier ? - regretteront son absence. Ils trouvent, j'en suis sûr, une consolation dans le fait que ce juste, qui avait de qui tenir, a rencontré dans la Lumière celle qu'il n'a cessé de chercher : la Justice. C'est tout. Le cœur impose le silence.

Jean TEITGEN

(1) Défense des Religieux Anciens Combattants.

(2) «Les pouvoirs du maire en matière de police».

(3) J'étais avec Pierre-Henri adhérent des «Jeunesses Démocrates Populaires» du P.D.P.

France-Forum a été créé en 1957 par É. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M-R. Simonnet.  
De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les «Propos du temps» d'Étienne Borne.

Directeur de la Publication : René Plantade - Secrétariat-Abonnements : Thérèse Desplanques  
Commission Paritaire n° 60361 - Dépôt légal n° 2786

Composition et impression : VIENNE IMPRIM' - 23, quai Jean-Jaurès - 38200 VIENNE - Tél. 04 74 85 47 06 - Télécopie 04 74 31 65 84

« Si la démocratie est la vérité de la politique et s'il faut une philosophie à la démocratie, cette philosophie ne peut être qu'un humanisme intégral. Et l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste. »

*Etienne Borne*

« On ne décide pas de la vérité d'une pensée selon qu'elle est à droite ou à gauche, et encore moins selon ce que la droite ou la gauche décide d'en faire. »

*Albert Camus*

